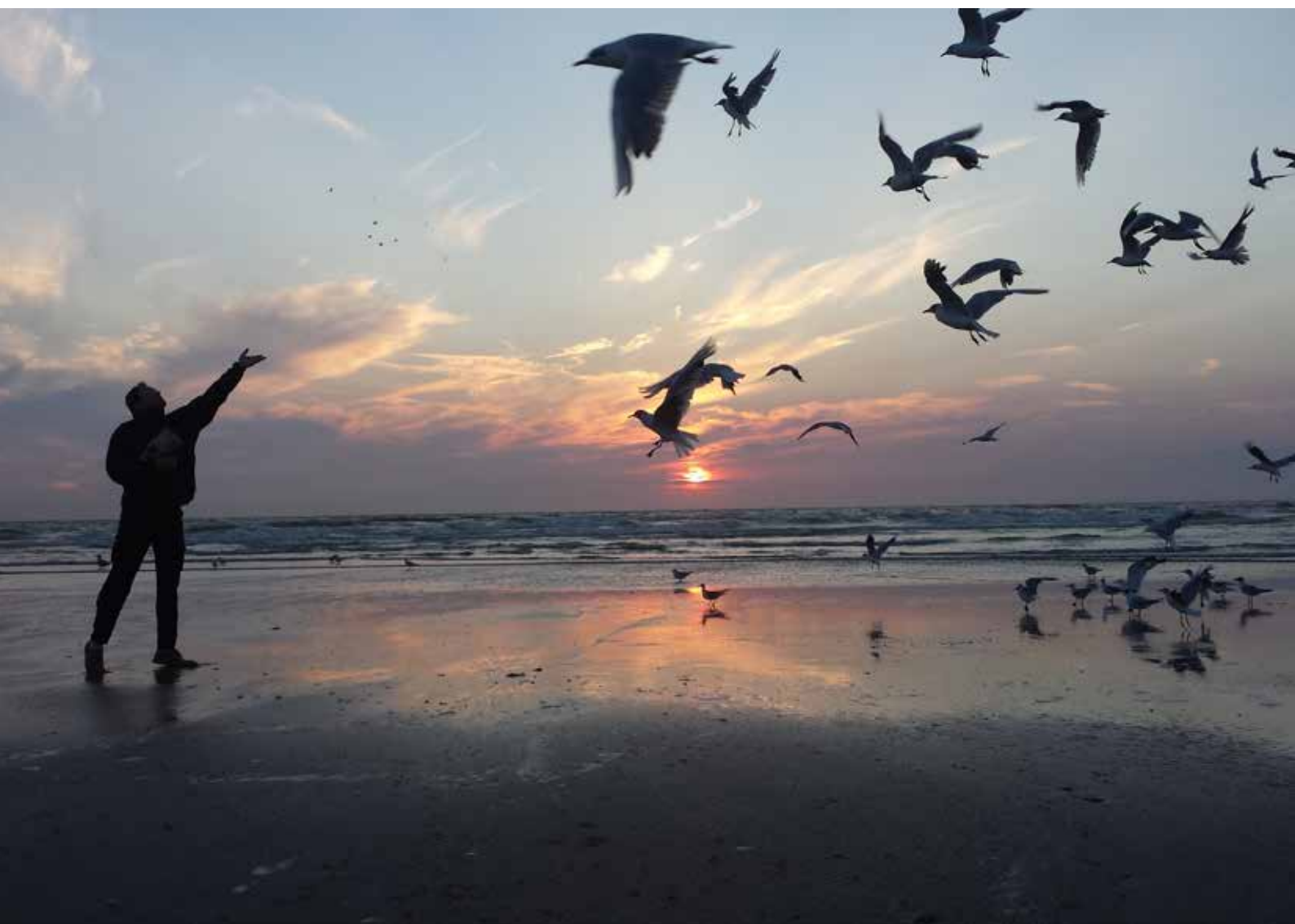


COMPTE-RENDU
D'ACTIVITÉ
> 2015
AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE



■ Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable



EDITORIAL

2015 : année du bilan ... et en route vers de nouveaux horizons !

2015 a été une année importante pour l'eau. Elle a tout d'abord marqué l'achèvement de la mise en oeuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010-2015 au sens de la Directive Cadre sur l'Eau. Cours d'eau, plans d'eau, zones humides : la qualité des milieux aquatiques s'améliore progressivement et durablement sur de nombreux paramètres.

2015 a aussi été l'aboutissement de deux années de travail et de concertation menées par le Comité de Bassin et les services de l'Etat pour élaborer et adopter le nouveau SDAGE et son programme de mesures pour les 6 années à venir en tenant compte de deux nouvelles directives relatives au milieu marin et aux inondations.

Dans le contexte du changement climatique, 5 orientations guideront nos actions jusqu'en 2021 : la biodiversité aquatique, l'eau potable, le milieu marin, les inondations, et bien sûr une bonne cohérence des politiques publiques sans laquelle il est difficile de respecter nos engagements. C'est par exemple le cas de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la nouvelle compétence obligatoire des communes. Pour rappel, les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sont les relais incontournables de la politique de l'eau sur leur territoire.

Parallèlement, les nouveaux objectifs du SDAGE ont nécessité une révision à mi-parcours du Xème programme d'intervention pour la période 2016-2018. Les financements apportés par l'Agence de l'eau sont ainsi majorés sur les territoires visant le bon état pour 2021 et intègrent la mise en place d'Opérations de Reconquête de la Qualité de l'eau (ORQUE) sur l'ensemble des nouveaux captages prioritaires.

Enfin, dans une conjoncture économique difficile, notre établissement est amené cette année encore à diminuer ses effectifs et ses dépenses de fonctionnement. En particulier, la nécessaire réduction des effectifs de 2 à 4 % par an a conduit l'Agence à se réorganiser en milieu d'année pour s'adapter, pouvoir conduire l'ensemble de ses missions stratégiques et répondre aux attentes de ses interlocuteurs.



Olivier Thibault

Directeur Général
de l'Agence de l'eau
Artois-Picardie

Le bassin et ses instances	5
La gouvernance de la politique de l'eau	9
Les politiques du grand cycle de l'eau	22
Les politiques du petit cycle de l'eau	56
Participation Agence aux manifestations liées à l'eau	98
L'action internationale ..	99
Le prix de l'eau	106
Les redevances	109
Les moyens à disposition et leur optimisation	127
Glossaire	151
Les 5 analyses départementales.....	153

LE BASSIN ET SES INSTANCES



› L'Agence de l'eau Artois-Picardie

L'Agence de l'eau Artois-Picardie est un établissement public administratif du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. Sa zone de compétence couvre l'intégralité des départements du Nord et du Pas de Calais, et partiellement celui de la Somme (96% des habitants), de l'Aisne (24% des habitants), et de l'Oise (4% des habitants), sur environ 20 000 km². L'Agence de l'eau participe à la mise en oeuvre des politiques nationales relatives à l'eau, qui s'inscrivent elles-mêmes dans les objectifs de l'Union Européenne.



LE BASSIN ET SES INSTANCES

L'Agence de l'eau Artois-Picardie assure une mission d'intérêt général. Elle contribue à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques :

- ▶ grâce à des interventions financières (soutien à l'investissement ou au fonctionnement performant),
- ▶ par la construction et le développement de stratégies et d'outils de planification,
- ▶ par la production et l'exploitation de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation.

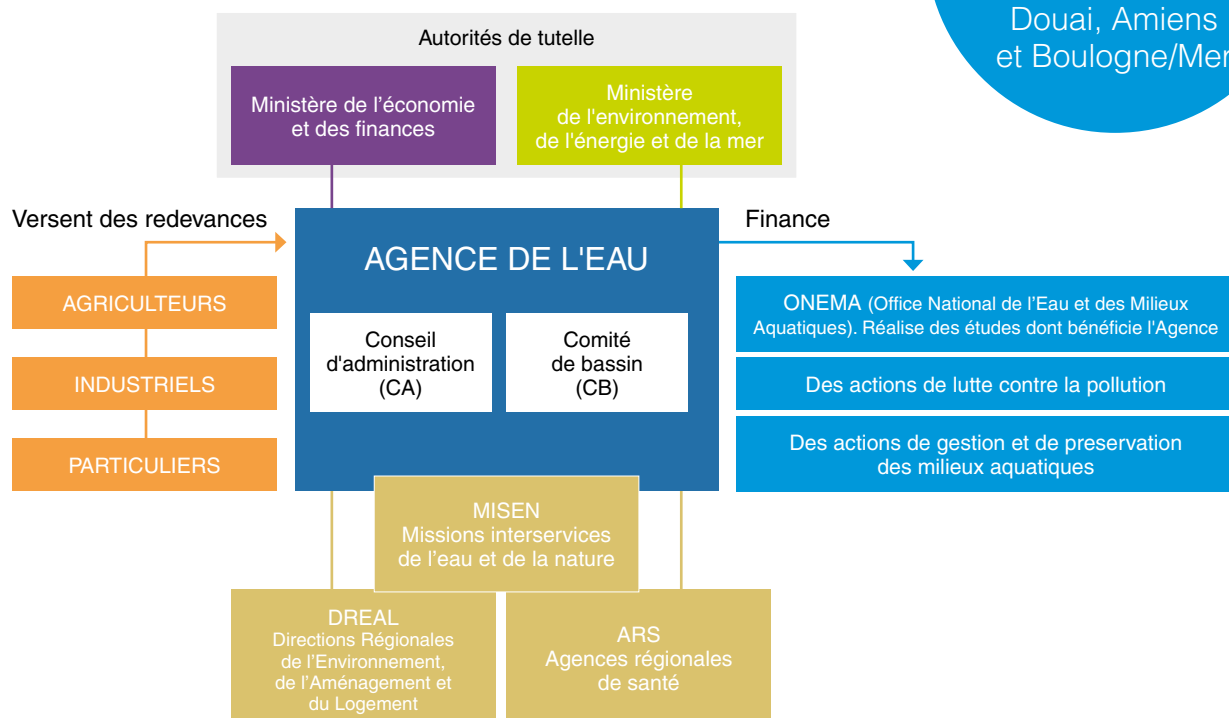
La loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques précise que les six Agences de l'eau en France favorisent la « gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques ». A cela s'ajoutent des missions de concertation, de coopération institutionnelle et internationale, d'information et d'éducation du citoyen pour soutenir les politiques de l'eau.

Pour atteindre ces résultats en vue d'une gestion durable de l'eau, l'Agence de l'eau dispose d'instruments économiques (redevances et aides financières) :

▶ Les redevances sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, acteurs économiques) en application du principe de prévention et de réparation des dommages à l'environnement. Le plafond global et l'assiette des redevances est fixé par la loi.

▶ Les redevances perçues sont utilisées pour apporter des aides financières (subventions, avances) aux personnes publiques ou privées (collectivités, acteurs économiques, associations...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Les priorités d'intervention et les montants des dépenses de l'Agence de l'eau sont définis par un programme pluriannuel d'intervention.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie s'appuie sur le travail de 170 collaborateurs. Son siège est situé à Douai (Nord), elle dispose de 3 missions territoriales, dont 2 décentralisées sont localisées à Boulogne-sur-Mer et à Amiens.



170
collaborateurs

3 missions
Douai, Amiens
et Boulogne/Mer

LE BASSIN ET SES INSTANCES

» Le fonctionnement institutionnel en 2015

COMITÉ DE BASSIN

(80 membres)

- 1 Président
- 3 Vice-Présidents

32 collectivités

- 17 communes ou groupements de communes
- 12 départements
- 3 régions

32 usagers

- 9 industrie (dont 1 portuaire)
- 5 agriculture (dont 1 agrobio)
- 1 distributeur d'eau
- 1 producteur d'électricité
- 2 personnes qualifiées
- 2 milieux socio-professionnels
- 1 pêche maritime
- 1 batellerie
- 1 tourisme
- 4 associations agréées de protection de la nature (dont 1 dans le domaine littoral)
- 3 associations agréées de défense des consommateurs
- 2 associations agréées de pêche et protection des milieux aquatiques

16 représentants de l'Etat

- Donne un avis conforme sur le Programme d'Intervention et les redevances de l'Agence de l'eau
- Planifie des actions de la gestion de l'eau du bassin hydrographique dans le cadre des SDAGE et du Programme de Mesures
- Donne un avis sur les réglementations et projets ayant un effet ou en lien direct avec l'eau et les milieux aquatiques

Président : M. FLAJOLET

Commission Permanente du Milieu Naturel
Aquatique et de la Planification
Président : M. VERNIER

Commission Permanente de l'Action
Internationale et du Développement Durable
Président : M. SCHEPMAN puis M. HAUSSOULIER

Commission Permanente Eau & Agriculture
Président : M. COTEL

Commission Inondations
Président : M. CORDET

Commissions Territoriales

Comité National de l'Eau

Mission d'appui technique GEMAPI

Conférence Permanente des Epandages

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(35 membres)

- 1 Président (nommé par décret)
- 2 Vice-Présidents
- 22 administrateurs désignés par et parmi les membres du Comité de Bassin (11 collectivités - 11 usagers)
- 11 représentants de l'Etat
- 1 représentant du personnel

- Détermine et administre la mise en oeuvre du Programme d'Intervention de l'Agence de l'eau

Président : M. CORDET
Préfet Coordonnateur de Bassin

Commission Permanente Programme
Président : M. RAOULT

Commission Permanente des Interventions
Président : M. LEMAY



Comité de Bassin décentralisé à Boulogne-sur-Mer le 24 avril 2015

LE BASSIN ET SES INSTANCES

➤ **Le fonctionnement institutionnel en 2015****Quelques décisions du Comité de Bassin en 2015**

24 avril (Boulogne-sur-Mer)

- ▶ *Avis favorable sur le projet de Programme de Mesures pour le milieu marin*
- ▶ *Avis favorable sur le Schéma Directeur de prévision des crues*

10 juillet (Douai)

- ▶ *Elections des représentants du collège des collectivités territoriales (au Conseil d'Administration, à la Commission Permanente des Milieux Naturels Aquatiques et de la Planification, à la Commission Permanente Eau et Agriculture, à la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable)*
- ▶ *Election du Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable*

16 octobre (Douai)

- ▶ *Election d'un membre représentant du collège des usagers au Conseil d'Administration*
- ▶ *Election d'un membre représentant du collège des usagers à la Commission Inondation*
- ▶ *Avis conforme sur la fixation des taux et la définition des zones de redevance dans le cadre de la révision du X^{ème} Programme d'interventions*
- ▶ *Avis conforme sur la définition des montants et la répartition par domaine dans le cadre de la révision du X^{ème} Programme d'interventions*
- ▶ *Adoption du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie*
- ▶ *Avis favorable sur le projet de Programme De Mesures pour la réalisation du SDAGE.*

11 décembre (Douai)

- ▶ *Avis favorable sur les documents finaux des SAGE Yser et Haute-Somme*
- ▶ *Avis favorable sur le programme de surveillance de l'état des eaux du bassin*

**UNE PUBLICATION DU
COMITE DE BASSIN SUR LE
CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Le Comité de Bassin Artois-Picardie a réalisé avec le concours de Grégory Beaugrand (membre du GIEC), du CESER Nord-Pas-de-Calais, du CESER Picardie et de la DREAL de Bassin, un document intitulé « regards croisés sur l'eau et le changement climatique ».

Cette publication présente les impacts du changement climatique sur l'eau, leurs conséquences ainsi que les mesures d'adaptation figurant dans le SDAGE.



Comité de bassin du 10/07/2015 dans les locaux de l'Agence

LE BASSIN ET SES INSTANCES

Quelques décisions du Conseil d'Administration en 2015

27 mars

- ▶ Approbation du compte financier 2014
- ▶ Approbation du compte rendu d'activité 2014 avec bilan du contrat d'objectifs
- ▶ Adaptation de programme : report en 2015 des autorisations de programme 2014 non engagées
- ▶ Bilan 2014 du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière et perspectives 2015-2016
- ▶ Approbation de l'engagement de l'Agence dans le Contrat de Projet Etat-Région
- ▶ Décision de soumettre au régime forestier l'ensemble des propriétés boisées de l'Agence situées sur le secteur des champs captants du sud de Lille.

19 juin

- ▶ Approbation d'une évolution des zonages d'intervention en lien avec le projet de SDAGE 2016-2021
- ▶ Approbation des scénarios d'équilibre financier du X^{ème} Programme d'Interventions soumis à révision

25 septembre

- ▶ Election de 2 membres représentants du collège des collectivités territoriales et du vice président à la Commission Permanente des Interventions
- ▶ Election de 2 membres représentants du collège des collectivités territoriales à la Commission Permanente Programme
- ▶ Avis favorable donné aux projets de délibérations d'application dans le cadre du X^{ème} Programme d'Interventions

27 novembre

- ▶ Election d'un membre représentant du collège des usagers à la Commission Permanente des Interventions
- ▶ Election d'un membre représentant du collège des usagers à la Commission Permanente Programme
- ▶ Adoption du Budget initial 2016
- ▶ Approbation des conventions cadre des Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) Boulonnais et Audomarois.



Conseil d'Administration du 19 juin 2015

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

L'ACTION CONCERTÉE AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT

› L'Agence, acteur impliqué aux côtés des services de l'Etat dans le bassin

Les services de l'Agence apportent de manière permanente leur contribution aux différents travaux menés par les services de l'Etat dans la déclinaison des politiques publiques pour l'eau et la protection des milieux aquatiques. Mettant à disposition son expertise, ses bases de données et ses outils de modélisation de l'état des eaux et des rivières, les services de l'Agence contribuent, par leur présence, leur connaissance du terrain et des principaux acteurs concernés, à déterminer et conforter les décisions opérationnelles de l'Etat dans le bassin.

Le Secrétariat Technique de Bassin (DREAL de bassin, Agence, ONEMA) y joue un rôle clé dans la coordination des différents services concernés dans le domaine de l'eau.

› La déclinaison du Programme De Mesures : le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT)

Sous l'autorité du Préfet dans chaque département, un pôle de compétence dénommé Mission InterServices de l'Eau et de la Nature (MISEN) assure la coordination des interventions de l'Etat pour décliner le Programme de Mesures (PdM) associé au SDAGE. Le PAOT doit permettre une bonne coordination des acteurs, en identifiant le « qui fait quoi », notamment :

- ▶ d'identifier les pilotes de chaque action, c'est-à-dire le service de la MISEN responsable de faire aboutir l'action, coordonner les interventions des acteurs et chargé d'en faire le suivi.
- ▶ d'identifier les maîtres d'ouvrages des actions auxquels le pilote de l'action s'adressera.

Le PAOT est adopté en comité stratégique de MISEN par le Préfet du département.

Lors du travail de déclinaison du PDM en PAOT :

- ▶ le Secrétariat Technique de Bassin (STB) - composé en Artois-Picardie de l'Agence de l'eau, de la Dreal délégation de bassin, et de l'ONEMA - est garant de la coordination générale de la mise en œuvre du PDM, en conformité avec les orientations définies au niveau national. De plus, il assure la mise à disposition des informations nécessaires aux MISEN pour qu'elles s'approprient le PDM et le déclinent localement en bonne cohérence avec les autres documents de planification (SAGE, SCOT, PLU, ...)

- ▶ les DREAL déclinent la politique générale définie en STB et assurent la cohérence à l'échelle régionale en INTER-MISEN, répartissent le travail entre les départements pour les masses d'eau interdépartementales (le cas échéant en accord avec la DREAL voisine), vérifient l'adéquation des PAOT avec les enjeux et les priorités du SDAGE et du PdM ; la DREAL en tant que délégation de bassin assure également une cohérence à l'échelle du Bassin
- ▶ les DDT-M animent les réunions de MISEN par unité hydrographique, associant si nécessaire les principaux maîtres d'ouvrages du territoire pour sélectionner les actions prioritaires et leur échéance prévisionnelle de réalisation.

› Les comités et groupes de travail Etat avec participation de l'Agence

Dans les différentes thématiques liées au domaine de l'eau, et de manière institutionnelle, les services de l'Agence participent aux réunions qui concernent tout ou partie du bassin. A titre non exhaustif :

- ▶ La Commission Internationale de l'Escaut, dans le cadre du district Européen Escaut
- ▶ Le Comité de pilotage Zones Humides
- ▶ Le groupe de coordination hydromorphologie avec la DREAL de Bassin
- ▶ Le groupe de travail barrages avec les DDTM du bassin
- ▶ Comité Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) pour les établissements classés
- ▶ Le Service d'Assistance Technique à la Gestion des Epandages (SATEGE) pour chaque département
- ▶ Le schéma eau potable dans certains départements
- ▶ La préparation du 5^{ème} programme d'action agricole zones vulnérables.

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) ET LE PROGRAMME DE MESURES (PDM)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau établi pour chaque bassin hydrographique. Il fixe pour une durée de 6 ans les orientations fondamentales permettant de satisfaire à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Adopté par le Comité de Bassin du 16 octobre 2015, arrêté par le préfet coordonnateur de bassin le 23 novembre 2015, et publié au Journal Officiel de la République Française le 20 décembre 2015, le nouveau SDAGE 2016-2021 a remplacé au 1er janvier 2016, le SDAGE 2010-2015 arrivé à son terme.

› Le SDAGE 2016-2021, un plan de gestion concerté et cohérent...

Le SDAGE 2016-2021 est basé sur les enjeux identifiés à l'issue de l'état des lieux, de la consultation du public de 2013, et des instances, tout en assurant une continuité avec le SDAGE 2010-2015.

Il comporte 5 orientations fondamentales :

- ▶ *maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques,*
- ▶ *garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisantes,*
- ▶ *s'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations,*
- ▶ *protéger le milieu marin,*
- ▶ *mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau*

› ... fixant des orientations pertinentes pour un résultat durable...

En termes d'objectifs, le nouveau SDAGE fixe un objectif d'atteinte de bon état écologique des eaux superficielles (cours d'eau, plans d'eau, eaux littorales...) de 33% en 2021. Ce taux était de 19% en 2015.

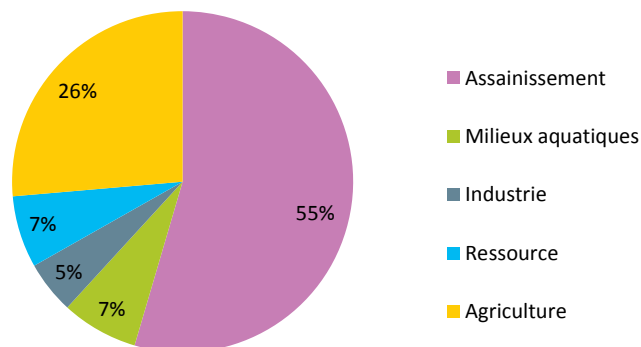
Le SDAGE s'accompagne d'un document qui identifie les actions à mettre en œuvre sur la période 2016-2021 pour atteindre les objectifs fixés et qui en estime le coût : **le Programme De Mesures (PDM).**

Le coût des actions à mener pour parvenir aux résultats escomptés a été estimé à 2,2 milliards d'euros sur la période 2016-2021. Ces actions seront accompagnées par des aides financières de l'Agence de l'eau adaptées aux objectifs fixés.



LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

	2016-2021 Coûts en M€
Assainissement	1 200
Milieux aquatiques	160
Industrie	110
Ressource	150
Agriculture	580
TOTAL	2 200



› ... conçu en articulation avec la « Directive Inondation » et la « Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin » ...

Le SDAGE 2016-2021 s'articule avec :

- ▶ le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) issu de la Directive Inondation (DI)
- ▶ le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) issu de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM).

Les dispositions du SDAGE concernant les inondations sont communes avec certaines des dispositions du PGRI visant la prévention des inondations. Le PGRI est quant à lui compatible avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux du SDAGE.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et la DCSMM ont été élaborées selon des structurations très proches. Les objectifs du PAMM et du SDAGE sont compatibles et les dispositions sont coordonnées.

La mise en cohérence des politiques de gestion de l'eau permet d'assurer une meilleure visibilité pour les acteurs chargés de veiller à la compatibilité de leurs actions vis-à-vis du PAMM, du SDAGE et du PGRI.

› ... et intégrant de nouveaux enjeux

Le changement climatique est un phénomène mondial, mais ses conséquences au niveau local sur l'eau se ressentent différemment selon les territoires.

Alors que le précédent SDAGE prenait peu en compte la problématique du changement climatique, désormais 40% des mesures inscrites dans le SDAGE 2016-2021 et le Programme de Mesures permettent de s'adapter aux risques liés au changement climatique.

Le SDAGE introduit également de nouvelles règles visant :

- ▶ la préservation des zones humides et des prairies ;
- ▶ la gestion des eaux pluviales ;
- ▶ la restauration de connexions latérales aux cours d'eau pour la biodiversité et la gestion des inondations ;
- ▶ l'accompagnement de la mise en place de la nouvelle organisation intercommunale pour la gestion des inondations et des milieux aquatiques.

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

LES SAGE, OUTILS TERRITORIAUX DE GOUVERNANCE

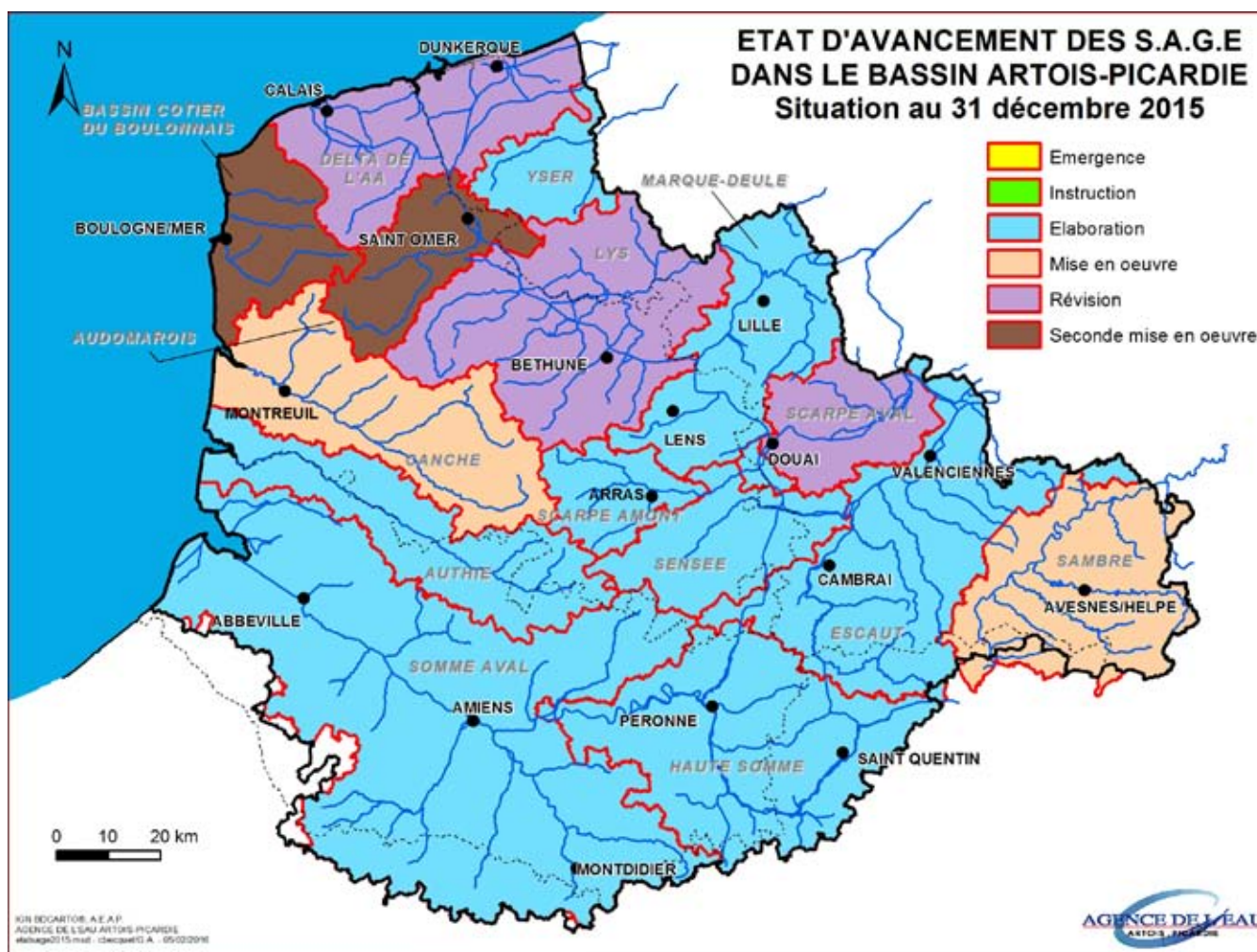
Les participations financières accordées en 2015

Type d'interventions	Données en M€	
	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	-	-
Etudes	0,091	0,046
Autres :	0,860	0,577
Animation	0,859	0,576
Actions de communication	0,001	0,001
TOTAL	0,951	0,623

L'ACTION EN BREF

0,62 M€ d'aides Agence en 2015

La totalité du bassin est couverte par une démarche de SAGE



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, ...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

A chaque élaboration ou révision du SDAGE, les SAGE doivent eux-mêmes être révisés afin d'assurer leur compatibilité dans les 3 ans avec ce document qui est par ailleurs une déclinaison de la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

› Les événements marquants de l'année 2015

L'année 2015 a été marquée par l'adoption du SDAGE 2016-2021 par le Comité de Bassin ainsi que par les élections des Conseillers Départementaux et Régionaux, qui ont entraîné des contraintes pour les animateurs de SAGE :

- *nécessité d'observer une période de réserve et donc de reporter les réunions prévues des commissions du SAGE,*
- *obligation d'attendre la publication des nouveaux arrêtés de Commissions Locales de l'Eau (CLE), suite aux changements dans le collège des élus, afin d'officialiser des étapes importantes dans l'élaboration de leur SAGE.*

Cette période a néanmoins permis aux animateurs de SAGE d'avancer sur la rédaction des différents documents en cours, ou pour la finalisation de la préparation d'études ou de travaux qu'ils auraient pu lancer.

Un grand nombre de SAGE se sont lancés dans la concertation au niveau des CLE pour établir la Stratégie Locale du Risque Inondation (SLGRI) demandé dans le cadre de l'application de la directive inondation.

Par ailleurs, sur notre bassin, deux réunions à destination des SAGE ont été programmées au cours du deuxième trimestre 2015 :

- *la première, organisée par la DREAL de bassin, a eu lieu le 18 septembre 2015 et faisait suite à la relance par le Ministère de l'Ecologie de l'établissement de la cartographie des cours d'eau. En réunissant les présidents et animateurs de SAGE lors de cette journée, l'objectif était de mobiliser les structures porteuses de SAGE et les commissions locales de l'eau dans la réalisation de ce travail aux côtés des DDTM (Directions départementales des territoires et de la mer).*
- *la seconde, qui s'est tenue le 12 novembre 2015 et qui réunissait les animateurs de SAGE et des animateurs d'ORQUE a permis de présenter :*

- *la nouvelle organisation de l'Agence de l'eau Artois Picardie,
- *la révision du X^{ème} programme à mi-parcours,
- *le nouveau SDAGE pour la période 2016-2021,
- *l'avancement de la délimitation des captages prioritaires,
- *une méthodologie pour l'identification des zones à enjeu environnemental dans le cadre de l'assainissement non collectif proposée par la cellule d'animation du SAGE de la Sambre.



Réunion de la CLE du SAGE Haute-Somme

Credit photo AMEVA



Réunion de la CLE du SAGE Sambre

Credit photo parc naturel régional de l'Avesnois



Séminaire des animateurs de SAGE et des animateurs d'ORQUE le 12/11/2015

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

› Etat d'avancement des SAGE du bassin Artois-Picardie

Le bassin Artois-Picardie, entièrement couvert par une démarche de SAGE, est composé de 15 SAGE parmi lesquels : **8 SAGE sont en phase d'élaboration** (Somme-Aval, Haute Somme, Escaut, Sensée, Scarpe Amont, Authie, Yser, Marque-Deûle),

7 SAGE sont en phase de mise en œuvre dont :

- ▶ 2 sont en phase de 1^{ère} mise en œuvre (Sambre, Canche),
- ▶ 3 sont en révision (Scarpe Aval, Lys, Delta de l'Aa)
- ▶ 2 en phase de 2^{ème} mise en œuvre (Boulonnais, Audomarois).

Suite aux travaux menés en 2015, 2 SAGE ont été présentés en comité de bassin, et devraient passer du stade de l'élaboration au stade de mise en œuvre en 2016, portant ainsi à 9 le nombre de SAGE mis en œuvre, soit 60% des 15 SAGE du bassin.

Pour les SAGE en phase d'élaboration, le travail a consisté à poursuivre voire finaliser le travail rédactionnel des différents documents règlementaires.



Visite de terrain sur le territoire du SAGE Authie

Les équipes des SAGE en phase de première et seconde mise en œuvre ont toutes entamé un travail de déclinaison des dispositions de leur SAGE au niveau des documents d'urbanisme, à un stade plus ou moins avancé. Avec la réorganisation territoriale des collectivités, de nombreux SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) ou PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) sont en effet en cours de révision et les animateurs de SAGE sont donc sollicités pour répondre aux demandes des collectivités pour la prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme.

Certains animateurs ont également entamé la révision de leur SAGE (Scarpe Aval, Lys, Delta de l'Aa) pour être en compatibilité avec le SDAGE 2016 – 2021 avant la fin des trois ans réglementaires.

Dans l'ensemble, les commissions locales de l'eau ont été sollicitées dans le cadre de la directive inondation, afin de définir la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation sur leur territoire.



Credit photo EPTB Authie

COB 2013-2018

Nombre de SAGE approuvés mis en œuvre

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
7	7	11	12	13	14

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
7	7	7			

COB 2013-2018

Littoral

Nombre de contrats aidés par l'Agence de l'eau dans l'année (contrats de bassins versants littoraux, contrats de baies, contrats de plages...) visant la limitation de l'eutrophisation des eaux littorales et/ou la bonne qualité microbiologique, et/ou la préservation des milieux littoraux. AEAP : l'indicateur ne concerne pas les contrats de baies.

Nombre de contrats de baies (en cumul pluriannuel)

Cible

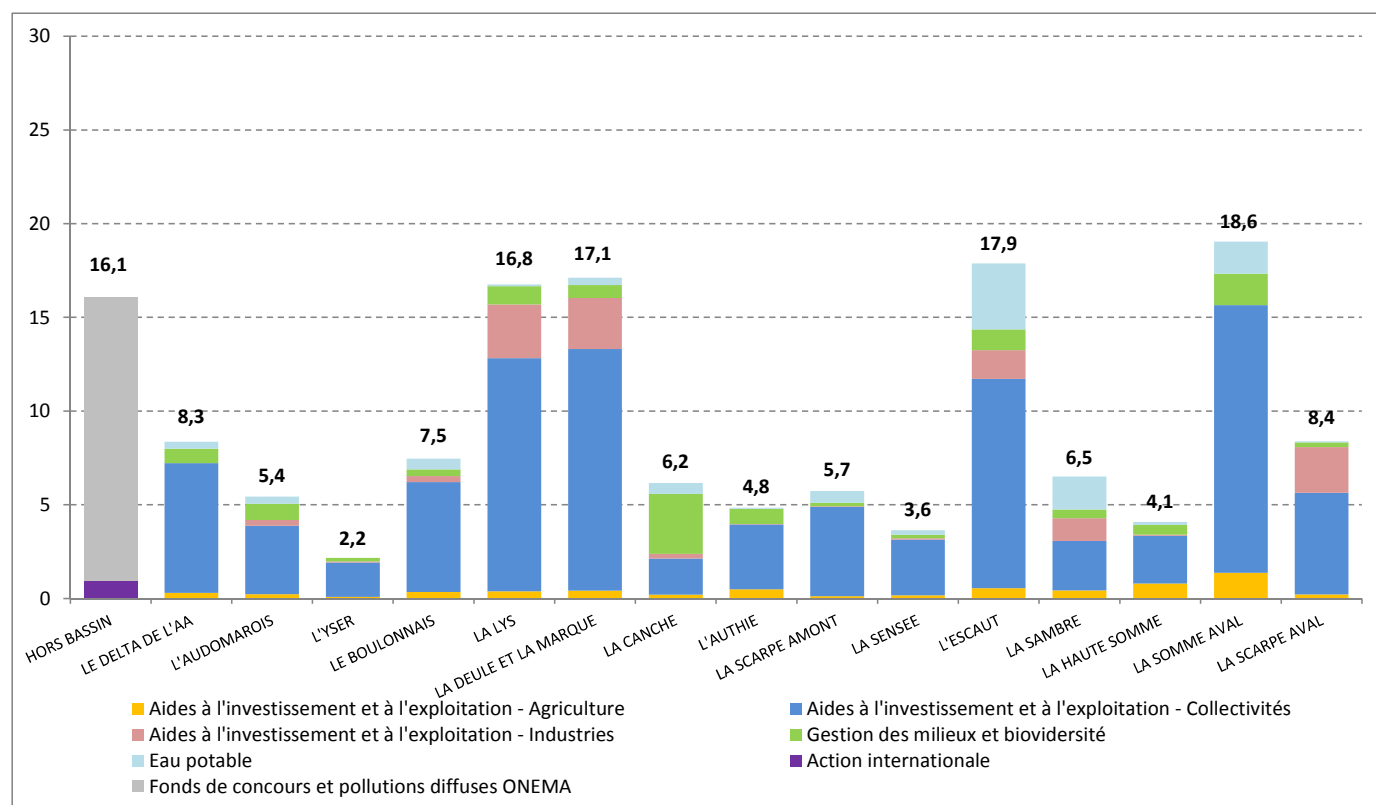
2013	2014	2015	2016	2017	2018
1	1	1	1	1	1

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
1	1	1			

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

> Répartition des aides 2015 de l'Agence



LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

OUTIL DE PLANIFICATION ET DE PROSPECTIVE : OSMOSE

› Retour d'expérience sur l'interopérabilité entre la base AIDES de l'Agence et la base nationale

L'interopérabilité est un échange de données plus ou moins automatisé entre plusieurs outils. L'objectif de l'interopérabilité entre OSMOSE et les outils d'Aides est de sécuriser les transferts. Il s'agit également d'éviter la double saisie.

L'année 2015 a été consacrée à la mise au point de l'interopérabilité, désormais 100% opérationnelle, entre notre base AIDES et la base nationale OSMOSE. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie est désormais la 2ème Agence dans ce cas après le pilote national Rhin-Meuse. En effet, nous servons maintenant en masse les données chronologiques et financières de nos dossiers issues de la base AIDES vers OSMOSE.

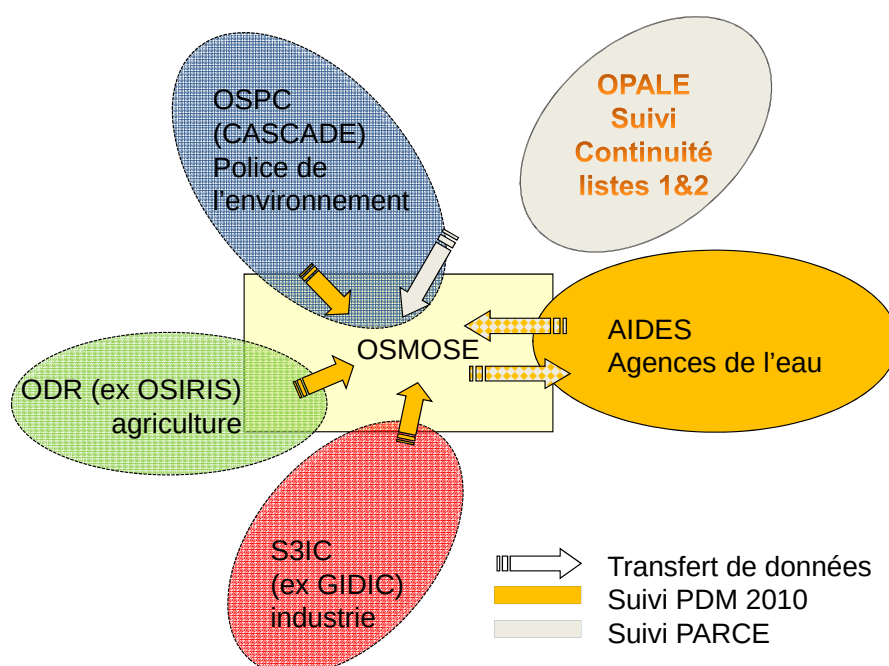
La situation cumulée des données financières 2009 à 2015 associées aux actions du Programme de Mesures 2010-2015 a donc pu être importée à temps dans Osmose pour le versement des données nécessaires au rapportage à l'Union Européenne (WISE 2016).

Depuis cette date, les services de l'Etat utilisateurs d'OSMOSE visualisent dans l'application les numéros de conventions Agence, les coûts mis en œuvre par les maîtres d'ouvrages, et les dates d'avancement liées à chaque action. La gouvernance de l'outil peut désormais se mettre en place.

La dernière étape consistera en la livraison par le niveau national :

- ▶ d'un nouvel environnement OSMOSE dédié au cycle 2016-2021 pour mettre en œuvre le Programme de mesures Artois-Picardie approuvé en Comité de Bassin d'octobre 2015
- ▶ d'une interopérabilité avec d'autres bases de données nationales, relatives aux contrôles des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Schéma global d'interopérabilité entre OSMOSE et les autres outils existants



LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

LE PORTAIL DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

› Un outil de communication d'informations et de données pour le grand public et les experts

Dans le cadre du Système national d'Information sur l'Eau (SIE), le portail de bassin est un outil de communication collaboratif. Ce portail fait partie de la toile Eaufrance, un ensemble de sites web qui ont vocation à diffuser les données sur l'eau. L'objectif de ce portail de bassin est de fournir au grand public et aux acteurs du domaine de l'eau un accès unique aux informations et aux données sur l'eau dans le bassin Artois-Picardie.

@ <http://www.artois-picardie.eaufrance.fr>

› Une dynamique d'amélioration continue du portail de bassin

La mise à jour des données et des informations est planifiée au cours de comités de rédaction (environ 3 par an). Des ateliers sont organisés ponctuellement pour approfondir des points spécifiques. Une enquête auprès des internautes fréquentant le portail de bassin est organisée régulièrement afin d'identifier les besoins du public et les améliorations à apporter au portail de bassin.

Les outils du portail de bassin ont été mis à jour afin d'en assurer la pérennité. Les fonctionnalités du portail de bassin ont également été enrichies grâce à l'installation d'un module permettant de gérer les métadonnées.

Les données sur la qualité des eaux de surface acquises par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie sont publiées sur ce portail dans un délai de 15 jours maximum après leur validation, grâce à des web services automatisés. Le portail est donc incrémenté en données très régulièrement. Les dernières données pour 2014 ont été validées le 01/10/2015, suite à un problème avec le laboratoire, et ont donc été ajoutées aux bases du portail de bassin le 14/10/2015.

COB 2013-2018

Date de mise en ligne des données sur le portail de bassin

Données sur l'eau issues du programme de surveillance de la qualité des eaux

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
<30/09	<30/09	<30/09	<30/09	<30/09	<30/09

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
01/05	09/09	14/10			

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

› Le succès du portail de bassin conforté

Le nombre de visiteurs uniques se stabilise à 20 600 visiteurs en 2015, un chiffre comparable à 2013, en recul de 10% par rapport à 2014. Au total près de 54 000 pages ont été vues en 2015 sur toutes les thématiques abordées par le portail de bassin.

L'enquête de satisfaction de 2015 indique que le portail de bassin est apprécié par un public hétérogène (particuliers, étudiants, bureaux d'études...), plutôt local, qui trouve le site utile et le niveau d'information adapté.

› Une optimisation des outils de diffusion des données...

Pour compléter l'offre du portail de bassin, un nouveau module de diffusion des données a été développé en 2015. Il sera mis à disposition du public sur le site internet de l'Agence au premier semestre 2016. Il permettra aux internautes de visualiser et de télécharger les données des stations et des masses d'eau. Ce module complète l'outil d'extraction du portail de bassin et sera progressivement enrichi de nouvelles thématiques.

› Dans le respect de la directive INSPIRE

Des cartes interactives en ligne sont diffusées sur le site de l'Agence dans la cartothèque. Ces cartes complètent la diffusion des jeux de données de l'Agence sur la plate-forme <http://data.eaufrance.fr> selon les trois axes préconisés dans la directive INSPIRE : les internautes peuvent **VOIR** les données via une application cartographique interactive, **PARTAGER** les données via des services web, **TELECHARGER** les données directement pour les utiliser dans leur logiciel de cartographie.

Cette démarche permet à l'Agence d'accompagner la politique nationale d'ouverture des données et de s'inscrire dans la démarche « open data ».

COB 2013-2018

Proportion des demandes de données environnementales honorées dans un délai d'un mois

Données sur l'eau issues du programme de surveillance de la qualité des eaux

Cible (en %)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
90	90	90	90	90	90

Réalisation (en %)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
100	100	100			

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

L'IMPLICATION DE LA JEUNESSE
DANS LA POLITIQUE DE L'EAU

➤ Les partenariats pédagogiques

	Partenariats pédagogiques			
	nombre de projets validés en commission pédagogique départementale et financés par l'agence		nombre d'écoles primaires avec lesquelles l'agence a développé un partenariat	
	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions
en 2013	45	46	35	40 / an
en 2014	17	48	7	40 / an
en 2015	12	50	11	40 / an
en 2016		52		40 / an
en 2017		54		40 / an
en 2018		56		40 / an
TOTAL / Moyenne	74	306	21/an	40/an

➤ Les parlements des jeunes pour l'eau

L'Agence de l'eau propose aux jeunes une politique destinée à les préparer aux enjeux de l'eau. Cette politique s'articule autour de trois objectifs qui permettent des échanges entre les générations et les pays sur des sujets de l'eau et de société :

- ▶ donner du sens à l'éducation au développement durable,
- ▶ préparer les jeunes à la gouvernance de l'eau et à l'ouverture sur les enjeux de l'eau,
- ▶ transmettre un savoir faire et des valeurs pour l'eau.

Les temps forts de l'année 2015

Dès la rentrée 2014-2015, les jeunes parlementaires se sont investis sur le sujet de la COP 21 et sur les enjeux de l'eau à l'échelle de la planète. Plusieurs projets leur ont permis de creuser des thèmes du changement climatique et de mesurer l'urgence à modifier nos comportements vis-à-vis de la nature :

- ▶ L'impact sur la vie animale et la biodiversité avec les jeunes du Conseil lillois de la jeunesse et le zoo de Lille.
- ▶ Le sujet de l'eau avec le débat de leur séance plénière du 25 mars : Quel avenir pour l'eau, comment aborder le changement climatique dans notre région ?
- ▶ La gestion internationale d'un fleuve : l'Escaut, qui a été étudié dans le cadre de l'école écologique franco bulgare de mai 2015.
- ▶ La mobilisation des acteurs avec l'intervention des 2 jeunes parlementaires lors du Comité de bassin du 10 juillet.
- ▶ La végétation avec l'intervention de Morgan Urli, chercheur au Québec, lors de la séance plénière du 7 octobre.
- ▶ L'art : 150 jeunes ont participé aux rencontres artistiques de l'Escaut, du 9 au 11 octobre.
- ▶ L'agro – écologie en partenariat avec l'enseignement agricole lors du forum franco brésilien organisé en octobre par les lycées agricoles du bassin.



Remise des prix du concours académique « Rosetta : non l'eau ne vient pas des comètes » à 50 élèves de 5ème du bassin le 17 juin 2015 à Douai

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

Une valeur fondamentale des jeunes parlementaires pour l'eau : s'ouvrir sur le monde

L'Ecole française de l'eau, la gestion de l'eau par bassin, les principes de concertation et de solidarité financière sont aujourd'hui reconnus dans le monde entier pour leur efficacité. Ces principes ont plus de 50 ans et s'appliquent dans un monde qui a changé : la place de l'eau dans les sondages, les modèles politiques, les modes de communication, les grandes figures charismatiques, internet ... les choses bougent très vite et deviennent des phénomènes planétaires.

L'Agence de l'eau propose aux jeunes de comprendre l'organisation de l'eau, de se faire une opinion et de s'exprimer. Pour cela, différents projets ont permis aux jeunes de rencontrer d'autres jeunes ainsi que des gens qui ont choisi un métier qui leur permet d'apporter leur contribution à la connaissance de la nature et à l'avenir de l'eau.

Parmi les projets ayant permis de telles rencontres figurent :

- ▶ *Le Conseil lillois de la jeunesse et la participation à la campagne Pôle to pôle (septembre 2014/juin 2015)*
- ▶ *La participation à la séance du Parlement des jeunes de l'Escaut et au vernissage de l'exposition Water awareness au Parlement de Bruxelles le 20 mars.*
- ▶ *La rencontre via skype avec le Parlement des jeunes pakistanais pour l'eau et le Président du Parlement mondial de la jeunesse pour l'eau lors de la journée mondiale de l'eau.*
- ▶ *Les écoles écologiques franco bulgares : A « la découverte de l'Escaut » en mai et la « géologie et les secrets du sous-sol » avec le Parc Naturel du Vrachanski en août.*
- ▶ *La mise en place de l'Assemblée des jeunes du Sebou au Maroc en septembre.*
- ▶ *La rencontre via skype avec Le Docteur Morgane Urli chercheuse au Québec en octobre.*
- ▶ *La conférence du Docteur Grégory Beaugrand membre du GIEC lors des Rencontres artistiques de l'Escaut en octobre.*



Partenariat entre le parlement des jeunes pour l'eau et le zoo de Lille le 20 juin 2015

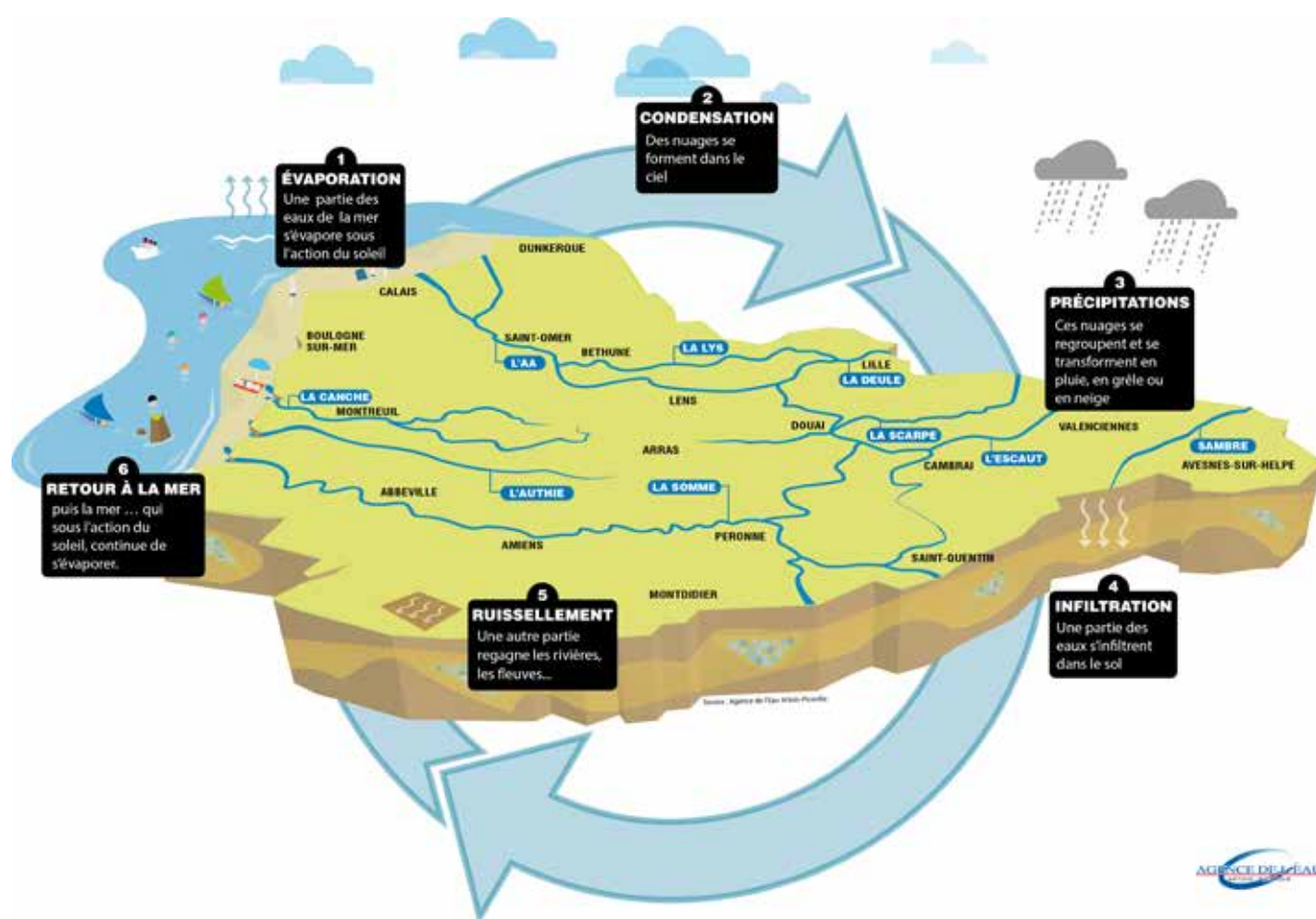


Séance du parlement des jeunes pour l'eau le 25 mars 2015 à Douai



Mise en place de l'assemblée des jeunes du Sebou (Maroc) en octobre 2015

LES POLITIQUES DU GRAND CYCLE DE L'EAU



AGENCE DE L'EAU

Protection de la ressource

Entretien et restauration
des zones humides

Entretien et Restauration des cours d'eau

Continuité écologique

Etudes générales

Protection des champs captants

Prévention des inondations

Connaissance environnementale

Lutte contre l'érosion

Préservation des
milieux aquatiques

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE

LA CONNAISSANCE DE LA QUALITE DES MASSES D'EAU

› Les autorisations de programme engagées en 2015

Type d'interventions	Montant des travaux	Données en M€
		Montant des autorisations de programme engagées
Eaux souterraines	0,126	0,126
Eaux de surface	1,098	0,935
Eaux littorales	0,417	0,232
TOTAL	1,641	1,293

L'ACTION EN BREF

1,29 M€ de décisions pour des marchés et des subventions liées aux études et à la connaissance environnementale

Réalisation de 3 campagnes de mesures

› La connaissance des eaux de surface

La surveillance des cours d'eau, canaux et plans d'eau du bassin a été menée conformément aux arrêtés surveillance et évaluation de janvier 2010. Environ 200.000 résultats d'analyses, physico-chimiques et biologiques, ont ainsi été bancarisés en 2015 et validés. Le traitement des résultats de l'année précédente permet de continuer à renseigner sur la progression de la qualité physico-chimique des masses d'eau de surface : sur le bassin, on passe ainsi de 30% de bon état physico-chimique en 2007 à environ 40% en 2014.

Pour compléter ces diagnostics et disposer de nouveaux outils de surveillance prévus dans la directive substances de 2013, deux études ont par ailleurs été financées en 2015. La première concerne le suivi de contaminants chimiques accumulés par des organismes vivants et les effets toxiques engendrés : la société BIOMAE a développé un protocole sur des petits crustacés d'eau douce (gammare), engagés et exposés pendant 1 à 3 semaines dans le milieu naturel. 5 cours d'eau ont fait l'objet de ce suivi. Cette étude a permis d'une part de vérifier le caractère favorable de ce type de surveillance et d'autre part de confirmer la forte contamination de la Deûle canalisée, mais aussi de conforter le caractère station de référence des Evoissons à Bergicourt (80). La seconde étude concerne un suivi intégratif de la qualité de l'eau par l'utilisation d'échantillonneurs passifs : l'intérêt est de pouvoir concentrer au cours de l'exposition dans le milieu l'ensemble des contaminants présents sur une phase absorbante, qui est ensuite mise en analyse. Le rendu de cette étude réalisée par l'Université de Lille I est la définition d'un protocole qui sera à l'avenir mis en œuvre sur l'ensemble du bassin.

Enfin des opérations de prélèvements et d'analyses menées avec le laboratoire prestataire de l'Agence et le laboratoire national de référence AQUAREF (consortium regroupant l'INERIS, le LNE, l'IFREMER et l'IRSTEA) se sont terminées en 2015. Les résultats sont en cours d'exploitation et doivent permettre d'établir un plan d'assurance qualité sur les prélèvements et de déterminer les bonnes pratiques en matière d'échantillonnage.



Photographie latérale d'un gammaré
(gammarus fossarum)



Transplantation in situ des cages sur site d'étude



Système d'immersion contenant les cages des gammars

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE

› La connaissance des eaux souterraines

Les eaux souterraines ont également fait l'objet d'un suivi réglementaire avec près de 80.000 résultats d'analyse reçus au cours de l'année 2015 sur les 200 points de mesure que compte l'Agence.

Dans le cadre de la révision du dispositif de surveillance (Cf. paragraphe suivant), une étude est en cours avec le BRGM. Elle consiste à établir un diagnostic des réseaux de mesures actuels et à identifier les éventuels points d'évolution. Cette étude lancée au 1er semestre 2015 devrait aboutir à la proposition d'un réseau de points de suivis optimisé. Cette démarche est essentielle pour améliorer la connaissance des eaux souterraines, optimiser leur gestion, et également rationaliser les dépenses liées à la surveillance.

› La connaissance des eaux littorales et marines

L'Agence contribue également à la connaissance de l'état et du fonctionnement des milieux côtiers et estuariens au travers de différentes actions :

- ▶ Le **programme de surveillance DCE** qui porte sur la connaissance des eaux littorales dans la limite de 1 mile des côtes. Cette surveillance est établie dans le cadre d'une convention avec l'Ifremer. Elle sera prochainement étendue avec la mise en œuvre de la Directive Stratégie Marine qui portera le domaine d'intervention au-delà de cette bande côtière,
- ▶ L'Agence travaille par ailleurs avec l'Ifremer, l'Université de Lille I, l'Université du littoral Côte d'Opale et le CNRS à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouvelles méthodes de traitement des données adaptées à l'analyse des séries chronologiques haute fréquence. Une étude a été financée afin de déboucher sur un outil de calcul ergonomique qui sera utilisable directement par l'Agence.

› Les campagnes de mesures menées par les stations de mesures automatiques

L'Agence dispose depuis 1975 de 2 stations mobiles pour la réalisation de mesures en continu sur les cours d'eau. Ces stations de mesures sont utilisées afin d'établir des diagnostics en mettant en évidence des changements de qualité de l'eau liées à des phénomènes naturels, urbains et/ou industriels.



Intérieur d'une station de mesure automatique



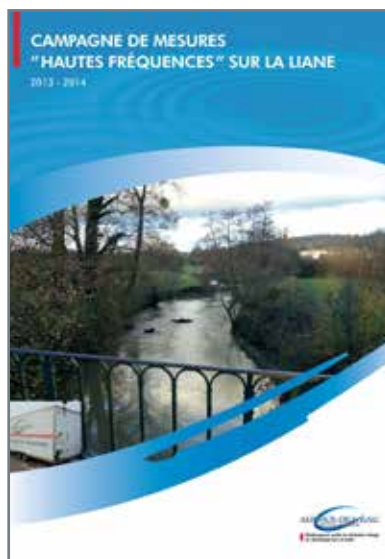
Station de mesure automatique

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE

En 2015, ces stations ont été déployées au cours de 3 campagnes :

- ▶ Sur la **Marque rivière** (mars à avril 2015) : l'Agence contribue au projet OPUR piloté par l'Université de Lille I et soutenu par la Métropole Européenne de Lille, la commune de Villeneuve d'Ascq et la Région Nord Pas-de-Calais, avec la mise à disposition de ses deux stations de mesure, ainsi que d'une bouée instrumentée acquise par l'Agence début 2014. Ce projet vise à mieux connaître le fonctionnement et l'état de la Marque rivière, et à évaluer l'impact de la station d'épuration de Villeneuve d'Ascq combiné au lac du Héron sur la qualité des eaux et des sédiments de la Marque,
- ▶ Sur la **Selle/Escaut** (mai à juin 2015) : des travaux d'effacement de barrage au centre-ville du Câteau-Cambresis ont mis en évidence une réelle plus-value sur la qualité des habitats. Pour autant, la biologie continue à se dégrader en aval. L'objectif était de mesurer l'impact potentiel de la station d'épuration du Câteau-Cambresis et des déversoirs d'orage qui rejetaient en aval. Il a ainsi été observé des apports non négligeables de matières organiques et de matières azotées et phosphorées entre l'amont et l'aval de ce secteur. Il est prévu de continuer à travailler sur ce cours d'eau en 2016 afin de bien identifier les sources de pollution et leurs impacts, et de proposer un protocole d'étude de la relation pression-impact en lien avec les services de l'Agence
- ▶ Sur la **Créquoise** (septembre à octobre 2015) : cette étude s'inscrit dans le cadre d'un suivi d'aménagements (effacement de barrages) sur ce bassin versant. Une première campagne avec les stations automatiques a été réalisée en 2014, correspondant à un point « zéro » avant travaux. La seconde campagne qui a été réalisée en 2015 correspond à un suivi « pendant travaux » et « immédiatement après travaux ». Une troisième campagne sera menée en 2016 ou 2017 pour un « après travaux ». Une synthèse globale sera alors rédigée pour présenter les effets suite à la restauration des milieux.

Trois rapports ont également été édités pour les campagnes de mesure suivantes : la Liane, le canal de Nieppe et la Selle/Escaut.



Couverture de 2 des plaquettes éditées suites aux campagnes de mesures menées en 2014.



Travaux à l'emplacement de la station sur la Créquoise

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE

➤ Les actions transversales

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2016-2021), des cartes d'état des masses d'eau de surface et souterraines ont été établies. Elles sont basées sur les nouvelles règles d'évaluation, fixées par le nouvel arrêté du 27/07/2015. Les principales évolutions de ces règles concernent la prise en compte de données sur une période de 3 ans (et non de deux initialement) et l'intégration de l'indicateur « macrophytes ». Ces évolutions ne remettent néanmoins pas en cause le taux actuel de bon état des cours d'eau de surface, soit 21% en ce début de second cycle DCE. En comparaison, l'objectif fixé est de 38% de bon état d'ici 2021.

Le programme de surveillance visant à déterminer l'état de la ressource en eau et ses améliorations suite aux actions engagées a par ailleurs été révisé.

Les évolutions tiennent compte de l'état des lieux adopté en 2013, du retour d'expérience de la surveillance du 1er cycle, et des consignes nationales établies par l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié. Au niveau du bassin Artois-Picardie, un important travail d'analyse de la représentativité des sites d'évaluation par rapport à la masse d'eau et des problèmes de terrain (applicabilité des protocoles, accessibilité, dangerosité, etc.) a été mené par les services de l'Agence avec ses partenaires DREAL, ONEMA, et fédérations de pêche. En synthèse, ce travail a abouti à redéfinir dans de nombreux cas la localisation de ces sites, qui sont désormais plus représentatifs de l'état de la masse d'eau à laquelle ils appartiennent et également plus pertinents pour le suivi des indicateurs biologiques. Des propositions de remplacement ou de rapprochement de sites existants pour une meilleure cohérence dans les diagnostics ont été proposées.

La définition de ces réseaux est stratégique pour l'Agence de l'Eau, dans l'élaboration de sa politique de protection de la ressource en eau. La révision du programme de surveillance a été validée par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 2 février 2016.

L'HYDROMORPHOLOGIE

➤ Evaluation des pressions hydromorphologiques et programme de Mesures 2016 – 2021

L'évaluation des pressions relatives aux habitats aquatiques s'appuie sur les outils de connaissance développés à l'échelle nationale depuis 2007 (outils géomatiques SYRAH, large échelle et cours d'eau, et outil d'aide à la décision de l'IRSTEA en vue de la déclinaison du Programme de Mesures 2016-2021 dans les Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés), déclinés dans notre bassin. Ces données permettent de disposer d'une analyse des enveloppes techniques et financières prévues par les maîtres d'ouvrage dans les Plans Pluri-Annuels de Restauration et d'Entretien Ecologique.

Cependant, ces plans de gestion décennaux engagés pour certains depuis 2007 nécessitent d'être mis à jour, en s'appuyant notamment sur ces nouveaux éléments de connaissance. A titre d'exemple, le plan de gestion écologique de l'Aa rivièrè (2007-2016) a fait l'objet d'une évaluation écologique de son efficacité en 2015 et est en cours d'actualisation. De même, les plans de gestion des affluents de la Somme sont pour beaucoup en cours d'actualisation, sur les volets techniques et financiers.

➤ Evaluation de l'efficacité des travaux de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau

Le dispositif national d'évaluation des travaux de restauration de cours d'eau

Au niveau national, l'évaluation de l'efficacité biologique des travaux de restauration écologique a été définie comme une priorité. Cela nécessite le suivi de protocoles scientifiques rigoureux, définis en 2010 (IRSTEA – ONEMA), conduits sur des périodes suffisamment longues (états initiaux réalisés 3 ans avant les travaux et état final évalué 6 ans après leur achèvement). Le service a engagé en 2015 un marché spécifique dont l'objet est de faciliter le suivi hydromorphologique, physico-chimique et écologique de l'efficacité des travaux menés.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE

Pour rappel, la démarche concerne actuellement :

- ▶ les travaux d'effacement de l'ouvrage du Cateau-Cambrésis menés en 2010 par le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle,
- ▶ les travaux d'effacement des seuils sur la Créquoise, travaux conduits sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence.

Des dispositifs de suivi ponctuels

Evaluation de l'efficacité des travaux sur la morphologie des berges et du lit et sur la biologie des cours d'eau

L'Agence bénéficie des connaissances collectées par les structures opératrices de suivi écologiques dans le bassin, au travers des conventions relatives aux actions territoriales dédiées (notamment des Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ci-après dénommées « Fédération de Pêche », du SM AMEVA et de la Fédération de Pêche de la Somme, dans le cadre du « Piscipôle » en Picardie).

Le dispositif en place permet d'évaluer de manière ponctuelle l'efficacité biologique immédiate des travaux de restauration de cours d'eau sur le bassin au travers d'opérations de suivi, pêche électrique notamment. Les conventions financières d'animation territoriales au bénéfice de ces structures ont été renouvelées en 2015 pour la période 2016 – 2018. Lors de la réunion des techniciens de rivières organisée par l'Agence le 18 mars 2015 a été décidée la mise en place d'un groupe de travail spécifique animé par la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais, qui s'est réuni en fin d'année et devrait permettre de définir des protocoles de suivi adaptés à l'objectif des travaux.

Evaluation de l'efficacité des dispositifs de franchissement pour la restauration de la continuité écologique

Les résultats obtenus via le dispositif de comptage des poissons sur la Ternoise (Riverwatcher), à Auchy-les-Hesdin, ont permis de confirmer les gains significatifs en terme de migration des poissons migrateurs associés à l'aménagement. Des remontées importantes de saumons et surtout de truites de mer ont à nouveau été observées, avec un nombre d'individus (250 au total), en hausse de 20 % par rapport à 2014.

Le suivi des nids de ponte engagé conjointement par le Syndicat Mixte Canche et Affluents (SYMCEA) et la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais montre une augmentation sensible des linéaires rendus accessibles aux poissons migrateurs et surtout des zones qui sont favorables à leur reproduction, sur le bassin de la Canche. Un diagnostic précis a été fait sur les points de blocage migratoire, qui devront être traités d'ici 2018. A noter que les travaux visent en premier lieu à restaurer la continuité écologique, mais en terme d'efficacité écologique, les travaux d'effacement permettent en plus de retrouver des substrats fonctionnels.

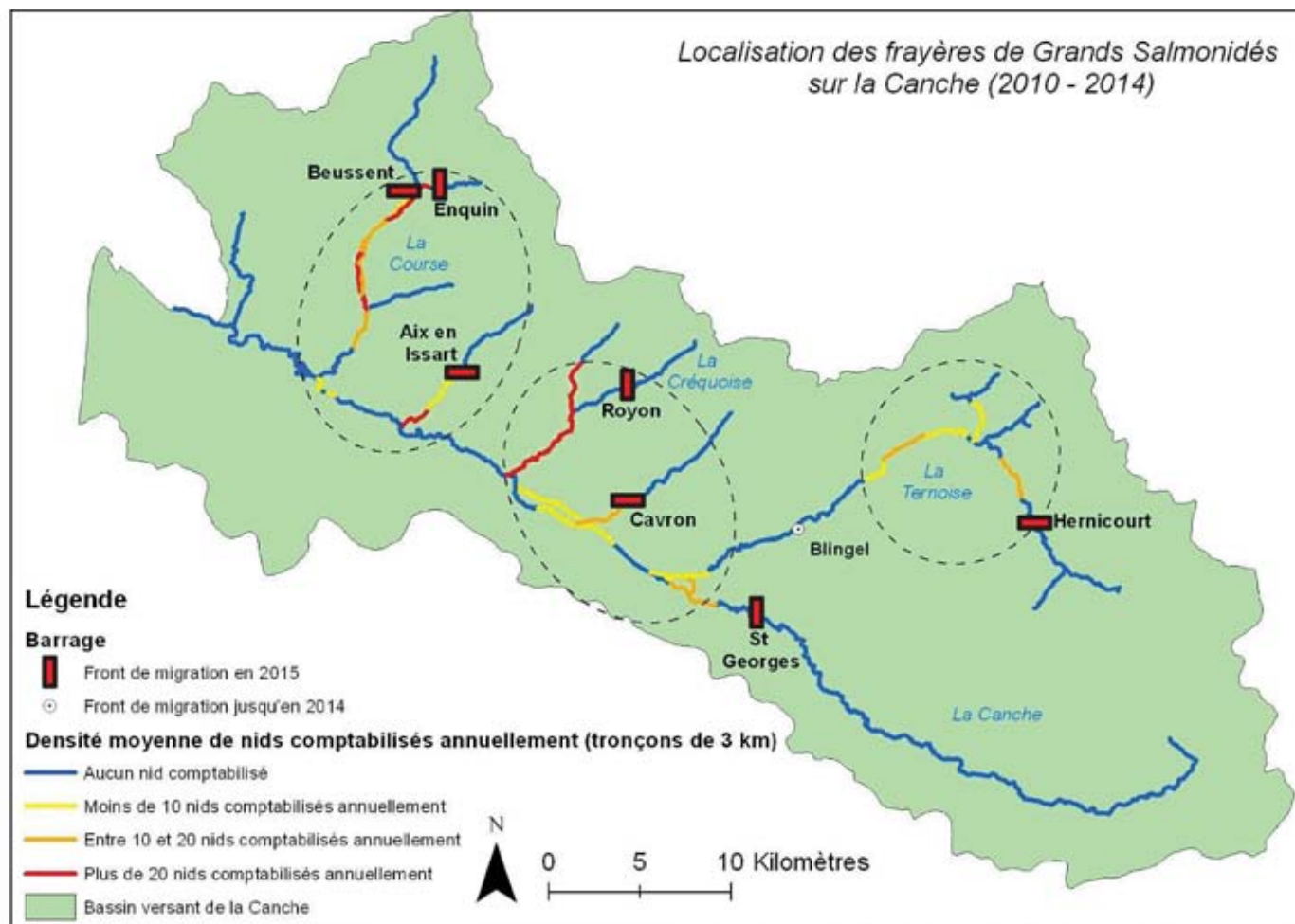


Réunion des techniciens des structures en charge de l'entretien écologique des cours d'eau dans le bassin Artois-Picardie



Radiers de ponte colonisés par les salmonidés suite à l'effacement d'un seuil.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE



Front de migration = limite amont accessible aux poissons migrateurs en terme de continuité longitudinale

Démarche de suivi de l'état fonctionnel et de l'efficacité des travaux de restauration des zones humides

En 2015, une animation nationale est en place pour cadrer le développement d'indicateurs zones humides dans les différents bassins à partir des travaux du bassin Rhône-Méditerranée et de leur boîte à outils « RhoMéo ».

Concernant le bassin Artois-Picardie, un groupe de travail « indicateurs zones humides » a été mis en place. Organisé par l'Agence, ce groupe s'est réuni pour la première fois le 13 novembre 2015. L'objectif de ce groupe est de mettre en place un dispositif de suivi pour :

- ▶ observer l'évolution qualitative et quantitative des zones humides,
- ▶ évaluer l'efficacité des travaux menés en zones humides.

Un des enjeux est de partager collectivement ce que nous souhaitons mettre en place comme indicateurs pour suivre les zones humides, adaptés à la typologie de celles-ci dans le bassin Artois-Picardie. Ces indicateurs doivent être opérationnels, en ce sens qu'ils puissent être déployés facilement par les opérateurs de terrain. Concernant les délais, l'objectif visé est de pouvoir déployer ce dispositif de suivi au 1er janvier 2019, date de lancement du 11ème programme d'interventions financières de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES COURS D'EAU

› Les participations financières accordées en 2015

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	1,789	1,035
Etudes	0,591	0,177
Autres	2,513	1,567
<i>Animation</i>	<i>2,346</i>	<i>1,525</i>
<i>Financement d'emplois</i>	<i>0,153</i>	<i>0,039</i>
<i>Action de communication</i>	<i>0,014</i>	<i>0,003</i>
TOTAL	4,893	2,779

L'ACTION EN BREF

**2 590 Km de cours d'eau
entretenus**

40 Km de cours d'eau restaurés

› Les interventions 2015

En 2015, l'Agence a poursuivi son accompagnement technique et financier des maîtres d'ouvrages engagés dans des opérations pluriannuelles de restauration et d'entretien écologique des cours d'eau.

Elle a pour cela par exemple procédé le 23/10/2015 à la signature du plan Somme 2, qui permettra, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, de poursuivre l'action engagée dans le cadre du plan Somme 1. Pour rappel, ce plan couvrant la période 2007-2014 a permis la définition puis la mise en œuvre des travaux d'entretien et de restauration du fleuve Somme et de ses affluents, soit près de 650 km.

Sur ce territoire, l'Agence a également validé techniquement les plans de gestion pluriannuels qui couvrent actuellement tout le bassin versant de la Somme en dehors du Saint-Quentinois. A cette fin, et pour l'actualisation et la mise en œuvre de ces plans, a été réengagée pour la période 2016-2018, la totalité des conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage passées avec les fédérations de pêche du bassin, la Mission d'Assistance Technique A la restauration et l'Entretien des Rivières AMEnagement et VALorisation du bassin de la Somme (MATAER AMEVA) et le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Cet accompagnement de l'Agence auprès des maîtres d'ouvrages instauré depuis le 9^{ème} programme d'interventions et accru au X^{ème} Programme, porte désormais ses fruits et a créé une importante dynamique, qui a pour résultat l'entretien en 2015 de 2 590 Km de cours d'eau, un chiffre jusqu'alors jamais atteint.

En termes de restauration, les résultats sont les suivants :

Les nouveaux dossiers de restauration engagés en 2015 ne portent que sur 40 km (pour une cible de 90 km) puisqu'ils s'inscrivent dans des programmations techniques pluriannuelles, engagées pour la plupart en 2013 et 2014.

COB 2013-2018

Habitat : linéaire des cours d'eau restaurés

Linéaires de cours d'eau restaurés en vue de la préservation des habitats des espaces naturels ayant bénéficié d'une aide de l'Agence de l'eau engagée dans l'année (en km)

Cible (en %)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
70	80	90	110	120	130

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
136	465	40			

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

EXEMPLE D'INTERVENTION DECIDEE EN 2015

Travaux de restauration dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de gestion écologique de la Hem et de ses affluents

L'animation territoriale sur le bassin versant de la Hem, soutenue par l'Agence, s'est traduite par l'élaboration et la réalisation d'un plan pluriannuel de restauration et d'entretien écologique sur la période 2014-2023

La première phase de travaux, décidée en 2015 par le SYMVAHEM, porte sur la restauration d'un tronçon de 19,6 Km de cours d'eau. L'opération décidée, dont le coût total s'élève à 0,116 M€ avec une participation de l'Agence de 0,092 M€ de subvention, consiste en :

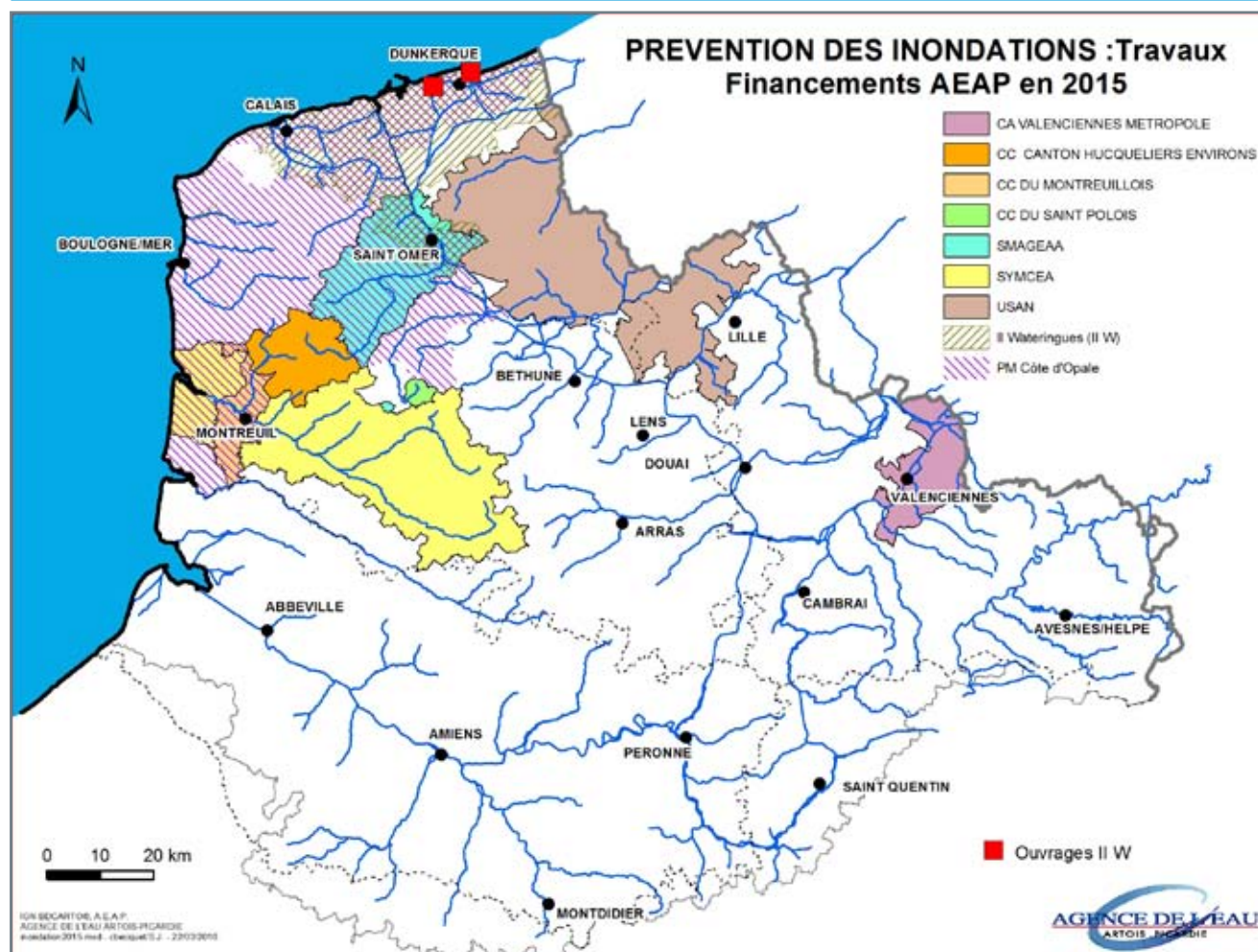
- ▶ la mise en défens des berges par la pose de clôtures ou, selon la configuration des berges, la réalisation de descentes aménagées et l'installation d'abreuvoirs,
- ▶ l'aménagement de passages à gué, avec en complément des travaux de recharge en granulats,
- ▶ l'abattage d'arbres et la restauration de la ripisylve.



Abreuvoir aménagé sur les bords de la Hem



Mise en défens des berges et réalisations de descentes aménagées



LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

› Les participations financières accordées en 2015

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	2,764	2,569
<i>dont Maîtrise d'ouvrage directe Agence</i>	<i>2,282</i>	<i>2,282</i>
Etudes	0,285	0,198
Animation territoriale dédiée	0,442	0,314
TOTAL	3,491	3,082

L'ACTION EN BREF

2 590 Km de cours d'eau
entretenus

40 Km de cours d'eau restaurés

› Le renouvellement de l'animation territoriale

La politique d'animation territoriale, consiste localement en un appui technique à une maîtrise d'ouvrage publique. L'action porte sur la sensibilisation des propriétaires d'ouvrages. Ce travail technique de fond joue un rôle fondamental de persuasion en vue de mener les travaux de rétablissement de la continuité écologique. Pour cette raison, l'Agence a renouvelé en 2015 :

- ▶ l'animation dédiée à la restauration écologique de la Hem et de ses affluents pour la période 2016-2019, grâce à laquelle l'ensemble des ouvrages concernés par le classement en liste 2 devrait être aménagé à l'échéance de février 2018,
- ▶ l'animation relative à la mise en place des travaux de restauration écologique en application du plan de gestion des cours d'eau du bassin versant de l'Aa pour la période 2016-2019,
- ▶ l'animation relative à l'aménagement et à la restauration écologique de la Selle pour la période 2016-2018.

› Les interventions 2015

COB 2013-2018

Continuité écologique obstacles de la liste 2

Taux de réalisation cumulé des ouvrages de la liste 2 aidés en vue d'assurer leur continuité écologique

Cible (en %)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
3,7	7,41	12,96	18,52	25,93	33,33

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
7,78	12,75	15,86			

COB 2013-2018

Continuité écologique totale

Nombre d'ouvrages du bassin aidés dans l'année par l'Agence de l'eau en vue d'assurer la continuité écologique

Cible (en %)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
10	12	17	17	22	22

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
34	62	17			

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

EXEMPLE D'ACTION AIDEE EN 2015

Travaux de restauration de la continuité écologique longitudinale au droit du barrage de Mourlinghem par l'aménagement d'un bras de contournement.

La communauté d'agglomération du Boulonnais est propriétaire sur la Liane du barrage de Mourlinghem, dont l'utilité est d'assurer dans le bief amont un niveau d'eau constant, garantissant le bon fonctionnement de la prise d'eau alimentant l'usine de production d'eau potable de Carly.

La Liane est un cours d'eau classé au titre de l'article L214-17 (liste 2) du Code de l'Environnement. Cela implique que les ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique et sédimentaire doivent être mis en conformité au plus tard en février 2018. De plus, une mortalité importante de truites de mer est survenue pendant l'été 2013 car les poissons ont été bloqués au pied de l'ouvrage. Cela justifie la réalisation d'un aménagement dédié.

Le choix technique qui devait concilier l'objectif de rétablir la continuité écologique sur la Liane, tout en maintenant le débit d'alimentation de la prise d'eau de Carly, s'est porté sur la réalisation d'une rivière de contournement.

L'Agence a apporté 0,297 M€ de participations financières pour soutenir ce projet dont le coût des travaux s'élève à 0,334 M€.



Rivière de contournement du barrage de Mourlinghem

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LE CURAGE DES SEDIMENTS TOXIQUES

» Les participations financières accordées en 2015

Type d'interventions	Données en M€	
	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,702	0,126
Etudes	0,343	0,086
Autres	-	-
TOTAL	1,045	0,212

L'ACTION EN BREF

4 dossiers financés par l'Agence en 2015

20 000 m³ de sédiments pollués traités

EXEMPLE DE DOSSIER AIDE EN 2015

Etude stratégique de gestion des sédiments issus des opérations de dragage des voies d'eau

L'entretien des voies d'eau tant par Voies Navigables de France que par les collectivités gestionnaires nécessite, de réaliser régulièrement des opérations de dragage des sédiments. Ces opérations génèrent des sédiments extraits considérés comme déchets, parfois pollués, qui sont le plus souvent stockés en décharge ou terrain de dépôt en l'absence de filières alternatives de valorisation.

Face à ce constat, une étude à laquelle l'Agence apporte son concours financier à VNF pour un montant de 0,086 M€ a été lancée. Son objectif consiste à estimer, à partir d'un état des lieux en matière d'apports sédimentaires dans les voies d'eau, les volumes à extraire, puis à définir les différentes filières de gestion et de valorisation des sédiments susceptibles d'être développées dans notre bassin particulièrement concerné par cette problématique.

EXEMPLE DE DOSSIER AIDE EN 2015

Travaux de requalification écologique de la Scarpe inférieure entre Hasnon et Mortagne du Nord

En septembre 2013 ont été décidés par l'Agence les travaux de réhabilitation de la Scarpe canalisée. Ils prévoient notamment le dragage du cours d'eau sur une quinzaine de kilomètres. L'opération s'est accompagnée d'aménagements permettant le rétablissement de la continuité écologique longitudinale, au travers de passes à poissons, et latérale avec l'aménagement d'annexes alluviales à Millonfosse et Thun Saint-Amand.

Une nouvelle phase de travaux a permis l'extraction de 20 000 tonnes de sédiments pollués (opération non éligible aux aides de l'Agence), et l'Agence a aidé la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour le confinement de ces sédiments, en apportant 0,154 M€ de subventions pour la réalisation de ces travaux complémentaires.



Annexe alluviale de Thun Saint-Amand

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LES ZONES HUMIDES

› Les participations financières accordées en 2015

Type d'interventions	Données en M€	
	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	2,101	0,826
Etudes	0,616	0,330
Autres	2,826	1,137
Acquisition et veille foncière	2,130	0,998
Animation	0,245	0,098
Action de communication	0,036	0,006
Autres interventions	0,415	0,035
TOTAL	5,543	2,293

› Les interventions 2015 sur les zones humides

La préservation par la gestion des sites

Afin de protéger et de gérer durablement les zones humides, l'Agence apporte son soutien financier aux opérations :

- ▶ d'entretien écologique en vue de la conservation voire du développement de la biodiversité aquatique,
- ▶ de restauration des habitats en vue du rétablissement des rôles fonctionnels des zones humides,
- ▶ d'aménagement pour la sensibilisation de la population et l'accueil dirigé sur les sites ouverts au public.

Parmi les opérations aidées en 2015, il est à noter :

- ▶ la maîtrise d'œuvre pour la restauration écologique de la zone humide « les Balaztels » pour un montant de 0,012 M€ dont 0,010 M€ d'aides Agence, qui fait suite à son acquisition en 2014 avec l'aide financière de l'Agence par la commune de Berles-Monchel (62).
- ▶ les travaux de restauration de l'étang de la Sauvagine sur la commune de Mametz (62) qui ont bénéficié d'une participation financière de l'Agence de 0,026 M€ avec pour objectif d'améliorer le fonctionnement écologique du plan d'eau, de ses abords et d'améliorer l'accueil du public sur le site.

L'ACTION EN BREF

4 387 ha entretenus

225 ha restaurés

782 ha étudiés

127 ha acquis par une personne publique



Etang de la Sauvagine – Restauration des abords et amélioration de l'accueil du public

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

► les travaux de restauration d'une roselière de 14 ha située sur la commune de Saigneville (80) en plaine maritime picarde. Pour préserver ce site menacé d'assèchement, l'Agence a versé 0,048 M€ de participations financières afin de procéder au décapage de certaines zones avec la suppression de remblais et à divers aménagements favorisant la mise en eau du site.

► La préservation par l'acquisition foncière

Au-delà des opérations de gestion entreprises sur les zones humides, l'Agence apporte également son soutien financier pour la réalisation d'acquisitions foncières de zones humides.

En 2015, elle a ainsi apporté 0,998 M€ de participations financières pour 17 dossiers représentant une surface acquise de 127 ha permettant à l'Agence d'atteindre l'objectif qu'elle s'était fixée.

Ces opérations d'acquisition ont essentiellement été menées par le Conservatoire du Littoral, les Départements et le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais qui ont conforté des sites sur lesquels ils interviennent depuis plusieurs années tels que les zones humides en moyenne vallée de la Somme ou dans le marais audomarois, les prairies du val de Sambre ou encore la zone humide de Baives (59). Se distingue toutefois une acquisition de 1,7 ha par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais sur la commune de Nieppe (59) en continuum avec la boucle de la Lys propriété Agence à Erquighem-Lys, réalisée dans une logique de renforcement de la trame verte et bleue le long de la rivière Lys.



Restauration de la roselière de Saigneville

COB 2013-2018

Zones humides

Zones humides bénéficiant d'un financement de l'Agence de l'eau (ha) dont acquisition (ha) par une personne publique

Cible (en %)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 460	1 790	2 220	2 350	2 360	2 270
100	110	120	130	140	150

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
4 336	4 227	4 739			
124	126	127			

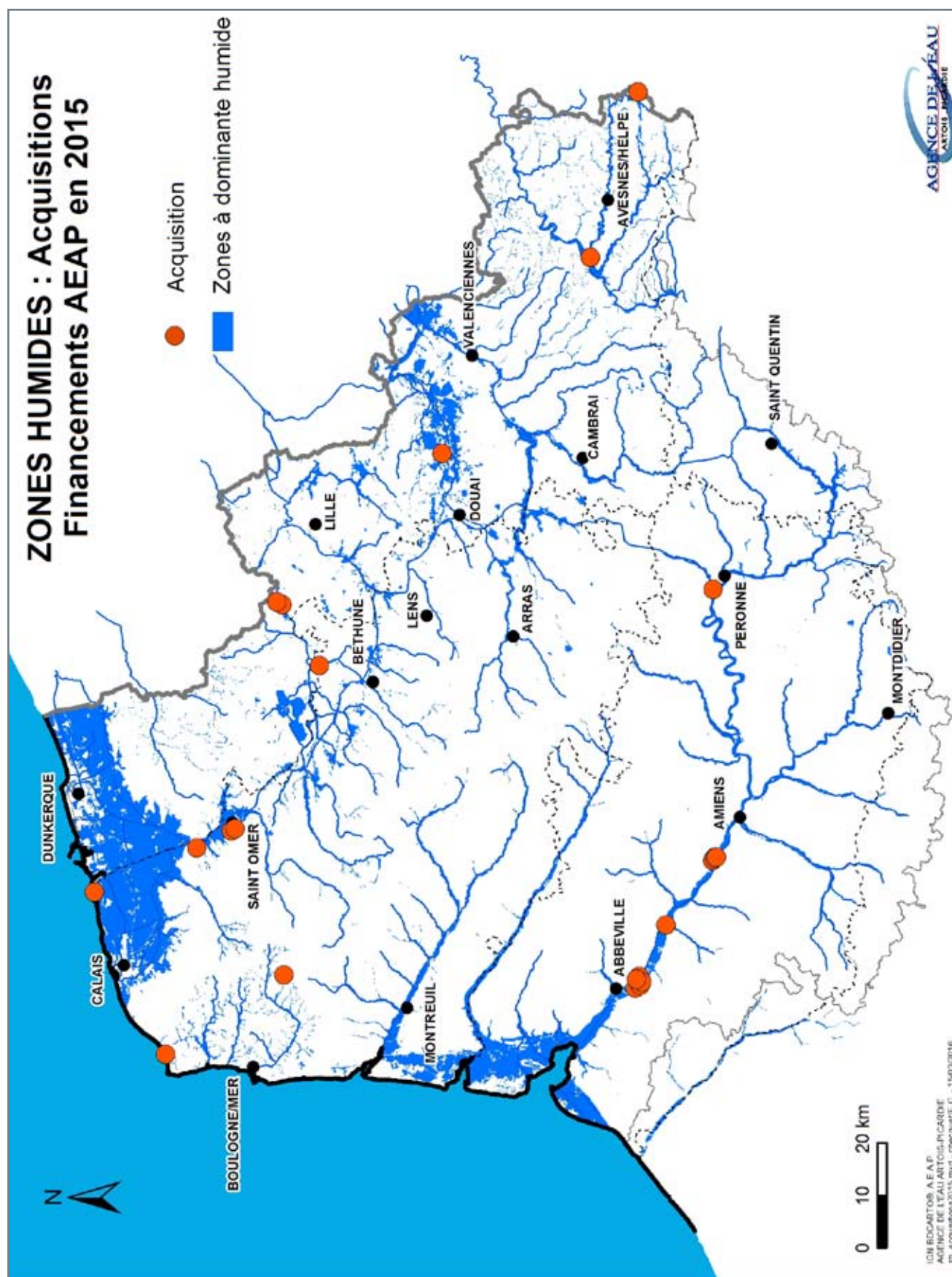
Prévisions

	ZH en ha						Somme hors études
	nombre d'ha existant	nombre d'ha restaurés	nombre d'ha entretenus	nombre d'ha entretenus + restaurés	nombre d'ha acquis par une pers. publique	nombre d'ha étudiés	
2013	60 000	160	1 200	1 360	100	200	1 460
2014	60 000	180	1 500	1 680	110	200	1 790
2015	60 000	200	1 900	2 100	120	300	2 220
2016	60 000	220	2 000	2 220	130	300	2 350
2017	60 000	220	2 000	2 220	140	300	2 360
2018	60 000	220	1 900	2 120	150	200	2 270
Total	60 000	1 200	10 500	11 700	750	1 500	12 450

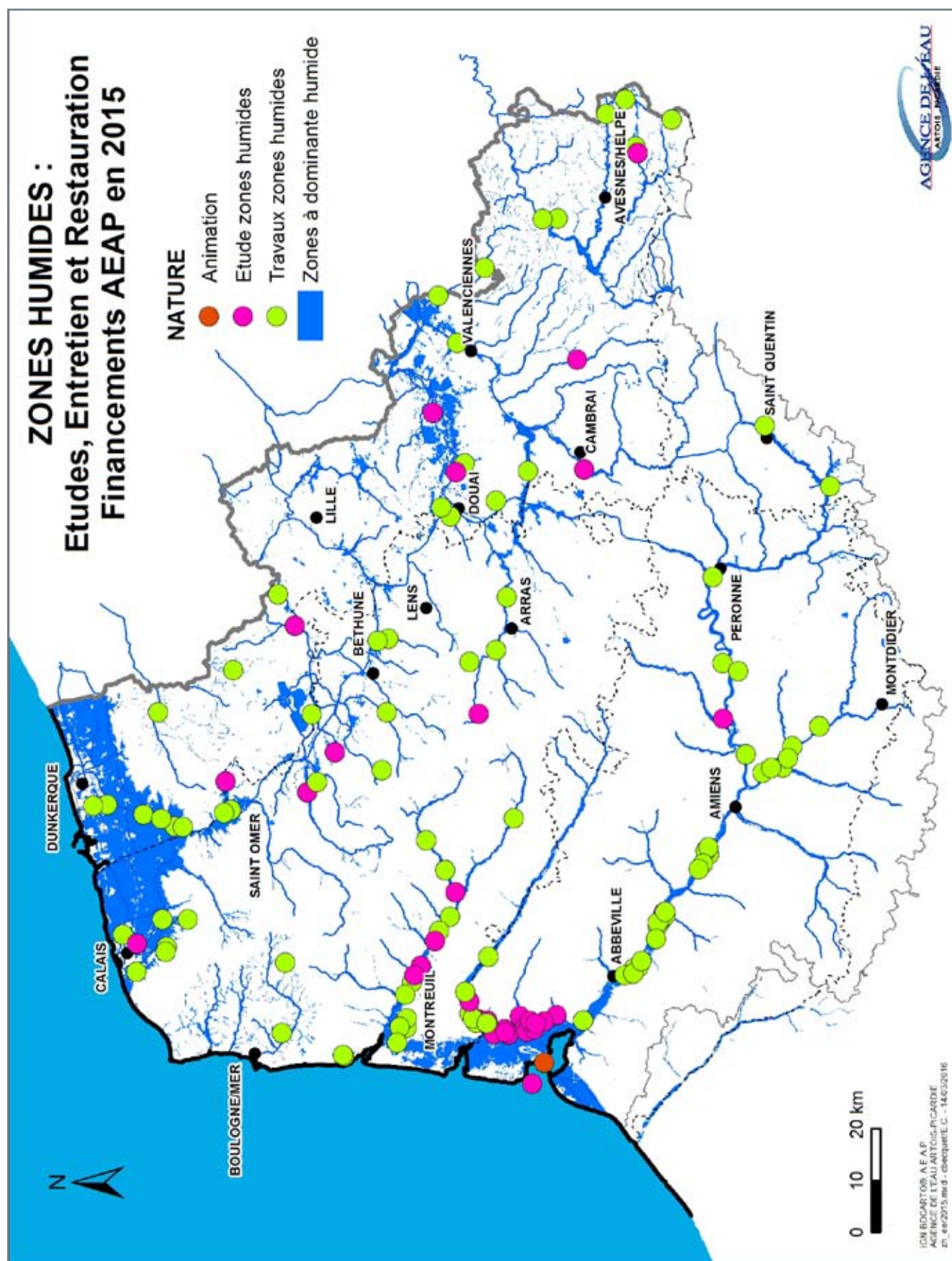
Réalisations

	ZH en ha						Somme hors études
	nombre d'ha existant	nombre d'ha restaurés	nombre d'ha entretenus	nombre d'ha entretenus + restaurés	nombre d'ha acquis par une pers. publique	nombre d'ha étudiés	
2013	60 000	486,20	3 743,00	4 229,20	124,40	3 473,00	4 353,6
2014	60 000	103,69	3 997,37	4 101,06	126,24	355,44	4 227,3
2015	60 000	225,08	4 386,96	4 612,04	126,93	781,80	4 739,0
2016				0,00			0
2017				0,00			0
2018				0,00			0
Total		815	12 127	12 942	378	4 610	13 320

**ZONES HUMIDES : Acquisitions
Financements AEAP en 2015**



LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS



LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Le congrès national des réseaux des Conservatoires d'Espaces Naturels et des Réserves naturelles de France

Les deux réseaux des Conservatoires d'Espaces Naturels et des Réserves Naturelles de France ont décidé face au contexte législatif actuel particulièrement mouvant (réforme territoriale et Loi NOTRe, fusion des Régions, Loi sur la transition énergétique, Loi sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances) de rassembler leurs forces, leurs compétences et leurs expériences pour l'organisation d'un congrès national, qui s'est tenu à Dunkerque du 7 au 10 octobre 2015.

Cette rencontre, pour laquelle l'Agence a apporté 0,035 M€ de subventions, s'est tenue avec pour objectifs de :

- ▶ *contribuer aux réflexions sur l'avenir de la protection de la nature en France,*
- ▶ *échanger sur les actions et les expériences actuelles des salariés et membres des deux réseaux, sur leurs cœurs de métiers respectifs,*
- ▶ *renforcer la mobilisation et l'influence des deux réseaux par la consolidation des collaborations actuelles et le développement de nouveaux partenariats.*



ERIC DEWEVER 2015 / CEN NPDC

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Le programme de maintien de l'agriculture en zones humides : bilan à mi-parcours

Dans le cadre de son X^{ème} Programme d'Intervention, l'Agence participe à une politique pour le maintien d'une agriculture viable et économiquement intégrée dans les zones humides. Pour ce faire, elle a défini, en collaboration avec les acteurs clés dans ce domaine, un programme d'actions et a planifié d'y consacrer 2,8 M€ sur la période 2013-2018.

A la date du 31 août 2015, parmi les 8 sites pilotes pressentis à l'origine du X^{ème} programme d'interventions :

➤ 5 sites se sont engagés dans un programme d'actions, parmi lesquelles la caractérisation de l'occupation des sols, la caractérisation des prairies humides, le suivi technico-économique et sanitaire d'élevages bovins, le suivi fourrager ou encore la tenue d'un cahier de pâturage.

➤ 3 sites mènent une réflexion pour s'engager dans un programme d'actions et le déployer sur leur territoire en 2016 au plus tard.

En 3 ans, tous les sites pilotes pressentis à l'origine du X^{ème} Programme d'interventions auront mis en place un programme d'actions dont les objectifs sont partagés par les acteurs du territoire.

Le concours des prairies fleuries en plaine maritime picarde

Le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard est engagé depuis 2012 avec la Chambre d'Agriculture de la Somme dans différents projets pour essayer de maintenir l'élevage sur le territoire de la Plaine Maritime Picarde. C'est dans le cadre de cet engagement que le concours des prairies fleuries a été organisé. Ce concours récompense par un prix d'excellence professionnelle le savoir-faire et la technicité des agriculteurs dont les parcelles présentent le meilleur équilibre agri-écologique et permet de montrer que la conciliation entre intérêt écologique et intérêt économique est possible.

La remise des prix, qui a eu lieu le 22 septembre 2015, a permis de distinguer 2 agriculteurs, le premier pour l'équilibre écologique de sa parcelle située dans le marais de l'Hère, le second pour ses pratiques exemplaires de conservation des éléments paysagers typiques du territoire sur une parcelle bocagère de Rue.

La remise des prix, qui a eu lieu le 22 septembre 2015, a permis de distinguer 2 agriculteurs, le premier pour l'équilibre écologique de sa parcelle située dans le marais de l'Hère, le second pour ses pratiques exemplaires de conservation des éléments paysagers typiques du territoire sur une parcelle bocagère de Rue.

Monsieur Olivier Ménétier (éleveur à Rue) a également été récompensé vendredi 4 mars 2016 au Salon International de l'Agriculture par un prix d'excellence national au Concours général agricole des prairies fleuries dans la catégorie Pâturage.

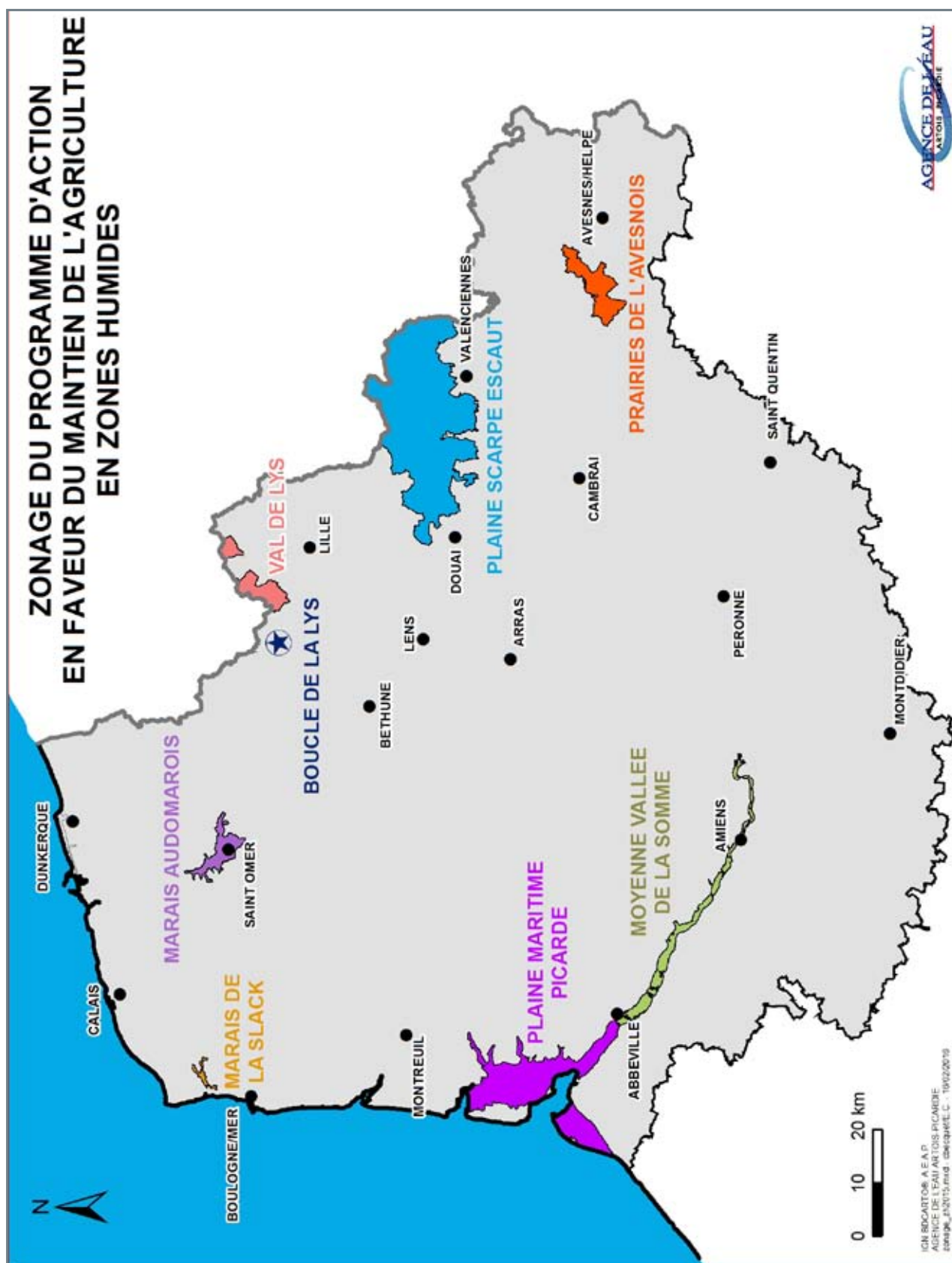


Notation des prairies candidates le 04/06/2015



Remise des prix le 22/09/2015

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS



LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LE SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI) : LES TERRAINS NON BATIS

› Le bilan du SPSI 2011-2015

Le premier SPSI initié, en 2011, s'est achevé fin 2015 sur un bilan très positif. La saine gestion par l'Agence de ses propriétés foncières a en effet été reconnue dans un rapport du Conseil Immobilier de l'Etat.

Celui-ci souligne une valorisation économique des biens, en plus de la mission principale de préservation de la ressource en eau avec :

► *des terres agricoles faisant l'objet de contrats locatifs, tout en incluant depuis 2011 des clauses environnementales fortes (interdiction des pesticides, plantations de haies, fauches tardives...),*

► *des parcelles boisées exploitées à leur maturité et replantées d'essences locales contribuant au développement de la biodiversité et à l'absorption des nitrates.*

Un second SPSI est désormais en cours d'élaboration pour la période 2016-2020.

L'ACTION EN BREF

11 nouveaux baux ruraux environnementaux ont été signés en 2015.

Le nombre total de baux ruraux en cours à fin 2015 s'élève à 89, couvrant une superficie de 180 ha, dont 48 baux ruraux environnementaux couvrant 118 ha.

L'Agence dispose à fin 2015, de 557 Ha de terrains, essentiellement situés dans des zones à fortes vulnérabilité pour la ressource en eau.

› Une assistance foncière en vue d'échanges parcellaires sur la zone des champs captants du sud de Lille

L'Agence a passé fin 2013 avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural), une convention d'assistance foncière en vue de rationaliser les surfaces en propriété de l'Agence, très morcelées. L'objectif était de procéder à des échanges de parcelles pour que les surfaces en propriétés de l'Agence soient localisées sur les secteurs les plus sensibles de la nappe.

Mise en place concrètement en 2014, l'animation entreprise porte ses fruits avec en 2015 la finalisation de 2 échanges pour une superficie de 5 ha, et 4 échanges prévus en 2016.

Les parcelles récupérées feront toutes l'objet de baux ruraux environnementaux.



Terrain propriété Agence à Hérin (59)

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

➤ La poursuite de la restauration écologique sur la boucle de la Lys

La boucle de la Lys à Erquihem-Lys (59) est une zone humide qui regroupe 70 ha de terrains propriété de l'Agence. Ce secteur d'un grand intérêt écologique fait l'objet depuis plusieurs années d'aménagements dans le but de restaurer la biodiversité et de redonner à ce territoire son aspect bocage.

En 2015, suite aux négociations avec les différents agriculteurs exploitants, il a été décidé de :

- ▶ convertir une parcelle pour y restaurer un ancien verger avec 52 arbres fruitiers,
- ▶ planter 1 400 m de haies, constituées par 405 arbres,
- ▶ poser 327 m de clôtures.

Des barres d'effarouchement ont par ailleurs été livrées à 3 agriculteurs, afin qu'ils puissent en équiper leur tracteur lors des opérations de fauchage, de manière à prévenir la mortalité de la faune présente au moment des coupes d'herbes.



Tracteur équipé d'une barre d'effarouchement

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

› Le réaménagement des berges sur le val du Saméon (59)

L'Agence est propriétaire de 4 prairies, d'une superficie totale de 5 ha, situées en bordure du cours d'eau Saméon, un affluent de la Rhonelle. Celles-ci sont exploitées à des fins d'élevage de bovins.

L'Agence a procédé en 2015 à d'importants travaux d'aménagement sur ce site, avec :

- ▶ la pose de clôtures en bordure du cours d'eau combinée à l'installation de 3 abreuvoirs afin de protéger les berges du Saméon dégradées par le passage du bétail,
- ▶ le boisement d'une parcelle inutilisée.

Au total, ce ne sont pas moins de 1 400 mètres de clôtures qui ont été posés et 960 arbres plantés pour le boisement d'une surface de 7 000 m² et la constitution de 1 100 mètres de haies.

Cette opération a également pour vocation de constituer un exemple à destination du monde agricole. A cette fin, l'Agence envisage de réaliser en 2016 une opération de communication qui pourrait se traduire par la diffusion d'une plaquette de présentation et/ou par l'organisation d'une journée portes ouvertes.



La plantation de haies



Les berges du Saméon avant travaux



Les berges du Saméon après la pose de clôtures

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DIRECTE AGENCE

Plusieurs maîtres d'ouvrage du bassin Artois – Picardie se sont engagés de longue date dans la mise en œuvre des travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Le classement de plusieurs cours d'eau du bassin au titre du L. 214-17 CE liste 2 nécessite désormais d'aménager les ouvrages pour satisfaire à des objectifs de restauration de la continuité écologique et sédimentaire à l'échéance de février 2018 dans notre bassin. En raison de la charge technique et financière supportée par les maîtres d'ouvrages publics pour leurs propres ouvrages, en appui des propriétaires de ces ouvrages, l'Agence, au-delà de son soutien financier aux maîtres d'ouvrages publics a également depuis quelques années été sollicitée pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de certaines opérations relatives à des ouvrages dont le propriétaire est privé. C'est notamment le cas sur le bassin versant de la Canche, à la suite d'une demande du SYMCEA ayant obtenu une décision favorable de la Commission Permanente des Interventions en juin 2010, en application de la délibération qui permet ces interventions directes de l'Agence (Loi Grenelle de 2009 et 2010).

› L'effacement de barrages sur la Canche et ses affluents

La Canche, fleuve côtier de 1ère catégorie piscicole, et ses affluents (Course, Créquoise, Planquette et Bras de Bronne), ont fait l'objet dès juin 2010 de démarches de conventionnement préalables de délégation de maîtrise d'ouvrage.

A ce jour, 39 ouvrages, n'ayant plus d'usage économique et faisant obstacle à la continuité écologique et sédimentaire, bénéficient d'un conventionnement avec l'Agence pour la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage déléguée. Des travaux d'aménagement ont déjà été menés pour 16 d'entre eux.

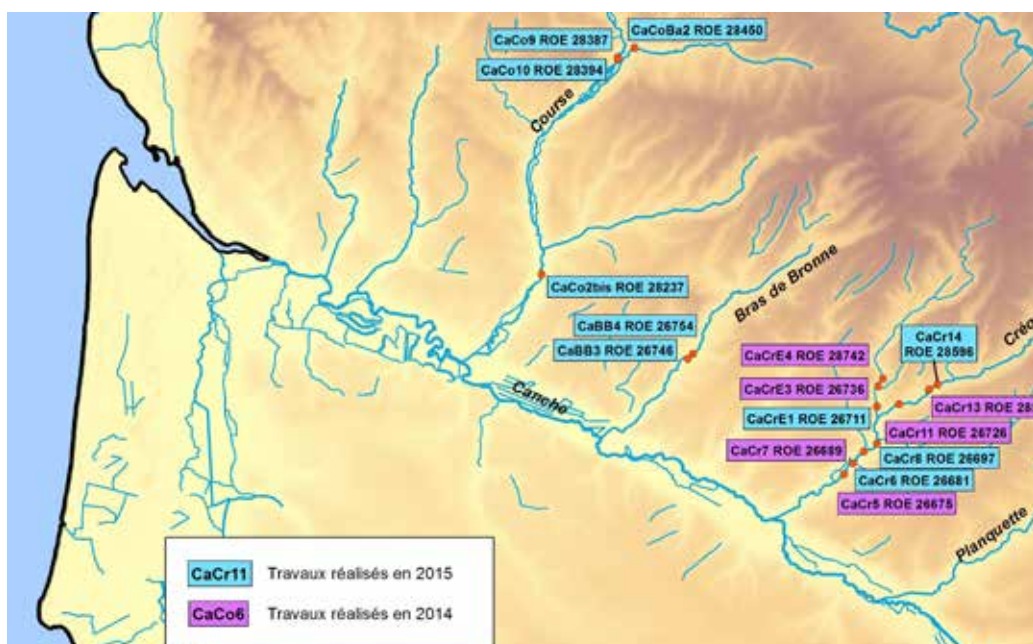
Les travaux menés consistent, lorsque cela est possible techniquement et avec l'accord du propriétaire, en l'effacement total du seuil.

Toutefois, les contextes locaux et de stabilité du lit du cours d'eau ou des bâtiments attenants peuvent nécessiter le maintien du radier de l'ouvrage faisant obstacle. Dans ce cas, la création d'un bras de contournement peut être envisagée s'il existe les disponibilités foncières nécessaires.

A défaut de faisabilité des solutions précédentes, l'aménagement d'une passe rustique également dénommée rampe en enrochement est retenue.

Ces deux dernières solutions, bras de contournement et rampe en enrochement, sont innovantes pour le bassin Artois-Picardie et constituent des vitrines de cette typologie de travaux.

En pratique, sur les 10 ouvrages rendus franchissables en 2015, 2 ont fait l'objet d'un effacement, 2 ont été complétés d'un bras de contournement, et 6 ont fait l'objet de l'aménagement d'une passe rustique (rampe aval en enrochements).



Localisation des ouvrages rendus franchissables

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

EXEMPLE DE MAITRISE D'OUVRAGE DIRECTE AGENCE POUR L'EFFACEMENT DE BARRAGES SUR LA CANCHE ET SES AFFLUENTS EN 2015

La restauration de la franchissabilité piscicole sur la Course au niveau de la commune de Beussent (62)

Les négociations avec les propriétaires privés de barrages ont permis d'envisager un rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire sur la Course au niveau de la commune de Beussent. Le site concerné est caractérisé par la présence de 2 ouvrages, distants de seulement 50 m, et cumulant une chute d'eau d'une hauteur de 3,20 m. L'absence de foncier disponible rend par ailleurs impossible un arasement suffisant du dénivelé et l'aménagement d'un bras de contournement. Ces difficultés techniques ont conduit l'Agence à engager 0,275 M€ pour l'aménagement d'une rampe à macro rugosités. Ce procédé consiste à implanter dans le lit du cours d'eau des blocs, de manière à réduire la vitesse d'écoulement et ainsi permettre à toutes les espèces de pouvoir nager à contre-courant en dépit d'une déclivité importante. Quelques mois après la réception des travaux en octobre 2015, des poissons migrateurs ont été observés pour la première fois à l'amont des travaux, ce qui témoigne de l'efficacité des aménagements.



Seuil du moulin de Beussent avant les travaux



Travaux d'arasement du seuil



Pose des blocs constitutifs de la passe à macro rugosités



Seuil du moulin de Beussent après les travaux

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

› L'aménagement des seuils existants sur les propriétés foncières acquises par l'Agence de l'Eau

L'Agence a fait l'acquisition fin 2014 grâce à la convention nouée avec la SAFER, d'un terrain de 2 ha situé à Tournehem-sur-la-Hem en bordure du cours d'eau dénommé la Hem. L'Agence s'est positionnée afin de permettre l'aménagement sur cette propriété d'une rivière de contournement au niveau d'un obstacle à l'écoulement : le moulin Leulenne.

En vue de restaurer la continuité écologique sur ce cours d'eau, l'Agence a procédé en 2015 à un relevé topographique de la zone, et a fait réaliser une étude d'avant-projet par un prestataire. Les résultats obtenus ont conduit l'Agence à opter pour un reméandrage du cours d'eau dans la parcelle de l'Agence afin de contourner le moulin.



Le moulin Leulenne

Le dépôt du dossier d'autorisation ainsi que l'enquête publique seront réalisés courant 2016, permettant d'envisager la réalisation des travaux au cours de l'été 2017.

Une démarche similaire est engagée pour le rétablissement de la continuité écologique au niveau du moulin de Nielles à Delettes sur la Lys, également propriété de l'Agence. En effet, suite à l'étude de projet réalisée en 2015, l'Agence a déposé la même année le dossier réglementaire pour réaliser les travaux consistant en l'aménagement d'une rampe en enrochement, ainsi que pour la pose de clôtures et la mise en place d'abreuvoirs afin de permettre l'installation d'une ripisylve sur les berges. Les travaux devraient être initiés en 2017.

› Les résultats de l'étude de faisabilité pour l'aménagement de l'ouvrage hydroélectrique Saint-Michel

L'ouvrage hydroélectrique Saint-Michel est situé sur le fleuve Somme à Amiens. Cet ouvrage, vieillissant, et qui n'a plus d'usage économique, fait obstacle à la continuité écologique et sédimentaire et donc ne répond pas aux exigences fixées par l'article 214-17 CE liste 2. Il a fait l'objet en 2014 d'un mandat de maîtrise d'ouvrage de l'Etat à l'Agence pour porter l'étude de faisabilité technique et financière d'un aménagement. Cette étude, dont les conclusions ont été rendues en 2015, a permis d'identifier 2 types d'aménagements envisageables :

- ▶ *La conservation du bâtiment avec l'aménagement d'un dispositif de franchissement*
- ▶ *La suppression du bâtiment et l'implantation de seuils franchissables en vue de garantir la fonctionnalité hydro-écologique du complexe fleuve Somme/Bras du Pendu dont l'agencement par le Comité Départemental de la Somme est en cours d'achèvement.*

L'Etat, propriétaire de l'ouvrage, se prononcera dans les mois à venir sur la solution d'aménagement qu'il souhaite mettre en œuvre, et sur un éventuel mandat de l'Agence pour la maîtrise d'œuvre des travaux.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION

› Les participations financières accordées en 2015

Type d'interventions	Données en M€	
	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,430	0,192
Études	0,368	0,202
Animation	0,665	0,470
Acquisitions foncières	0,103	0,046
TOTAL	1,566	0,910

› Les interventions financées en 2015

La lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols agricoles est un enjeu important du X^{ème} Programme d'intervention de l'Agence. Cela s'explique d'une part en raison des risques de coulées boueuses et de leurs conséquences possibles pour la sécurité des biens et des personnes, et d'autre part par l'impact biologique majeur des Matières en Suspension (MES) déversées à cette occasion dans les cours d'eau.

Face à ces enjeux, l'Agence encourage la mise en place de mesures agronomiques préventives, et aide à la réalisation d'ouvrages d'hydraulique douce tels que la plantation de haies ou de fascines, mais aussi à la réalisation d'ouvrages d'hydraulique structurants tels que des bassins ou des zones de rétention des ruissellements, permettant de faire face à des événements d'occurrence décennale.

D'une utilité certaine, de nombreux ouvrages tant d'hydraulique douce que structurante ont ainsi été implantés depuis une dizaine d'années. Ces réalisations se sont poursuivies en 2015 avec 7 dossiers de travaux (hors études, animations et acquisitions foncières) financés par l'Agence pour un montant total de 0,192 M€.



Toutefois, ces ouvrages sont fragiles et se dégradent rapidement en l'absence d'entretien régulier, ce qui compromet leur efficacité. Face à ce constat, 5 structures (SYMVAHEM, SMABE, SI SELLE 59, CC 2 SOURCES et la commune de Sebourg) se sont engagées à procéder à des contrôles des dispositifs de lutte contre l'érosion, en vérifiant la pérennité et le bon fonctionnement hydraulique des différents ouvrages. Parmi les actions menées en 2015, 17 214 mètres linéaires de haies et de fascines ont été contrôlés

et entretenus. La mise en place de cette démarche de contrôle vise également à favoriser l'émergence de plans pluriannuels de gestion et d'entretien des ouvrages.

L'ACTION EN BREF

5 375 mètres linéaires de haies et fascines plantés

17 214 mètres linéaires de haies et de fascines entretenus

39 065 m³ de capacités supplémentaires créées en hydraulique structurant.



Aménagement hydraulique douce : plantation de haies à Sebourg (59)



Aménagement hydraulique structurant : Digue de plein champ

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

EXEMPLE D'ACTION AIDÉE EN 2015

Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des terres agricoles sur le bassin versant de la Trie (80)

La qualité écologique de la Trie, affluent du fleuve Somme, est régulièrement altérée par la présence de matières en suspension (MES) ayant pour origine des phénomènes de ruissellement de terres agricoles.

En réponse à ce problème, la Communauté de Communes du Vimeu Vert avait engagé en 2007 et 2008, avec le soutien technique et financier de l'Agence, une première tranche de travaux sur un sous-bassin versant de 1 837 ha particulièrement sensible. L'efficacité des actions entreprises a poussé en 2015 cette collectivité à solliciter une nouvelle aide de l'Agence, pour aménager un second sous-bassin versant d'une superficie 1 045 ha.

Soutenu par l'Agence, qui apporte une participation financière de 0,031 M€, le projet qui allie aménagements d'hydraulique douce et travaux plus structurants porte sur l'implantation de :

- ▶ noues et de zones de rétention des ruissellements totalisant un volume de stockage de 6 065 m³,
- ▶ 40 mètres linéaires de fascines interparcellaires,
- ▶ 1 150 mètres linéaires de haies,
- ▶ 1,42 ha de bandes enherbées

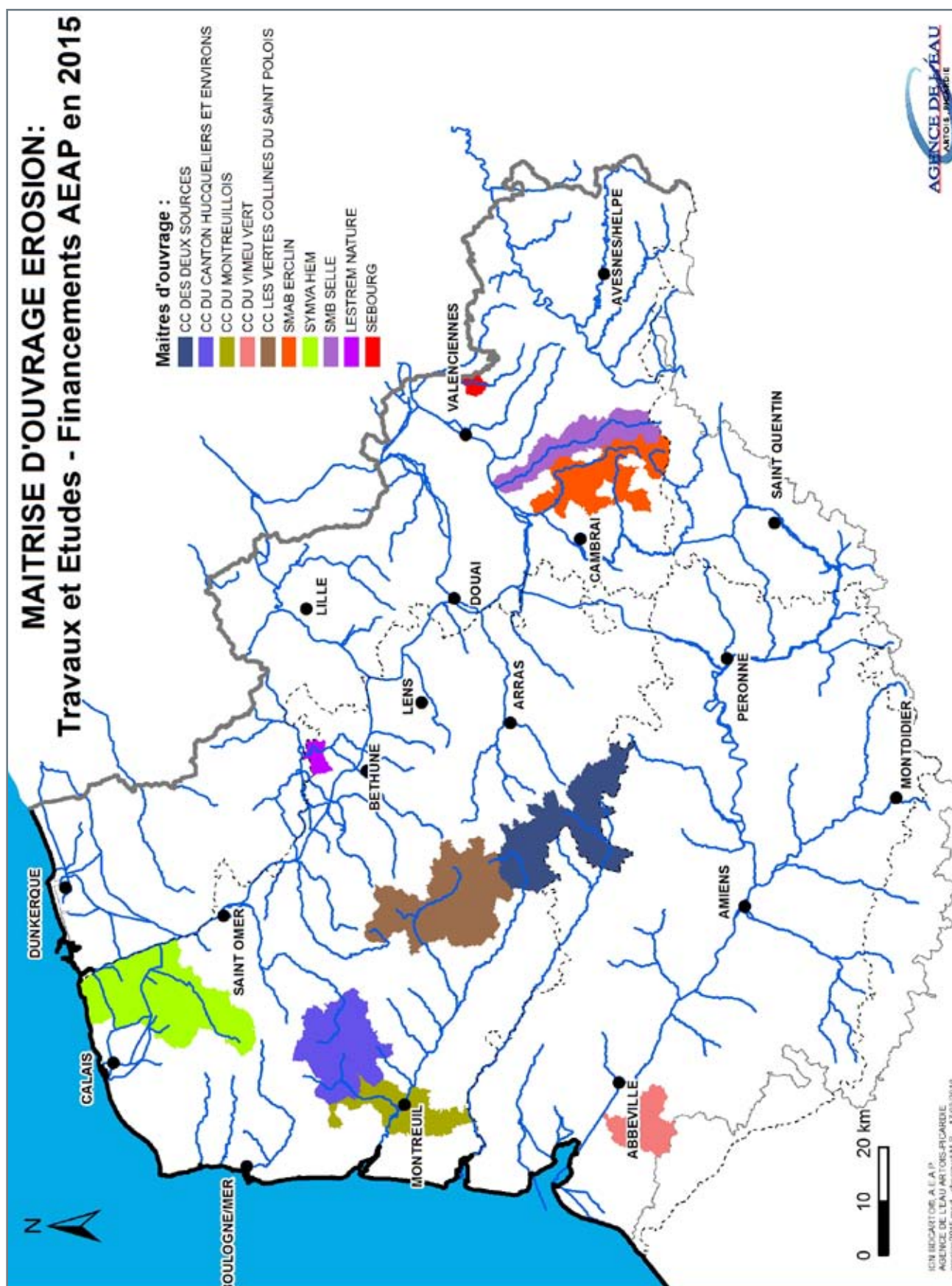


Plantation de fascines au bas des champs pour contenir le ruissellement

➤ Le renouvellement de l'animation territoriale dédiée

L'animation territoriale joue un rôle primordial pour la coordination des actions, l'accompagnement technique des dossiers et le travail de sensibilisation auprès des acteurs de terrain sur la nécessité d'implanter et d'entretenir des aménagements de lutte contre le ruissellement. C'est pourquoi l'Agence a consacré 0,470 M€ pour le renouvellement de 6 postes d'animateurs sur la période 2015-2018.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS



LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

› Les participations financières accordées en 2015

Type d'interventions	Données en M€	
	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	2,257	0,665
Etudes	1,713	0,409
Acquisitions foncières*	-0,006	0,007
TOTAL	3,964	1,081

* Le montant négatif résulte d'une réduction pour solde sur un dossier engagé en 2013

L'ACTION EN BREF

25 ouvrages de ralentissement dynamiques dont 2 zones d'expansion des crues (ZEC) réalisées

2 PAPI supplémentaires approuvés en 2015

9 210 Km² couverts par des PAPI à fin 2015, soit 46% du bassin Artois-Picardie

› La dynamique au sein des PAPI

Les Programmes d'Actions et de Prévention contre les Inondations (PAPI) répondent à un cahier des charges national en vue de traiter le risque « inondation » de manière globale, au travers d'actions combinant la gestion de l'aléa (réhabilitation des zones d'expansion des crues, ralentissement dynamique, ouvrages de protection...) et la réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires.

Au cours de l'année 2015, 2 PAPI complets ont été clôturés, le programme de travaux ayant été mené à son terme. Il s'agit des PAPI complets « Somme » et « Lys ».

En 2015, 2 nouveaux PAPI, le PAPI complet « Somme 2 » et le PAPI d'intention « Boulonnais », ont été approuvés par le Conseil d'Administration. A noter que le PAPI Somme 2 reprend le même périmètre que le PAPI Somme arrivé à échéance, mais avec un nouveau programme de travaux.

Par ailleurs, en 2015, un avenant a été passé concernant un PAPI complet déjà précédemment approuvé : le PAPI « Audomarois ». Le compteur affiche donc 3 PAPI approuvés en instances à fin 2015. En 2016, le PAPI complet « Littoral Picard », et le PAPI d'intention « Lys » devraient être approuvés.

LES EVENEMENTS PARTICULIERS DE L'ANNEE 2015



Présentation de la ZEC de Famars (59) et des aménagements d'hydraulique douce sur la commune d'Estreux (59) le 30 septembre 2015 lors de la visite d'une délégation de l'Union Européenne.



Approuvé en 2014 par les instances du bassin, le PAPI Canche a fait l'objet d'une signature officielle le 25 juin 2015.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Les travaux réalisés au titre des PAPI

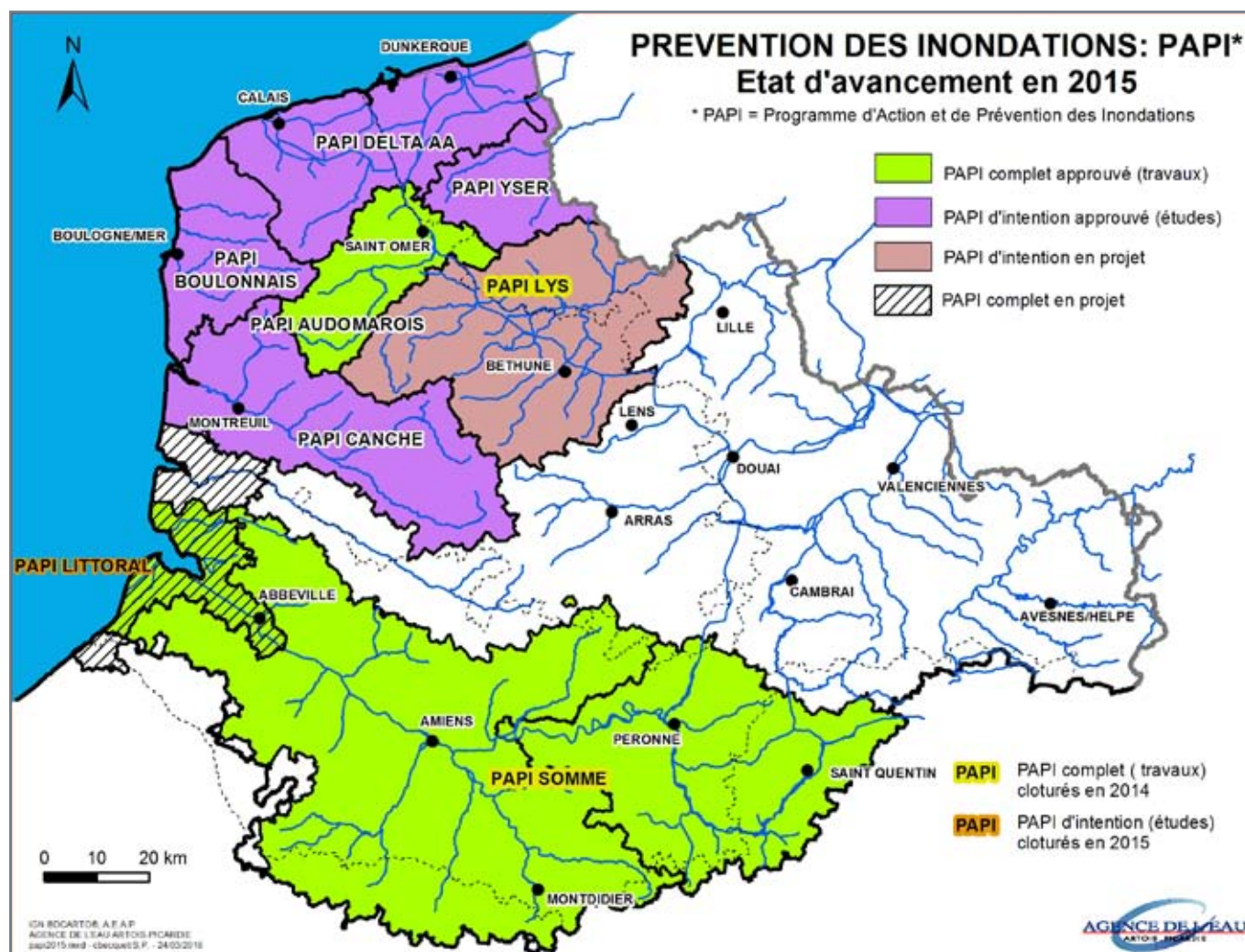
L'Agence a en 2015 accordé des aides financières pour la réalisation de 3 opérations visant à des travaux de ralentissement dynamique dans le cadre des PAPI.

La Communauté de Communes de Fruges, au titre du PAPI Lys a bénéficié de 0,007 M€ de subventions Agence pour la réalisation d'une acquisition foncière de 1,83 Ha sur la commune de Coupelle-Vieille (62), en vue de la création d'un ouvrage de lutte contre les inondations.

Le SMAGE Aa, au titre du PAPI Audomarois a bénéficié d'une subvention Agence de 0,280 M€ pour l'acquisition foncière de 1,10 Ha sur la commune d'Aix-en-Ergny (62) et pour la réalisation de travaux de création d'une Zone d'Expansion des Crues (ZEC), et la réalisation d'une étude préalable aux travaux de ralentissements des ruissellements.



ZEC de Verchocq (62) – PAPI Audomarois



LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

› Les opérations réalisées en complément des PAPI

L'Agence soutient également des opérations de lutte contre les inondations menées hors cadre des PAPI. En 2015, 10 dossiers ont ainsi été financés, parmi lesquels la création d'une ZEC sur la partie amont du courant de la Motte en lien avec l'agrandissement de la plateforme Delta 3.

EXEMPLE D'ACTION AIDEE EN 2015

Travaux de création d'une Zone d'Expansion de Crue sur le Courant de la Motte et la commune d'Ostricourt en lien avec l'agrandissement de la plateforme Delta 3 (59).

Les travaux d'aménagement en 2001 de la plateforme multimodale Delta 3 ont modifié l'écoulement gravitaire d'un réseau hydrographique dont le fonctionnement naturel était déjà perturbé par différents affaissements miniers.

Cette situation a conduit à une évacuation des eaux d'un ruisseau « le courant de la Motte » vers le poste de relèvement du Tordoir, ce qui a été à l'origine de nombreux déversements par temps sec sur le réseau unitaire de collecte au niveau du déversoir d'orage "Oignies - Tordoir".

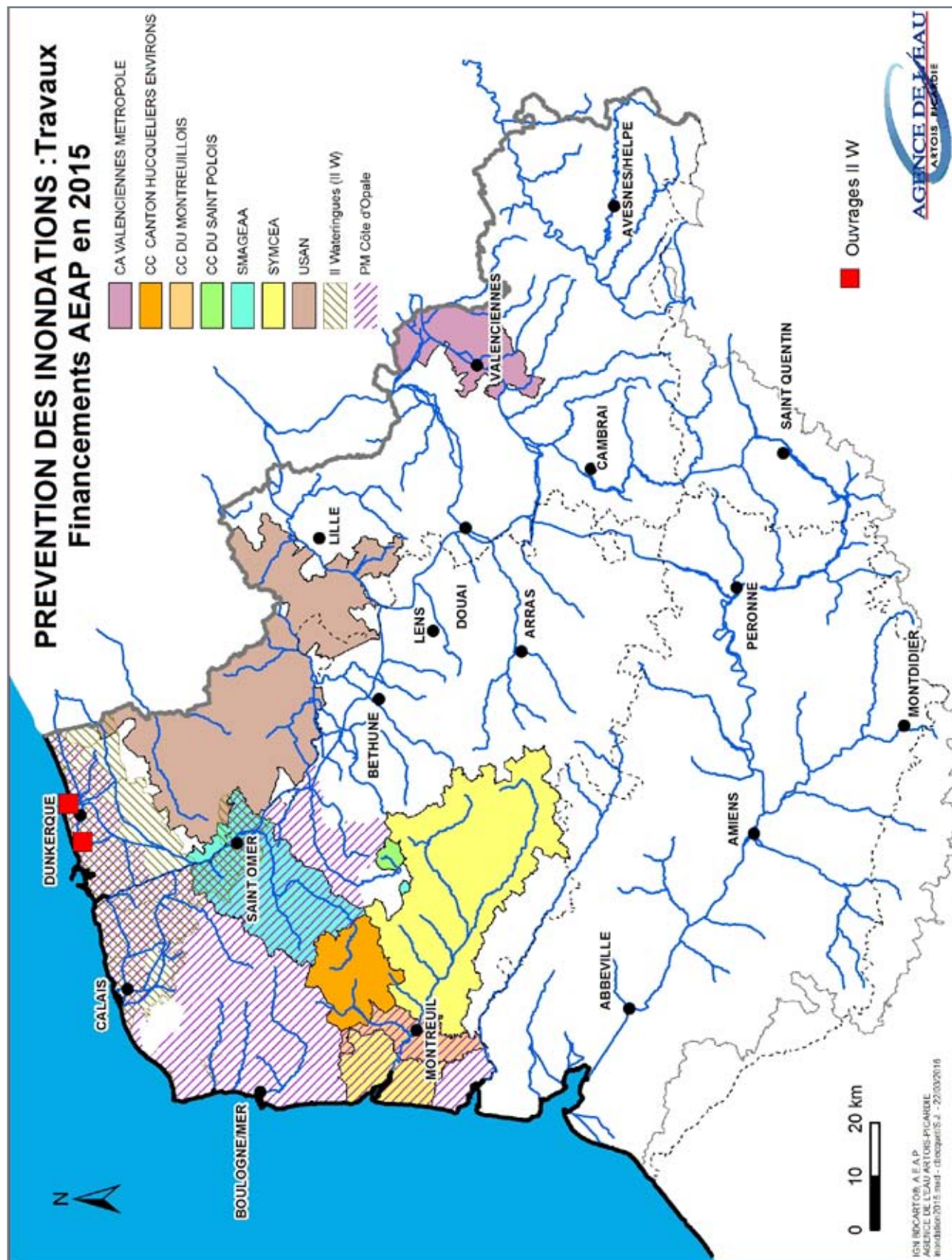
Face au constat de non-conformité au titre de l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 adressé à l'agglomération d'assainissement d'Hénin-Beaumont et en vue de résoudre des désordres hydrauliques locaux (inondations...), la Communauté d'agglomération de Hénin-Carvin et la Communauté de communes Pévèle Carembault ont programmé un ensemble de travaux de rétention des écoulements à l'amont du bassin versant.

Suite à une opportunité d'aménagement dans le cadre d'un programme d'extension de la plateforme Delta 3, l'Agence a décidé d'accorder à l'aménageur de la plateforme, en délégation des collectivités précitées, une participation financière de 0,090 M€ pour la réalisation, d'une zone d'expansion des crues d'une surface de 3,5 Ha et d'un volume global de stockage de 27 000 m³.

Cette réalisation permettra de retrouver un exutoire naturel au Courant de la Motte et de faire face à un évènement d'occurrence centennale en matière de gestion des inondations et d'amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration.

	Nombre d'ouvrages de ralentissement dynamique		Surfaces acquises ou faisant l'objet d'une servitude d'usage couvertes par des ZEC (ha)		Nombre de PAPI et assimilés dont la convention a été signée dans l'année		Surface en km ² couverte par les PAPI et assimilés...			
	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	... dont la convention a été signée dans l'année		... dont la convention a été signée depuis le début du X ^{ème} Programme	
							Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions
2013	5	2	6,51	2	1	1	662	662	662	662
2014	10	3	10,20	3	0	2	0	1 589	662	1 324
2015	25	2	2,93	2	4	2	8 548	2 090	9 210	10 534
2016		2		2						
2017		2		2						
2018		2		2						
TOTAL	40	13	19,64	13	5	5	9 210	4 341		

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS



LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LA PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES

› Les participations financières accordées en 2015

Type d'interventions	Données en M€	
	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	1,215	0,646
Etudes	0,218	0,127
Autres :	0,602	0,466
Acquisition foncière*	-0,001	-0,001
Actions de communication	0,005	0,003
Aide à la rédaction et au suivi des procédures	0,174	0,174
Animation	0,265	0,193
Procédure de périmètre de protection	0,159	0,096
TOTAL	2,035	1,238

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

L'ACTION EN BREF

30 forages aménagés

0,7 Ha acquis

0,5 Ha reboisés

Parmi les opérations financées par l'Agence en 2015 figurent notamment :

- ▶ 13 opérations concernant des travaux prescrits dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique, qui ont permis l'aménagement de 30 forages,
- ▶ 9 opérations concernant la révision ou la mise en place de périmètres de protection des captages,
- ▶ 1 opération d'acquisition foncière portant sur une superficie de 0,7 Ha.



Périmètre de protection rapprochée d'un captage

Crédit photo : SAFEGE

EXEMPLE D'ACTION AIDÉE EN 2015

Travaux de protection du champ captant de Salomé (59)

Le champ captant de Salomé regroupe 17 captages, dont le volume de prélèvement journalier total autorisé par déclaration d'utilité publique est de 14 000 m³.

Afin de préserver la qualité de l'eau obtenue sur ce site, l'Agence a accordé une aide de 0,355 M€ pour la réalisation de 0,507 M€ de travaux prescrits par arrêté inter-préfectoral.

Ces travaux consistent notamment en la pose de clôtures, l'installation de systèmes anti-intrusion dans chaque chambre de captage, et la mise aux normes de l'assainissement du local de la station avec le raccordement au réseau collectif et la réalisation d'une station de refoulement.

Une surface de 0,5 Ha a également fait l'objet d'un reboisement.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

› Les opérations de protection des eaux souterraines en chiffres

COB 2013-2018

Captages bénéficiant de mesures agro-environnementales (MAE) ou programme spécifique

Nombre de captages prioritaires "SDAGE" pour lesquels au moins une demande de MAE ou programme spécifique découlant du programme d'actions a été aidée chaque année (en cumul pluriannuel)

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
48	52	60	68	72	80

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
45	45	56			

Concernant les nouvelles procédures de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) réalisées, la différence par rapport à l'objectif s'explique par la longueur des procédures de DUP. A ce jour, il y a 78 captages en cours de protection grâce aux aides de l'Agence, dont 25 pour lesquels l'enquête administrative s'est achevée en 2015, et dont 10 pour lesquels cette enquête s'est terminée en 2014. Aussi, ces 35 captages devraient obtenir leur DUP prochainement. Pour les captages dont l'enquête administrative est antérieure à 2014, certaines procédures sont bloquées, d'autres seront à relancer en raison de rapport d'expert devenus caduques du fait du temps écoulé, et certains captages pourraient être finalement abandonnés. La cible de cet indicateur sera revue en fonction du nombre de captages restant à protéger compte tenu de l'abandon de certains d'entre eux ainsi que des évolutions réglementaires.

COB 2013-2018

Captages prioritaires avec programme d'action

Nombre de captages prioritaires au titre du SDAGE aidés par l'Agence de l'Eau pour l'élaboration ou la mise en oeuvre d'un "programme d'actions" validé ou non par un arrêté préfectoral (en cumul pluriannuel)

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
62	66	70	75	80	85

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
60	62	66			

COB 2013-2018

Protection des points de captage : les nouvelles procédures de DUP

Nombre de nouvelles procédures de DUP (en cumul pluriannuel)

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
10	25	42	59	76	93

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
4	11	13			

Volumes prélevés en millions de m³ :

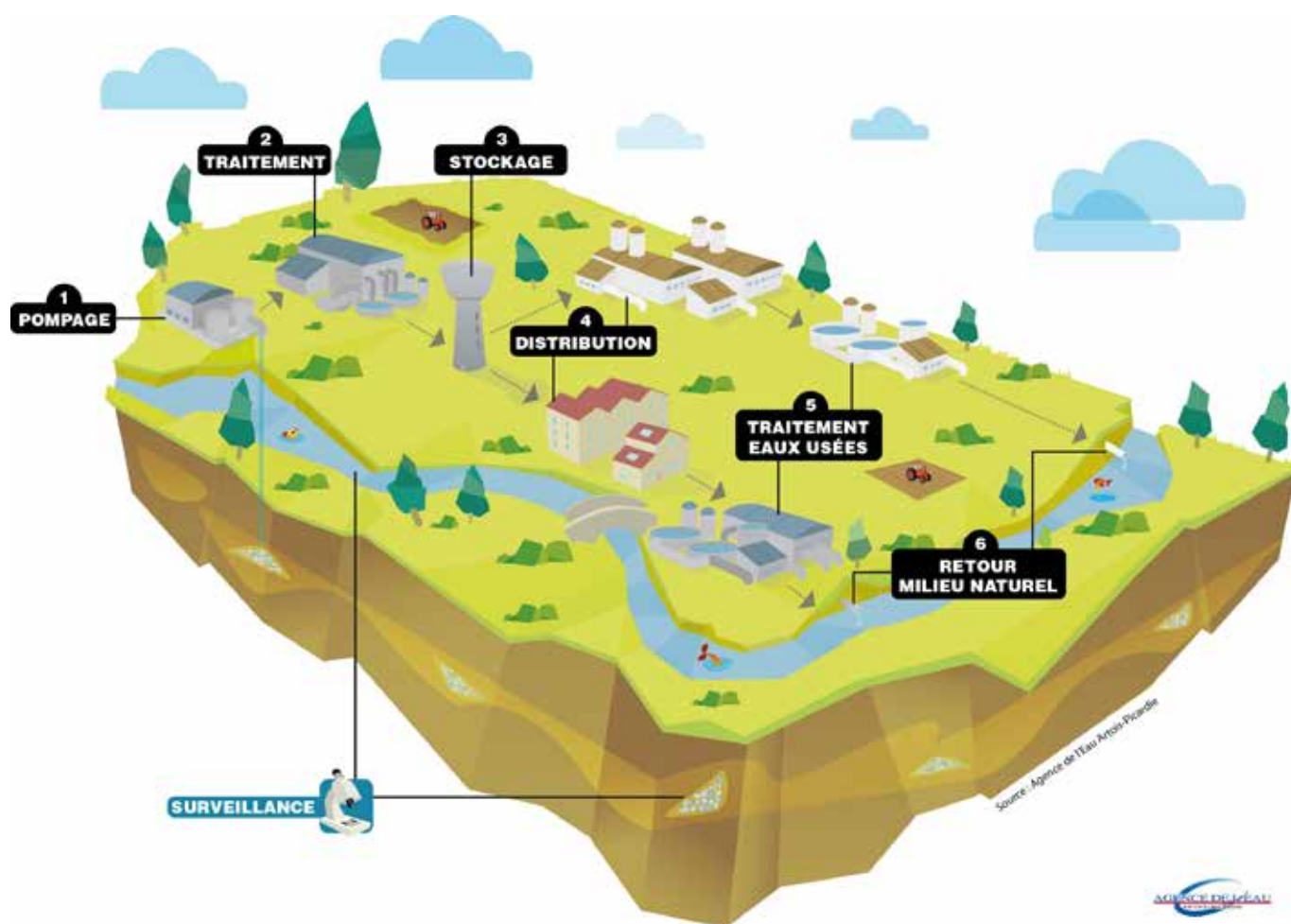
hors alimentation des canaux

		2012	2013	2014 (estimation)	2015	2016	2017
Eaux de surface	Collectivités et établissements raccordés	26,37	23,07	21,81			
	Agriculture	0,83	0,38	0,80			
	Autres usages économiques (hors refroidissement industriel)	103,02	89,67	84,41			
	Refroidissement industriel (hors raccordés)	2,05	3,87	1,93			
Eaux souterraines	Collectivités et établissements raccordés	291,06	294,66	282,55			
	Agriculture	24,62	28,09	26,55			
	Autres usages économiques (hors refroidissement industriel)	76,49	76,21	78,30			
	Refroidissement industriel (hors raccordés)	0,16	0,11	0,01			
Total	Collectivités et établissements raccordés	317,43	317,73	304,36	0,00	0,00	0,00
	Agriculture	25,45	28,47	27,35	0,00	0,00	0,00
	Autres usages économiques (hors refroidissement industriel)	179,51	165,88	162,71	0,00	0,00	0,00
	Refroidissement industriel (hors raccordés)	2,21	3,98	1,94	0,00	0,00	0,00
TOTAL		524,60	516,06	496,36	0,00	0,00	0,00

Volumes facturés en millions de m³ :

	2013	2014	2015 (estimation)	2016	2017	2018
Collectivités et établissements raccordés	178	179	177			

LES POLITIQUES DU PETIT CYCLE DE L'EAU



Modernisation des réseaux de collecte

Amélioration des systèmes
d'assainissement

Assistance technique aux
collectivités

Solidarité urbain - rural

Gestion des eaux
pluviales

Aide au raccordement

Gestion quantitative de la ressource

Lutte contre les pollutions diffuses

Soutien aux technologies
propres

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - GESTION DE L'EAU POTABLE

LES OPERATIONS DE RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU

Une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) vise à localiser et à identifier, à l'échelle d'un territoire, toutes les sources de pollutions dispersées dans les secteurs prioritaires pour l'enjeu eau potable.

Une fois celles-ci identifiées, un plan d'action est mis en œuvre en concertation entre les différents acteurs de l'eau.

Les captages prioritaires : lancement d'un marché de délimitation des aires d'alimentation

Afin de respecter les normes de qualité fixées par la Directive Cadre sur l'Eau en terme de nitrates (< 50 mg/l) et de pesticides (< 0,1 µg/l), le Ministère en charge de l'écologie avait demandé lors de la Conférence Environnementale de septembre 2013 d'identifier 1 000 captages prioritaires au niveau national, captages pour lesquels des actions seraient menées.

Pour le Bassin Artois-Picardie, 60 captages prioritaires, dont la liste a été inscrite dans le SDAGE 2016-2021, ont été retenus. Ces captages doivent faire l'objet avant 2021 d'une ORQUE incluant la délimitation de l'aire d'alimentation, un diagnostic territorial multi-pressions et un plan d'actions visant à la lutte contre les pollutions diffuses qui devra faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Parmi ces 60 captages, 40 font déjà partie d'une des 30 ORQUE en cours.

L'Agence a lancé une consultation pour un marché de délimitation des aires d'alimentation et de caractérisation de la vulnérabilité concernant les 20 autres captages.

L'élaboration d'un guide méthodologique

Les premières Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) ont été lancées en 2008. Au fil des années, ces démarches se sont développées, couvrant une diversité de contextes, de maîtres d'ouvrage et de partenaires techniques ou institutionnels.

L'ACTION EN BREF

30 ORQUEs dans le bassin dont 20 sont au stade de la mise en œuvre du plan d'action.

3 renouvellements de postes d'animateurs financés pour une durée de 3 ans

COB 2013-2018

Suivi des ORQUE

Nombre de programmes d'action (en cumul pluriannuel)

Cible (en %)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
15	18	22	26	30	35

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
14	18	20			

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - GESTION DE L'EAU POTABLE

Cette variété, témoignant d'une richesse des approches, faisait apparaître des différences aussi bien dans le mode d'élaboration des programmes d'actions, le degré de concertation territoriale ou encore les méthodes de suivi et d'évaluation des actions. A l'échelle du Bassin, il était devenu difficile de proposer une évaluation d'ensemble lisible et cohérente.

Aussi l'Agence a-t-elle proposé, en coordination avec les services de l'Etat, un «Guide méthodologique d'élaboration des plans d'actions dans les territoires de captages d'eau potable», qui a été validé à l'occasion de la révision à mi-parcours du X^{ème} Programme d'Intervention. Il s'articule en deux volets : une première partie dédiée au déroulement de l'opération (gouvernance, déroulement général, contenus des études, écriture du plan d'actions, résultats attendus) et une deuxième partie consacrée aux indicateurs de suivi des actions, qui ont vocation à être identiques dans tous les territoires. Ce guide va s'appliquer immédiatement dans les nouvelles opérations et progressivement dans celles qui sont en cours.



EXEMPLE D'ORQUE SOUTENUE PAR L'AGENCE

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau de Neuville-Solesmes



Réunion ORQUE de Neuville Solesmes

Crédit photo : La Voix du Nord

L'ORQUE de Neuville Solesmes regroupe 4 captages, dont 3 prioritaires, répartis dans 9 communes, pour une Aire d'Alimentation de Captages d'environ 5 400 Ha. La problématique de qualité de la ressource en eau provient principalement du taux de nitrates mais également de dépassements ponctuels en produits phytosanitaires.

Suite à la validation en 2012 d'un plan d'actions, une première phase de trois années de travaux a fait l'objet d'une présentation en Comité de suivi en novembre 2015.

Les principaux résultats obtenus au terme de la période 2012-2015 :

- ▶ 64% de la Surface Agricole Utile a fait l'objet de diagnostics individuels d'exploitation agricole ;
- ▶ des campagnes d'analyses de reliquats azotés et d'effluents d'élevage ont été réalisées ;
- ▶ 320 ha de prairies ont été engagés dans des Mesures Agro-Environnementales territoriales et 275 hectares dans le Programme Eau et Agriculture ;
- ▶ la seule unité de traitement manquante en assainissement urbain a été réalisée (5 au total) ;
- ▶ de nombreuses animations ont été assurées auprès du public scolaire ;
- ▶ 100% des communes ont signé la Charte d'entretien des espaces publics, dont 3 au niveau 5 de la charte qui vise à un arrêt total de l'utilisation des produits phytosanitaires. La commune de Solesmes fait d'ailleurs partie des 50 premières communes qui ont obtenu en 2015 le label national « Terre Saine, communes sans pesticides ».

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - GESTION DE L'EAU POTABLE

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

› Les participations financières accordées en 2015

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	30,544	9,694
Usines de traitement	9,210	3,127
Travaux d'interconnexion	8,679	2,603
Création de captages	4,441	1,505
Création de réservoirs de stockage	3,573	1,238
Travaux d'adduction	1,730	0,449
Pose compteurs sectoriels	0,435	0,215
Télésurveillance	0,535	0,239
Réhabilitations de réservoirs de stockage	1,877	0,268
Acquisition matériel de recherche de fuites	0,131	0,066
Autres travaux*	-0,067	-0,016
Etudes	1,628	0,807
SATEP (cf. Paragraphe Assistance technique départementale)	0,067	0,025
Actions de communication	0,019	0,008
TOTAL	32,258	10,534

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réduction pour solde

› Les interventions

Les interventions 2015 de l'Agence en matière d'alimentation en eau potable ont été tournées essentiellement vers :

- ▶ les usines de traitement, avec notamment l'unité de Locquignol (59) (voir ci-dessous),
- ▶ les travaux d'interconnexion, avec notamment l'interconnexion d'Arques (62) qui permet la sécurisation quantitative de l'eau desservie auprès de 48 800 habitants et un apport de ressources en eau en vue de l'implantation d'une brasserie,
- ▶ la création de captages, permettant une augmentation de la capacité de production de 2 400 m³/jour.

L'ACTION EN BREF

Les 98 dossiers décidés en 2015 se traduiront entre autres par :

- ▶ La réalisation de 37 études
- ▶ La pose de 43 Km de réseaux (interconnexion et adduction)
- ▶ La réhabilitation de 13 réservoirs d'eau potable et la création de 2 nouveau, totalisant une capacité de 13 010 m³
- ▶ La création de 5 nouveaux captages
- ▶ La mise en conformité de l'eau potable distribuée pour 3 800 habitants supplémentaires

Chantier de construction de la future usine de traitement de Locquignol



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - GESTION DE L'EAU POTABLE

EXEMPLE DE DOSSIER AIDE EN 2015

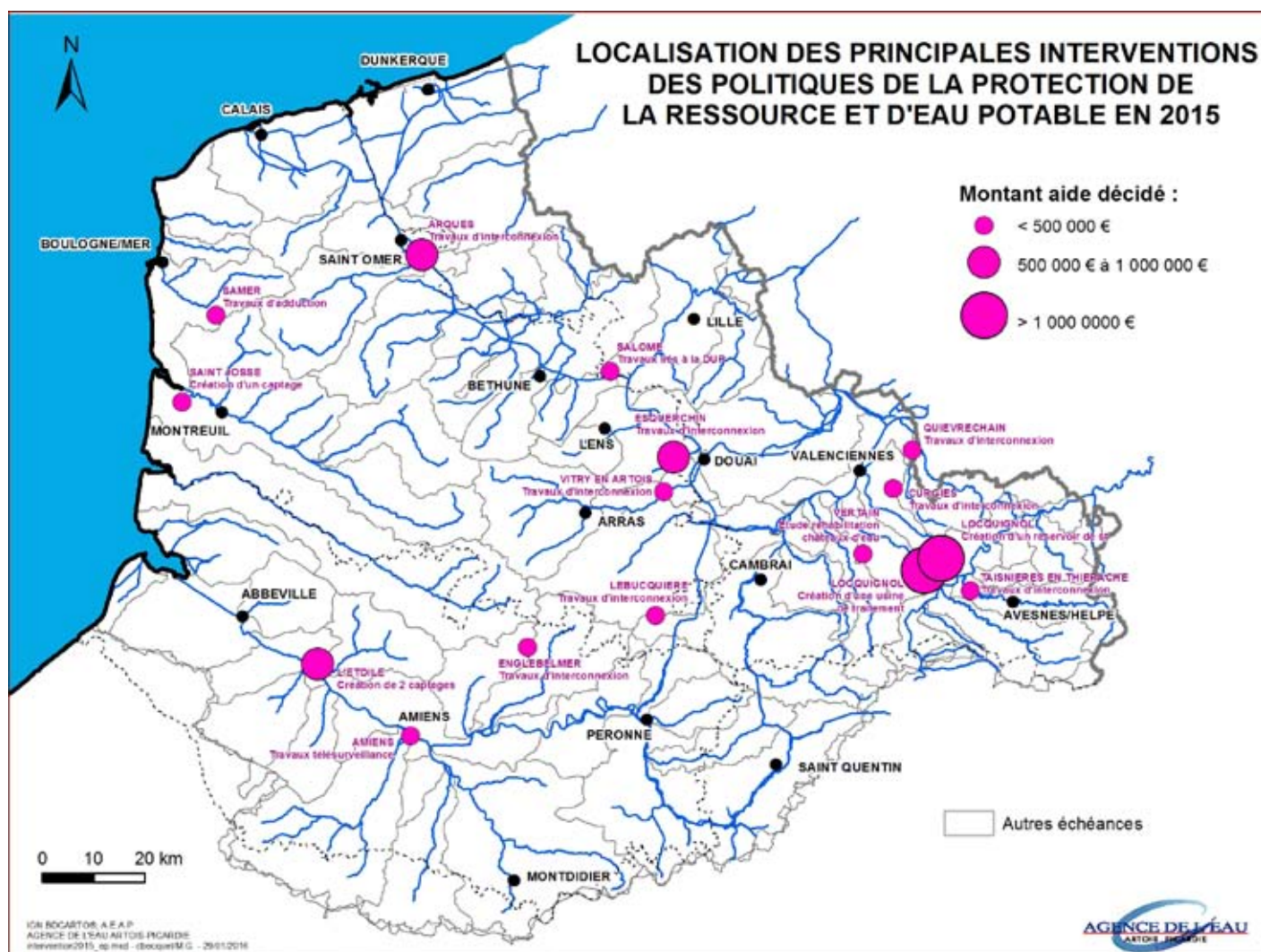
L'unité de traitement et les réservoirs de stockage de Locquignol : dernière phase de l'interconnexion des réseaux Avesnois-Pecquencourt

La liaison Avesnois-Pecquencourt est un projet structurant qui a reçu le soutien de l'Agence dès 2013. Il consiste à raccorder les nouveaux champs captants de la forêt de Mormal et du Val de Sambre aux communes du bassin minier et de la Flandre, afin de sécuriser quantitativement l'approvisionnement en eau potable de 210 000 habitants.

L'utilisation des nouveaux champs captants nécessite la construction, sur la commune de Locquignol, d'une unité de potabilisation des eaux brutes issues des forages.

Après avoir apporté 12,469 M€ d'aides dans le cadre des 2 premières phases de ce projet de grande envergure pour les travaux d'interconnexion, l'Agence a en 2015 réitéré son soutien, en accordant 3,202 M€ de subventions sur un total de 9,500 M€ de travaux pour la construction d'une usine de potabilisation qui traitera le fer, le manganèse, la turbidité et les paramètres microbiologiques des eaux brutes avec un débit de 700 m³/h.

Les eaux ainsi traitées seront stockées sur place dans 2 citernes d'une capacité de stockage de 3 000 m³ chacune pour la construction desquelles l'Agence participe financièrement en apportant au total 1,348 M€ de subventions.



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

LE RACCORDEMENT AUX RESEaux PUBLICS DE COLLECTE (RRPC)

› Les participations financières accordées en 2015

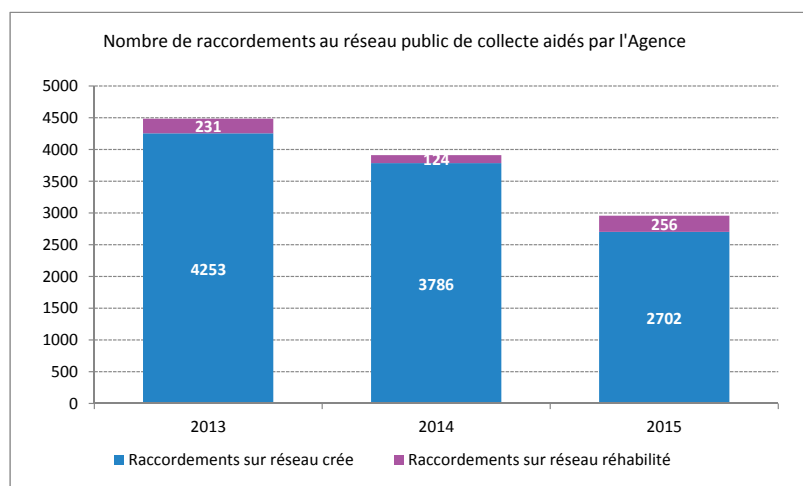
Type d'interventions	Données en M€	
	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	7,018	2,944
TOTAL	7,038	2,944

L'ACTION EN BREF

146 conventions de partenariats
signées à fin 2015

2 958 logements et 10 353
habitants nouvellement raccordés

› Les résultats



Emplacement d'une future boîte de branchement au réseau nouvellement créée sur la commune de Estrées-Blanche (62)

› La maîtrise d'ouvrage déléguée désormais possible

Au cours du second semestre 2015, l'Agence a établi dans le cadre de la politique RRPC, une convention de partenariat avec les collectivités, permettant la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, à l'instar de ce qui existait déjà pour l'assainissement non collectif. L'objectif poursuivi avec la signature de cette nouvelle convention est de favoriser la création d'un maximum de branchements au réseau de collecte. Une commune de Picardie s'est d'ores et déjà montrée intéressée par ce nouveau dispositif. Elle devrait être suivie par plusieurs autres courant 2016.

COB 2013-2018

Logements raccordés au titre du X^{ème} Programme

Nombre de logements raccordés en cumul pluriannuel

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
5 000	9 000	13 000	17 000	21 000	25 000

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
4 484	8 394	11 352			

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

➤ Les participations financières accordées en 2015 (hors réseaux d'eaux pluviales)

Données en M€		
Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	90,577	32,861
Réseaux extension de collecte	53,655	18,712
Réseaux amélioration	28,251	10,179
Réseaux OTEU	6,983	3,345
Elimination eaux claires parasites	0,358	0,161
Mise en place autosurveillance	0,547	0,249
Branchements sous domaine public	0,783	0,215
Etudes	0,975	0,461
Autres*	-0,067	-0,001
TOTAL	91,484	33,320

*Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

Données en M€		
Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Opérations financées au taux de la zone 1 :	30,447	11,925
Travaux	29,951	11,677
Etudes	0,497	0,248
Autres	0,000	0,000
Opérations financées au taux de la zone 2 :	40,468	13,723
Travaux	40,250	13,582
Etudes	0,285	0,143
Autres*	-0,067	-0,001
Opérations financées au taux de la zone 3 :	20,569	7,672
Travaux	20,376	7,602
Etudes	0,193	0,070
Autres	0,000	0,000
TOTAL	91,484	33,320

*Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

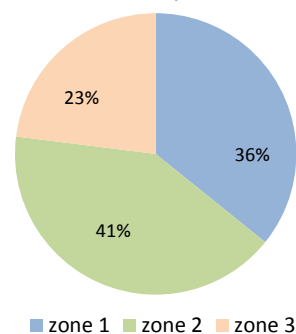
L'ACTION EN BREF

Amélioration de 18 113
branchements existants

Création de 6 463 branchements

Elimination de 5 798 m³/jour
d'eaux claires parasites

Répartition du montant des PF
pour les réseaux d'assainissement
(33,320 M€) par zone



Travaux d'extension réseaux de collecte - LAPUGNOY (62)

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

EXEMPLE DE DOSSIERS AIDES EN 2015

Réalisation d'un ouvrage de transfert des eaux usées vers la station d'épuration de Lallaing et amélioration des réseaux existants

La station d'épuration située sur le terroir de Germignies, déclarée non conforme au niveau local et national en 2013 et 2014 par les services de Police de l'Eau, sera remplacée par un nouvel ouvrage d'épuration situé sur la commune de Flines-lez-Raches (59). La mise en service de cette station nécessite une remise à niveau du réseau d'assainissement de Lallaing (59).

Dans ce contexte, l'Agence a décidé d'apporter un soutien financier à hauteur de 1,561 M€ pour la réalisation de 3,756 M€ de travaux parmi lesquels :

- ▶ La création d'ouvrages de transfert des eaux usées (OTEU) comprenant la pose de 8,8 Km de canalisations et 7 stations de refoulement pour acheminer les eaux usées de temps sec et de temps de pluie de 8 283 habitants.
- ▶ L'amélioration du réseau avec d'une part la mise en séparatif partielle correspondant à la déconnexion du réseau unitaire de 9 150 m² de surfaces actives, et d'autre part la lutte contre les eaux claires parasites permanentes avec la réhabilitation par chemisage intérieur de 877 mètres linéaires de réseaux qui se traduira par la suppression de 700 m³/jour soit 30% des eaux claires parasites arrivant en entrée de station.

Il est par ailleurs prévu la déconnexion des eaux d'un fossé du réseau de collecte.

COB 2013-2018

Capacités de collecte et de transport créées/réhabilitées

Capacité en EH en cumul pluriannuel

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
80 000	160 000	245 000	330 000	415 000	500 000

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
91 624	179 784	273 560			

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

LES STATIONS D'EPURATION

› Les participations financières accordées en 2015

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	32,629	15,604
Amélioration de stations	3,874	1,632
Création de stations	19,562	9,884
Remplacement de stations	6,470	3,116
Traitement/stockage des boues	2,715	0,967
Mise en place autosurveillance	0,008	0,005
Etudes	0,334	0,181
Actions de communication	-	-
TOTAL	32,964	15,785

L'ACTION EN BREF

22 stations d'épuration créées, améliorées ou remplacées représentant une capacité de 79 195 équivalents habitants

Des capacités supplémentaires de stockage des boues d'épuration de 9,7 tonnes de matières sèches/jour

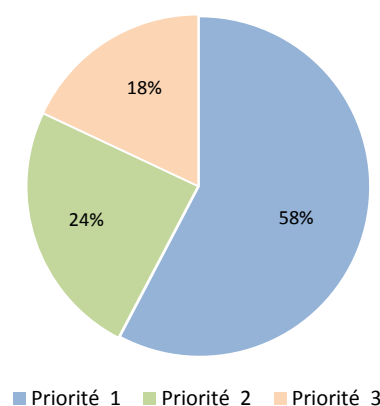
› La répartition des aides par priorité

- ▶ P1 : Masses d'eau à échéance 2015 dont le bon état physico-chimique est non atteint ainsi que les zones de priorité baignade et les communes à forte vulnérabilité des captages Grenelle ;
- ▶ P2 : Masses d'eau caractérisées en mauvais état physico-chimique et dont l'objectif de bon état est fixé à 2021 ou 2027 ;
- ▶ P3 : Masses d'eau pour lesquels le bon état physico-chimique est atteint.

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Priorité 1 :	20,093	9,109
Travaux	20,010	9,041
Etudes	0,083	0,068
Autres	0,000	0,000
Priorité 2 :	7,320	3,835
Travaux	7,294	3,822
Etudes	0,026	0,013
Autres	0,000	0,000
Priorité 3 :	5,551	2,842
Travaux	5,326	2,742
Etudes	0,225	0,100
Autres	0,000	0,000
TOTAL	32,964	15,785

Répartition du montant des PF pour les stations d'épuration (15,785 M€) par priorité



COB 2013-2018

STEP

Capacités financées en création et en amélioration

Cible (en Eh, en cumul pluriannuel)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
45 000	65 000	165 000	195 000	225 000	250 000

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
35 313	220 259	322 335			

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

› La création, l'amélioration ou le remplacement des stations d'épuration

L'Agence a en 2015 soutenu financièrement les travaux relatifs à 22 ouvrages parmi lesquels :

- ▶ la création de 15 stations dont 7 de type filtre planté de roseaux, 5 de type boues activées, 2 de type lagunage et 1 station hybride équipé d'un lit bactérien combiné à un filtre planté de roseaux.
- ▶ le remplacement de 2 stations,
- ▶ l'amélioration de 5 stations.

› Le traitement des stockages de boues

Les stations d'épuration de type boues activées produisent une quantité non négligeable de boues et autres sous-produits issus de l'épuration, qu'il convient de traiter.

En 2015, l'Agence a participé au financement de 6 unités de traitement/stockage de boues, apportant au total 0,967 M€ d'aides.

EXEMPLE DE DOSSIERS AIDES EN 2015

Le Cateau Cambresis : Création d'une nouvelle station d'épuration et d'une filière boues ouverte à 9 autres stations d'épuration

La mise aux normes de la station d'épuration du Cateau-Cambresis était devenue indispensable, en raison d'une part de la vétusté et de la capacité de traitement insuffisante des installations existantes face aux flux de polluants entrants, notamment au niveau de l'azote et du phosphore, et d'autre part en raison de son impact sur la Selle, masse d'eau actuellement en état écologique médiocre et dont le bon état était pourtant attendu dès 2015.

Face à ces constats, l'Agence a accordé 3,852 M€ de participations financières pour la réalisation de 8,917 M€ de travaux qui permettront de créer sur ce site :

- ▶ une nouvelle station de type boues activées, d'une capacité de 22 000 équivalents habitants, avec un traitement poussé de l'azote et du phosphore,
- ▶ une filière de déshydratation et chaulage des boues, d'une capacité de 52 750 équivalents habitants, permettant de traiter les boues de l'unité ainsi que celles de 9 autres stations périphériques.



Station actuelle du Cateau Cambresis

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

› Le respect de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines

2 indicateurs du contrat d'objectifs permettent de suivre l'état d'avancement du respect de la mise aux normes des STEP de plus de 2 000 Eh au titre de la directive ERU, en se plaçant au 31/12 de l'année :

- Le premier indicateur est un indicateur de résultat : il renseigne sur le nombre de STEP classées non conformes par les services de la police de l'eau à la fin de l'année n-1. Cet indicateur est incrémenté en prévisions sur la base de la liste de non-conformité ERU nationale des STEP en vigueur au printemps 2013, et en réalisations sur l'extraction de l'outil ROSEAU. Les réalisations 2014 sont donc connues en 2015.

COB 2013-2018

Eaux résiduaires urbaines (ERU)

Nombre de stations de plus de 2000 EH **restant à mettre en conformité en fin d'année** au titre de la directive eaux résiduaires urbaines, sur base de la liste de non conformité ERU nationale en vigueur au printemps 2013, et tenant compte du délai de déclaration de conformité par les services de police de l'eau de l'Etat. (NB : Un an de décalage dans l'obtention de la donnée).

Cible

Stations non-conformes prioritaires
Stations nouvellement non-conformes
Échéance ERU 2013
Échéance ERU 2017

2013	2014	2015	2016	2017	2018
2	1	0			
6	4	3	2	1	1
6	5	5	4	2	1

Bassin Artois-Picardie non concerné

Stations non-conformes prioritaires
Stations nouvellement non-conformes
Échéance ERU 2013
Échéance ERU 2017

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
2	1	0				
5	6	3				
1	6	6				

Bassin Artois-Picardie non concerné

- Le second indicateur est un indicateur de moyens : il renseigne sur le nombre de STEP restant à aider au 31 décembre de l'année par l'Agence pour leur mise en conformité. Cet indicateur est incrémenté sur la base des réalisations de l'Agence en termes d'aide apportée aux maîtres d'ouvrages, indépendamment des délais de déclaration de conformité des STEP par les services de la police de l'eau de l'Etat. Les cibles sont établies sur la base de la liste de non-conformité ERU nationale des STEP en vigueur au printemps 2013, amendée des réalisations déjà effectuées par l'Agence, et corrélée aux travaux prévus dans les PPC.

COB 2013-2018

Eaux résiduaires urbaines (ERU)

Nombre de STEP de plus de 2000 EH nouvellement non-conformes ou à échéance 2013 **restant au 31/12/N à aider par l'agence** à être en conformité, sur base de la liste de non conformité ERU nationale en vigueur au printemps 2013.

Cible

Stations non-conformes prioritaires restant à aider par l'Agence
Stations nouvellement non-conformes restant à aider par l'Agence
Échéance ERU 2013 restant à aider par l'Agence
Échéance ERU 2017 restant à aider par l'Agence

2013	2014	2015	2016	2017	2018
0	0	0	0	0	0
3	2	1	1	1	0
5	4	2	1	0	

Bassin Artois-Picardie non concerné

Réalisation

Stations non conformes prioritaires restant à aider par l'Agence
Stations nouvellement non conformes restant à aider par l'Agence
Échéance ERU 2013 restant à aider par l'Agence
Échéance ERU 2017 restant à aider par l'Agence

2013	2014	2015	2016	2017	2018
0	0	0			
3	3	3			
5	2	2			

Bassin Artois-Picardie non concerné

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

Pour le premier indicateur :

Les cibles pour l'année 2014, établies à la construction du Programme d'Intervention sont :

- ▶ *Nombre de stations non-conformes prioritaires restant à mettre en conformité au 31/12/2014 : 1 (St Léger Domart)*
- ▶ *Nombre de stations nouvellement non-conformes restant à mettre en conformité au 31/12/2014 : 4 (Lille CU Armentières, Isques, Auchy Haisnes, Courcelles les lens)*
- ▶ *Nombre de stations à échéance ERU 2013 restant à mettre en conformité au 31/12/2014 : 5 (Bourbourg, Le Crotoy, Le Quesnoy, Avesnes les Aubert, Wallers)*

En termes de réalisations, les résultats sont obtenus par extraction de l'outil national ROSEAU, qui liste les agglomérations non conformes avec un décalage d'une année.

Au 31/12/2014, restent à mettre en conformité selon les SPE :

0 station non conforme prioritaire

3 stations nouvellement non-conformes (Lille CU Armentières, Auchy Haisnes, Courcelles les lens)

6 stations à échéance ERU 2013 (Bourbourg, Le Crotoy, Quesnoy, Avesnes les Aubert, Wallers, Jeumont)

Sur ces 9 stations déclarées non conformes par les services de police de l'eau à fin 2014, (représentant 206 000 EH) :

- ▶ *7 stations ont déjà été aidées par l'Agence et sont en attente d'être déclarées conformes,*
- ▶ *2 stations, représentant une capacité globale de 28 000 EH, doivent encore être aidées par l'Agence.*

Pour le second indicateur :

Les cibles au 31/12/2015 étaient donc :

- ▶ *Nombre de stations non-conformes restant à aider par l'Agence au 31/12/2015 : 0*
- ▶ *Nombre de stations nouvellement non conformes restant à aider par l'Agence au 31/12/2015 : 1 (Courcelles les lens)*
- ▶ *Nombre de stations à échéance ERU 2013 restant à aider par l'Agence au 31/12/2015 : 2 (Le Quesnoy, Avesnes les Aubert)*

Les résultats sont obtenus sur base des dossiers d'aides décidés par l'Agence en 2015.

Au 31/12/2015, restent à aider par l'Agence :

0 station non conforme prioritaire

3 stations nouvellement non conformes (Auchy Haisnes, Lille CU Armentières, Courcelles-les-Lens)

2 stations à échéance ERU 2013 (Bourbourg et Le Crotoy).

Les 3 stations nouvellement non-conformes restant à aider par l'Agence sont les stations de Auchy (9 500 EH), Armentières (70 000 EH) et Courcelles les Lens (20 000 EH). Dans la mesure où les travaux de mise en conformité concernent les réseaux et seront à financer sur plusieurs années, ces stations resteront dans le statut « stations nouvellement non-conformes restant à aider par l'Agence » jusqu'à la fin du X^{ème} Programme. En 2014, Auchy et Armentières ont déjà été aidées par l'Agence, et en 2015 Armentières et Courcelles les Lens ont été aidées par l'Agence.

Les 2 stations à échéance ERU 2013 restant à aider par l'agence sont les stations de Bourbourg (8 000 EH) et Le Crotoy (20 000 EH), dont l'année d'engagement des opérations est prévue pour 2016.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

› Les inaugurations de STEP en 2015

Résultant des opérations aidées par l'Agence les années antérieures, ces inaugurations (15 au total) effectuées après la mise en eau des stations d'épuration, sont le fruit de la collaboration des différents acteurs de l'eau du bassin Artois-Picardie.



Inauguration STEP de Marquette (59) le 17 septembre 2015
en présence de Monsieur CORDET Préfet du Nord.
Capacité : 620 000 Eh
Aide Agence : 91,000 M€

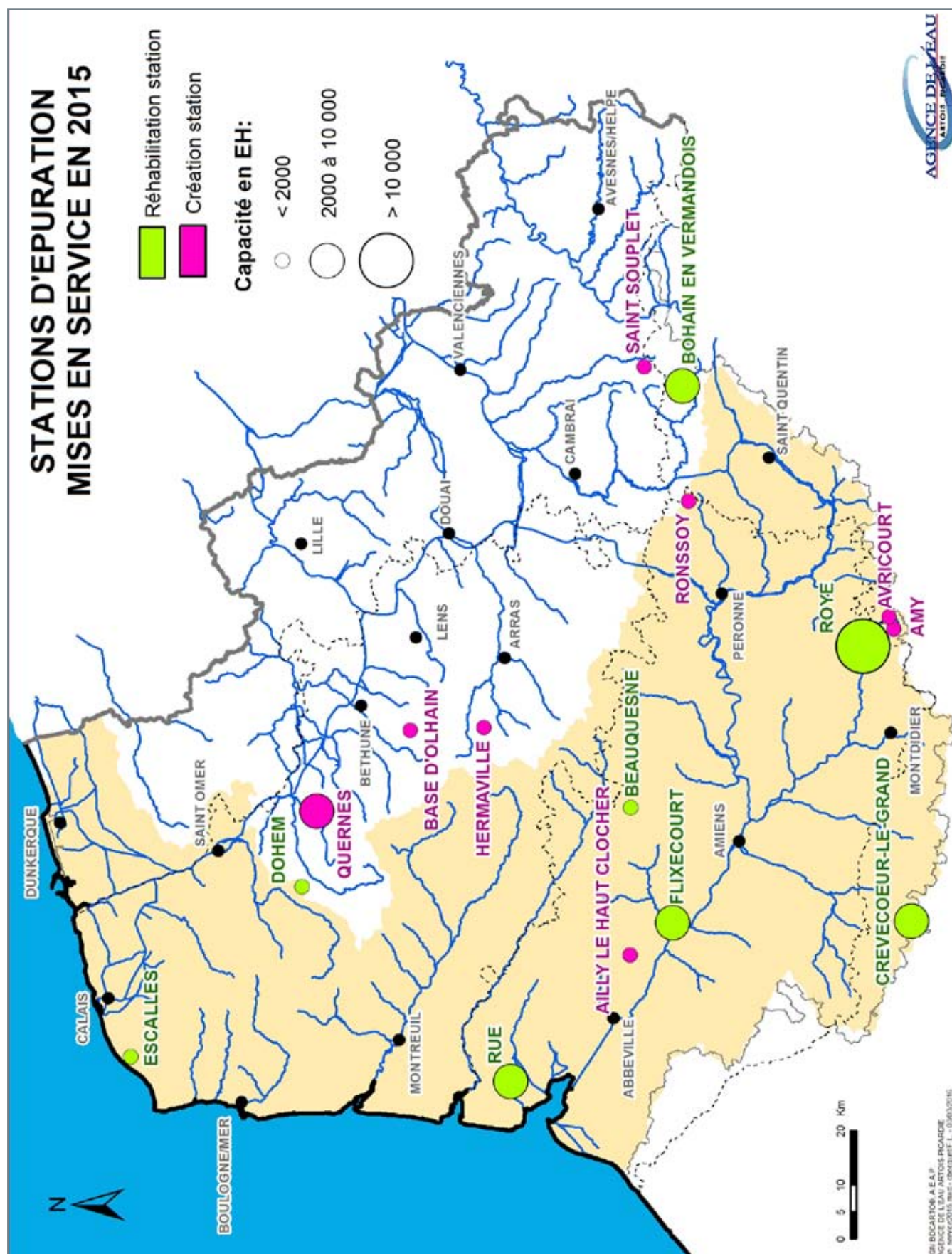


Inauguration STEP de Brancourt Le Grand (02) le 26 mai 2015
Capacité : 1600 Eh
Aide Agence : 0,885 M€



Inauguration STEP d'Auby (59) le 11 mai 2015
Capacité : 21 000 Eh
Aide Agence : 2,923 M€

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

L'AUTOSURVEILLANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

Un nouvel arrêté « relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 » a été publié le 21 juillet 2015. Ce nouvel arrêté complète et précise l'ancien arrêté du 22 juin 2007 :

Une date butoir est fixée au 31 décembre 2015 pour finaliser la mise en oeuvre des dispositifs d'autosurveillance des réseaux d'assainissement ainsi que la production au format SANDRE V3.0 des données issue de cette surveillance. Cette échéance correspond à celle établie par le groupe de travail « gestion du temps de pluie des systèmes d'assainissement » qui comprend la DREAL, les services de police de l'eau du bassin et l'Agence.

Par ailleurs les systèmes d'assainissement supérieurs à 600 kg/j de DBO5 doivent dorénavant mettre en oeuvre un diagnostic permanent du fonctionnement et de l'état structurel du système d'assainissement. Sur le bassin, 103 systèmes d'assainissement sont concernés et certains sont déjà en conformité avec l'Arrêté. Un nouvel indicateur sur le déploiement de ces diagnostics permanent peut être proposé.

› Les stations d'épuration

L'autosurveillance des stations d'épuration supérieures ou égales à 2000 Eh s'est concentrée ces dernières années sur l'équipement des déversoirs en tête de station. Seules 8 stations sur les 253 du bassin restent à équiper pour ce point, les autres points étant tous équipés.

Les données d'autosurveillance des stations sont transmises au format SANDRE.

› Les réseaux d'assainissement

La mise en oeuvre de l'autosurveillance réglementaire des réseaux d'assainissement se termine :

Tous les systèmes d'assainissement supérieurs à 10 000 Eh sont équipés depuis 2012, et il reste à équiper 10 systèmes d'assainissement compris entre 2 000 et 10 000 Eh sur les 155 de la liste définie au début du X^{ème} Programme. A titre d'information, le bassin compte désormais 158 systèmes d'assainissement compris entre 2 000 et 10 000 Eh parmi lesquels 13 restent à équiper.

Le travail de codification au format SANDRE V3.0 et de mise à jour des manuels d'autosurveillance a permis de vérifier que de nombreux systèmes d'assainissement n'étaient pas concernés par la mise en oeuvre de dispositifs de mesure.

COB 2013-2018

Autosurveillance des agglomérations d'assainissement

Taux d'agglomérations >2 000 EH et <100 000 EH aidées à être équipées

Cible (en cumul pluriannuel)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
47%	54%	67%	79%	89%	100%

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
46,8%	49,0%	50,3%			

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

› Les indicateurs de l'autosurveillance

STEP > ou = à 2 000 EH à autosurveillance mise en œuvre (MAS signé ou en cours de finalisation)			Système d'assainissement > ou = à 10 000 EH avec scénario SANDRE 3.0		
	Nombre de STEP	Nombre de EH		Nombre	Capacité de STEP correspondant
Point 0 : en 2012	246	6 211 870	Point 0 : en 2012	0	0
en 2013	239	5 974 950	en 2013	1	10 000
en 2014	241	6 067 300	en 2014	13	2 348 700
en 2015	245	6 087 470	en 2015	37	3 343 400
en 2016			en 2016		
en 2017			en 2017		
en 2018			en 2018		
Objectif : en 2018	totalité des STEP du bassin (253 à fin 2015)	6 185 453	Objectif : en 2018	103	5 653 940

Agglomérations d'assainissement ≥ à 2 000 EH et < à 10 000 EH										
	Total		Ayant reçu une aide pour l'équipement de leurs stations en autosurveillance		Ayant reçu une aide pour l'équipement de leurs réseaux en autosurveillance		Ayant équipé leurs stations en autosurveillance : manuel d'autosurveillance signé ou en cours de finalisation		Ayant équipé leurs réseaux en autosurveillance : manuel d'autosurveillance signé ou en cours de finalisation	
	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre (cumul)	Capacité de STEP correspondante	Nombre (cumul)	Capacité de STEP correspondante
Point 0 : en 2012	156	724 930					139	657 210	70	382 313
en 2013	158	760 010	2	9 000	4	20 500	141	685 610	74	402 813
en 2014	153	758 630	5	16 000	1	4 000	142	697 680	75	406 813
en 2015	155	755 280	1	7 000	3	13 700	145	697 630	78	420 513
en 2016										
en 2017										
en 2018										
Objectif : en 2018							155	755 280	155	755 280

Agglomérations d'assainissement > ou = à 10 000 EH										
	Total		Ayant reçu une aide pour l'équipement de leurs stations en autosurveillance		Ayant reçu une aide pour l'équipement de leurs réseaux en autosurveillance		Ayant équipé leurs stations en autosurveillance : manuel d'autosurveillance signé ou en cours de finalisation		Ayant équipé leurs réseaux en autosurveillance : manuel d'autosurveillance signé ou en cours de finalisation	
	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre (cumul)	Capacité de STEP correspondante	Nombre (cumul)	Capacité de STEP correspondante
Point 0 : en 2012	103	5 653 940					99	5 330 940	99	5 495 340
en 2013	102	5 461 340	1	35 000	9	874 000	98	5 289 340	98	5 302 740
en 2014	103	5 462 620	0	0	3	195 800	99	5 369 620	100	5 406 173
en 2015	102	5 430 173	0	0	0	0	100	5 389 840	100	5 406 173
en 2016										
en 2017										
en 2018										
Objectif : en 2018					102	5 430 173	102	5 430 173	102	5 430 173

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

› Les participations financières accordées en 2015

Type d'interventions		Montant des travaux	Données en M€ Montant des participations financières
PAR TYPE D'OPERATIONS	LP 115 - Traitement des eaux pluviales :	14,204	4,688
	Gestion des eaux de pluie urbaines	6,059	1,949
	Bassins de pollution	7,774	2,596
	Etudes	0,150	0,112
	Actions de communication	0,221	0,031
	LP 124 - Travaux réseaux eaux pluviales :	10,030	4,199
	Amélioration des réseaux	2,401	1,120
	Elimination des eaux claires parasites	7,629	3,080
TOTAL		24,235	8,887

L'ACTION EN BREF

210 472 m² de surfaces
imperméabilisées déracordées du
réseau unitaire d'assainissement

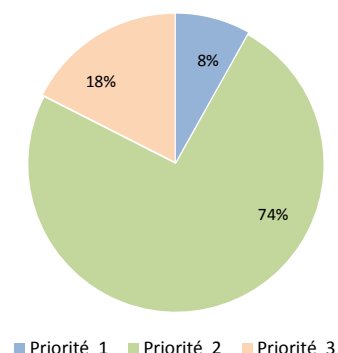
Création de 9 700 m³ de capacités
supplémentaires de bassins de
stockage restitution

› La répartition des aides par priorité

- ▶ P1 : Masses d'eau à échéance 2015 dont le bon état physico-chimique est non atteint ainsi que les zones de priorité baignade et les communes à forte vulnérabilité des captages Grenelle ;
- ▶ P2 : Masses d'eau caractérisées en mauvais état physico-chimique et dont l'objectif de bon état est fixé à 2021 ou 2027 ;
- ▶ P3 : Masses d'eau pour lesquels le bon état physico-chimique est atteint.

Type d'interventions		Montant des travaux	Montant des participations financières
PAR PRIORITE	Priorité 1 :	2,619	0,722
	Travaux	2,714	0,732
	Etudes*	-0,095	-0,010
	Autres	0,000	0,000
	Priorité 2 :	19,336	6,608
	Travaux	19,058	6,549
	Etudes	0,057	0,028
	Autres	0,221	0,031
	Priorité 3 :	2,279	1,558
	Travaux	2,091	1,464
	Etudes	0,188	0,094
	Autres	0,000	0,000
TOTAL		24,235	8,887

Répartition du montant des PF
pour le pluvial
(8,887 M€) par priorité



Les effets attendus des aides consacrées par l'Agence à la politique de gestion du pluvial depuis le début du X^{ème} Programme d'interventions se traduisent dans le tableau ci-dessous :

	Surface en m ² financée traitée en technique alternative ou en récupération d'eau de pluie (toitures) aux Collectivités	Surface en m ² financée traitée en technique alternative ou en récupération d'eau de pluie (toitures) aux Industriels raccordés	Nombre de bassins de stockage-restitution financés aux Collectivités		Capacité en m ³ financée de bassins de stockage-restitution aux Collectivités
			Réalisations	Prévisions	
Point 0 : financé par l'agence au titre du 9 ^{ème} programme	1 500 000		46		77 887
en 2013	1 000 045	0	7	10	6 035
en 2014	208 199	52 190	11	13	12 410
en 2015	210 472	65 800	4	13	9 700
en 2016				12	
en 2017				12	
en 2018				10	
TOTAL	1 418 716	117 990	22	70	28 145
Objectif : financé par l'agence au titre du X ^{ème} programme	1 800 000		70		100 000

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

› L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement

L'arrêté du 21 juillet 2015 :

- ▶ rend obligatoire, pour les systèmes de collecte unitaires ou mixtes, l'examen du recours aux techniques alternatives,
- ▶ précise que ces techniques alternatives doivent être privilégiées chaque fois qu'elles sont techniquement et économiquement viables,
- ▶ limite fortement les possibilités de recours aux déversoirs d'orage.

› Les interventions 2015

L'Agence est intervenue en 2015 dans le cadre de la politique de gestion des eaux pluviales, en apportant une aide financière à la réalisation :

- ▶ de 6 études (diagnostiques, de zonages...),
- ▶ de travaux préventifs via le recours à des techniques permettant l'infiltration totale ou partielle des eaux de pluie (noues, enrobés poreux...), soit 22 dossiers permettant le déracordement de 210 472 m² de surfaces imperméabilisées,
- ▶ de travaux curatifs via la réalisation de 4 bassins de stockage/restitution d'une capacité totale de 9 700 m³,
- ▶ de travaux sur les réseaux d'assainissement avec la mise en séparatif de portions de réseaux unitaires sur 9 communes et l'élimination de 5 800 m³/jour d'eaux claires parasites saturant les réseaux.

COB 2013-2018

Gestion des eaux pluviales

Nombre de bassins de stockage - restitution des eaux pluviales financés aux collectivités

Cible (en nombre d'ouvrages en cumul pluriannuel)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
10	23	36	48	60	70

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
7	18	22			



Infiltration des eaux de toiture dans des noues à Bruay la Buissière (62)

EXEMPLE D'ACTION CURATIVE AIDEE EN 2015

Un exemple d'action curative : Le bassin de pollution de Sainte-Catherine (62)

La commune de Sainte-Catherine, équipée d'un réseau d'assainissement de type unitaire, contribue en partie aux importantes surcharges hydrauliques observées par temps de pluie en entrée de la station d'épuration de Saint Laurent Blangy (Arras). Cette situation a conduit en 2014 au déversement dans le milieu naturel d'un volume total de 223 633 m³ sur 172 jours, soit 36% des volumes totaux déversés par l'agglomération d'assainissement de Saint Laurent Blangy (Arras), à laquelle appartient la commune de Sainte-Catherine.

La modélisation hydraulique du bassin versant fait apparaître que la création d'un bassin de 2 900 m³ permettra une diminution de 84 % des volumes déversés, avec une limitation à 20 déversements par an, comme le préconise l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. Cette estimation est corroborée par les analyses des données issues des dispositifs d'autosurveillance. L'Agence a donc décidé d'apporter son soutien technique et financier à la Communauté Urbaine d'Arras, en lui apportant 0,987 M€ de participations financières pour la réalisation de 3,379 M€ de travaux qui diminueront la pression polluante sur la masse d'eau Scarpe canalisée amont, dont le bon potentiel écologique est espéré pour 2021.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

EXEMPLE D'ACTION PREVENTIVE AIDEE EN 2015

Le déracordement de surfaces imperméabilisées sur la commune de Crèvecœur le Grand (60)

La commune de Crèvecœur le Grand finalise actuellement un important programme de modernisation de son système d'assainissement, avec la construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 5 400 équivalents habitants et la restructuration de collecteurs des eaux usées.

L'impact favorable de ces travaux sur la qualité du milieu naturel ne pourra être effectif que s'ils s'accompagnent d'une gestion des eaux pluviales en évitant à la fois la dilution de la pollution par le déracordement des eaux pluviales et les déversements au milieu via les déversoirs d'orage.

L'Agence a ainsi accordé 0,326 M€ de participations financières pour la réalisation de 4 dispositifs de stockage/infiltration d'une capacité globale de 676 m³, qui permettront l'infiltration à la parcelle des eaux de toiture des bâtiments ayant une surface étendue.

Cette opération, dont le coût s'élève à 0,466 M€, permettra le déracordement de 59 910 m² sur un potentiel de surfaces déracordables estimé à 85 035 m².

› La sensibilisation à la gestion intégrée des eaux pluviales

Afin de développer la prise en compte de la gestion des eaux pluviales lors de la réalisation de travaux d'aménagement urbains, l'Agence s'est engagée en 2015 dans différentes opérations de sensibilisation avec :

- ▶ l'organisation des 2^{èmes} et 3^{èmes} éditions des journées nœues, qui se sont respectivement déroulées à Arras le 10/02/2015 et à Wimereux le 03/11/2015, rassemblant 203 personnes au total ;
- ▶ le déroulement les 18 et 19 mars 2015 à Douai du 5^{ème} forum national sur les eaux pluviales organisé par le réseau Idéal avec le soutien technique et financier de l'Agence, réunissant 372 personnes, avec une intervention de notre Président du Comité de Bassin, Monsieur André Flajolet ;
- ▶ l'animation le 02/06/2015 dans le cadre de la semaine du développement durable à Etaples (62), d'une présentation « eaux pluviales » par les services de l'Agence ;



Photos ci-dessus : Forum national de gestion des eaux pluviales les 18 et 19 mars 2015 à Douai



Réunion d'information sur les eaux pluviales avec l'Association des Maires du Nord le 9 octobre 2015

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

► la poursuite des « formations SAGE » avec l'organisation, en collaboration avec l'ADOPTA, d'une nouvelle journée le 04/06/2015 à destination des SAGE Scarpe Aval et Escaut. Cette formation porte désormais à 12 le nombre de SAGE sensibilisés sur le total de 15 que comporte le bassin. Les 3 derniers devraient en bénéficier courant 2016 ;

► l'accueil des journées EPNAC les 23 et 24 septembre 2015, dédiées à l'assainissement des petites et moyennes collectivités, au cours desquelles l'Agence a rappelé l'importance de la gestion préventive et/ou curative des eaux pluviales pour le bon fonctionnement du système d'assainissement et le respect de l'Arrêté du 21 juillet 2015 ;

► l'organisation le 09/10/2015 d'une journée de sensibilisation, en partenariat avec l'association des maires du Nord, sous la forme d'une table ronde afin de permettre un échange d'expériences entre les élus, suivie d'une visite terrain. L'Agence envisage désormais l'organisation de cette journée avec l'association des maires du Pas-de-Calais et de la Somme.

► La réception d'une délégation de l'Union Européenne

L'Agence a reçu le 30 septembre 2015 une délégation composée de représentants de la Direction générale de l'environnement de l'Union Européenne.

Cette journée, destinée à présenter les actions possibles en matière de gestion des eaux pluviales, s'est déroulée sous la forme d'un échange dynamique entre les équipes de l'Agence et des participants aux profils variés (ingénieurs, juristes, financiers...). Les échanges de la matinée ont été enrichis au cours de l'après-midi par un déplacement sur le terrain, avec la visite du showroom de l'ADOPTA et la présentation de quelques réalisations concrètes.



Délégation européenne en visite à l'Agence le 30 septembre 2015

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

L'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

› Les participations financières accordées en 2015

Type d'interventions	Montant des travaux	Données en M€
		Montant des participations financières
SATEGE	0,971	0,548
SATANC	0,016	0,008
SATESE	0,822	0,305
SATEP	0,067	0,025
TOTAL	1,876	0,886

L'ACTION EN BREF

160 visites et audits SATESE effectuées sur 147 stations éligibles

› Activité 2015 des SATESE, SATEP, SATANC

L'assistance technique départementale apportée aux collectivités dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques est composée des SATESE, des SATEP et des SATANC.

Les SATESE sont en charge :

- ▶ de l'assistance au service d'assainissement collectif pour le diagnostic des ouvrages d'assainissement collectif, d'épuration des eaux usées et de traitement des boues, et d'assurer un suivi régulier de ces ouvrages ;
- ▶ de la validation et de l'exploitation des résultats du diagnostic pour évaluer et assurer une meilleure performance des ouvrages ;
- ▶ de l'assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des établissements générant des pollutions d'origine non domestique aux réseaux.

Les SATEP sont en charge :

- ▶ de l'assistance à la définition des mesures de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable et à leur suivi ;
- ▶ de l'accompagnement sur la connaissance et l'amélioration des performances des réseaux afin de répondre aux exigences du décret 2012-97 du 27/01/2012.

Les SATANC sont en charge :

- ▶ de l'assistance pour la mise en œuvre des contrôles ;
- ▶ de l'assistance pour l'exploitation des résultats pour la définition et la programmation des travaux d'entretien et d'amélioration des ouvrages ;
- ▶ de l'assistance pour l'évaluation de la qualité du service d'assainissement ;
- ▶ de l'assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels.

Les communes pouvant bénéficier d'une assistance technique sont définies dans le décret n°2007-1868 du 26/12/2007. Il s'agit :

- ▶ des communes rurales dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 5 000 habitants.
- ▶ des groupements de communes rurales de moins de 15 000 habitants pour lesquels plus de la moitié de la population fait partie des communes rurales éligibles.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

L'évolution des intercommunalités liée à l'application de la loi NOTRe et l'incitation au regroupement des communes rurales laisse entrevoir à moyen terme une diminution des missions d'Assistance technique départementale. En effet, les regroupements introduisent une perte d'éligibilité du fait de la taille ou de la richesse de certaines collectivités.

	SATESE		SATEP	SATANC	Assistance technique aux industriels
	Nombre de STEP concernées ayant conventionné	Capacités concernées en EH	Nombre de captages suivis	Nombre de SPANC suivis	Nombre d'établissements
9ème Programme	149	362 440			467
en 2013	156	363 720	33	0	67
en 2014	148	358 400	67	2	58
en 2015	147	356 258	54	8	50
en 2016					
en 2017					
en 2018					
TOTAL					175
Objectif Xème programme					330

➤ L'activité des SATEGE en 2014

(Nb : une année de décalage est nécessaire pour l'obtention de l'ensemble des données relatives aux SATEGE)

Les SATEGE (Services d'Assistance TEchnique à la Gestion des Epanrages) sont des pôles d'expertise et de conseil dans le domaine de l'agronomie et de l'environnement qui ont été créés, par décision ou agrément préfectoral, dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, afin de suivre la filière des épandages en agriculture des effluents urbains, industriels et agricoles.

Les SATEGE du Bassin, que l'Agence a aidé financièrement à hauteur de 0,513 M€ en 2014 et 0,548 M€ en 2015, comptaient 13 agents (pour un total de 10 ETP) à fin 2014. Ces agents suivent :

- ▶ 374 unités de production d'effluents urbains et industriels, plus de 175 000 ha (soit environ 10% des surfaces agricoles utiles du Bassin) susceptibles de recevoir des épandages d'effluents,
- ▶ plus de 5 200 agriculteurs-utilisateurs,
- ▶ une quarantaine de plates-formes de compostage.
- ▶ une vingtaine de méthaniseurs.

Dans le cadre usuel de leurs activités, les SATEGE ont en 2014 :

- ▶ mené un travail de fond relatif à la saisie des informations et à l'assistance technique aux acteurs de la filière (cette mission représente à elle seule près de 70 % du temps d'activité annuel des SATEGE)
- ▶ rédigé un bilan annuel départemental pour chacun des départements de la Somme, du Nord et du Pas de Calais.

Au sein de ces 3 départements, les SATEGE ont également :

- ▶ émis 51 avis techniques relatifs aux plans d'épandage (y compris les dossiers d'importation) ;
- ▶ réalisé 428 analyses d'effluents organiques.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

Récemment, l'activité interne des SATEGE a été particulièrement marquée par l'utilisation de l'outil informatique SYCLOE (Système de Connaissance et de Localisation des Epanchages), financé par l'Agence afin de centraliser les données relatives aux épanchages d'effluents organiques à l'échelle du Bassin.

Ces trois dernières années (2013-2015), les SATEGE ont :

- ▶ participé aux tests pour vérifier que l'outil fonctionnait correctement et ont validé les données intégrées,
- ▶ formé les Services de l'Etat en charge du suivi des épanchages à l'utilisation de SYCLOE,
- ▶ intégré 282 plans d'épandage d'effluents urbains et industriels et saisi 340 plans d'épandage d'effluents d'élevages dans l'outil,
- ▶ intégré plus de 1 000 analyses d'effluents qu'ils ont réalisées.
- ▶ aidé les producteurs de données afin qu'ils produisent des données sous format SANDRE de qualité,
- ▶ participé à la réflexion sur l'évolution de SYCLOE afin de l'optimiser.

En 2015, pour la première année, 40 campagnes d'épandage d'effluents urbains et industriels ont été intégrées dans SYCLOE afin de localiser les épanchages réellement réalisés en 2014.

	Nombre d'unités urbaines et industrielles soumises à plan d'épandage et à un suivi annuel	Pourcentage d'unités urbaines et industrielles ayant transmis un message SANDRE pour intégration du plan d'épandage dans SYCLOE	Pourcentage de plans d'épandage d'unités urbaines et industrielles intégrés dans SYCLOE par les SATEGE	Nombre d'hectares compris dans les plans d'épandage intégrés dans SYCLOE	Pourcentage d'unités urbaines et industrielles ayant transmis un message SANDRE pour intégration du suivi annuel dans SYCLOE	Pourcentage de suivis annuels d'unités urbaines et industrielles intégrés dans SYCLOE par les SATEGE	Nombre d'hectares compris dans les suivis annuels intégrés dans SYCLOE	Nombre d'exploitations agricoles soumises à un plan d'épandage (données gérées par les DPPP)	Pourcentage de plans d'épandage agricoles intégrés dans SYCLOE	Nombre d'hectares compris dans les plans d'épandage agricoles intégrés dans SYCLOE
Point 0 : 31/12/11	311	0	0	0	0	0	NC	NC	0	0
Au 31/12/13	319	39,18%	24,76%	18 627	0%	0%	0	4 000*	3,30%	27 443
Au 31/12/14	363	69,70%	51,79%	66 749	0%	0%	0	4 750	5,71%	47 953
Au 31/12/15	313	90,00%	84,00%	109 677	74%	13%**	1 678	4 620	7,50%	64 548
Au 31/12/16										
Au 31/12/17										
Au 31/12/18										
Objectif 31/12/18		100%	100%		100%	100%				

** Les messages SANDRE bilan ayant été transmis en fin d'année, ils seront intégrés par les SATEGE dans SYCLOE en 2016.



A noter également qu'en 2014, les SATEGE se sont attachés à faire évoluer la méthode Aptisol (méthode de détermination de l'aptitude des sols à l'épandage).

Cette évolution a permis d'intégrer des évolutions liées à la réglementation, mais également à une meilleure connaissance des effluents épanchés. Cette méthode et son outil sont mis à disposition gratuitement auprès des producteurs et prestataires réalisant des plans d'épandage.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

LA PRIME DE PERFORMANCE EPURATOIRE

L'Agence verse annuellement une aide à la performance épuratoire aux maîtres d'ouvrage publics des stations d'épuration. Cette aide est calculée proportionnellement aux quantités de pollution d'origine domestique dont le rejet au milieu naturel a été évité, et peut être modulée pour tenir compte du respect des prescriptions réglementaires et techniques.

Dans le cadre de la révision du X^{ème} Programme, les modalités de versement de la prime de performance épuratoire ont été modifiées. En 2015, 2 versements ont été réalisés : le solde des primes au titre de l'activité 2013 pour un montant total de 13,6 M€, et le solde au titre de l'activité 2014 pour un montant total de 13,5 M€.

Les flux de pollution entrant sont en diminution par rapport à l'année de fonctionnement 2013 pour les paramètres DCO (-0,78%) et DBO5 (-5,15%), et en augmentation pour les paramètres azote réduit (+1,26%) et phosphore (+18,64%).

Bien que le flux de pollution en phosphore ait augmenté, le taux de rendement pour son élimination a poursuivi sa progression, avec un taux d'élimination de 85% pour l'année de fonctionnement 2014 (83% pour l'année de fonctionnement 2013). Cette évolution est le résultat concret des travaux d'amélioration des stations d'épuration, entrepris dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines.

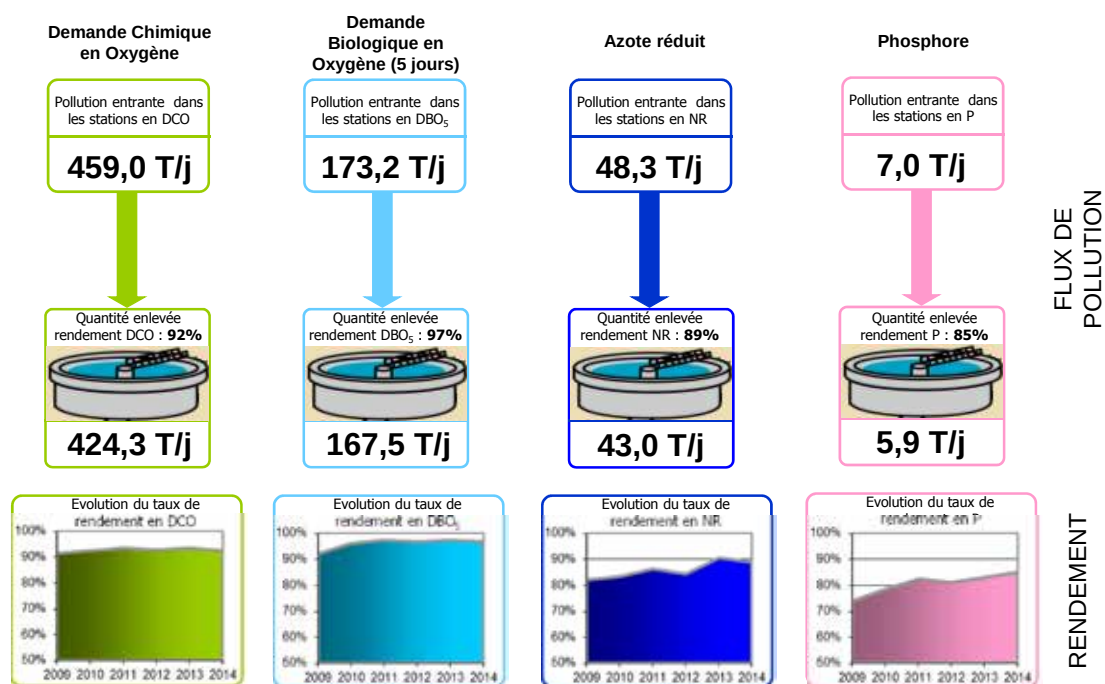
Le taux de rendement pour le paramètre azote réduit a légèrement diminué (89% pour l'année de fonctionnement 2014 contre 91% l'année précédente). Cette évolution s'explique par une pluviométrie plus importante en 2014 qu'en 2013, ce qui a rendu l'élimination plus compliquée, les eaux pluviales des collectivités équipées de réseaux unitaires ayant dilué la pollution.

Flux rejetés au milieu (En T/j)	2013	2014	Evolution 2013/2014
DCO	31,34	34,72	11%
DBO ₅	5,11	5,77	13%
N	4,47	5,23	17%
P	1,03	1,05	2%



Eaux de process d'épuration - Station de Marcelcave (80)

Bilan des stations des collectivités territoriales au titre de l'année de fonctionnement 2014



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

› Les participations financières accordées en 2015

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	7,040	2,685
dont ANC Maîtrise d'ouvrage privée	6,883	2,623
dont ANC Maîtrise d'ouvrage publique	0,157	0,062
Etudes	0,069	0,034
TOTAL	7,109	2,719

L'ACTION EN BREF

L'ACTION EN BREF :

Aide à la conformité de 741 installations

93 collectivités ont signé une convention de partenariat avec l'Agence.

› Les réalisations dans le cadre de l'Assainissement Non Collectif

COB 2013-2018

Assainissement non collectif (ANC)

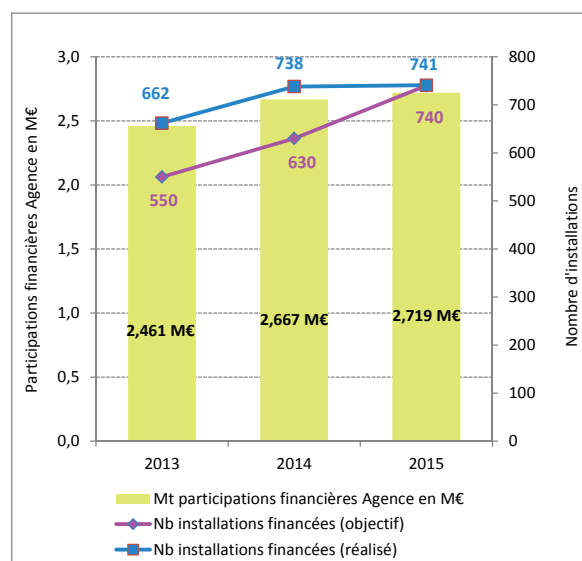
Nombre d'installations d'assainissement non collectif aidées par l'Agence de l'eau dans l'année à être réhabilitées

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
550	630	740	910	1 080	1 090

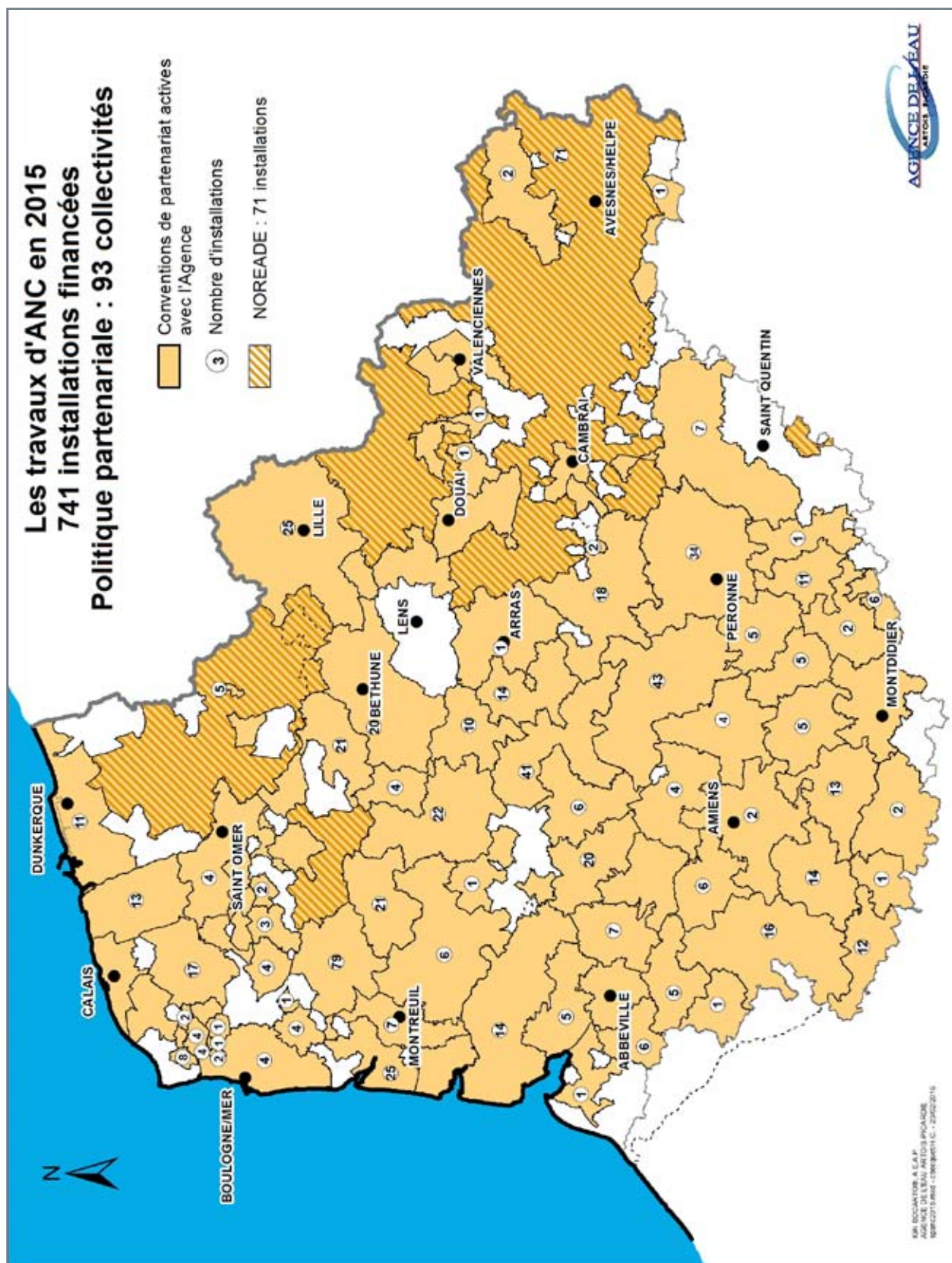
Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
662	738	741			



Travaux d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA SOLIDARITE URBAIN - RURAL

LA GESTION DE LA SOLIDARITE URBAIN - RURAL

➤ La mise en oeuvre de la solidarité urbain-rural sur le bassin

Depuis 2005, à la demande de l'Etat, les Agences de l'eau ont pris le relais du Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau (FNDAE) et apportent des financements complémentaires aux communes rurales dans les domaines de l'assainissement et de l'eau potable.

En 2015, 11,518 M€ d'aides spécifiques à destination des communes rurales ont été versées par l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Ces aides, qui ont concernés 324 dossiers, ont été réparties comme suit :

- ▶ 3,518 M€ pour des travaux sur les réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées,
- ▶ 5,616 M€ pour des installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées et des installations d'assainissement non collectif.
- ▶ 2,384 M€ pour des travaux liés au traitement ou à l'adduction de l'eau potable.

Depuis la reprise de ce dispositif, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a engagé 120,774 M€ de subventions spécifiques à destination des communes rurales.

L'ACTION EN BREF

11,518 M€ consacrés à la solidarité
urbain-rural

324 dossiers concernés

COB 2013-2018

Solidarité urbain / rural

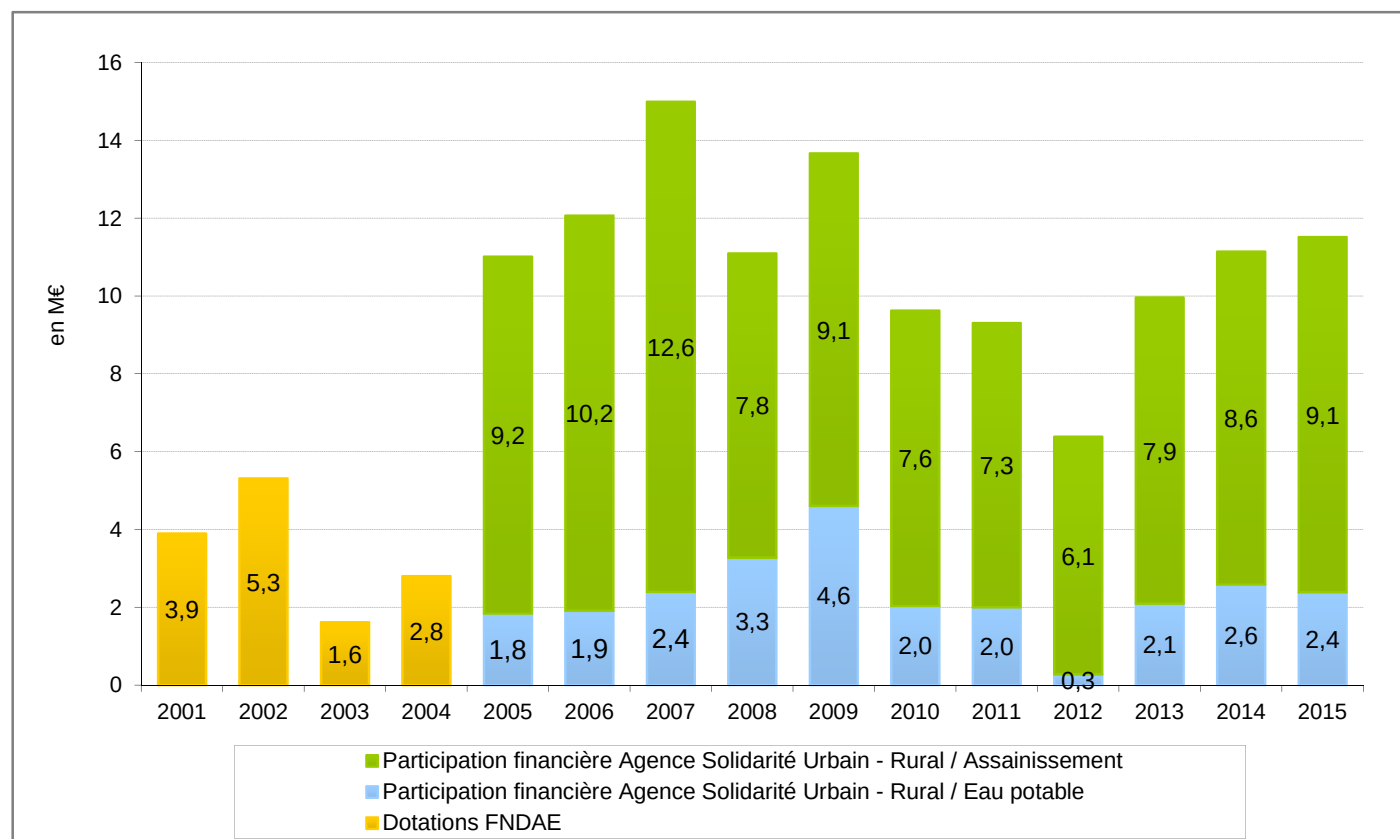
Montant des aides spécifiques engagées annuellement en faveur des communes rurales (solidarité urbain / rural) en millions d'euros

Cible (en M€)

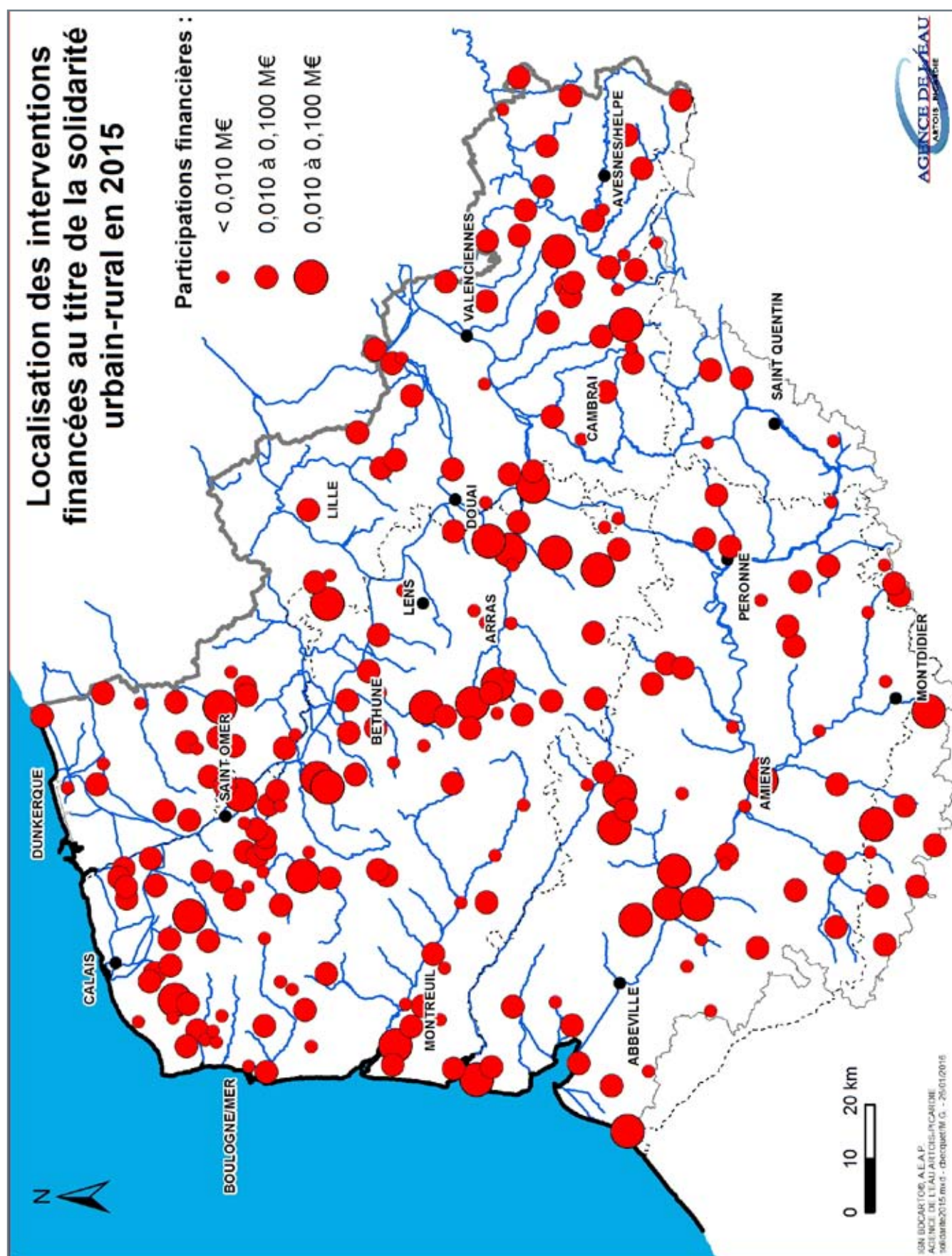
2013	2014	2015	2016	2017	2018
10,5	10,5	11	11	11	11

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
9,96	11,14	11,52			



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA SOLIDARITE URBAIN - RURAL



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LES ECONOMIES D'EAU

LES ECONOMIES D'EAU

› La gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Type d'interventions	Données en M€	
	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	1,470	0,510
<i>Economies d'eau en industrie - LP 132</i>	0,215	0,010
<i>Economies d'eau - LP 210</i>	0,340	0,045
<i>Pose compteurs sectoriels - LP 210*</i>	-0,001	-0,001
<i>Pose compteurs sectoriels - LP 252</i>	0,435	0,215
<i>Travaux télésurveillance - LP 252</i>	0,350	0,175
<i>Acquisition de matériel de recherche de fuites - LP 252</i>	0,097	0,049
<i>Mise en place prélocalisateurs acoustiques - LP 252</i>	0,034	0,017
Etudes :	0,484	0,237
<i>Etudes - LP 210*</i>	-0,023	-0,013
<i>Etudes - LP 252</i>	0,507	0,250
TOTAL	1,954	0,747

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

Le décret du 27 janvier 2012, pris en application de la loi Grenelle 2, crée une obligation de performance minimum des réseaux d'eau potable. Cette nouvelle réglementation impose aux collectivités :

- ▶ d'établir un inventaire de leur patrimoine réseaux,
- ▶ de définir pour les collectivités urbaines, un plan d'actions d'amélioration lorsque le rendement de leur réseau est inférieur à 85%,
- ▶ de définir pour les collectivités rurales, un plan d'actions d'amélioration lorsque le rendement est inférieur à $(65\% + 0,2 \times \text{l'indice linéaire de consommation})$.

Depuis le 01/01/2015, les collectivités qui ne satisfont pas à ces obligations s'exposent à un doublement de la redevance pour prélèvements émise par l'Agence de l'eau.

› Les interventions 2015

Le bassin Artois-Picardie, n'est pas confronté à des déficits hydriques structurels. Toutefois, l'Agence a en 2015 contribué financièrement à :

- ▶ la pose de 43 compteurs sectoriels sur 12 communes,
- ▶ l'installation de 5 cuves de récupération des eaux pluviales, d'une capacité totale de 120 m³,
- ▶ plusieurs opérations d'économies d'eau en industrie, avec entre autres le remplacement d'une tour de refroidissement par une boucle d'eau froide, qui limitera les pertes par évaporation et permettra une économie d'eau de 3,5 m³ par jour, pour une entreprise située à Marly (59).

L'ACTION EN BREF

120 m³ de cuves de récupération d'eau pluviale financés

43 compteurs sectoriels posés



Crédit photo : Fotolia

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LES ECONOMIES D'EAU

› Les volumes économisés en 2015

		Année 2015	
Améliorations des performances de réseaux	LP25	Nombre d'études patrimoniales et diagnostics de réseau	8
		Nombre de poses de compteur	43
		Nombre d'études de recherche de fuites	7
Opérations d'économies d'eau	Collectivités (LP21)	Nombre d'opérations	5
		Capacité en m ³ des bassins de réemploi d'eau	120
	Industrie (LP13)	Nombre d'opérations	4
		Volume d'eau potable économisé (m ³ /jour)	1 062

EXEMPLE DE DOSSIER AIDE EN 2015

La récupération des eaux pluviales pour le lavage des bus urbains et recyclage des eaux de lavage

La Communauté Urbaine d'Arras a décidé de réaliser des économies d'eau sur le site du dépôt des bus urbains. Elle envisage pour cela de remplacer le tunnel de lavage afin d'y intégrer :

- ▶ 2 cuves enterrées de 20 m³ chacune, pour la récupération des eaux pluviales de la toiture, cuves qui seront équipées de filtres autonettoyants et d'un traitement des eaux par rayons ultra-violet ;
- ▶ des équipements de recyclage partiel des eaux de lavage par séparation des hydrocarbures, filtration et stockage en bûche tampon.

Ces travaux, auxquels l'Agence participe financièrement pour un montant de 0,028 M€, permettront une économie d'eau potable liée aux opérations de lavage des bus estimée à 1 500 m³/an.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE

› Les participations financières accordées en 2015 par type d'interventions

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	24,365	10,897
Traitement biologique	13,582	4,527
Traitement physico-chimique	6,533	3,908
Prétraitement	2,696	1,717
Lutte pollution accidentelle	2,517	1,244
Recyclage intégral	0,757	0,439
Opération collective	0,469	0,222
Recyclage partiel	0,240	0,168
Mise en place autosurveillance	0,045	0,022
Technologie propre	0,048	0,017
Travaux économies d'eau	0,215	0,010
Autres travaux*	2,737	1,375
Etudes	0,599	0,300
Assistance technique aux industriels	0,719	0,164
Autres	-	-
TOTAL	25,682	11,362

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

L'ACTION EN BREF

Les 93 dossiers aidés par l'Agence en 2015 permettront d'éviter le rejet de :

5,4 Kg/jour de composés organohalogénés absorbables sur charbon actif

13,2 Kg/jour de métaux toxiques

6 869 Kg/jour de matières oxydables

2 208 Kg/jour de matières en suspension

134 Kg/jour de matières azotées

26 Kg/jour de matières phosphorées

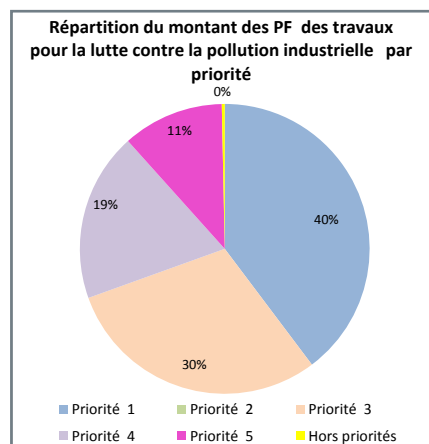
› Les participations financières 2015 par niveau de priorité

- ▶ P1 : Lutte contre la pollution toxique
- ▶ P2 : Lutte contre la pollution classique pour les opérations situées sur une masse d'eau échéance 2015 en bon état non encore atteint, sur les zones priorité baignade ou en lien avec la protection des captages prioritaires.
- ▶ P3 : Lutte contre la pollution classique pour les opérations situées sur les masses d'eau échéance 2021 ou 2027 en bon état physico-chimique non atteint.
- ▶ P4 : Lutte contre la pollution classique pour les opérations situées sur les masses d'eau en bon état physico-chimique atteint.
- ▶ P5 : Lutte contre la pollution accidentelle
- ▶ Hors priorités : Opérations d'économies d'eau et réhabilitation de sites et sols pollués.

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	24,365	10,897
Priorité 1*	7,106	4,370
Priorité 2*	2,138	0,104
Priorité 3*	4,835	3,277
Priorité 4	7,467	2,075
Priorité 5	2,517	1,244
Hors priorités	0,303	0,036
Etudes*	0,599	0,300
Assistance technique aux industriels	0,719	0,164
Autres	-	-
TOTAL	25,682	11,362

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE

› L'évolution de l'encadrement communautaire des aides

En juin 2014, les évolutions réglementaires de l'encadrement communautaire ont impacté les différents dispositifs permettant aux agences d'apporter des aides d'Etat sans provoquer de distorsion de concurrence entre les états membres.

Travaillant jusqu'à présent dans le cadre d'un régime notifié fondé sur des lignes directrices (2008/C 82/01), les Agences de l'eau travaillent depuis 2015 dans le cadre du régime d'exemption.

Ce choix s'explique par l'extension des domaines et des principes d'intervention permis par le régime d'exemption, et par le fait que le régime d'exemption présente l'avantage d'être déclaratif (procédure simplifiée par rapport au régime notifié qui repose sur un accord a priori de la Commission Européenne).

L'évolution de la réglementation s'est par ailleurs traduite par :

- ▶ *le renforcement des obligations de prise en compte de la solidité financière des entreprises avant tout versement de participations financières,*
- ▶ *la nécessité pour l'Agence de l'eau Artois-Picardie d'adapter sa délibération « lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles » : la détermination des coûts admissibles basée en partie sur l'approche coûts/bénéfices sur 5 ans est remplacée par une comparaison avec un scénario contrefactuel.*
- ▶ *le respect d'une intensité d'aide maximale de 40%.*

› Les interventions de l'Agence en 2015

En 2015, les interventions de l'Agence en matière de lutte contre la pollution industrielle ont été essentiellement tournées vers la mise en place de procédés de traitement : traitements biologiques, traitements physico-chimiques et prétraitement, avec un peu moins 90 % des participations financières attribuées.

Les opérations de lutte contre les pollutions accidentelles qui totalisent environ 10% des engagements, et les opérations d'économies d'eau, avec 7 dossiers décidés permettant une réduction de la consommation de 1 063 m³/jour, ont quant à elles connu une forte expansion en 2015.

› L'impact environnemental des dossiers aidés en 2015

COB 2013-2018

Demande chimique en oxygène

Rapport entre la quantité annuelle (KG/an) de DCO (Demande Chimique en Oxygène) rejetée dans le milieu par les industriels l'année N-1 sur la quantité rejetée l'année N-2. Une diminution de la pollution se traduira par un rapport inférieur à 1.

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
<1	<1	<1	<1	<1	<1

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
1,01	0,87	0,39			

La forte baisse de la Demande Chimique en Oxygène s'explique essentiellement par le passage au Suivi Régulier des Rejets de plusieurs industriels importants, mais ne traduit pas réellement l'importance de la diminution des rejets.



Un exemple d'industrie dans le bassin

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE

EXEMPLE DE DOSSIER AIDE EN 2015

Traitement biologique des eaux usées industrielles avant rejet au milieu naturel et économies d'eau

Une brasserie historiquement implantée dans le Douaisis envisage de transférer son activité vers un nouveau site de production situé dans l'Audomarois afin d'accroître significativement ses capacités de production. L'entreprise souhaite accompagner ce transfert géographique d'une réduction de son empreinte environnementale en se tournant vers des technologies propres et économes en eau.

Au vue de l'intérêt du projet, l'Agence a décidé d'accompagner ce brasseur, en lui accordant une aide de 1,903 M€ sur un total de 3,493 M€ de travaux éligibles.

Les travaux financés consistent notamment en :

- ▶ *l'automatisation du fonctionnement des cuves et des canalisations de transfert des produits et solutions de nettoyage,*
- ▶ *l'installation de systèmes de refroidissement par condenseur évaporatif plutôt que par tour aéroréfrigérante,*
- ▶ *la filtration de la bière par filtre à bougies plutôt que sur filtres à plaques,*
- ▶ *le rinçage des bouteilles à l'air ionisé, évitant l'utilisation d'eau,*
- ▶ *la mise en place d'un procédé de traitement biologique avec gestion du biogaz.*

Une fois opérationnels, ces aménagements réduiront la consommation d'eau du site de 300 000 m³ par an et permettront une élimination supplémentaire de 80 Kg/jour de matières azotées, 5 000 Kg/jour de matières oxydables, 20 Kg/jour de matières phosphorées et 1 000 Kg/jour de matières en suspension.

EXEMPLE DE DOSSIER AIDE EN 2015

Le déracordement des eaux pluviales par la mise en place de techniques alternatives sur un site industriel

Le réseau d'assainissement unitaire de la Communauté de communes du cœur de l'Ostrevent (CCCO) doit faire face à des surcharges hydrauliques régulières au niveau de la station d'épuration d'Auberchicourt. Des rejets d'eaux non traitées dans le milieu naturel via les déversoirs d'orage sont donc fréquents.

Sensibilisé par les services de la CCCO, de l'Agence et de la DREAL, un grand site industriel relié à ce réseau d'assainissement et couvrant une superficie de 71 400 m² imperméabilisés, envisage de gérer les eaux pluviales par des techniques alternatives afin de réduire ses débits rejetés par temps de pluie.

L'Agence, s'est associée à ce projet en accordant 0,135 M€ de participations financières contribuant à la réalisation de 0,375 M€ de travaux parmi lesquels :

- ▶ *le recyclage, après filtration, en production de l'ensemble des eaux usées,*
- ▶ *le déracordement de l'ensemble des eaux pluviales grâce à la mise en œuvre de bassin de lissage de 1 900 m³ et de noues d'infiltration,*
- ▶ *la protection des noues d'infiltration de toutes pollutions accidentelles,*
- ▶ *la création d'un parking drainant de 1 000 m².*

Au global, les travaux entrepris permettront le déracordement de 54 000 m² de surfaces imperméabilisées.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE

» Les études de recherche de substances dangereuses pour l'eau

La démarche de recherche de substances dangereuses pour l'eau, initiée en 2009 afin de quantifier les micropolluants dans les rejets industriels s'est poursuivie en 2015 avec le financement de 3 nouveaux dossiers.

Sur le bassin, 437 industriels doivent réaliser une campagne de recherche de substances. Au 31/12/2015 :

- ▶ 336 campagnes sont en cours de réalisation et bénéficient d'une aide de l'Agence.
- ▶ 294 résultats sont disponibles
- ▶ 147 établissements sont en suivi pérenne
- ▶ 42 établissements doivent mettre en place un programme d'actions.

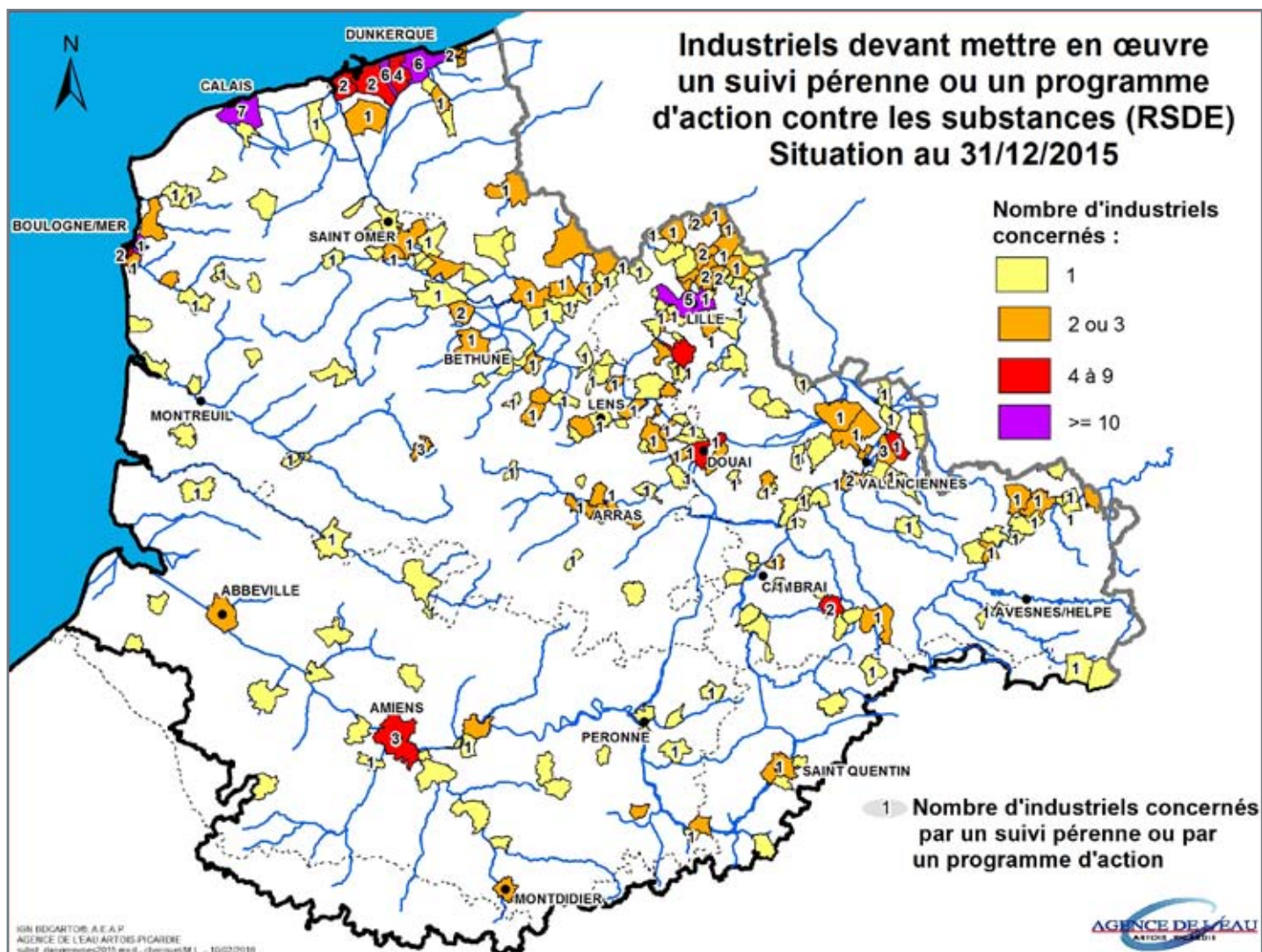
Les résultats obtenus suite à ces études permettent aujourd'hui d'œuvrer à la substitution des molécules problématiques.

COB 2013-2018

Substances dangereuses prioritaires

Quantités de substances dangereuses prioritaires éliminées inscrites dans les dossiers d'aides de l'Agence de l'eau (en kg)

Cible					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
800	800	1 000	1 000	1 200	1 200
Réalisation					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
3 036	2 528	3 264			



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE

› Les opérations collectives

Les opérations collectives visent à lutter contre les pollutions dispersées générées par les petites entreprises et l'artisanat.

En 2015, la politique « opérations collectives » par branche d'activité menée par l'Agence s'est traduite par le versement de 0,22 M€ d'aides auprès :

- ▶ de pressings (6 dossiers – 0,035 M€)
- ▶ de peintres en bâtiment (6 dossiers – 0,016 M€)
- ▶ d'imprimeurs (2 dossiers – 0,047 M€)
- ▶ d'un garagiste (1 dossier – 0,027 M€)
- ▶ d'un syndicat d'assainissement (1 dossier – 0,099 M€)

Les opérations collectives par branche d'activité avaient été définies pour la période 2013-2015. Toutefois, face au succès de cette politique, et compte-tenu de la préoccupation grandissante des collectivités locales à l'égard du caractère toxiques de certains effluents, l'Agence a décidé de prolonger sur la période 2016-2018 le financement des opérations collectives sectorielles pour les pressings et les peintres en bâtiment.

Par contre, celle à destination des imprimeurs n'a pas été reconduite en raison de la généralisation des technologies propres dans ce domaine d'activité.

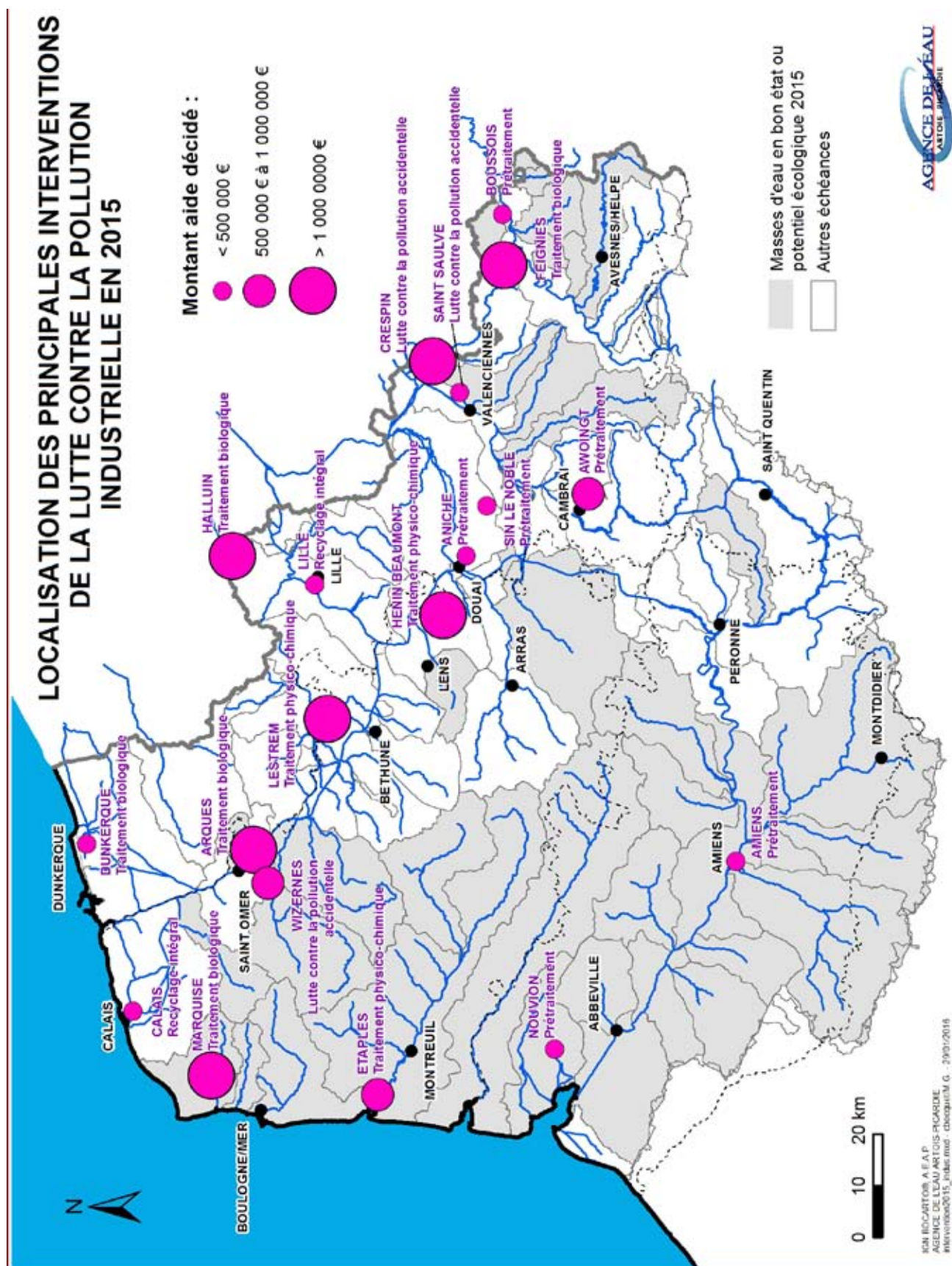
	Investissement		Animation	
	Nombre d'établissements	Montant de l'aide financière accordée (M€)	Nombre d'opérations collectives engagées	Montant de l'aide financière accordée (M€)
en 2013	9	0,049	5	0,127
en 2014	33	0,224	1	0,004
en 2015	16	0,125	3	0,099
en 2016				
en 2017				
en 2018				
TOTAL	58	0,398	9	0,23
Objectif	100		8	

› Les sites et sols pollués

Dans le cadre de la gestion / réhabilitation des sites et sols pollués, l'Agence a accordé 0,041 M€ d'aides pour le financement de 2 dossiers : l'un concerne des travaux de réhabilitation d'une ancienne décharge située sur la commune de Wailly (62), l'autre concerne une étude d'évaluation du risque de pollution de la nappe phréatique réalisée sur un site industriel en activité.

	Aides de l'agence aux Etudes		Aides de l'agence aux Travaux	
	Nombre de sites & sols pollués hors sites	Montant de l'aide (AP décidées)	Nombre de sites & sols pollués hors sites	Montant de l'aide (AP décidées)
TOTAL 9e Programme	124	0,490	6	2,150
en 2013	3	0,057	1	0,025
en 2014	1	0,113	0	0,000
en 2015	1	0,015	1	0,026
en 2016				
en 2017				
en 2018				
TOTAL	5	0,185	2	0,051
Objectif : sites aidés au cours du Xème programme	15		5	

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

› Les participations financières accordées en 2015 par type d'interventions

Type d'interventions	Données en M€	
	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	5,024	3,680
PEA	0,040	0,040
MAEC	1,642	1,642
PCAE - Partie mise aux normes (Ex PMBE)	0,375	0,375
PCAE - Autres dossiers (Ex PVE)	0,520	0,520
Agriculture biologique	1,154	0,637
Phyosanitaires non agricoles	1,294	0,466
Etudes :	2,651	1,888
Pollutions diffuses*	0,194	0,294
Maintien agriculture en zones humides	1,527	1,064
Soutien agriculture bio et agroforesterie	0,930	0,530
Actions de communication	0,025	0,017
TOTAL	7,699	5,585

* Le montant plus élevé en participations financières qu'en travaux résulte de l'annulation et/ou de la réduction pour solde de certains dossiers décidés en 2013 et 2014.

L'ACTION EN BREF

1,64 M€ de subventions engagées dans le cadre des Mesures Agro Environnementales et Climatiques.

78 dossiers d'aides aux collectivités en faveur de 56 communes pour une réduction ou une suppression de l'usage de produits phytosanitaires, représentant un total de 0,47 M€ de subventions.

› Les aides dans le cadre du plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles

Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE) est un nouveau dispositif entré en vigueur au 1er janvier 2015. Il se substitue au Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) et au Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE). Le nombre d'exploitations aidées dans le cadre du PVE puis du PCAE (hors partie mise aux normes - Ex PMBE) est repris dans le tableau ci-dessous.

	PCAE hors partie mises aux normes (à partir de 2015) : nombre d'exploitations aidées par l'ensemble des financeurs	hors partie mise aux normes (à partir de 2015) : nombre d'exploitations aidées avec une participation financière de l'Agence	
		réalisations	prévisions
En 2013	315	109	65
En 2014	120	61	65
En 2015	206	97	65
En 2016			65
En 2017			65
En 2018			75
TOTAL	641	267	400
Objectif			400



Parcelle agricole sur le SAGE Sambre

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

› Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

	Nombre d'hectares de SAU aidés via les MAE/MAEC et le PEA par l'ensemble des financeurs
En 2013	19 524
En 2014	5 229
En 2015	*
En 2016	
En 2017	
En 2018	
TOTAL	24 753
Objectif	

COB 2013-2018					
MAEC ou programmes spécifiques					
Surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agroenvironnementales ou d'un programme spécifique, ayant bénéficié d'une aide de l'Agence, dont surfaces consacrées à l'agriculture biologique, en hectares, chaque année					
Cible SAU (en hectares)					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
5 000	1 000	4 000	7 000	8 000	10 000
Réalisation					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
4 700	3 135	*			
40	103	*			
dont agri-bio					

* Les engagements PEA sont terminés depuis fin 2014 et les données MAEC n'avaient pas encore été fournies à l'Agence par les DDTM au moment de la conception de ce document.

› 2015 : Année de démarrage des Programmes de Développement Rural Régionaux

Les aides accordées au titre du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune, auparavant gérées par le Ministère en charge de l'Agriculture, sont aujourd'hui sous l'autorité des Régions.

Dans ce contexte, l'année 2015 a vu la validation officielle, par la Commission Européenne, des Programmes de Développement Rural des Régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, qui se substituent au précédent PDRH (Plan de Développement Rural Hexagonal).

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie est un acteur de ces programmes en finançant des actions auprès des exploitants agricoles, en particulier les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, qui permettent d'accompagner les agriculteurs dans leurs démarches de changements de pratiques.

L'Agence soutient également ces programmes en finançant des investissements dans des matériels agricoles plus respectueux de la ressource en eau, et en aidant les exploitations agricoles à se mettre en conformité avec les réglementations nationales et européennes.

Les 2 Programmes de Développement Rural Régionaux qui concernent le Bassin ont été validés par la Commission Européenne : le 14 septembre pour le Nord-Pas-de-Calais et 24 novembre 2015 pour la Picardie.

› Appel à projets agriculture biologique

Dans le cadre de son X^{ème} Programme d'Intervention, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a lancé un appel à projets destiné à soutenir des initiatives de développement de l'agriculture biologique dans les zones à enjeu eau potable.

Les aides sont complémentaires aux dispositifs existants et doivent permettre de donner plus d'impact et d'amplitude à des projets d'envergure régionale et/ou présentant un caractère pilote et très innovant pour le développement de l'agriculture biologique.

En 2015, l'Agence a soutenu 11 dossiers (études et travaux) dans le cadre de cet appel à projets, en engageant un total d'environ 0,960 M€

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

EXEMPLE D'UN DOSSIER AIDE PAR L'AGENCE DANS LE CADRE DE CET APPEL A PROJET AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'Agriculture Biologique représente le mode de production agricole présentant le plus de garanties pour la protection de la ressource en eau. Afin d'encourager son développement à l'échelle du Bassin Artois-Picardie, l'Agence de l'eau accompagne les acteurs qui s'engagent fortement dans le développement d'une offre de production agricole biologique.

La coopérative Acolyance, afin d'offrir des perspectives de développement à ses adhérents, a décidé de dédier le silo de Chauny (02) qui dispose d'une capacité de 5 000 t (20 cellules de 40 à 50 tonnes et 96 containers de 1,8 tonnes, permettant de gérer la collecte de productions diversifiées : épeautre, seigle, sarrasin, blé, maïs...), au stockage des cultures biologiques. Elle a également investi dans un séchoir afin de répondre notamment aux besoins de la filière maïs. Cet engagement fort est un levier indispensable pour conforter la montée en puissance des productions biologiques.

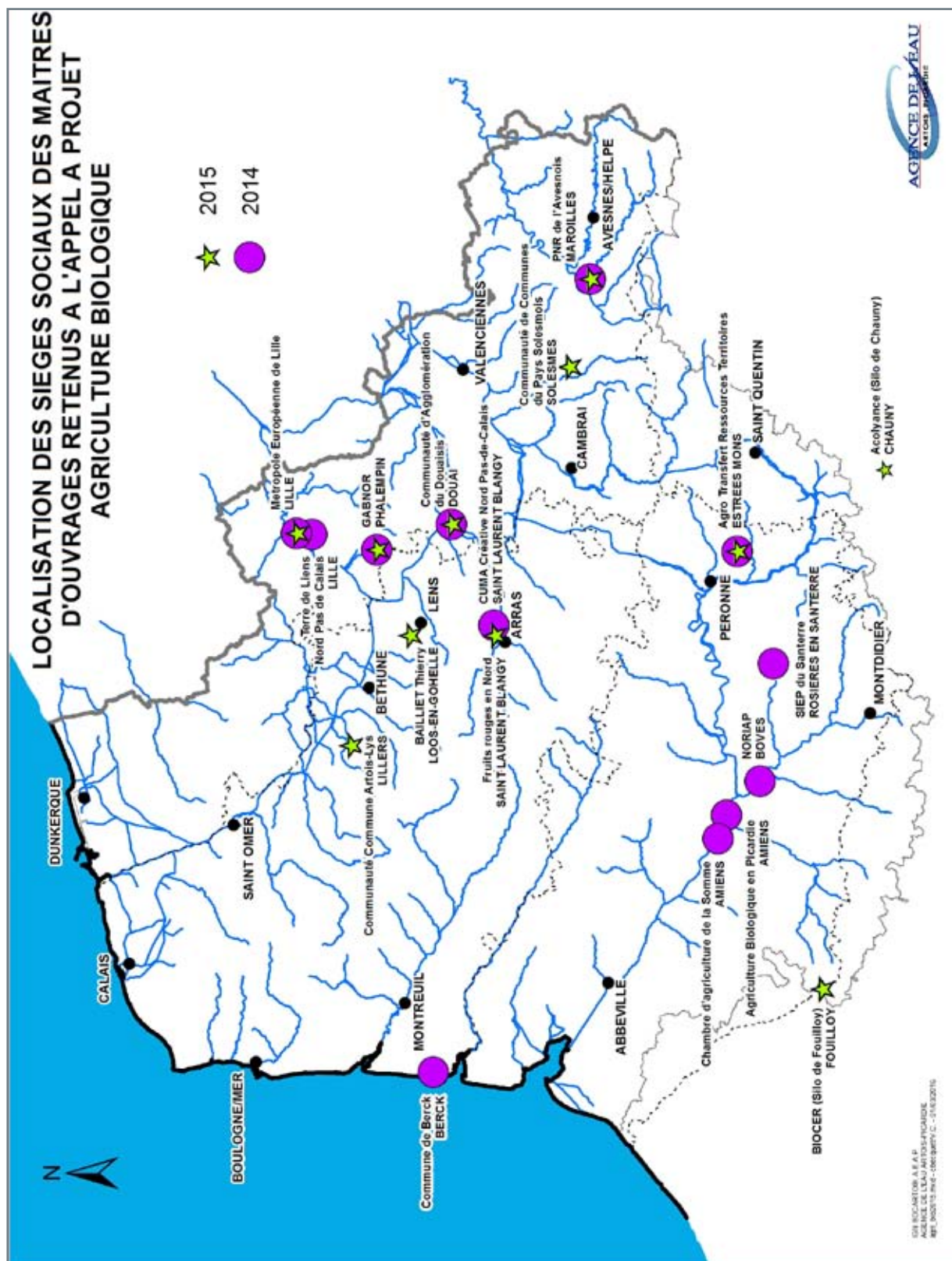
L'Agence de l'eau, par un soutien financier de 0,062M€, a permis l'embauche d'un nouveau conseiller biologique au sein de cette coopérative, dont le rôle sera de convaincre de nouveaux agriculteurs à s'engager dans la certification biologique, de conforter les récentes certifications, ainsi que développer de nouveaux partenariats de commercialisation permettant d'assurer des débouchés rémunérateurs à l'ensemble de la rotation biologique.

A terme, ce soutien financier doit permettre au moins la conversion de 300 nouveaux hectares.



Agriculture dans le Nord

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

› L'évolution des ventes globales de produits phytosanitaires

	2013	2014	2015
Quantité de substances toxiques, très toxiques, cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (substances avec un taux de RPD <u>max</u> : T, T+ et CMR)	419 369	520 847	642 619
Quantité de substances dangereuses pour l'environnement, sauf celles d'entre elles relevant de la famille chimique minérale (substances avec un taux de RPD <u>médian</u> : actuellement N org)	2 991 639	3 645 087	5 433 042
Quantité de substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale (substances avec un taux de RPD <u>min</u> : actuellement N min)	18 654	19 383	23 073
TOTAL	3 429 662	4 185 317	6 098 734

Le législateur a mis en place en 2015 l'élargissement de l'assiette et une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances, ce qui a mécaniquement entraîné un effet de sur-achat en 2014 en vue de stockage. Cet effet de sur-achat est constaté sur chacun des 6 bassins métropolitains.

› La lutte contre l'utilisation des pesticides à usage non agricole

Les pesticides à usage non agricole ne représentent que 10% environ de l'utilisation globale de produits phytosanitaires, mais peuvent avoir un impact important sur les ressources en eau. En effet, utilisés en milieu urbain sur des sols imperméabilisés, ils impactent très rapidement en tant que polluant, le cycle de l'eau. Face à cet enjeu, l'Agence encourage les communes à s'engager via la signature d'une charte d'entretien de leurs espaces publics, dans des démarches de réduction plus ou moins fortes (niveau 1 à 4) voire de suppression totale (niveau 5) des traitements phytosanitaires.

En 2015, 56 communes ont contractualisé un engagement, dont 22 au niveau 4 et 9 au niveau maximum, ce qui porte à 215 le nombre total de communes engagées au 31/12/2015 sur le bassin Artois-Picardie.

Pour accompagner ces communes dans la démarche, l'Agence a attribué 0,466 M€ de participations financières afin de leur permettre d'acquérir du matériel alternatif à l'usage de produits phytosanitaires tels que des désherbeurs thermiques ou mécaniques, ainsi que pour la formation et la sensibilisation des agents municipaux.

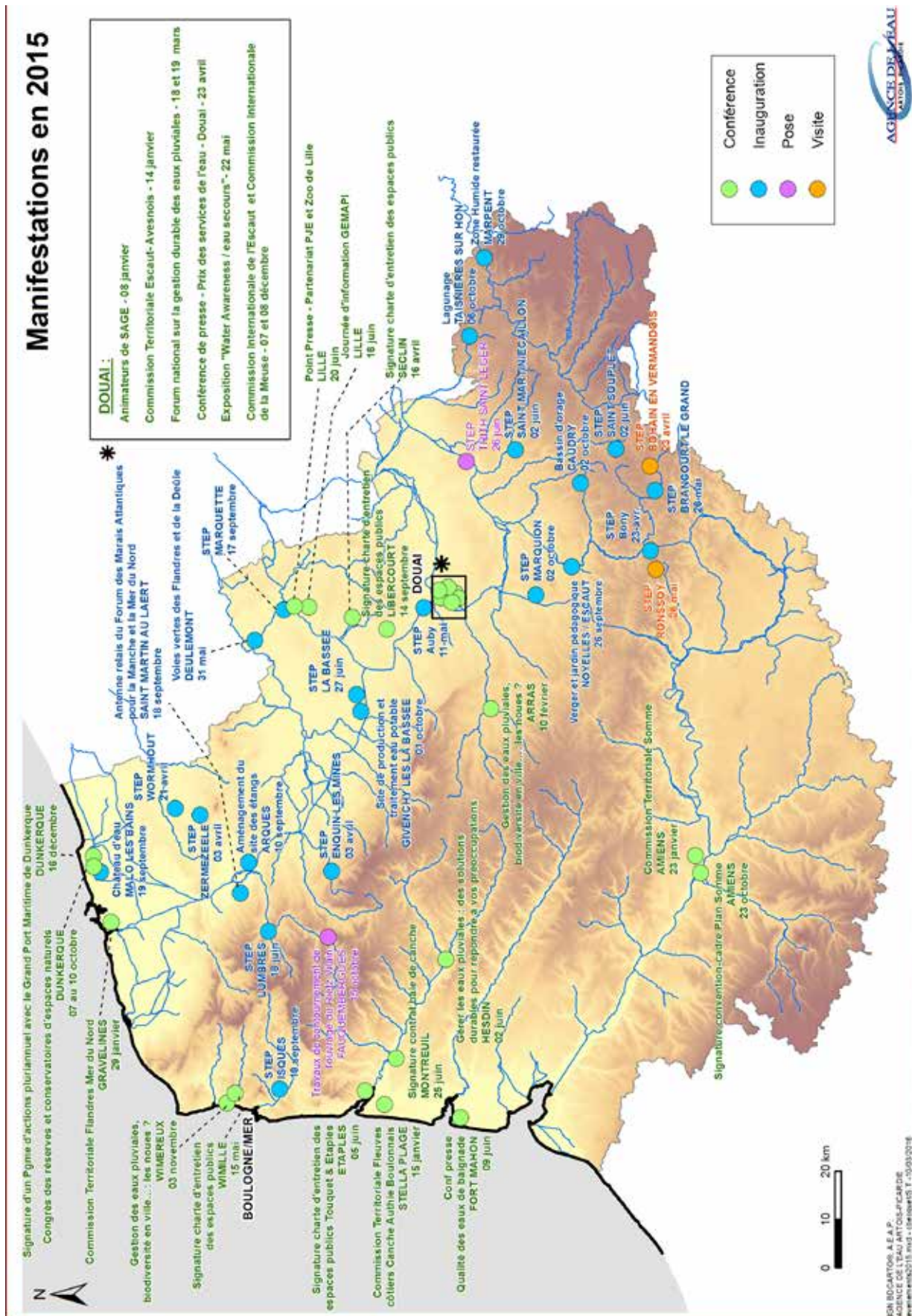


Signature par la commune de Seclin du niveau maximum de la charte d'entretien des espaces publics, le 16 avril 2015, en présence de Monsieur Hubert Reeves



Signature par la commune de Beuvry du niveau 4 de la charte d'entretien des espaces publics, le 18 février 2015

Manifestations en 2015



L'ACTION INTERNATIONALE

➤ Les participations financières accordées en 2015

COB 2013-2018

Montant des opérations financées dans le cadre de l'action internationale

Surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agroenvironnementales ou d'un programme spécifique, ayant bénéficié d'une aide de l'Agence, dont surfaces consacrées à l'agriculture biologique, en hectares, chaque année

Cible (en M€)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
1,00	1,05	1,37	1,39	1,41	1,43

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
0,995	1,043	0,940			

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
X330 - Coopération décentralisée	3,589	0,845
X331 - Coopération institutionnelle	0,415	0,095
TOTAL	4,004	0,940

LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE

Les Agences de l'eau diffusent le modèle de gestion intégrée et solidaire de Bassin auprès des nombreux pays qui souhaitent s'en inspirer et l'adapter, en nouant des partenariats avec des organismes de bassin étrangers, et en participant à de grandes manifestations internationales ou européennes sur le thème de la gestion de l'eau.

➤ Les jumelages noués entre l'Agence et des organismes de Bassin étrangers

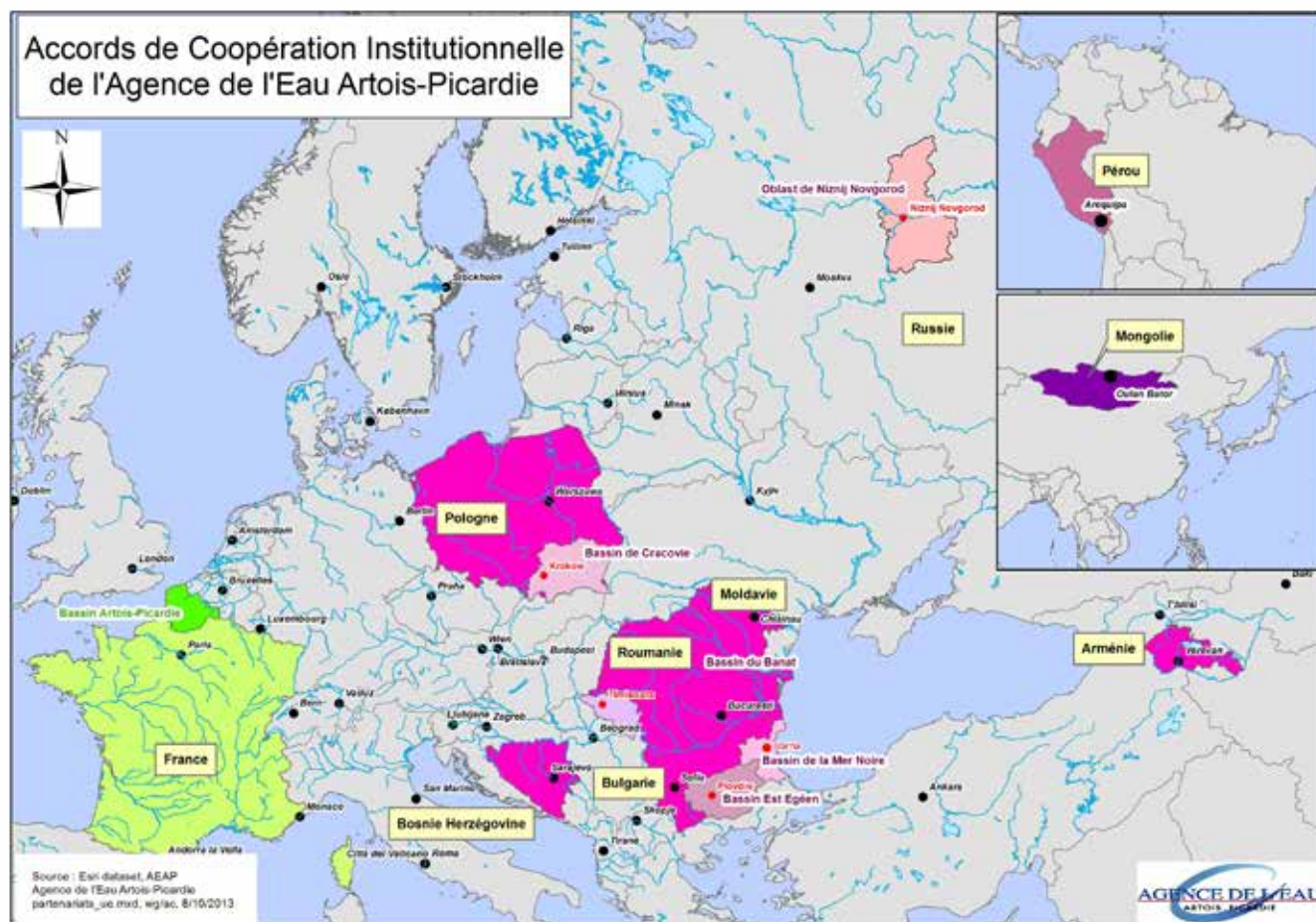
A fin 2015, l'Agence de l'eau Artois-Picardie compte 10 jumelages actifs avec les pays suivants : la Pologne, la Bulgarie (bassin de la mer Egée et bassin de la mer Noire), la Roumanie, la Moldavie, l'Arménie, la Russie, la Bosnie-Herzégovine, la Mongolie et le Pérou.

L'ACTION EN BREF

19 dossiers de coopération décentralisée aidés en 2015 qui permettront à 567 000 personnes de bénéficier d'un accès à l'assainissement, et à 591 000 personnes de bénéficier d'un accès à l'eau potable.

	Nombre de jumelages en cours	Nombre de jumelages nouveaux décidés	Nombre de visites ou missions effectuées dans le cadre d'un jumelage
	8 au 31/12/2012		
En 2013	8	2	5
En 2014	10	0	4
En 2015	10	0	5
En 2016			
En 2017			
En 2018			
Total			14
Objectif	11 à fin 2018	1 nouveau jumelage par an pour 2013, 2014 et 2015	5 visites par an soit 30 visites sur la période du Xe PI

L'ACTION INTERNATIONALE



Cinq visites se sont tenues en 2015 dans le cadre des jumelages :

- ▶ Du 02/02/2015 au 06/02/2015 une délégation de 3 personnes du Ministère de l'Environnement de la République de Macédoine a été reçue dans le cadre du programme Européen TAIEX. Cette délégation est venue à Douai pour découvrir la politique et l'organisation de la gestion de l'eau en France. Ces quelques jours passés sur le bassin ont aussi, et surtout, permis de rencontrer des acteurs de terrain de la politique de l'eau tels que :

- la Communauté d'Agglomération du Douaisis et l'association ADOPTA pour la promotion des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales
- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes
- le Syndicat des Eaux du Dunkerquois
- le SAGE de l'Yser et le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN)

- ▶ Du 16/03/2015 au 19/03/2015, un agent et un administrateur de l'Agence ont été reçus à Sofia par la Ministre de l'Environnement Bulgare et l'Ambassadeur de France en Bulgarie.
- ▶ En juin 2015, organisation d'un séminaire Franco-bulgare sur la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau
- ▶ L'école écologique en France aux vacances de Pâques, et en Bulgarie aux vacances d'été
- ▶ Accueil de la Commission Internationale de l'Escaut et de la CIM à Douai en décembre 2015.



Visite terrain pour la délégation Macédonienne

› Participation de l'Agence de l'eau Artois-Picardie à la 13ème conférence du groupe EURO RIOB

La 13ème conférence du groupe « EURO-RIOB » qui s'est tenue à Thessalonique, en Grèce, du 21 au 24 octobre 2015, à l'invitation du Ministère Grec de la reconstruction, de la production, de l'environnement et de l'énergie, Secrétariat spécial de l'eau, a rassemblé 193 participants représentants des administrations nationales et des organismes de bassin ainsi que des ONG, des entreprises, des organisations internationales et régionales, venus de 32 Pays.

Dans la prolongation du « Blueprint » de la Commission Européenne, les travaux de la 13ème conférence internationale « EURO – RIOB 2015 » à Thessalonique se sont déroulés autour de quatre tables rondes dédiées à l'actualité de la mise en œuvre pratique de la DCE et des autres directives européennes relatives à l'eau.

Elles ont permis de débattre des enjeux suivants :

- ▶ *Les mesures d'adaptation aux effets du changement climatique, la composante « eau » dans la COP 21 à Paris 2015, la préparation des 2^{èmes} plans de gestion de la Directive Cadre Européenne (2016 – 2021);*
- ▶ *La gouvernance de l'eau dans les bassins transfrontaliers ;*
- ▶ *Le financement de la politique de l'eau et les analyses économiques ;*
- ▶ *Les processus locaux pour l'application des directives (affluents, aquifères, baies, ...), la participation des acteurs locaux (autorités locales, agriculteurs, industriels, secteur hydro-électricité, pêcheurs, voies navigables, aquaculteurs, ONG, etc.), et l'implication du public.*

30 communications ont été présentées au cours de la conférence et ont donné lieu à débat. Monsieur AGBEKODO, Directeur Général Adjoint de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a présenté l'approche française en matière de gestion pérenne des bassins versants et les clefs de financement de la politique de l'eau.



Groupe de travail durant la 13ème conférence de l'EURO-RIOB

Crédit Photo : RIOB



Crédit Photo : RIOB



Crédit Photo : RIOB

Participation de Monsieur AGBEKODO à la 13ème conférence de l'EURO-RIOB

L'ACTION INTERNATIONALE

› Le 7ème Forum Mondial de l'Eau



Le 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau, s'est déroulé en avril 2015 à Daëgu-Gyeongbuk en Corée du Sud. Dans le cadre de ce forum, les messages portés par le Programme Français pour l'Eau (PFE) et la délégation française ont été les suivants :

- ▶ *Message transversal : « La France : une expérience unique et 50 années d'expérience en France et à l'International. Responsabilité publique, gestion par Bassin, déconcentration et décentralisation et participation de tous les acteurs – une expérience à partager »*
- ▶ *Message 1 : La France : un pays porteur d'innovation*
- ▶ *Message 2 : Un objectif Eau dans l'Agenda post 2015*
- ▶ *Message 3 : L'eau comme élément central dans les négociations sur le climat et l'agenda des décideurs internationaux*

La question des changements climatiques a par ailleurs été très présente, car il s'agissait de s'assurer que l'eau ait une place suffisante, notamment dans le cadre de la conférence des parties sur le climat (COP 21) que la France a accueilli en Novembre-Décembre 2015.

3 participants ont représenté l'Agence de l'eau Artois-Picardie dans le cadre de cette manifestation, il s'agit de :

- ▶ *Monsieur André FLAJOLET, Président du CB*
- ▶ *Monsieur Jean SCHEPMAN, Président de la Commission Permanente Action Internationale et du Développement Durable*
- ▶ *Monsieur Arnaud COURTECUISSSE, responsable des relations internationales*

Le budget du stand français s'est élevé à 469 900€ dont 220 500€ ont été apportés par les Agences de l'Eau. L'Agence de l'eau Artois-Picardie a contribué à ce dernier montant à hauteur de 15 523 € (soit 7,04% de la participation des Agences de l'eau calculée selon la clef de répartition inter-agences). Ce budget a été consacré à la location d'un espace de 100 m² ainsi qu'à la conception de supports de communication numériques multilingues.



Crédit Photo : PFE

Entrée du 7^{ème} forum mondial de l'eau à Daëgu-Gyeongbuk en Corée du Sud

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La politique d'action internationale menée par l'Agence de l'eau est légitimée en ce qui concerne la coopération décentralisée par la loi Oudin-Santini du 9 février 2005, qui permet aux Agences de l'eau de consacrer jusqu'à 1% des recettes issues des redevances, pour des aides d'urgence ou des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement. Ceci représente entre 0,50€ et 0,75€ par an et par ménage sur la facture d'eau.

L'ACTION EN BREF

10 jumelages de coopération internationale actifs au 31/12/2015

➤ Les opérations financées par l'Agence en 2015

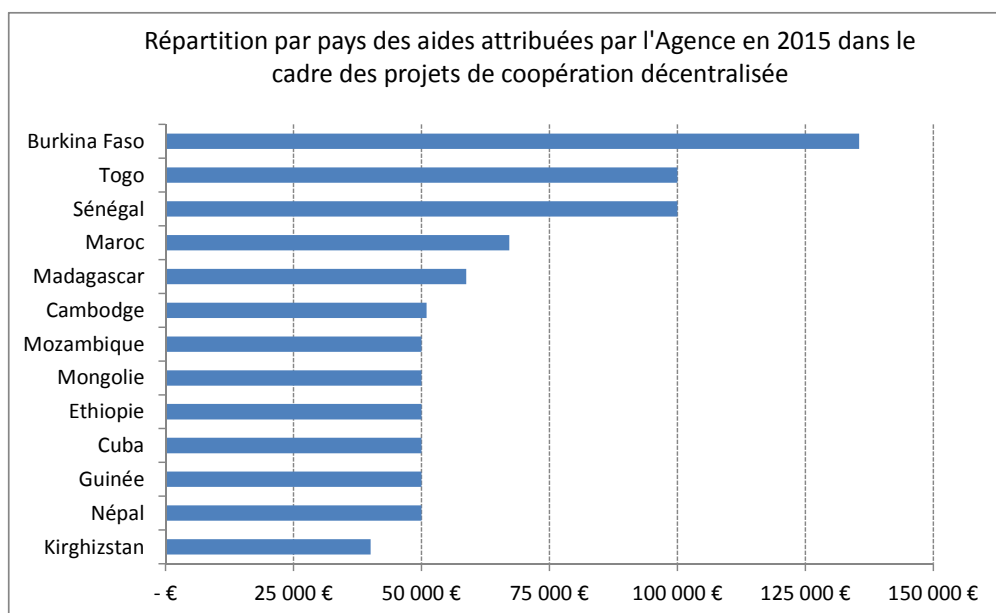
En 2015, l'Agence a accordé 0,845 M€ d'aides financières pour la réalisation au sein de 13 pays différents situés sur 3 continents de différents projets parmi lesquels :

- ▶ La création ou la rénovation de puits ou de forage permettant de garantir un accès à une eau saine même en période de sécheresse
- ▶ La réhabilitation de réservoirs d'eau de pluie
- ▶ L'installation de latrines
- ▶ La sensibilisation des populations locales aux règles d'hygiène et au respect de l'environnement
- ▶ La formation de responsables pour la gestion de l'eau et l'entretien des infrastructures

L'Agence a par ailleurs apporté une aide d'urgence de 0,050 M€ au Népal suite aux séismes des 25 avril et 12 mai, qui a permis de distribuer 4 000 kits d'hygiène et 4 000 kits latrine, et d'assurer la distribution d'eau potable et la construction de latrines dans 3 centres de santé.



Puit crée au Burkina Faso grâce aux aides de l'Agence



L'ACTION INTERNATIONALE

EXEMPLE D'UN DOSSIER AIDE EN 2015

Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la région de Nampoula au Mozambique

Les communautés rurales de la province de Nampoula au Mozambique, sont confrontées à des difficultés d'approvisionnement en eau en raison de l'aridité du climat et de la rareté des équipements permettant l'accès à la ressource et la distribution de celle-ci. L'assainissement y est en outre très sommaire voire inexistant, ce qui crée des risques de contamination des points d'eau existants.

L'association « Inter Aide » souhaite agir pour améliorer les conditions de vie de ces populations. Pour cela, elle envisage :

- ▶ la construction de 8 forages et l'aménagement de 15 points d'eau protégés pour l'accès à l'eau potable,
- ▶ l'accompagnement des communautés pour la construction de 15 latrines afin de prévenir les contaminations bactériologiques des points d'eau.

Il est également prévu que ces aménagements soient complétés par une sensibilisation à l'hygiène au sein de 15 communautés villageoises.

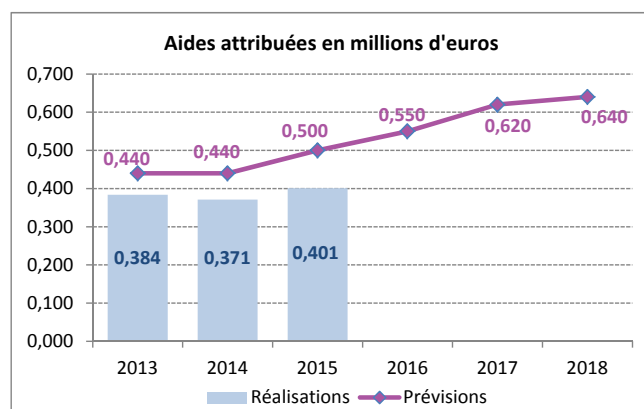
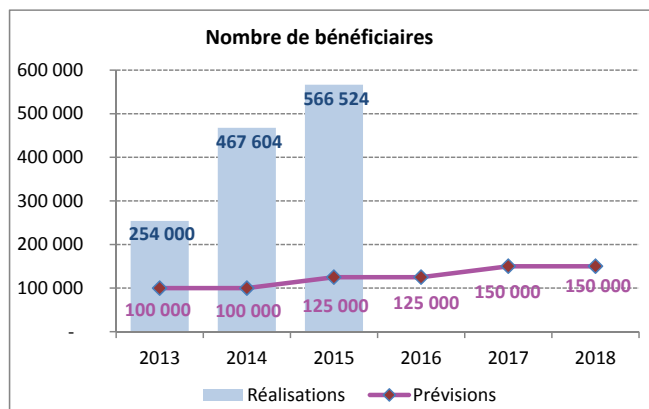
L'intérêt pour les populations et la recherche d'une gestion pérenne de la ressource et des infrastructures a conduit l'Agence à soutenir financièrement ce projet à hauteur de 0,050 M€, en cofinancement avec l'Etat du Liechtenstein (0,098 M€), la ville de Paris (0,024 M€), l'Agence Française de Développement (0,111 M€) et la Commune de Hamel (0,001 M€) (59).



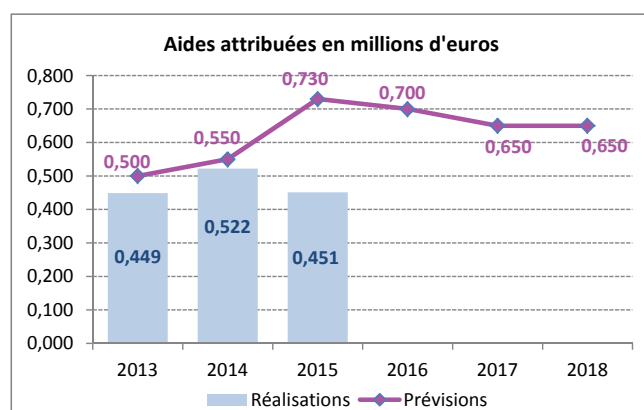
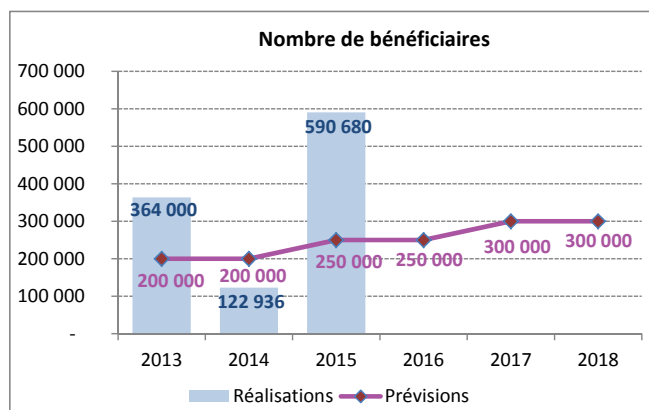
Forage aménagé dans le cadre dans la région de Nampoula

Crédits photos : Inter-aide

➤ Les actions en faveur de l'assainissement en chiffres



➤ Les actions en faveur de l'eau potable en chiffres



LE PRIX DE L'EAU

Comme chaque année depuis 1994 (année de la mise en place de l'observatoire du prix et des services de l'eau), l'Agence rend compte de l'évolution du prix moyen de l'eau sur le bassin. L'objet de l'enquête est de recueillir la composition et le montant de la facture d'eau pour une consommation annuelle moyenne d'un ménage.

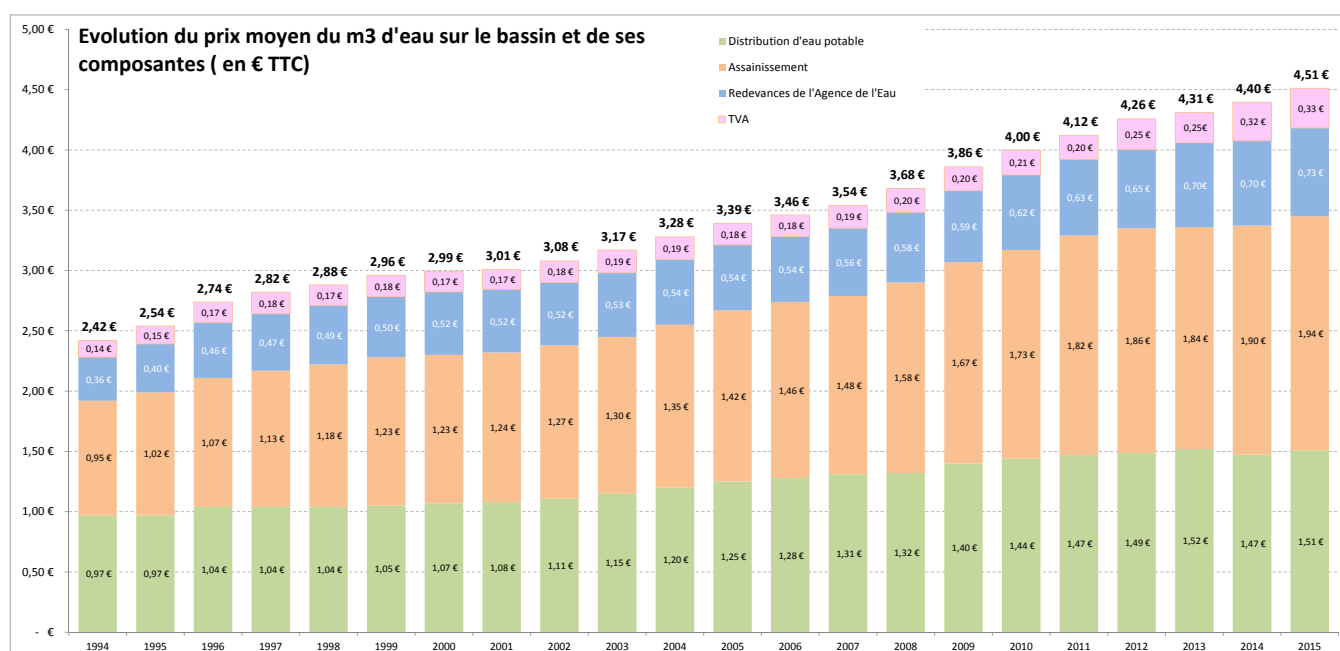
› Taux de réponse et représentativité

L'Agence demande chaque année à l'ensemble des communes du bassin de lui communiquer la tarification applicable aux services de l'eau sur leur territoire.

En 2015, 2 020 communes ont envoyé leurs données permettant à l'enquête « observatoire du prix de l'eau » de couvrir 93% de la population du bassin, un chiffre en hausse de 5 points par rapport à 2014. A noter que depuis l'année dernière, en plus du traditionnel retour par courrier, les communes ont la possibilité d'utiliser la nouvelle plateforme SISPEA pour une déclaration dématérialisée.

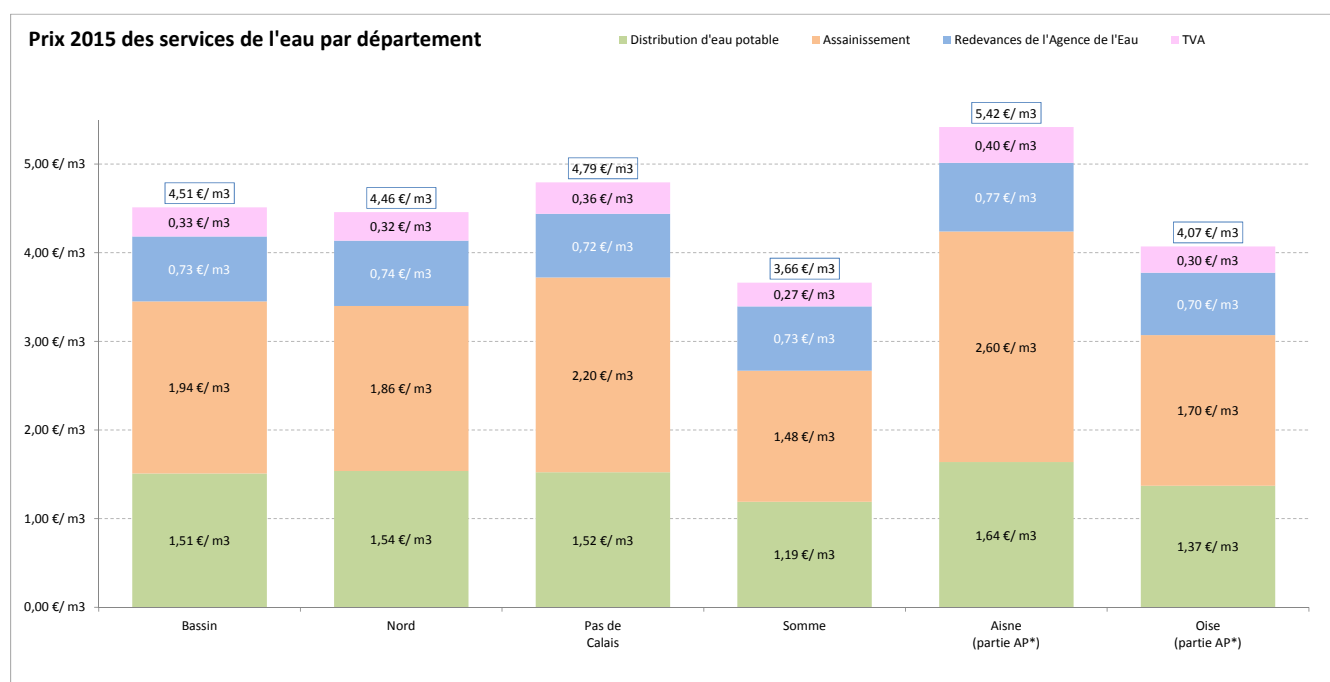
Bien que très satisfaisant, les taux de retour sont néanmoins assez disparates. En effet, si plus de 99% de la population du département du Nord est couverte par l'enquête, seule 51% de la population de l'Oise (vivant dans la partie appartenant au bassin Artois-Picardie) est couverte. Le taux de retour est par ailleurs nettement plus important dans les communes peuplées (100% des communes de plus de 50 000 habitants ont répondu) que dans les petites communes (72% des communes de entre 100 et 499 habitants).

› Le prix moyen des services de l'eau et de l'assainissement sur le bassin Artois-Picardie en 2015



En 2015, le prix moyen des services de l'eau et de l'assainissement par m³ pour le bassin est de 4,51 € TTC, soit une évolution de 2,6 % par rapport à 2014 (à comparer à une inflation nulle sur la même période). Cette augmentation s'observe sur l'ensemble des composantes du prix de l'eau.

› Décomposition et comparaison du prix moyen des services de l'eau et de l'assainissement sur les départements du bassin



Par rapport à 2014, le prix de l'eau est en augmentation sur les départements du Nord (+3,81%), de la Somme (+4%) et de l'Aisne* (+2,15%). A noter que malgré la hausse, les prix moyens des services de l'eau restent dans le Nord inférieurs à la moyenne du bassin en raison d'une forte densité de population qui permet de mutualiser plus facilement le coût des infrastructures, et dans la Somme du fait d'un prix faible (3,10€) sur la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole.

Le prix des services de l'eau affiché dans cette étude est en revanche à la baisse sur le Pas-de-Calais (-2,4%) et l'Oise* (-10,15%).

Dans l'Oise le faible nombre de communes intégrées dans l'enquête, dont le panel varie selon les années, a pour conséquence une forte volatilité du prix moyen calculé en fonction des années.

Dans le Pas-de-Calais, l'amélioration du taux de retour a permis la prise en compte dans le panel d'un nombre plus important de communes disposant du prix complet. Le prix moyen pour ces communes étant légèrement plus faible que la moyenne du département il en résulte une évolution à la baisse. A échantillon constant, le prix augmente en réalité de 2 %.

► Voir l'évolution du prix des services de l'eau sur chaque département en annexes page 153

* Pour la partie appartenant au bassin Artois-Picardie uniquement. Données non représentatives de l'ensemble du département.

LE PRIX DE L'EAU

➤ Évolution de la facture du prix des services de l'eau et de l'assainissement des ménages

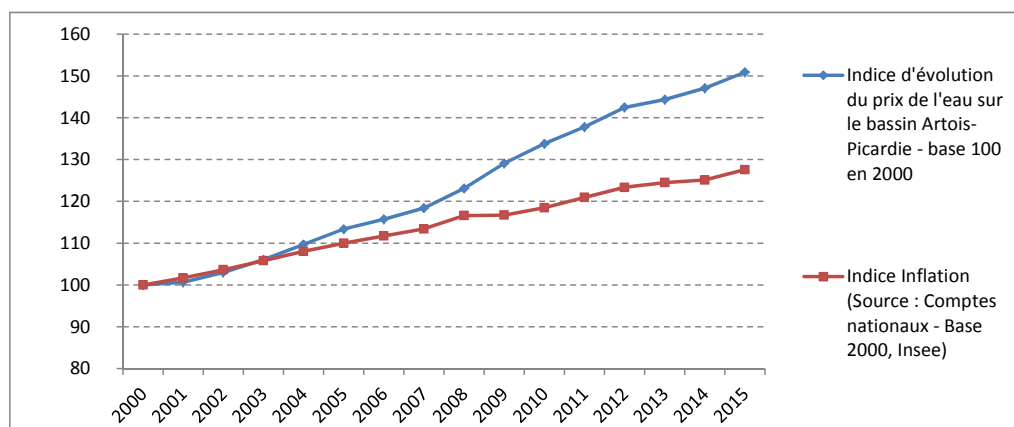
Pour 2015, la facture standard annuelle des services de l'eau et de l'assainissement d'un ménage du Bassin Artois-Picardie s'établit à 541,48 € pour 120 m³ consommés*. Cela représente 1,20 % du budget moyen d'un ménage, une part constante depuis 15 ans.

Toutefois, le prix de l'eau est ressenti différemment en fonction du nombre de personnes d'un ménage. C'est pourquoi, afin de mieux mesurer ce que la facture d'eau et d'assainissement représente dans le budget de chacun, une étude de la facture d'eau a été effectuée selon la composition du ménage.

Ainsi, une personne vivant seule devrait recevoir une facture moyenne de 184,63 € TTC en 2015 pour 30 m³ consommés ; cela représente un coût ressenti de 6,15 € TTC par m³ soit 1,64 € de plus que le prix moyen des services d'eau.

De la même manière, elle a montré qu'une famille nombreuse, dont la consommation estimée est de 175 m³ devrait recevoir une facture moyenne de 759,56 € TTC pour l'année 2015, soit 4,34 € TTC par m³. Le prix ressenti est ici inférieur au prix moyen des services de l'eau de 0,17 € par m³.

A titre d'information, est présentée ci-dessous l'évolution, sur la période 2000-2015, du prix des services de l'eau en comparaison avec l'inflation générale des prix.



Retrouvez toutes les données sur le prix des services de l'eau pour chaque commune du bassin sur le site de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, rubrique « Prix des services de l'Eau »
<http://www.eau-artois-picardie.fr/Prix-des-services-d-eau.html>



*La consommation standard est fixée par l'INSEE à 120 m³ par an et par foyer. Il s'agit là d'une consommation de référence nationale pour un "abonné domestique" (représentant un ménage de 3 à 4 personnes). C'est ainsi une moyenne sur l'ensemble du territoire métropolitain et n'est pas forcément représentative des spécificités locales.

LES REDEVANCES

Les redevances des Agences de l'eau sont perçues auprès des usagers (collectivités, consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement pour financer les actions de protection de l'eau et des milieux aquatiques.

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a instauré 7 types de redevances (pollution de l'eau, prélèvement sur la ressource en eau, modernisation des réseaux de collecte, stockage d'eau en période d'étiage, obstacle sur les cours d'eau, pollutions diffuses et protection du milieu aquatique) qui visent à établir une tarification incitative pour chaque type d'usage de l'eau afin d'orienter le comportement des usagers dans le sens d'une réduction des pollutions et des pressions sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Pour chacune des redevances, la LEMA définit le cadre d'application (assujettis, exonérés), les modalités de calcul de l'assiette, en fixe le seuil de perception et le tarif plafond.

La loi de finances initiale pour 2012 porte de nouvelles dispositions sur ces tarifs plafonds avec pour objectifs de rendre la tarification plus incitative pour certaines redevances et réduire le déséquilibre de contribution entre catégories d'usagers.

Les tarifs appliqués tenant compte de ces nouvelles orientations ont été adoptés par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 19 Octobre 2012, après avis conforme du Comité de Bassin pour le X^{ème} Programme d'Intervention 2013-2018.

En 2015, une révision de programme a été engagée sur la base de nouvelles prévisions de recettes de redevances élaborées à partir des données d'assiettes constatées sur les années d'activité 2008 à 2013. Compte tenu de l'écart entre les données prévisionnelles et les données constatées, principalement sur les volumes d'eau vendus par les exploitants des services d'eau potable et/ou facturant la redevance d'assainissement, il a été décidé par les instances de bassin de plafonner les taux 2016 à 2018 des redevances de pollution et collecte domestiques au niveau atteint en 2015.

Afin de réduire les différences de contribution entre catégories d'usagers, il a été voté la même disposition pour la redevance de prélèvement pour l'usage d'alimentation en eau potable.

En outre, le dispositif de zonage pour cette redevance et pour tous les usages a été ajusté avec la mise à jour de la liste des communes situées au sein de la zone à enjeu eau (aires d'alimentation de captage de plus de 500 000 m³/an - zone majorée).

Le dispositif tarifaire et de zonage a été adopté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 octobre 2015, après avis conforme du Comité de Bassin pour la période 2016-2018 du X^{ème} Programme d'Intervention.

Les tarifs du nouvel élément constitutif de la pollution « Substances Dangereuses pour l'Environnement » de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique ont été adoptés pour la période 2016-2018, à cette occasion.



LES REDEVANCES

› La campagne 2015

En 2015, 3 364 formulaires de déclaration des différentes redevances ont été adressés aux interlocuteurs du bassin au titre de leur activité 2014 (hors redevance pour pollutions diffuses pour laquelle 352 distributeurs de produits phytopharmaceutiques du bassin doivent déclarer via un site dédié).

Dans le bassin Artois-Picardie, plus de 57 % de ces formulaires ont été complétés via le portail de télédéclaration commun aux 6 Agences de l'eau. Le montant télédéclaré représente de l'ordre de 58 % du montant de redevances de l'année d'activité 2014 (hors pollutions diffuses).

L'instruction des déclarations a été réalisée tout au long de l'année pour assurer les recettes de l'établissement et des autres Agences de l'eau, s'agissant de la redevance pour pollutions diffuses.

En effet, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie assure la gestion de l'ensemble du processus de liquidation et de recouvrement de la redevance pour pollutions diffuses pour le compte des six Agences et de l'ONEMA.

En 2015, les engagements pris dans le cadre de la gestion mutualisée de la redevance pour pollutions diffuses vis-à-vis des autres agences et de l'Onema ont été respectés.

Le rapportage spécifique figure en page 122 de ce compte rendu d'activités.

COB 2013-2018

Télédéclaration des redevances

Mesurer le taux d'utilisation de la procédure dématérialisée des redevances, hors redevance pour pollution diffuse (RPD)

Cible (en %)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
45	47	49	51	53	55

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
51,4	54,2	57,1			

› Les recettes sur l'exercice budgétaire 2015 comptabilisées en émissions

COB 2013-2018

Recettes réelles de redevances sous plafond

Cible (en M€)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
127,83	127,62	130,24	133,70	134,98	136,71

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
127,72	138,74	134,94			

COB 2013-2018

Taux de réalisation des recettes de redevances

Cible (en %)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
100	100	100	100	100	100

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
102,5	101,5	99,8			

Les recettes prévisionnelles ont été dépassées en 2013 et 2014 du fait de la redevance pour pollutions diffuses, dont l'assiette réelle s'est révélée supérieure de 18% à celle prévisionnelle, les achats de produits phytosanitaires n'ayant pas diminué.

LES REDEVANCES

Les émissions de recettes de redevances se répartissent de la façon suivante en 2015 :

Redevances du bassin Artois-Picardie	Montants émis réels en M€
Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau	21,146
Refroidissement industriel	0,003
Alimentation d'un canal	0,020
Autres usages économiques	3,218
Alimentation en eau potable	17,566
Irrigation	0,339
Redevances pour pollution de l'eau	71,847
Industries	7,529
Usagers domestiques et assimilés	64,121
Elevages	0,197
Redevances pour modernisation des réseaux de collecte	40,813
Assujettis à la redevance pour pollution non domestique	1,564
Assujettis à la redevance pour pollution domestique	39,250
Redevance pour pollutions diffuses	15,879
Fraction perçue au titre de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	10,845
Fraction perçue au titre de l'ONEMA	5,034
Redevance pour protection du milieu aquatique	0,418
Redevance pour obstacle sur les cours d'eau	0,001
TOTAL GENERAL	150,106

Les recettes prévisionnelles sont globalement conformes aux prévisions.

Il est constaté des recettes supérieures aux prévisions sur le produit de la redevance pour pollutions diffuses. Le législateur a mis en place en 2015 l'élargissement de l'assiette et une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances, ce qui a mécaniquement entraîné un effet de sur-achat en 2014 en vue de stockage. Cet effet est constaté sur chacun des 6 bassins métropolitains.

A noter qu'en 2016, la comptabilisation des recettes sera réalisée sur la base des encaissements comme le prévoient les règles de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP). Pour limiter les doubles comptes sur les exercices budgétaires 2015 et 2016 (correspondant aux ordres de recettes émis en 2015 et encaissés en 2016), les émissions ont été réalisées jusqu'en octobre. De plus, s'agissant des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte, certains acomptes de convention prévus fin 2015 ont été décalés sur l'exercice 2016 sans impact sur les encaissements attendus en 2016.

LES REDEVANCES

› L'évolution des assiettes et des montants de redevances

Les données chiffrées ont été extraites fin février 2016 et sont susceptibles d'évoluer

REDEVANCE POUR PRELEVEMENT POUR LA RESSOURCE EN EAU

Dans le bassin, la quasi-totalité des assiettes de redevances est déterminée par mesure. En effet, plus de 99,5 % des points de prélèvement sont équipés d'un dispositif de comptage.

COB 2013-2018

Proportion de points de prélèvements équipés d'instruments de mesures

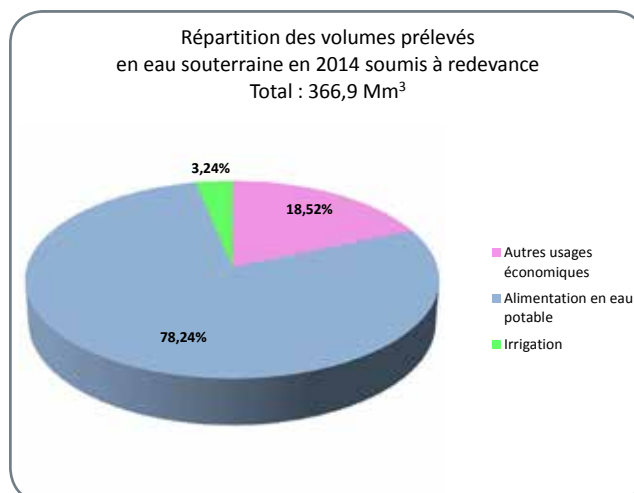
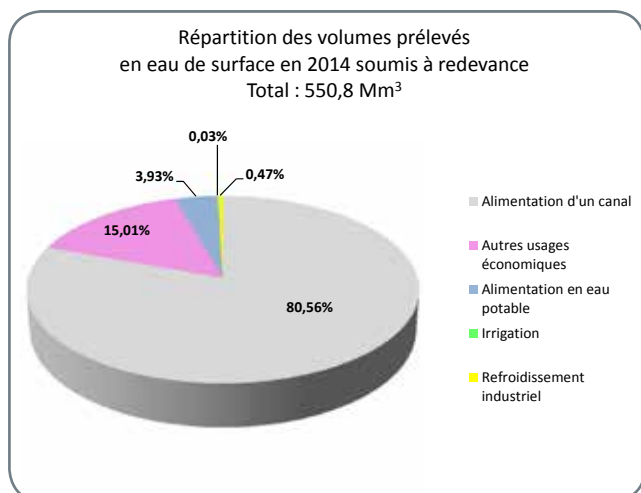
L'objectif poursuivi est de fiabiliser les assiettes en redevances en diminuant la part des redevances calculées au forfait en incitant les redevables à suivre leurs prélèvements.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Points équipés	3100	3100	3100	3100	3100	3100
Points totaux	3265	3265	3265	3265	3265	3265
Pourcentage	95	95	95	95	95	95

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Points équipés	3269	3280	3275			
Points totaux	3283	3292	3289			
Pourcentage	99,57	99,64	99,57			

Globalement, les volumes prélevés sur le bassin sont légèrement en baisse entre les années d'activité 2008 et 2014. Au total en 2014 ont été soumis à redevance 551 Mm³ d'eau de surface prélevée, principalement pour l'alimentation des canaux, et 367 Mm³ d'eau souterraine prélevée, principalement pour l'alimentation en eau potable.

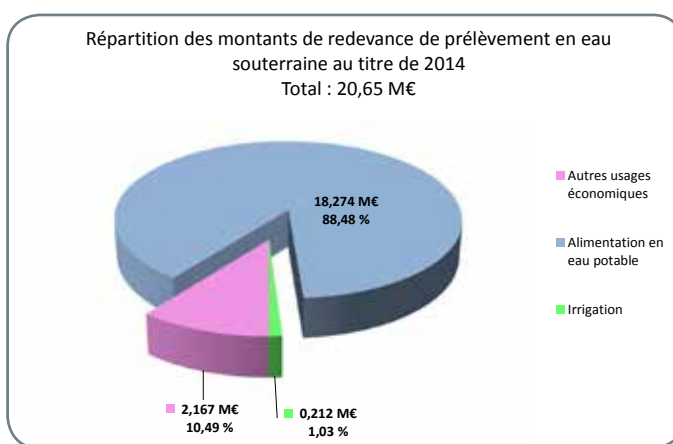
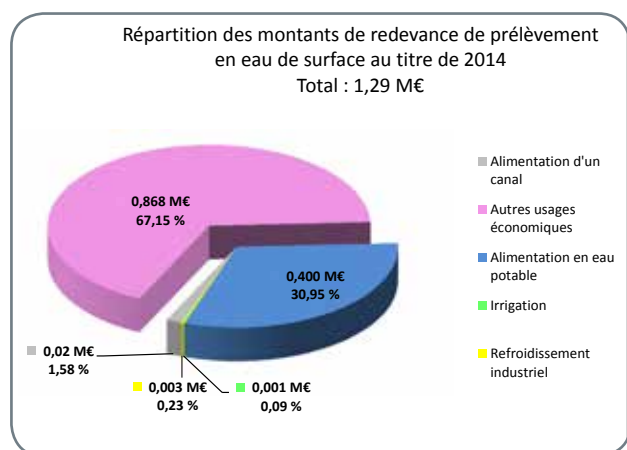
Les volumes prélevés soumis à redevance se répartissent comme suit :



Le prélèvement en eau superficielle concerne principalement l'usage d'alimentation d'un canal (80,56 %). Le prélèvement en eau souterraine concerne principalement l'usage d'alimentation en eau potable (78,24 %).

LES REDEVANCES

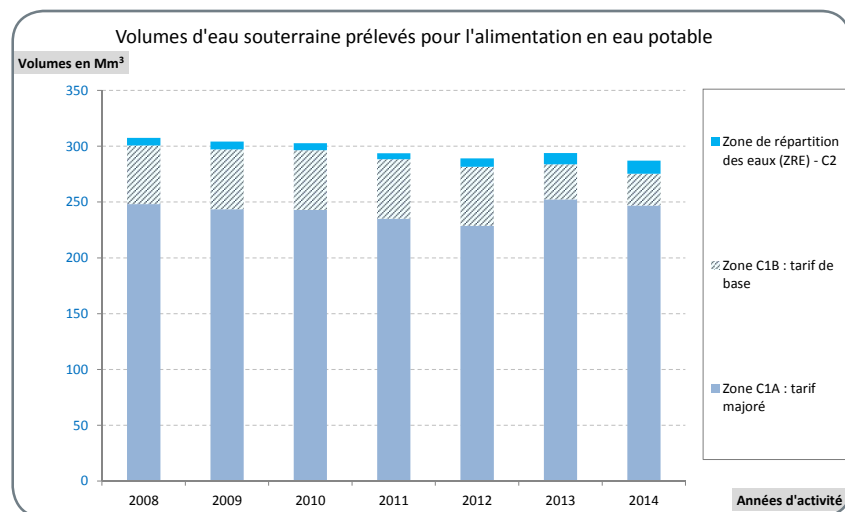
Concernant les montants perçus :



La répartition des montants de redevance selon l'usage de l'eau prélevée ne suit pas la répartition des volumes prélevés facturés. Cela s'explique par les tarifs de redevance qui diffèrent fortement selon l'usage auquel l'eau prélevée est destinée, en cohérence avec les plafonds fixés par le code de l'environnement mais aussi en fonction du lieu de prélèvement. Le prélèvement d'eau souterraine pour l'usage d'alimentation en eau potable et les autres usages économiques est réalisé principalement en zone majorée et en proportion plus importante pour l'usage d'alimentation en eau potable.

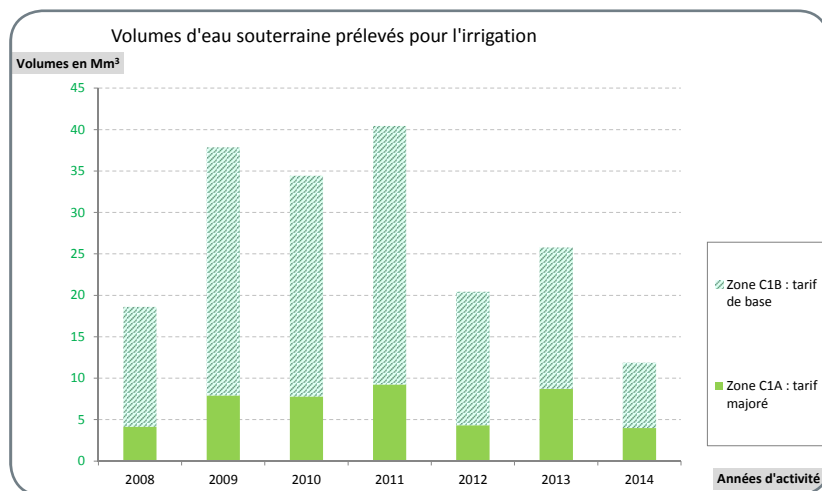
L'évolution des volumes prélevés soumis à redevance est différente selon l'usage et la nature de l'eau prélevée.

Variations observées sur les volumes d'eau souterraine prélevés selon l'usage de l'eau :

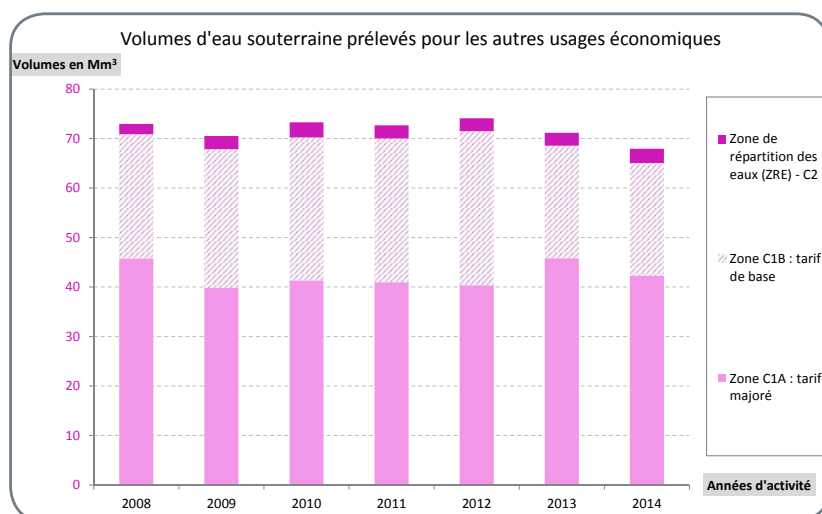


Les volumes d'eau souterraine prélevés pour l'alimentation en eau potable sont en baisse d'un peu plus de 1 % par an sur la période 2008-2014.

LES REDEVANCES



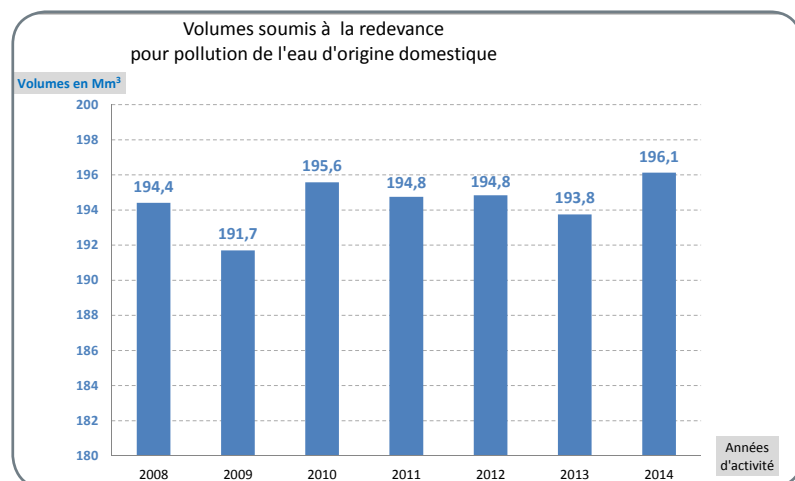
Les volumes d'eau souterraine prélevés pour l'irrigation sont variables d'une année sur l'autre car les besoins sont liés aux conditions climatiques.



Les volumes d'eau souterraine prélevés pour les autres usages économiques sont en baisse d'un peu plus de 1 % par an en moyenne sur la période 2008-2014, avec une chute plus marquée depuis l'année d'activité 2013.

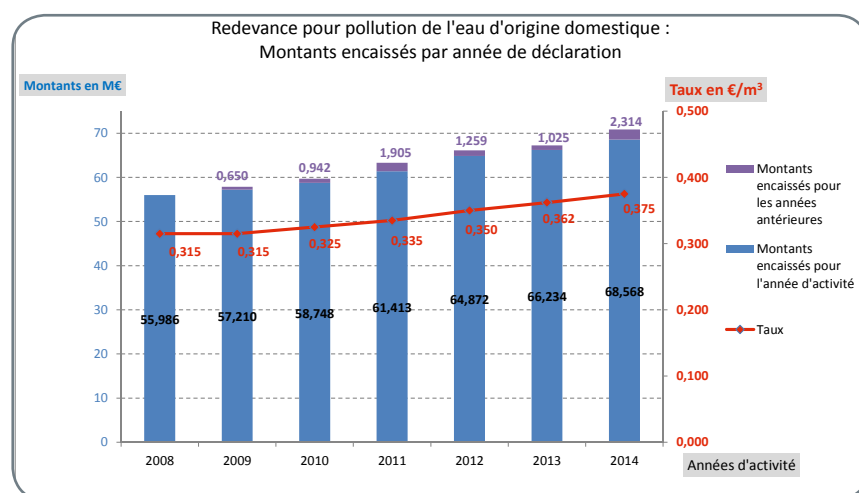
En 2013, la modification de répartition des volumes prélevés entre les zones à taux majoré (C1A) et à taux de base (C1B), constatée pour tous les usages, s'explique par le changement intervenu dans le dispositif de zonage du X^{ème} Programme d'Intervention, en vigueur à compter de l'année d'activité 2013. La zone à taux majoré correspond aux communes constituant l'aire d'alimentation des captages de plus de 500 000 m³/an.

REDEVANCES POUR POLLUTION DE L'EAU ET MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE DES REJETS D'ORIGINE DOMESTIQUE



Les assiettes de redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique sont en très légère augmentation entre les années d'activité 2008 et 2014 (augmentation moyenne de 0,15 % par an sur la période).

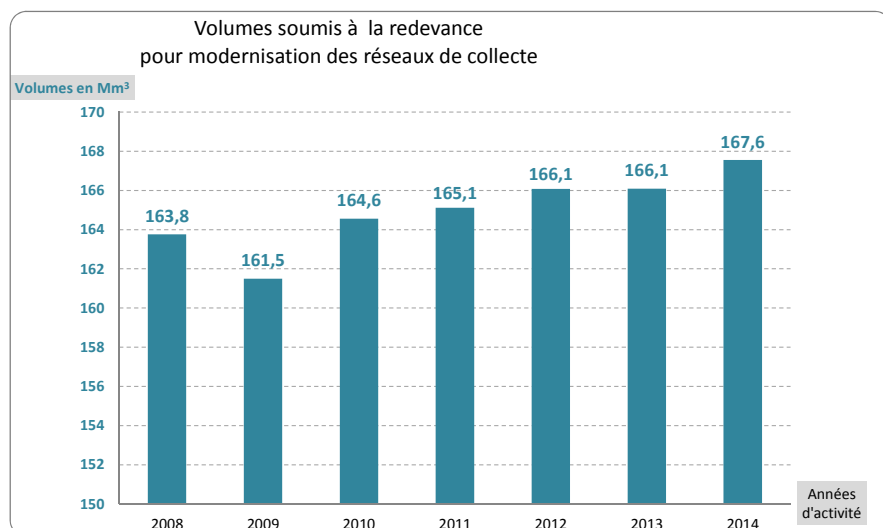
Les variations annuelles observées (entre 2008 et 2010 ainsi qu'entre 2013 et 2014) s'expliquent par des décalages de facturation opérés par les exploitants des services d'eau.



Les montants de redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique par année de déclaration (correspondant aux montants encaissés par les exploitants des services d'eau potable sur l'année d'activité et pouvant concerner également des facturations des années antérieures) sont en augmentation de plus de 4 % par an en moyenne entre 2008 et 2014.

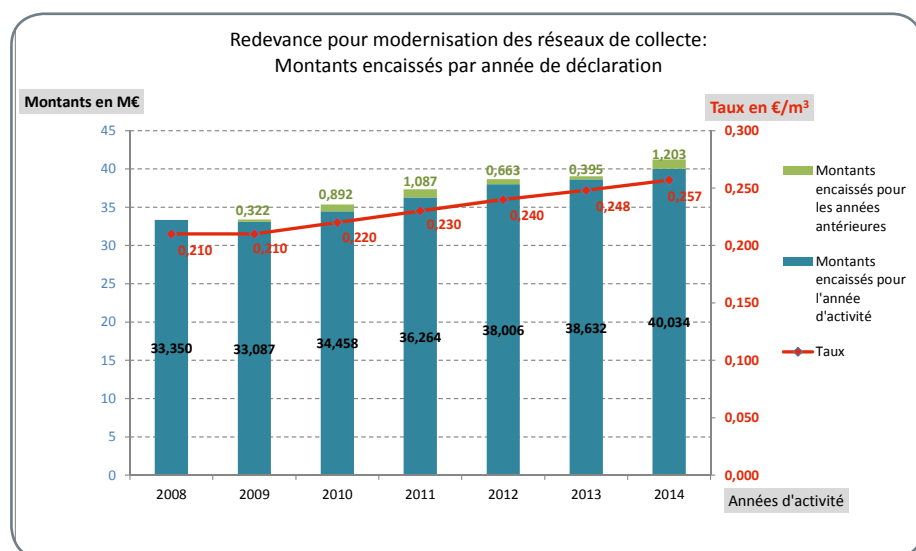
Les variations sont liées à l'augmentation des tarifs et au niveau d'encaissement des redevances par les exploitants sur l'année d'activité concernée mais également sur les années de facturation antérieures.

LES REDEVANCES



Les volumes de redevance pour modernisation des réseaux de collecte sont en progression entre 2008 et 2014 de près de 0,4 % par an en moyenne. Cette évolution est liée à la création et l'extension des réseaux d'assainissement collectif.

A noter les variations annuelles entre 2008 et 2010 qui s'expliquent par les décalages de facturation, à l'identique de ceux observés au titre de la redevance de pollution domestique



Les montants de redevance pour modernisation des réseaux de collecte par année de déclaration (correspondant aux montants encaissés par les exploitants des services d'eau potable et d'assainissement sur l'année d'activité et pouvant concerner également des facturations des années antérieures) sont en augmentation sur la période de près de 4 % par an en moyenne.

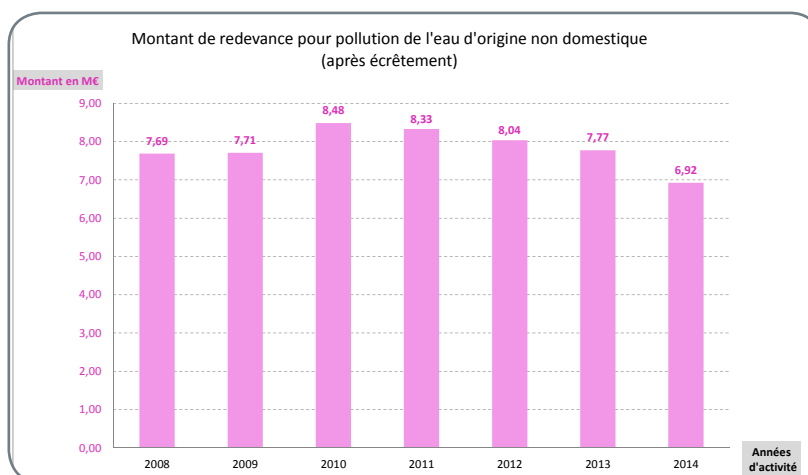
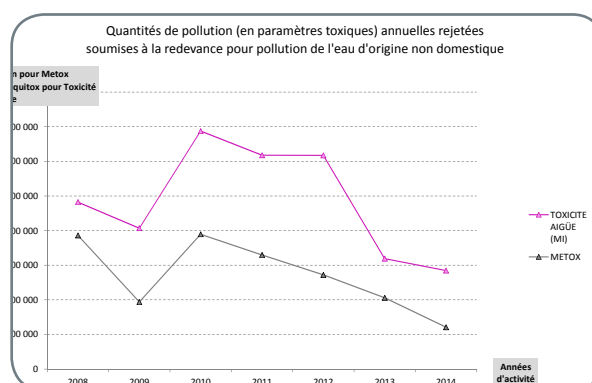
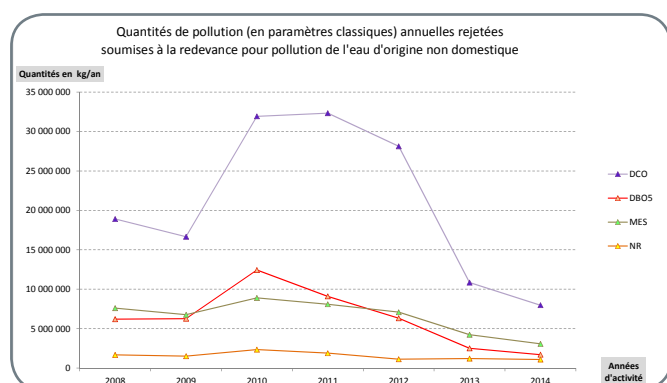
Les variations sont liées à l'augmentation des tarifs et au niveau d'encaissement des redevances par les exploitants sur l'année d'activité concernée mais également sur les années de facturation antérieures.

REDEVANCES POUR POLLUTION DE L'EAU ET MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE DES REJETS D'ORIGINE NON DOMESTIQUE

REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE NON DOMESTIQUE

On constate pour l'ensemble des paramètres (classiques : MES, DCO, DBO, NR – ou toxiques : METOX, Toxicité aiguë - MI) :

- une augmentation de l'assiette entre 2009 et 2010 liée à la modification du mode de détermination de la pollution évitée par les ouvrages épuratoires.
- une baisse de l'assiette à compter de l'année d'activité 2013 liée à l'application des résultats du suivi régulier des rejets pour les établissements industriels représentant une part importante des pollutions rejetées (cf. bilan du suivi régulier des rejets ci-dessous).

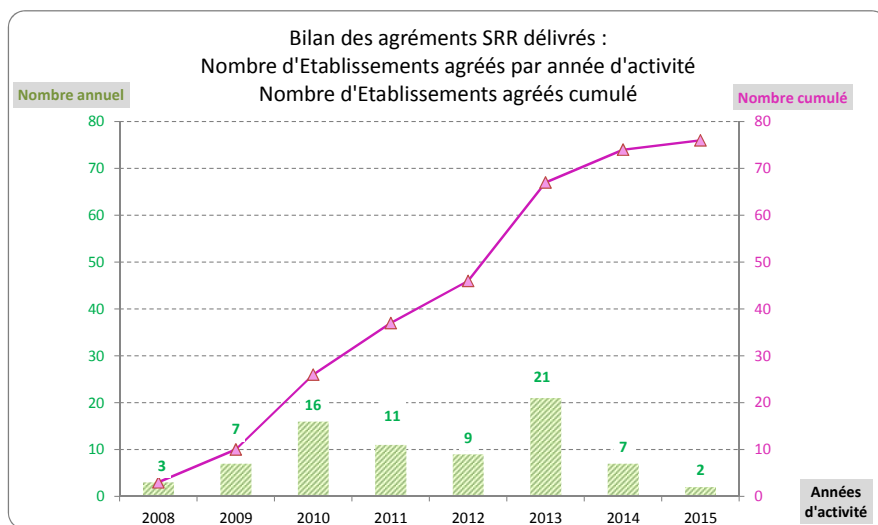


Les variations du montant de la redevance suivent les évolutions d'assiettes exposées ci-dessus.

Sur la période 2008-2012, l'augmentation de redevance est plafonnée à 20 % par an, la référence étant la redevance au titre de 2007 (article 100 de la LEMA).

LES REDEVANCES

BILAN DU SUIVI REGULIER DES REJETS (SRR)



76 agréments du dispositif de suivi régulier des rejets ont été délivrés depuis 2008.

L'augmentation du nombre d'agréments délivrés pour les années d'activité 2010 et 2013 est liée à l'application de dispositions législatives et réglementaires qui incitent les établissements industriels à mettre en place un suivi régulier de leurs rejets pour le calcul de leur redevance :

- fin du dispositif transitoire de calcul de la pollution évitée par reconduction des primes pour épuration du système ante-LEMA à compter de l'année d'activité 2010,
- suppression du plafonnement de l'augmentation des redevances (20 % par an par rapport à la redevance de référence 2007) à compter de l'année d'activité 2013.

Les réunions d'information sur le dispositif auprès des industriels ainsi que l'aide technique apportée préalablement au dépôt du dossier de demande d'agrément ont contribué à ce résultat.

Mais le nombre d'agréments délivrés diminue fortement en 2015 ; certains dossiers étant en cours de finalisation. Cependant, la démarche ne concernera désormais que peu de sites ; ceux qui sont assujettis réglementairement au SRR ayant obtenu l'agrément.

Au titre de l'année d'activité 2014 :

- la redevance a été établie sur la base des résultats du suivi régulier des rejets pour plus de 17 % des établissements industriels redevables, pour un objectif de 12 % fixé dans le cadre du X^{ème} Programme d'Intervention.
- le montant de la redevance pour pollution de l'eau des établissements agréés pour le suivi régulier des rejets représente près de 67 % du montant de la recette globale.

La très forte progression de ce taux (de 21 % pour 2012 à 73 % pour 2013) s'explique par le nombre d'établissements industriels qui ont obtenu l'agrément (21 pour l'année d'activité 2013) et le fait qu'ils représentent une part importante du montant total de la redevance. La baisse observée en 2014 est liée à l'importante diminution de la pollution rejetée par certains établissements.

COB 2013-2018

Taux d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants

Indicateurs d'objectifs permettant de suivre l'ampleur du travail d'instruction des services redevances des Agences de l'eau ou des prestataires associés, pour calculer au plus juste la pollution rejetée dans le milieu naturel.

Cible en %

Nbre éta industriels mesurant leurs rejets (SRR)
Nbre éta industriels redevables directs
Pourcentage

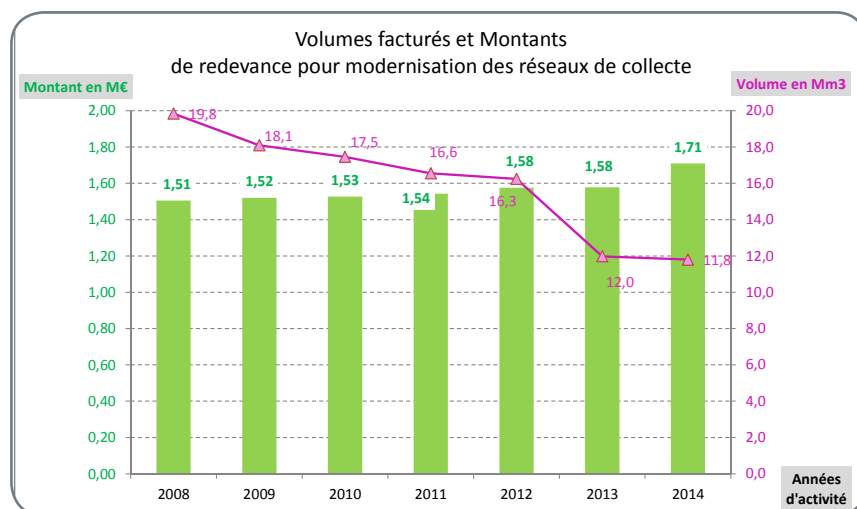
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre éta industriels mesurant leurs rejets (SRR)	44	50	55	60	62	66
Nbre éta industriels redevables directs	440	440	440	440	440	440
Pourcentage	10	11,36	12,5	13,64	14,09	15

Réalisation

Nbre éta industriels mesurant leurs rejets (SRR)
Nbre éta industriels redevables directs
Pourcentage

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre éta industriels mesurant leurs rejets (SRR)	46	63	66			
Nbre éta industriels redevables directs	378	357	348			
Pourcentage	12,17	17,65	18,97			

REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE



Les volumes facturés sont en baisse constante sur la période 2008-2014 (près de - 7 % par an), par l'effet du déracordement de certains industriels qui ont mis en place sur site un dispositif épuraire afin de rejeter leurs effluents directement au milieu naturel.

Les montants de redevance sont relativement stables sur la période 2008-2012 puis en forte augmentation sur 2013 et 2014 en raison de la hausse du tarif (plus importante à compter de 2013) et de l'arrêt du dispositif de plafonnement de la redevance en vigueur (appliqué jusqu'à l'année d'activité 2012 incluse).

➤ Le contrôle des redevances

Les redevances sont établies sur la base d'informations déclarées par les redevables et/ou sur les éléments directement évalués ou mesurés par l'Agence et ses mandataires.

Afin de s'assurer du respect des textes en vigueur, de sécuriser la liquidation des redevances et de garantir l'application du principe d'égalité des redevables devant l'impôt, des contrôles sont réalisés en tenant compte du délai de reprise légal.

Ceux-ci consistent à vérifier sur justificatifs les éléments déclarés et à réaliser les éventuels redressements correspondants.

Une méthodologie commune aux 6 Agences de l'eau a été élaborée et validée en 2010 par le Groupe de Travail National Redevances.

Les contrôles peuvent être réalisés selon différentes modalités :

- des contrôles sur pièces, portant sur une année d'activité et réalisés par les agents en charge de l'instruction des dossiers de redevances,
- des contrôles sur place, portant sur plusieurs années d'activité et réalisés par les inspecteurs du service redevances ou par des mandataires de l'Agence.

LES REDEVANCES

Pour la période du X^{ème} Programme d'Intervention, un indicateur national a été défini pour évaluer l'activité de contrôle au travers du montant de redevances contrôlé par année d'activité et du nombre de redevables contrôlés.

Un objectif de 5 % de contrôles (sur pièces et sur place) en montant de redevance et en nombre de redevables a été fixé pour l'Agence par année d'activité. L'atteinte de cet objectif doit être constatée pour l'année d'activité pour laquelle le délai de reprise est écoulé.

Un plan de contrôles établi pour une période de 3 ans permet de garantir le respect de ces engagements. Ce plan précise les critères de sélection des établissements soumis au contrôle et définit, par redevance, le nombre de dossiers et le volume financier de redevance à contrôler afin d'atteindre les cibles annuelles fixées.

Les contrôles réalisés en 2015 selon le plan 2013-2015 ont concerné les années d'activité comprises entre 2012 et 2014. Le plan prévisionnel est adapté afin de tenir compte d'événements juridiques intervenus depuis la définition des listes de contribuables initialement ciblés ainsi que d'anomalies lors de l'instruction des déclarations plus récentes.

› Le bilan des contrôles réalisés de 2013 à 2015 au titre de l'année d'activité 2012

En 2016, l'indicateur de performance peut être évalué pour l'année d'activité 2012. Le délai de reprise des redevances est expiré à fin 2015 ; celles-ci ne peuvent plus faire l'objet de rectifications.

Le bilan des contrôles notifiés entre 2013 et 2015 sur les redevances au titre de l'année d'activité 2012 indique que 9,7 % des redevables et 6,6 % du montant total de redevance facturé ont été contrôlés (cf. tableau ci-après).

L'Agence respecte donc pleinement les objectifs de contrôle fixés.

COB 2013-2018					
Taux de redevables contrôlés					
Cible (en %)					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
5	5	5	5	5	5
Réalisation					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
10	9,5	9,5			

COB 2013-2018					
Taux de redevances contrôlés					
Cible (en %)					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
5	5	5	5	5	5
Réalisation					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
25	12	7			

Indicateur du X ^{ème} PI	Année d'activité 2012	
	Montant de redevances en € (a)	141 721 908
	Montant de redevances contrôlé cumulé en € (c)	9 396 997
	Taux de contrôle en montant de redevance (=c/a)	6,6%
	Taux de contrôle-cible	5%
	Nombre de redevables (b)	4 530
	Nombre de redevables contrôlés cumulé (d)	440
	Taux de contrôle en nombre de redevables (=d/b)	9,7%
	Taux de contrôle-cible	5%

Les objectifs annuels fixés à 5 % du nombre de redevables et 5 % du montant de redevance ont donc été atteints pour l'année d'activité 2012.

Sur cette même année d'activité 2012, un bilan des rectifications opérées à l'issue des contrôles peut également être réalisé :

	Usages non domestiques		Usages domestiques		Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau			Redevance pour Pollutions Diffuses
	Pollution de l'eau	Modernisation des réseaux de collecte	Pollution de l'eau	Modernisation des réseaux de collecte	Irrigation	Industrie	Collectivités	
Nombre de dossiers contrôlés	71	42	54	14	72	38	56	11
Nombre de dossiers contrôlés avec écart qui donnent lieu à rectification	38	21	29	6	3	9	1	7
Montant total des rectifications en faveur du redevable (€)	70 432	22 861	36 640	7 715	4 396	2 526	119	13 585
% de rectification en faveur du redevable en montant de redevance	-0,90%	-1,50%	-0,10%	0,00%	-1,70%	-0,10%	0,00%	0,20%
Montant total des rectifications en faveur de l'agence (€)	17 752	98 849	69 856	25 295	415	10 078	0	5 761
% de rectification en faveur de l'agence en montant de redevance	0,20%	6,30%	0,10%	0,10%	0,20%	0,50%	0,00%	0,10%

➤ La recherche de nouveaux redevables

Dans le but d'assurer l'exhaustivité du rôle des redevables, une activité de recherche de nouveaux redevables est également pratiquée.

Concernant la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, la recherche est réalisée à partir des déclarations de forages émanant des Directions Départementales des Territoires (DDT). 46 agréments d'installations de comptage pour la prise en compte des volumes mesurés dans le calcul de la redevance ont été prononcés en 2015.

➤ Implication au niveau national

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie assure le pilotage du groupe national redevances qui s'est réuni à trois reprises en 2015 pour poursuivre les travaux d'harmonisation et de mutualisation des redevances ainsi que pour mener des réflexions sur la simplification et la fiabilisation du dispositif redevances. Les travaux se sont notamment traduits par :

- ▶ *L'élaboration d'une méthodologie de prise en compte des substances dangereuses pour l'environnement dans le calcul de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique.*
- ▶ *La définition des modalités d'application du doublement du taux de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau pour usage d'alimentation en eau potable, qui ont été transcrites dans l'instruction publiée le 16 juin 2015.*
- ▶ *Des propositions d'évolution du dispositif redevances ; dont la modification de l'article L. 213-11-11 du code de l'environnement relative aux remises gracieuses pour le rendre applicable à toutes les catégories d'usagers. L'article 90 de la loi de finances rectificative pour 2015 a entériné la proposition.*
- ▶ *La proposition de révision des indicateurs du contrat d'objectifs en matière de redevances pour intégrer les règles GBCP sur les aspects de comptabilisation des recettes.*

LES REDEVANCES

➤ La gestion mutualisée de la redevance pour pollutions diffuses

En 2015, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) a assuré la gestion mutualisée de l'ensemble du processus de liquidation et de recouvrement de la redevance pour pollutions diffuses (solde au titre de l'année 2014 et acompte au titre de l'année 2015) pour le compte des six Agences, a procédé au reversement de la part qui revient à chacune des cinq autres Agences et a reversé à l'Onema la fraction de la redevance qui lui est affectée au titre du plan écophyto 2018.

Déploiement de l'observatoire des ventes

L'AEAP a procédé au déploiement intégral de la collecte des registres des distributeurs à des utilisateurs professionnels ; les distributeurs dont le montant de redevance 2013 était inférieur à 5 000 € pouvaient toutefois transmettre leur bilan des ventes 2014 en application d'une disposition transitoire.

Information et consultation des déclarants

La procédure de déclaration est réalisée via le site « Redevance Phyto & Traçabilité des ventes » qui alimente ensuite la BNV-D (Banque Nationale des Ventes réalisées par les Distributeurs de produits phytosanitaires).

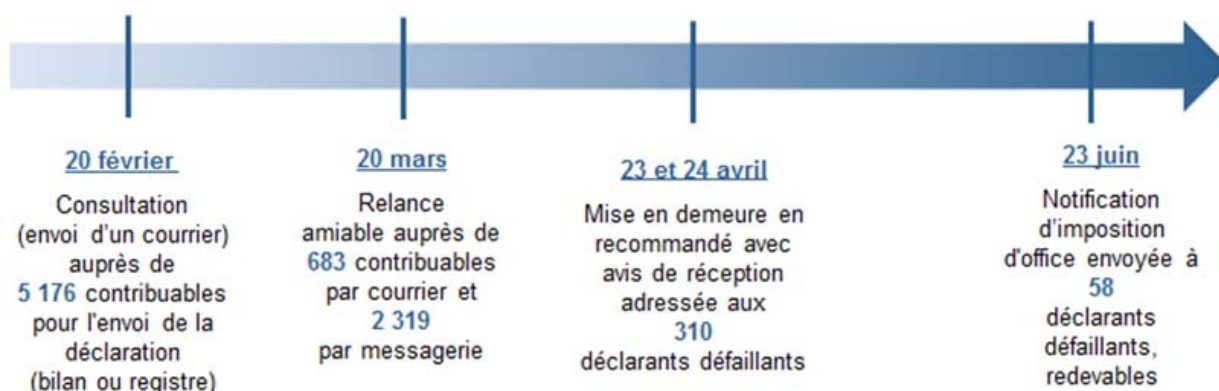
Courant Février, l'AEAP a informé les 5 176 contribuables connus de l'ouverture des téléservices avec mention du couple identifiant/mot de passe nécessaire à leur connexion. Une plaquette descriptive de la procédure de déclaration a été jointe à l'envoi.

Objectif :

Collecter les données nécessaires à la traçabilité des ventes des produits phytopharmaceutiques

Objectif :

Adresser les informations nécessaires aux redevables pour leur permettre de déclarer les éléments d'assiette de la redevance dans les délais légaux



Au final : 5 186 déclarations reçues sur les 5 292 interlocuteurs concernés (correspondant aux 5 176 consultés et aux déclarants spontanés), soit un taux de retour de 98 %.

Traitement des demandes d'information

L'AEAP a mis en place deux outils pour favoriser les échanges d'information avec les déclarants :

- ▶ une boîte mail dédiée à l'activité
- ▶ une plateforme téléphonique ouverte toute l'année, 5 jours sur 7 de 9h à 17h pour répondre à leurs interrogations et les assister dans la procédure de télédéclaration.

Objectif :

Assurer un service performant d'assistance
à la déclaration

La boîte mail permet aux déclarants d'exprimer une problématique, de transmettre une information ou une déclaration rectificative. En 2015, 1 547 messages ont été recensés et pris en charge.

Concernant la plateforme téléphonique spécialement mise en place à cet effet, 13 personnes de la direction déléguée redevances de l'AEAP ont été mobilisées pour faire face aux afflux d'appels aux périodes de déclarations (février-mars) et consécutifs à l'envoi d'une information ou d'un courrier de l'agence. En 2015, 3 655 appels ont été recensés, soit 10 % de plus qu'en 2014. L'augmentation des appels en 2014 et 2015 s'explique par le déploiement de l'observatoire des ventes. Plus de 97,7 % des appels reçus ont été pris en charge immédiatement via la plateforme.

Calcul, validation des assiettes

Des contrôles de cohérence des éléments déclarés d'une année sur l'autre sont réalisés avant validation et émission du titre de recette.

En cas d'écart significatif, l'AEAP prend contact avec le déclarant pour valider les données transmises ; notamment lorsqu'il est pressenti une erreur sur les quantités déclarées.

Objectif :

Valider les assiettes de redevances dans
le respect de l'égalité de traitement devant
l'impôt

Emission des ordres de recette

En 2015, l'émission des ordres de recette a été initiée dès le mois d'avril, de manière à pouvoir reverser avant le 1^{er} septembre à l'Onema la fraction qui lui revient. Au total, ont été émis 4 984 titres correspondant au solde de la redevance 2014 à l'acompte 2015 (à noter qu'un acompte n'est pas émis lorsque son montant est inférieur à 1 000 €) ainsi que 49 titres relatifs à une rectification.

Ces titres de recettes correspondant à plus de 129,3 M€ ont été émis auprès de 3 820 redevables. Des réductions sur des titres relatifs aux années d'activité 2012 et 2013 ont été réalisées pour un montant de 0,233 M€, des émissions complémentaires pour 0,185 M€.

Objectif :

Respecter le calendrier d'émission des
ordres de recette calé sur les échéances
de reversement à l'Onema et aux autres
Agences

LES REDEVANCES

Perception de la redevance

Au 15 décembre 2015, date du bilan réalisé pour le reversement du solde aux Agences des sommes à reverser, le taux de recouvrement, toutes Agences confondues, était de 99,6 %.

Objectif :

Assurer la perception de la redevance afin de garantir le reversement aux agences et à l'Onema de la part qui leur revient sur l'année budgétaire 2015

Reversement des sommes perçues

L'AEAP a procédé au reversement :

- ▶ à l'ONEMA de la fraction qui lui est affectée, en date du 23 juillet, déduction faite des frais d'assiette et de recouvrement,
- ▶ aux Agences de l'eau :
- ▶ d'un premier acompte en date du 19 août 2015,
- ▶ d'un deuxième acompte en date du 24 septembre 2015,
- ▶ du solde en date du 16 décembre 2015, tenant compte des opérations éventuelles (encaissements, rectifications ...) liées aux années d'activité antérieures.

Les objectifs en terme de reversement des sommes perçues pour le compte des Agences et de l'Onema ont été atteints

Objectif :

Garantir le reversement de la part qui revient aux agences en fonction du planning prévisionnel établi et à l'Onema à l'échéance légale prévue, soit avant le 1er septembre

BILAN DU REVERSEMENT - Année 2015 (situation au 15 décembre 2015) - Montants en euros

	ONEMA	ADOUR-GARONNE	ARTOIS-PICARDIE	LOIRE-BRETAGNE	RHIN-MEUSE	RHÔNE-MEDITERRANNEE ET CORSE	SEINE-NORMANDIE	TOTAL
EMISSIONS	Prises en charge	23 207 288,00	15 876 803,00	34 529 452,00	4 850 975,00	16 036 824,00	35 708 585,00	130 209 927,00
	Majorations pour retard de paiement	40 691,00	5 571,00	6 321,00	201,00	5 499,00	5 825,00	64 108,00
	Total des prises en charge	23 247 979,00	15 882 374,00	34 535 773,00	4 851 176,00	16 042 323,00	35 714 410,00	130 274 035,00
	Réductions	61 449,00	2 371,00	456 280,00	218,00	27 816,00	7 158,00	555 292,00
	Remises gracieuses de pénalités accordées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Admissions en non-valeur	0,00	0,00	634,00	0,00	2,04	13,45	649,49
	Prises en charge nettes	23 186 530,00	15 880 003,00	34 078 859,00	4 850 958,00	16 014 504,96	35 707 238,55	129 718 093,51
ENCAISSEMENTS		22 970 980,00	15 864 782,00	33 965 987,00	4 842 889,00	15 877 786,30	35 666 172,55	129 188 596,85
REVERSEMENTS	Reversement net à l'ONEMA	40 549 000						40 549 000,00
	Part agence du prélèvement ONEMA	7 289 800,00	5 034 800,00	10 778 900,00	1 537 500,00	5 038 900,00	11 320 100,00	41 000 000,00
	Acomptes versés en août et septembre 2015	13 000 000,00		19 200 000,00	2 300 000,00	9 000 000,00	21 000 000,00	64 500 000,00
	Solde net reversé en décembre 2015	2 508 687,02	10 845 203,00	3 732 029,04	969 029,72	1 719 658,55	3 078 265,75	22 852 873,08
	Frais d'assiette et de recouvrement (1,1%)	451 000,00	172 492,98	255 057,96	36 359,28	119 227,75	267 806,80	1 301 944,77
	Restes à recouvrer	215 550,00	15 221,00	112 872,00	8 069,00	136 718,66	41 066,00	529 496,66

Le détail du montant final du reversement du mois de décembre reprenant également les opérations réalisées sur les années d'activité antérieures à 2014 a été notifié à chaque Agence en date du 21 décembre 2015.

Traitement des demandes de remises, des réclamations et des contentieux

Sur les 10 demandes de remises gracieuses pour retard de déclaration, une remise a été accordée à titre exceptionnel pour un montant total de 19 €.

Les demandes de remises gracieuses sur les pénalités suite à contrôle, au nombre de 5, ont été refusées.

Aucune remise gracieuse de pénalités pour retard de paiement n'a été accordée.

Aucun contentieux n'est à signaler à ce jour.

Contrôle des déclarations

Les contrôles portent sur la procédure de perception et de reversement de la redevance, et par incidence sur l'aspect traçabilité des ventes (via l'existence et la tenue des documents réglementaires : registres des ventes/achats et bilans annuels).

L'objectif est de contrôler, pour chaque produit distribué (ou ayant fait l'objet d'un achat à l'étranger) :

- les quantités en litres ou en kg qui ont été déclarées
- détecter les éventuelles omissions de déclaration.

Le marché de contrôle, portant sur les années d'activité 2011 et suivantes et ayant vocation à couvrir le territoire métropolitain a été attribué à la société DELOITTE en janvier 2013.

En 2015, 54 dossiers ont fait l'objet d'un contrôle : 22 sur les années d'activité 2012 - 2013 et 32 sur les années d'activité 2013 – 2014

L'activité de contrôle est évaluée au travers des taux de contrôle par année d'activité, établis en montant de redevance et en nombre de dossiers redevables.

Le bilan définitif est réalisé pour l'année de redevance dont le délai de reprise est expiré

		Adour-Garonne	Artois-Picardie	Loire-Bretagne	Rhône-Méditerranée Corse	Rhin-Meuse	Seine-Normandie	TOTAL
Montant de redevance (C)		19 691 037 €	8 136 992 €	28 251 067 €	14 763 178 €	4 353 362 €	27 714 947 €	102 910 583 €
Montant de redevance contrôlé (A)		1 514 107 €	605 659 €	1 344 681 €	1 352 198 €	724 495 €	766 054 €	6 307 194 €
Taux de contrôle (A/C)		7,69%	7,44%	4,76%	9,16%	16,64%	2,76%	6,13%
Nombre de dossiers redevables (B)		712	257	1292	737	249	700	3 947
Nombre de dossiers redevables contrôlés (D)		23	11	30	22	18	12	116
Taux de contrôle (D/B)		3,23%	4,28%	2,32%	2,99%	7,23%	1,71%	2,94%
Montant des rectifications de redevance opérées (Nombre de dossiers redevables concernés)	Réductions	- 29 356 (10)	- 13 585 (2)	- 46 721 (9)	- 73 432 (4)	- 31 838 (6)	- 39 712 (5)	- 234 644 €
	Emissions complémentaires	+143 667 (12)	+ 5 761 (5)	+ 47 157 (12)	+ 95 598 (13)	+ 10 266 (6)	+ 8 288 (7)	+ 310 737 €

Le taux de contrôle, calculé sur l'année d'activité 2012, s'établit à 6,13 % en montant de redevance et 2,94 % en nombre de dossiers redevables.

Sur le montant total rectifié en faveur des redevables (234 644 €), 188 196 € sont issus du contrôle d'un redevable présent dans les 6 bassins, déclenché pour vérifier la déclaration rectificative sur les années d'activité 2011 à 2012 qu'il a transmis à l'Agence.

A noter que les rectifications en faveur des agences mentionnées ci-dessus ont été assorties des pénalités de contrôles prévues par le code de l'environnement (majoration de 10% et intérêts de retard).

LES REDEVANCES

Communication sur le plan national

En décembre 2015, un courrier d'information a été envoyé à 166 distributeurs vendant à des utilisateurs professionnels, pour leur exposer l'obligation de transmettre un registre pour le 31 mars 2016 en lieu et place du bilan.

Objectif :

Informar l'ensemble des assujettis de leurs obligations

Evolution des outils informatiques pour les nouvelles dispositions réglementaires

Les évolutions du site "redevance phyto et traçabilité" mises à disposition des usagers lors de la campagne de déclaration 2015 avaient pour but de constituer des télé-services aboutis en termes de fonctionnalités et de convivialité, avec authentification et création d'un espace personnel.

La préparation de la campagne 2016 s'inscrit dans la continuité pour proposer des nouveaux services, notamment:

- ▶ la possibilité d'effectuer une déclaration après envoi d'une déclaration incomplète ou erronée au titre de l'année en cours, ou au titre des années antérieures,
- ▶ la création d'une page dédiée aux utilisateurs qui se fournissent auprès d'une personne n'étant pas redevable, notamment dans le cas d'achats à l'étranger, afin de les guider dans leur déclaration du bilan des achats.

Objectif Faire

évaluer les outils nécessaires à la liquidation de la redevance pour pollutions diffuses pour tenir compte des aménagements réglementaires et optimiser les phases de déclaration

La présentation du référentiel des montants de redevance par produit a été également optimisée.

Gouvernance

L'AEAP a participé au GT redevance, et au Comité de pilotage "spatialisation des ventes". L'état des lieux des travaux "Mieux suivre spatialement l'usage des pesticides" a été présenté.

La méthode de spatialisation des données élaborée par l'INRA a fait l'objet de développements informatiques par l'INERIS afin de mettre à disposition des utilisateurs de la BNVD la restitution des données spatialisées en 2016.

Une réunion a eu lieu avec la DGAL du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, sur le thème de la mise en place du CEPP (certificat d'économie des produits phytopharmaceutiques) ; ce dispositif impose aux distributeurs de produits la réalisation d'actions tendant à la réduction de produits phytopharmaceutiques, sur la période allant de juillet 2016 à décembre 2022.

Le manquement à leurs obligations, calculées en fonction des quantités de substances actives contenues dans les produits vendus, se traduira par des pénalités à verser au Trésor public. Ce dispositif ne comporte aucune connexité avec la redevance.

Objectif :

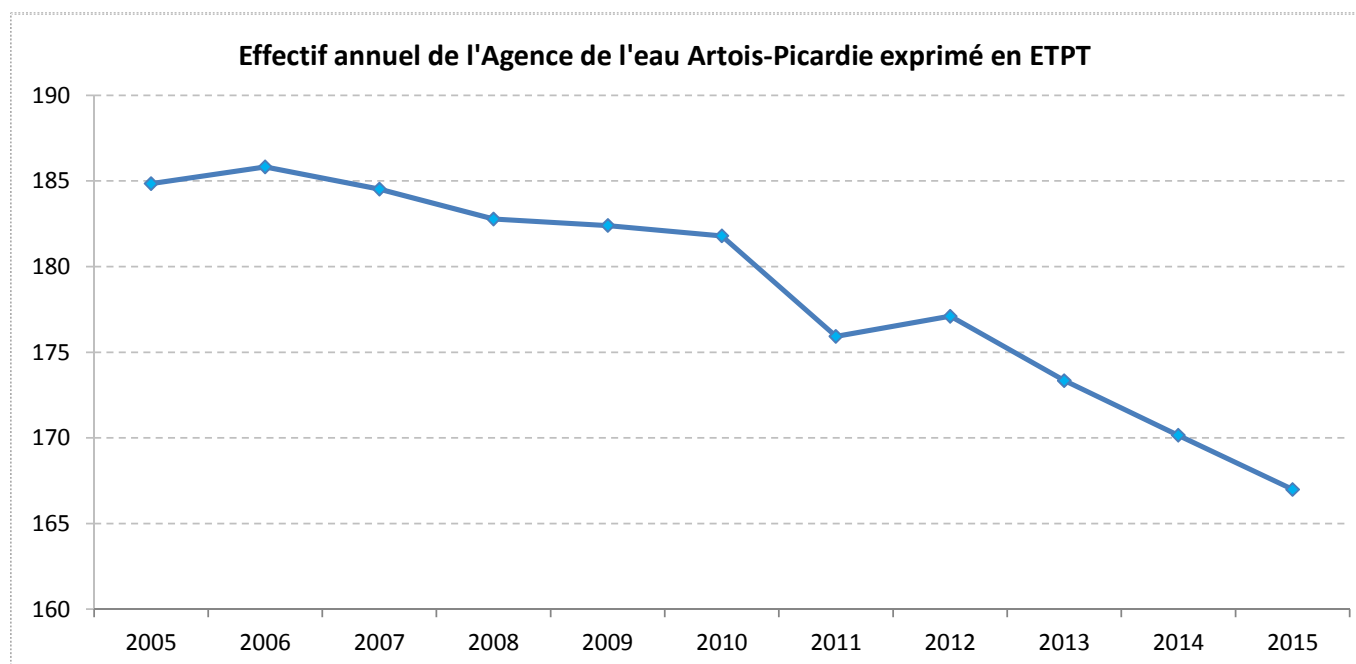
Participer au pilotage national de l'activité et répondre aux demandes issues des chantiers annexes

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

DES MOYENS HUMAINS EN CONSTANTE DIMINUTION

La Réforme Générale des Politiques Publique (RGPP) et la Modernisation de l'Action Publique (MAP) ont engendré la diminution des moyens humains alloués aux Agences de l'eau.

Pour l'Agence de l'eau Artois-Picardie l'évolution des effectifs, dont l'historique est retracé dans le graphique ci-dessous, fait état d'une réduction de près de 20 Equivalents Temps Plein Travaillés (ETPT) ces 10 dernières années.



En 2015, le plafond d'emploi à respecter par les Agences de l'eau a pour la première fois été fixé avec une double limite : d'une part en ETP et d'autre part en ETPT.

Le plafond fixé pour l'Agence de l'eau Artois-Picardie s'est établi à 162,4 ETP au 31/12/2015 et 167 ETPT pour l'année 2015.

Ce plafond a été respecté avec une consommation de 162,4 ETP et de 166,99 ETPT.

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

En termes de mobilité, l'année 2015 a été riche en mouvements internes de personnel en raison d'une réorganisation intervenue à mi année.

Parmi les 172 agents en CDI (contractuels ou fonctionnaires) présents en 2015 :

- ▶ 22 agents ont été recrutés au cours des 6 dernières années,
- ▶ 54 agents ont connu une mobilité interne suite aux réorganisations de 2011 et 2015,
- ▶ 5 agents ont connu une mobilité interne hors réorganisation et hors primo-recrutement au cours des 6 dernières années.

En 2015, compte tenu de ces mouvements, le taux global de mobilité s'établi à 47%, et le taux de mobilité hors réorganisations de 2011 et 2015 s'établi à 16 %.

Dans un souci constant d'efficacité de l'action publique, il est impératif de miser sur l'adaptation des métiers et l'évolution des compétences en interne et en externe. A ce titre, la formation des agents constitue un outil fort de gestion des ressources humaines. En 2015, 717 jours de formation ont été dispensés, ce qui est supérieur à l'objectif de 650 jours fixé pour cette année.

COB 2013-2018

Taux de mobilité interne

Part d'agents en CDI présents au 31/12/N ayant moins de 6 ans d'ancienneté dans leur poste actuel

Cible en %

2013	2014	2015	2016	2017	2018
20	19	18	17	16	15

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
21	19	16			

Nombre de jours de formation

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
650	650	650	650	650	650

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
488	567	717			



LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

➤ La répartition des effectifs selon les items de l'annexe B du contrat d'objectif

Les effectifs de l'Agence se répartissent entre différents métiers, selon une ventilation exposée dans le tableau ci-après, dénommé annexe B. L'annexe B est une ventilation au réel des effectifs des Agences de l'eau selon une méthodologie commune distinguant 18 activités et 7 missions. Elle est incrémentée chaque année après réalisation d'une enquête interne.

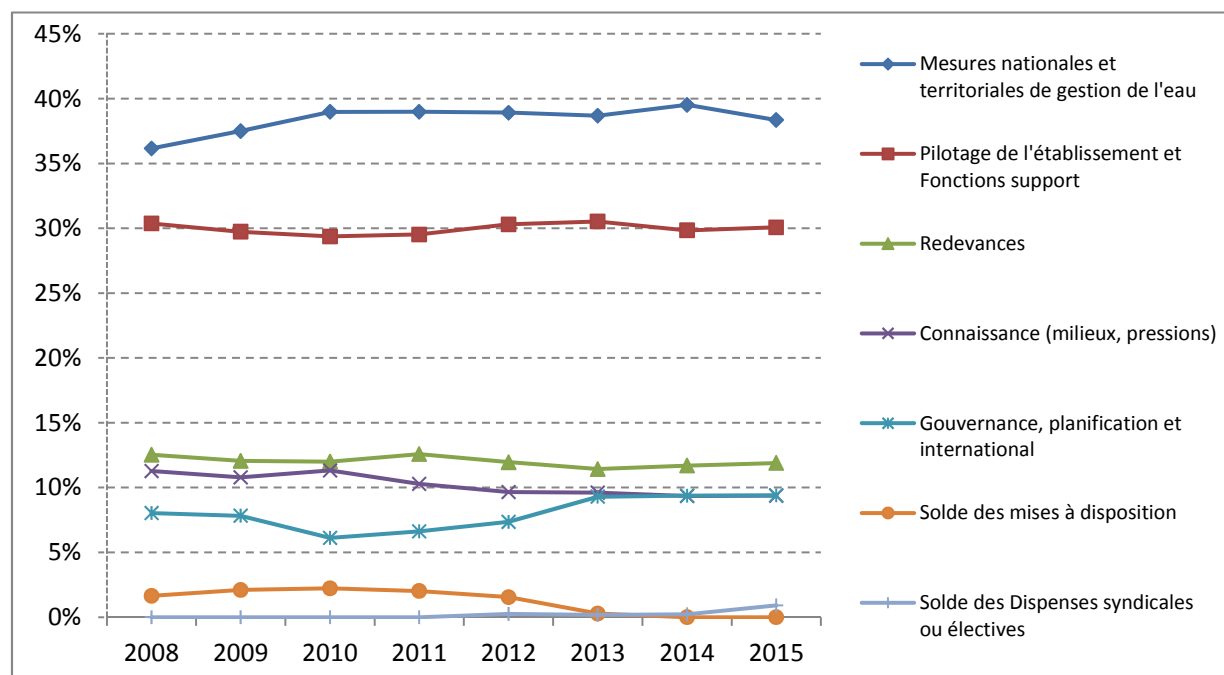
AEAP - Evolution de l'annexe B du contrat d'objectifs

Données déclaratives réelles

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
MISSION	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT
Gouvernance, planification et international	181,52	14,69	14,26	11,11	11,64	13,02	16,11	15,96	15,68
- Fonctionnement institutionnel		3,05	2,66	2,64	3,19	3,87	3,70	3,80	3,77
- DCE (SDAGE, pgme de mesures, pgme de surveillance, districts internationaux)		9,36	9,00	6,00	5,34	5,14	8,27	7,46	7,28
- Elaboration et suivi des SAGE		1,27	1,08	0,49	1,55	1,96	2,47	2,90	2,95
- Action internationale hors districts internationaux		1,02	1,52	1,99	1,56	2,05	1,67	1,81	1,69
Connaissance (milieux, pressions)		20,61	19,67	20,57	18,09	17,11	16,66	15,91	15,67
- Réseaux de mesure et gestion des données		10,87	10,19	11,10	11,29	11,56	12,86	12,09	11,86
- Etudes générales, connaissance		9,74	9,48	9,48	6,80	5,55	3,80	3,82	3,81
Mesures nationales et territoriales de gestion de l'eau		66,08	68,41	70,86	68,60	68,93	67,07	67,24	64,04
- Pilotage des aides		5,86	5,93	6,84	9,32	11,00	8,07	6,44	6,47
- Animation pour la réalisation des politiques nationales et territoriales de gestion de l'eau		21,61	22,16	23,77	22,14	19,98	19,44	18,96	17,26
- Attribution des aides des politiques nationales et territoriales		38,61	40,33	40,26	37,14	37,95	39,56	41,84	40,31
Redevances		22,90	22,00	21,82	22,12	21,18	19,82	19,89	19,86
- Définition des référentiels et gestion du rôle		2,08	3,08	3,04	2,39	3,41	2,83	2,89	3,28
- Instruction et recouvrement des redevances, contrôle et audit		20,83	18,91	18,78	16,41	13,69	11,11	10,44	10,19
- Perception pour les 6 bassins de la Redevance de Pollutions Diffuses					3,32	4,08	5,88	6,56	6,38
Pilotage de l'établissement et Fonctions support		55,50	54,23	53,39	51,94	53,67	52,91	50,77	50,22
- Pilotage de l'établissement		9,54	9,20	10,04	10,79	10,11	9,22	9,53	7,69
- Budget, suivi financier et exécution comptable		9,11	8,25	7,94	8,81	8,66	9,20	8,08	7,52
- Affaires générales		13,34	13,41	12,96	12,37	12,60	12,05	10,45	11,43
- Information, Communication, Documentation		11,46	11,50	11,22	9,89	9,86	10,58	11,10	11,74
- GRH		6,57	6,15	5,91	6,12	6,52	6,59	7,00	6,69
- Informatique et systèmes d'information		5,48	5,73	5,32	3,96	5,92	5,27	4,61	5,16
Solde des mises à disposition	3	3,00	3,83	4,04	3,54	2,75	0,50	0,00	0,00
Solde des Dispenses syndicales ou électives	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,44	0,31	0,38	1,52
TOTAL GENERAL	184,52	182,77	182,40	181,79	175,93	177,10	173,37	170,15	166,99
TOTAL DU PLAFOND AUTORISE EN ETPT	185	184,4	184	183	181	179	Plafond en ETP	Plafond en ETP	167

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

L'évolution de la part relative en ETPT pour chacune des 7 missions de l'annexe B est exposée ci-dessous :



L'année 2014 avait été marquée par la montée en puissance de la mise en œuvre du X^{ème} programme.

L'année 2015 a quant à elle été marquée :

- ▶ par une réorganisation des services de l'Agence de l'eau Artois-Picardie
- ▶ par la mise en œuvre du SDAGE (2016-2021)
- ▶ par la révision à mi-parcours du programme d'interventions

Ceci se traduit de manière détaillée par mission de la façon suivante :

▶ Mesures nationales et territoriales de gestion de l'eau

Cœur de métier de l'agence, la gestion des aides attribuées par l'Agence est la mission qui emploie le plus d'ETPT parmi les 7 missions identifiées dans l'annexe B (38,35% des ETPT totaux en 2015, soit 64 ETPT). Les effectifs affectés à cette mission sont toutefois en diminution de 3,2 ETPT en 2015 par rapport à 2014.

Cette évolution s'explique par le non renouvellement d'un poste de fonctionnaire, et par la réorganisation de juillet 2015 qui a permis l'émergence d'une direction unique pour la gestion des interventions, et donc d'une mutualisation des fonctions de secrétariat.

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

► Pilotage de l'établissement et fonctions support

Cette mission regroupe la Direction Générale, le secrétaire général, le service des ressources humaines, le service des moyens généraux, le service juridique et marchés publics, le service de communication et information, une partie du service comptabilité et de l'Agence comptable, le service informatique pour la partie infrastructure, la qualité et l'activité contrôle de gestion.

Cette mission représente 30,1% des ETPT totaux (soit 50,2 ETPT) en 2015, et sa part relative est constante sur la période 2008-2015. A noter que, tout comme pour l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, l'effet de taille joue en défaveur des petites Agences et implique que cette mission soit en proportion beaucoup plus conséquente que dans les Agences aux effectifs plus élevés. En effet, il est impossible pour un établissement de petite taille de bénéficier des mêmes économies d'échelles au niveau des fonctions supports que dans les plus grandes structures.

► Les Redevances

Autre cœur de métier de l'Agence, l'instruction, le recouvrement et la perception des redevances représente en 2015 11,9% des effectifs totaux de l'Agence (soit 19,9 ETPT), ce qui est constant par rapport à 2014 (19,9 ETPT).

Les effectifs dédiés à cette mission sont en décroissance légère mais constante depuis 2008, hormis 2 légères inflexions, une en 2011 et une en 2014 dues au soutien du service informatique pour respectivement la mise en œuvre de la perception de la Redevance pour Pollutions Diffuses et la mise en œuvre de la dématérialisation.

En 2015, à effectif moindre par rapport à 2008 (-3 ETPT, soit 12% de moins), l'Agence a su percevoir la totalité de la redevance pour pollutions diffuses (acompte + solde) pour les 6 bassins, tout en continuant à gérer les redevances propres au bassin Artois Picardie.

► La Connaissance

Elément précieux permettant entre autre que l'Agence soit en mesure de calibrer les Programmes de Mesures inhérents aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau, la mission de connaissance, qui regroupe les activités liées aux réseaux de mesures, gestion des données et études générales, est assurée par 15,7 ETPT en 2015, soit 9,4% des effectifs totaux.

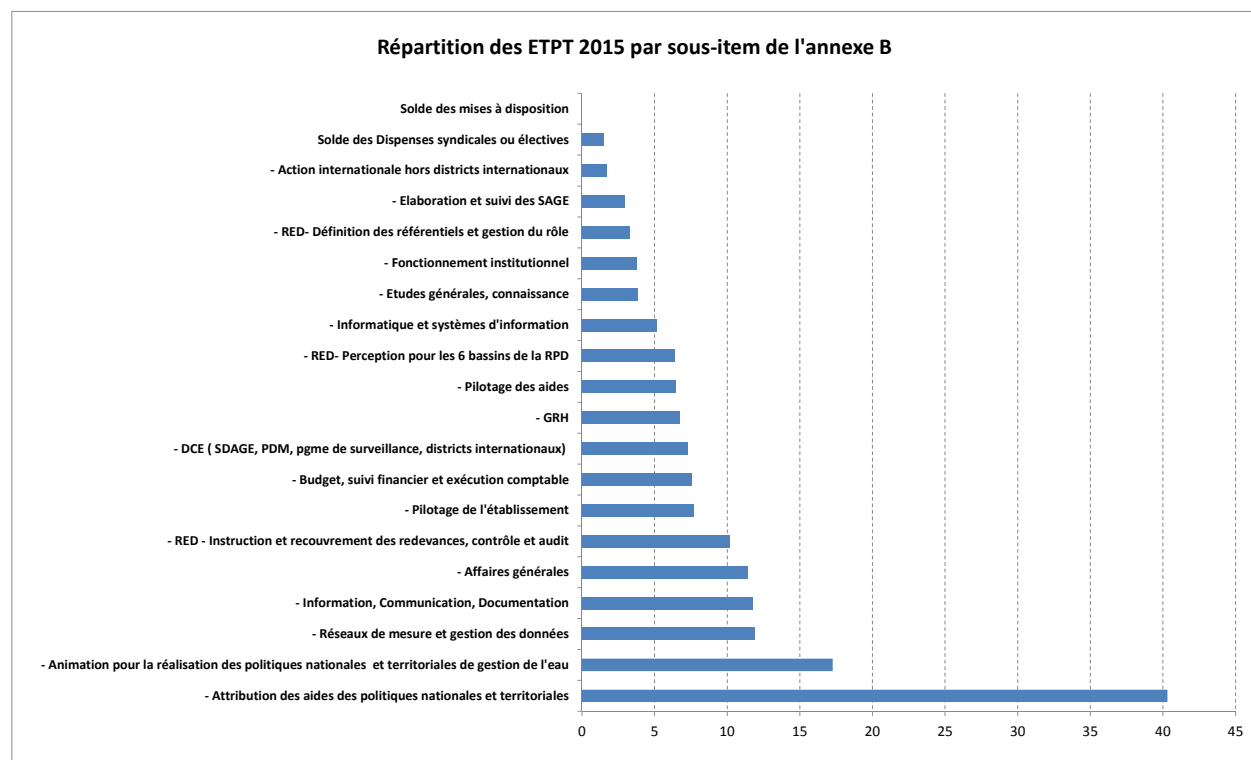
La diminution constatée de 4,9 ETPT entre 2010 et 2015 est le résultat de la réorganisation de 2011 qui, en regroupant des agents en charge de cette mission auparavant disséminés dans plusieurs services, a permis de gagner en efficacité. La réorganisation de juillet 2015 va permettre de poursuivre l'optimisation des moyens alloués à cette activité.

Cependant, spécificité de l'Agence de l'eau Artois-Picardie par rapport aux autres Agences, la part relative de cette mission par rapport aux autres missions de l'annexe B reste élevée, l'Agence de l'eau Artois-Picardie étant la seule à disposer de stations de mesures lui permettant d'analyser elle-même la qualité des eaux de ses cours d'eau.

► Gouvernance, Planification et International

Regroupant les relations institutionnelles (fonctionnement institutionnel et action internationale), les activités structurantes de la mise en place de la DCE, ainsi que l'élaboration et le suivi des SAGE, cette mission représente en 2015 9,4% des effectifs totaux de l'Agence (soit 15,7 ETPT) et reste constante par rapport à 2014. L'élaboration et la production documentaire importante dans le cadre du renouvellement du SDAGE pour la période 2016-2021 (SDAGE, document d'accompagnement du SDAGE, état des lieux...) ont été menées à bien malgré un effectif réduit, mais cela a entraîné un retard dans l'élaboration des documents du rapportage WISE 2016.

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION



La part relative en ETPT 2015 de chacune des 18 activités de l'annexe B est exposée ci-dessous :

Par ailleurs, il est à noter qu'en 2015 pas moins de 4,88 ETPT (informaticiens, chargés d'interventions, inspecteurs redevances, ..) ont été consacrés à l'élaboration, l'adéquation ou à l'optimisation d'outils informatiques mutualisés à 2, 3 ou à 6 agences :

- ▶ 1,2 ETPT pour les activités de dématérialisation
- ▶ 1,1 ETPT pour Aramis, outil de gestion des redevances,
- ▶ 0,9 ETPT pour l'étude d'un logiciel de gestion des aides
- ▶ 0,8 ETPT pour le logiciel de comptabilité ordonnateur GBCP
- ▶ 0,6 ETPT pour Maeva, marché de téléphonie mobile et d'internet
- ▶ 0,2 ETPT pour les activités RH (paie et GPEEC)
- ▶ 0,1 ETPT pour le cadre de cohérence des systèmes d'information,

Ces



LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

ETPT consacrés à des outils informatiques mutualisés n'apparaissent pas distinctement dans l'annexe B, car il n'existe pas d'item dédié à cet effort de mutualisation.

Par ailleurs, dans un contexte de réduction des effectifs en regard des missions qui se pérennisent voire s'étendent, il est important de prévenir les risques psychosociaux liés aux réorganisations et aux reventilations de travail entre les agents.

L'Agence a engagé en 2014 une démarche de prévention des risques psychosociaux. En juin 2015 le diagnostic a été présenté et partagé par l'administration et les représentants du personnel au CHSCT et au CT d'établissement. Sur la base de ce diagnostic un plan d'action a été défini et les premières actions ont été initiées dès septembre 2015. Les premiers axes ont porté sur le cadre de référence de l'Agence, sa raison d'être et ses valeurs et sur le management. En parallèle une action de définition des contours de l'instruction des demandes de participation financière et un travail de simplification administrative ont été engagés avec pour objectif une finalisation en 2016.

COB 2013-2018

Prise en compte des risques psychosociaux

Mise en oeuvre d'un dispositif de prévention des risques psychosociaux et d'accompagnement des agents concernés

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
OUI	OUI	OUI			

Enfin, après une période de test concluante de 20 mois concernant 5 puis 6 agents de directions et de catégories différentes, le principe de télétravail a été pérennisé avec l'adoption en instance paritaire le 17/12/2015 d'une charte qui en définit ses règles d'application.

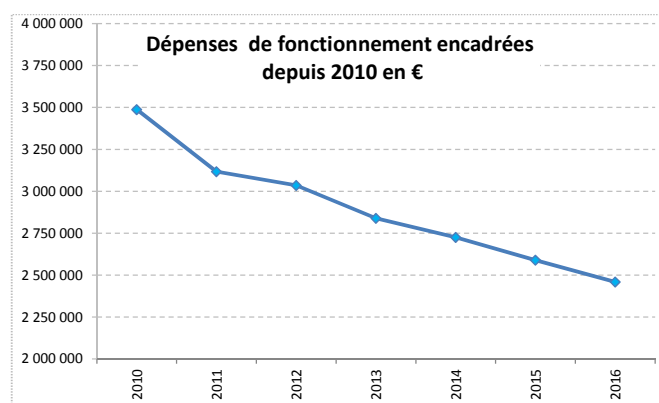


LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ENCADRÉES

De même que les moyens humains, les moyens financiers alloués aux Agences de l'eau pour leur fonctionnement ont été revus à la baisse dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publique (RGPP) puis dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique (MAP).

COB 2013-2018					
Niveau des dépenses de fonctionnement encadrées					
Evolution BP année N/BP année N-1					
Cible (en %)					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
-7	-4	-4	ND	ND	ND
Réalisation					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
-7	-4	-5			



Concrètement, une partie des dépenses de fonctionnement des Agences de l'eau sont encadrées depuis l'exercice 2011.

Dans un premier temps l'état a imposé une diminution de telle sorte qu'en 3 ans le budget primitif concernant les dépenses de fonctionnement diminue de 10% par rapport aux dépenses constatées au compte financier 2009. L'état a ensuite imposé que le budget primitif 2013 des dépenses de fonctionnement connaisse une diminution de 7% par rapport au budget primitif 2012, puis que le budget primitif 2014 soit de 4% inférieur au budget primitif 2013.

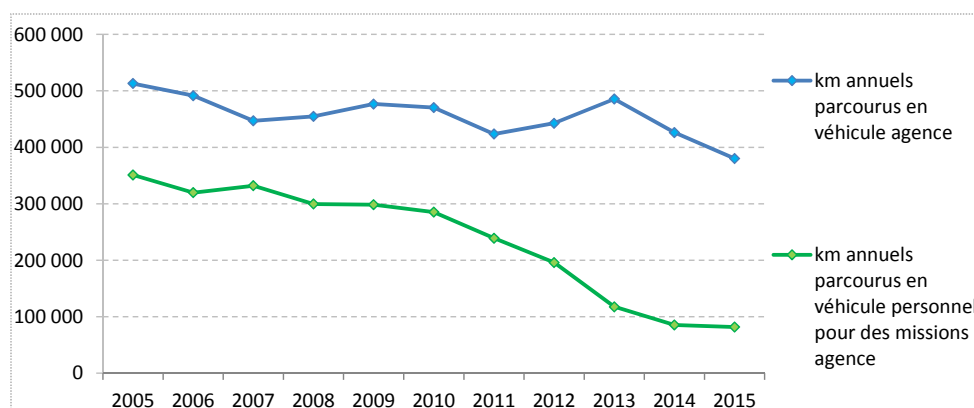
La lettre de cadrage du budget pluriannuel 2015-2017 du Premier Ministre en date du 7 mai 2014 impose désormais une diminution de 5% par an à compter du BI 2015.

Le respect de cette lettre de cadrage a conduit l'Agence à aller au-delà de la cible approuvée en Conseil d'Administration en 2013, qui était initialement inscrite dans son contrat d'objectif. A la révision de ce dernier à mi 2016, les cibles de cet indicateur seront ajustées en conséquence de cette lettre de cadrage.

Entre le BI 2010 et le BI 2016 voté en 2015, ce sont au total 30% de dépenses de fonctionnement qui ont déjà été réduites grâce notamment à :

- La renégociation des tarifs et ajustement au plus juste des prestations fournies, dans le cadre du renouvellement des marchés lors de leur arrivée à échéance.
- L'adaptation des méthodes de travail (utilisation accrue de la visioconférence, dématérialisation des procédures et documents...)
- L'optimisation du parc de véhicules Agence et réduction des frais de missions résultants de l'utilisation de véhicules personnels.
- La priorité donnée aux logiciels libres permettant de réduire les frais liés aux licences.

Il sera désormais très difficile de poursuivre les économies en restant efficient.



Un exemple concret d'action ayant permis d'économiser sur les frais de fonctionnement : la réduction des km parcourus en véhicules personnels et l'optimisation du parc automobile de l'Agence

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

UN SYSTEME D'INFORMATION EN CONSTANTE EVOLUTION

➤ ... Pour le partage renforcé de l'information

Le partage de l'information est un enjeu fondamental pour l'Agence, tant au niveau interne où il permet de gagner en efficacité, qu'au niveau externe où il contribue à la mise en valeur de nos actions auprès de nos partenaires mais également du grand public.

Au niveau du partage interne de l'information, un réseau wifi a été ouvert sur certains secteurs du siège de l'Agence. Cette nouvelle possibilité de connexion, ouverte aux agents, administrateurs et à l'ensemble de nos visiteurs permet d'envisager la mise en place de nouvelles applications sur supports mobiles.

Un service cartographique a également été mis à disposition des agents à partir de l'application Arc Gis accessible sur le site intranet. Désormais l'ensemble du personnel a la possibilité de concevoir sa propre carte, de manière instantanée en fonction de ses besoins.

Au niveau du partage externe de l'information, la refonte du site internet est en cours. Le nouveau portail offrira une mise en page plus ergonomique permettant un accès plus intuitif et convivial aux différents documents.

L'ACTION EN BREF

Un outil cartographie rendu accessible à l'ensemble des agents

Réalisation d'un audit sur la sécurité du système d'information

Mise en œuvre d'un plan de reprise des données sur un site distant

➤ ... Pour poursuivre les actions de mutualisation inter-agences

L'engagement fort concernant la mutualisation inter-agences de différents outils informatiques a été maintenu en 2015.

Services de télécommunications (MAEVA 2)

L'année 2015 a vu la mise en service effective au 30 juin, des prestations de télécommunications négociées dans le cadre du marché mutualisé de téléphonie fixe, mobile et internet rassemblant les 6 Agences de l'eau et l'ONEMA (à l'exception pour ce dernier de la partie internet et téléphonie mobile). Ce nouveau marché, résultant du projet MAEVA 2, a permis au-delà de bénéficier de conditions tarifaires avantageuses, de mettre en place un réseau privé virtuel (VPN) fédérateur entre les 6 Agences de l'eau. Il permettra également de rejoindre dès le 1er semestre 2016, le Réseau Interministériel de l'Etat (RIE), raccordant l'ensemble des services de l'état sur le territoire national et favorisant nos échanges avec notre ministère (exemple : accès à l'INTRANET du ministère).

Gestion des formations et des carrières des agents (FOEDERIS)

Le produit FOEDERIS, commun aux 6 Agences a été déployé en 2015 comme prévu afin de dématérialiser et de conforter la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Carrières et des Compétences (GPECC). Les données issues de l'entretien annuel d'évaluation des agents (objectifs, demandes de formations, souhaits d'évolutions...) ont ainsi pu être saisies pour la première fois dans FOEDERIS.

Outil national de mise en œuvre de la DCE, commun aux MISEN (OSMOSE)

L'Agence de l'eau Artois-Picardie a finalisé en 2015 la reprise de l'ensemble des données du précédent Programme De Mesures. Le développement d'OSMOSE va donc pouvoir à compter de 2016, entrer dans une seconde phase avec l'intégration des données du nouveau Programme De Mesures 2016-2021.

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

Mise en œuvre du décret Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP)

L'entrée en vigueur du décret GBCP rend nécessaire une modification des logiciels comptables afin de disposer d'outils compatibles avec les nouveaux standards. La recherche d'une nouvelle solution a été menée avec les 5 autres Agences dans un esprit de mutualisation du nouveau logiciel comptable. En 2015, après avoir bénéficié d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et de différentes démonstrations, le choix en inter-établissements s'est porté sur la solution QUALIAC. En 2016, l'Agence de l'eau Artois-Picardie poursuit la mutualisation avec les Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne afin de définir un cœur commun, et l'outil sera ensuite adapté aux particularités de chaque Agence. La mise en service de QUALIAC est prévue pour janvier 2017.

Outil de gestion des aides

L'Agence de l'eau Artois-Picardie a lancée fin 2014, l'étude de faisabilité en vue de la mutualisation d'un logiciel de gestion des aides avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. La détermination de l'outil le plus approprié s'est poursuivie tout au long de l'année 2015, et devrait aboutir sur des propositions concrètes courant 2016, l'objectif étant de disposer d'un outil fonctionnel au 1er janvier 2018.

➤ ...Pour envisager des avancées supplémentaires en termes de dématérialisation

Dans le cadre de la démarche de dématérialisation et de modernisation de ses procédures, et après avoir dématérialisé 10 procédures en 2014, l'Agence a initié en 2015 une réflexion sur la dématérialisation de certaines procédures supplémentaires dans le cadre de sa gestion des aides. Cette réflexion, qui est menée en collaboration avec le service juridique afin de s'assurer de la validité de procédures numérisées au regard du droit, prendra en compte les résultats de l'étude de faisabilité relative à la mutualisation de l'outil de gestion des aides avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. En effet, les possibilités offertes varient selon les logiciels.



➤ ...Pour une sécurité accrue

La dématérialisation croissante des procédures et le partage accru de l'information rendent les Systèmes d'Informations (SI) de plus en plus stratégiques, en particulier pour les Agences de l'eau qui collectent et gèrent de grandes quantités de données.

Conscient de l'enjeu que le SI représente désormais pour le maintien de l'activité, un audit a été effectué dans le cadre de la Politique de Sécurité du Système d'Information de l'Etat afin d'évaluer la sécurité du SI de l'Agence. Le résultat établi à partir d'une liste de critères fait état d'un niveau de conformité du SI de 46%, comparable aux résultats obtenus par d'autres Agences. Ce résultat doit être amélioré avec pour objectif d'atteindre 75% en juillet 2017. Cet objectif ambitieux sera toutefois très difficile à atteindre car un tel niveau de sécurité implique une refonte conséquente de certains mécanismes de sécurité du SI de l'Agence, difficilement concevable sur un tel délai avec un maintien des effectifs informatiques à son niveau actuel.

Parmi les actions mises en place par l'Agence pour concourir à un accroissement de la sécurité du SI figure la mise en place d'un plan de reprise informatique. Celui-ci consiste en l'aménagement d'un site distant de stockage permettant d'établir une redondance au niveau de la sauvegarde des données.

Il permettra également d'accroître les capacités de stockage disponibles.

Un bilan régulier sera effectué afin de mesurer les progrès accompli en termes de sécurité.

Des boîtiers « firewall wifi » ont par ailleurs été mis à disposition des télétravailleurs afin qu'ils puissent se connecter au réseau de l'Agence via un tunnel sécurisé (VPN).

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

LE SCHÉMA PLURIANNUEL DE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE (SPSI) : LE PARC IMMOBILIER DE BUREAUX

En vue d'optimiser la ressource immobilière, le Premier Ministre a demandé, par la circulaire du 16 janvier 2009, aux opérateurs de l'Etat de réaliser un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI). Le 1er SPSI de l'Agence, a été validé le 3 décembre 2010 pour la période 2011-2015.

Le Conseil de l'immobilier de l'Etat, organe consultatif placé auprès du secrétaire d'état chargé du budget, suit et évalue l'avancement de la démarche de modernisation et l'évolution du parc immobilier de l'Etat et de ses opérateurs. Dans ce cadre, il a invité l'Agence à présenter le 30 septembre 2015, le bilan de son 1er SPSI, en présence des représentants du Ministère en charge de l'écologie et du service France Domaine.

Suite à cette audition, le Conseil de l'immobilier de l'Etat a établi en décembre 2015 un avis dans lequel il ressort les principales observations suivantes :

- ▶ *La qualité des données du SPSI de l'Agence et la connaissance de son patrimoine ;*
- ▶ *L'invitation à poursuivre le travail sur les parcelles qui sont propriétés de l'Agence, notamment celles qui seraient désormais inutiles à la stratégie immobilière ;*
- ▶ *Le travail à mener sur le siège (fiabilisation des surfaces) et une éventuelle ouverture à d'autres opérateurs de l'Etat ;*
- ▶ *L'étude d'un rapprochement des missions excentrées (Amiens et Boulogne-sur-mer) avec d'autres implantations de l'Etat dans le cadre des Schémas Directeurs Immobiliers Régionaux ;*
- ▶ *Pour le siège, l'identification à mener de services ou opérateurs potentiellement intéressés dans le cadre d'une densification de l'utilisation du site ;*
- ▶ *Le besoin d'information du Conseil de l'Immobilier de l'Etat d'un nouveau SPSI pour la période à venir.*

L'Agence a pris acte des préconisations, et va étudier la possibilité de leur mise en œuvre dans le cadre du nouveau SPSI 2016-2020. Une première recherche permettant de recenser 3 sites susceptibles d'accueillir la mission Picardie a d'ailleurs d'ores et déjà été menée.



Le siège de l'Agence de l'eau Artois-Picardie à Douai

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

UN MODE DE FONCTIONNEMENT CERTIFIE

COB 2013-2018

Renouvellement des certifications ISO 9001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001

Prévisions

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ISO 9001	suivi	renouvellement	suivi	suivi	renouvellement	suivi
ISO 14 001	suivi	renouvellement	suivi	suivi	renouvellement	suivi
OHSAS 18 001	suivi	renouvellement	suivi	suivi	renouvellement	suivi

Réalisations

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ISO 9001	suivi	certificat renouvelé	certificat maintenu			
ISO 14 001	suivi	certificat renouvelé	certificat maintenu			
OHSAS 18 001	suivi	certificat renouvelé	certificat maintenu			

LE BILAN FINANCIER

A chaque fin d'exercice, les comptes définitifs permettent de retracer de manière détaillée l'exécution du budget et les modifications budgétaires intervenues durant l'année.

L'exécution du budget 2015 se caractérise par les points forts suivants :

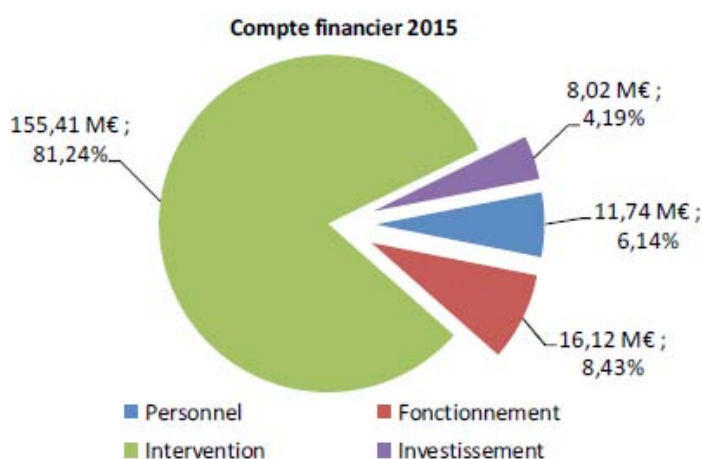
- ▶ le budget 2015 a été exécuté à 97,08 % en dépenses et à 99,41 % en recettes,
- ▶ le remboursement de la troisième annuité (7,20 M€) du prêt de 40 M€ contracté en 2012 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une partie des projets de mise à niveau des stations d'épuration publique au regard de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU),
- ▶ un prélèvement exceptionnel de 11,17 M€ au profit du budget général de l'Etat relatif à l'effort de redressement des comptes publics,
- ▶ le produit des redevances s'élève à 150,25 M€ et le taux de réalisation par rapport à leur prévision est de 99,80 %,
- ▶ l'exercice 2015 dégage un excédent de 5,23 M€ et un apport sur le fonds de roulement de 5,76 M€. Ce fonds de roulement au 31/12/2015 s'élève à 42,28 M€, soit 2,65 mois de dépenses et le niveau de trésorerie augmente de 17 M€ par rapport à 2014,
- ▶ au titre des opérations pour compte de tiers, non repris au budget, 113,84 M€ de recettes de redevances de pollutions diffuses ont été émises dans les autres bassins puis reversées aux autres Agences et à l'ONEMA.

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

› Les dépenses : 191,29 M€

Les dépenses totales de l'exercice s'élèvent à 191,29 M€ contre 189,28 M€ en 2014 soit une augmentation de 1,06 %. Cette légère hausse est la conséquence de paiements plus importants réalisés sur l'exercice 2015 relatifs à des participations financières attribuées sous forme de subvention dans le cadre du X^{ème} programme d'intervention (99,72 M€ en 2015 contre 90,60 M€ en 2014).

La répartition des dépenses entre les 4 masses budgétaires : personnel, fonctionnement, intervention et investissement est la suivante :



› Personnel : 11,74 M€

Les charges de personnel et les impôts et taxes liées au personnel s'élèvent à 11,74 M€. Ces dépenses augmentent de 0,18 M€ par rapport à 2014, soit +1,56%.

L'effectif au 31 décembre 2015 s'établit à 162,4 ETP, respectant le plafond budgétaire autorisé de 162,4 ETP en 2015.

Pour les ETPT, ceux-ci passent de 170,15 ETPT en 2014 à 166,99 ETPT en 2015.

L'augmentation de la masse salariale résulte des facteurs suivants :

- ▶ augmentation de certains taux de cotisation, notamment ceux liés à l'IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques),
- ▶ aux avancements du personnel contractuel et fonctionnaire ou glissement vieillesse technicité positif (GVT positif),
- ▶ au recours à 2 contrats d'apprentissages dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens relatif au développement de l'apprentissage 2011-2015 (0,05 M€ en 2015 contre 0,01 M€ en 2014). Il est à noter qu'une partie de ces frais devrait faire l'objet d'une prise en charge par l'Etat,
- ▶ à l'attribution pour l'Amicale du Personnel d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation des rencontres inter-Agences 2015 (0,06 M€),
- ▶ au versement anticipé sur l'exercice 2015 de la prime de «fonction et de résultat – part liée aux résultats» compte tenu de l'atteinte par l'ensemble des agents de leurs objectifs et après validation par la commission consultative du personnel (0,13 M€ en 2015 contre 0,10 M€ en 2014).

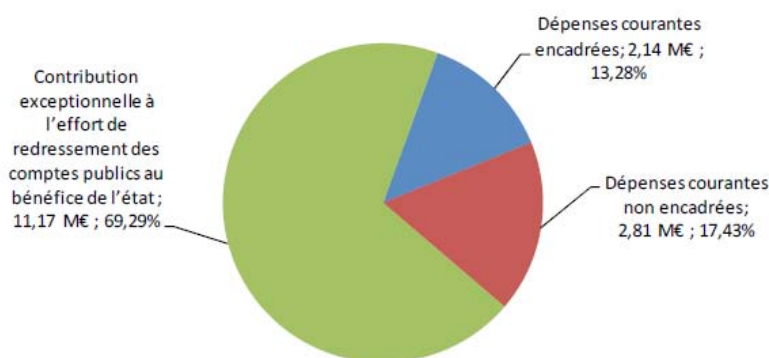
LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

➤ Fonctionnement : 16,12 M€

Les dépenses de fonctionnement hors charges de personnel atteignent 16,12 M€, soit 8,43% des dépenses totales de l'exercice 2015.

Les dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) intègrent :

- ▶ les dépenses courantes encadrées pour 2,14 M€,
- ▶ les dépenses courantes non encadrées pour 2,81 M€,
- ▶ la contribution exceptionnelle à l'effort de redressement des comptes publics au bénéfice de l'état, 11,17 M€.



Les dépenses courantes encadrées (hors charges de personnel) : 2,14 M€

Dans le cadre du plan de réduction des dépenses publiques indiqué dans la lettre de cadrage du Premier Ministre du 7 mai 2014 adressée au Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, les dépenses dites « encadrées » doivent être réduites de 5,00 % en 2015, 5,00 % en 2016 et 5,00 % en 2017).

Le compte financier 2015 fait apparaître une hausse de 2,39 % (2,14 M€ en 2015 contre 2,09 M€ en 2014) des dépenses de fonctionnement encadrées par rapport à l'exercice précédent. Néanmoins, le montant total des dépenses encadrées respectent le plafond fixé lors de l'élaboration du budget initial 2015 (2,57 M€).

Cette hausse est essentiellement liée aux facteurs suivants :

- ▶ Augmentation de la consommation d'électricité liée à un dysfonctionnement des thermostats électroniques
- ▶ L'achat de batteries de rechanges pour les onduleurs nécessaires aux serveurs informatiques
- ▶ Une hausse des dépenses de formation liée à la réorganisation
- ▶ Décalages, suite à des litiges, dans le traitement des factures du marché Inter-Agences de Télécommunication,
- ▶ Une prestation d'accompagnement pour le déploiement d'une démarche de prévention des risques psychosociaux (QVT)

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

Les dépenses courantes non encadrées (hors charges de personnel) : 2,81 M€

Ces dépenses s'élèvent à 2,81 M€ en 2015 contre 5,37 M€ en 2014.

Cette variation s'explique principalement par :

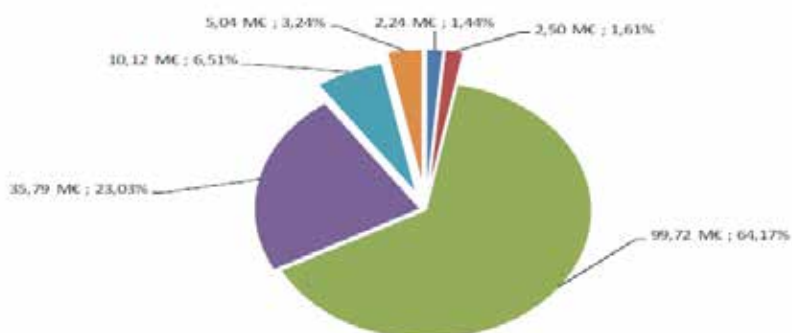
- ▶ la baisse du poste charges d'intérêts, du fait du paiement en 2014 d'une soulte de 1,81 M€ lié au montant des intérêts plus faible qu'en 2014 compte tenu du remboursement anticipé de 10 M€ du prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC),
- ▶ la réduction des admissions en non-valeur des créances de redevances devenues irrécouvrables

Contribution exceptionnelle à l'effort de redressement des comptes publics au bénéfice de l'Etat : 11,70 M€

Pour l'exercice 2015, un versement de 11,17 M€ a été effectué au budget général de l'Etat conformément aux dispositions inscrites dans la Loi de Finances initiale 2015 relative à la contribution exceptionnelle des Agences de l'eau à l'effort de redressement des comptes publics.

› Intervention : 155,41 M€

- ▶ Les dépenses d'intervention s'élèvent en 2015 à 155,41 M€ soit 81,24 % des dépenses totales. Ces dépenses intègrent :
- ▶ les subventions et avances d'intervention,
- ▶ les dépenses spécifiques liées aux redevances et aux interventions,
- ▶ les dépenses d'interventions directes de l'Agence dans le cadre des Programmes d'Intervention,
- ▶ le reversement à l'ONEMA de la fraction de la redevance pour pollutions diffuses pour le programme écophyto 2018
- ▶ la contribution de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au fonds de concours pour l'ONEMA.



Les dépenses spécifiques liées aux redevances et aux interventions (2,24 M€) qui concernent majoritairement la rémunération des distributeurs d'eau (1,27 M€), les contrôles des déclarations et la recherche de nouveaux redevables (0,74 M€).

Les dépenses spécifiques liées aux redevances et aux interventions baissent de 0,07 M€ par rapport au compte financier 2014 (2,31 M€). Cette diminution est liée essentiellement au montant des contrôles de déclaration et recherche de nouveaux redevables (0,75 M€ en 2015 contre 0,83 M€ en 2014).

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

Les interventions directes de l'Agence dans le cadre du Programme d'intervention en cours et des Programmes antérieurs s'élèvent 2,5 M€ en 2015 et concernent majoritairement :

- La restauration et la gestion des milieux aquatiques (1,12 M€), notamment pour des prestations de travaux relatifs au rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau
- Les dépenses pour les prélèvements et analyses nécessaires à la connaissance environnementale (0,98 M€)
- Les dépenses relatives à l'information, la communication, la consultation du public et l'éducation à l'environnement

Les subventions regroupent, tous Programmes confondus, les mandatements relatifs aux ouvrages d'épuration publics et privés, aux réseaux d'assainissement, à la lutte contre la pollution agricole, à la réalisation d'opérations d'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée ainsi qu'au financement d'interventions relatives à la gestion des milieux et de la biodiversité.

Les subventions totalisent 99,72 M€ contre 90,60 M€ en 2014 soit une augmentation de 10 %. Cette augmentation est expliquée par le recalage du calendrier de versement de primes pour la performance épuratoire qui a permis un deuxième versement au cours de l'année de 13,5 M€ au titre de l'année d'activité 2014.

Par ailleurs, les conversions d'avances sont en forte hausse, totalisant 11,18 M€ en 2015 pour 7,14 M€ en 2014, soit une hausse de 56,6 %.

Les subventions du Compte Financier 2015 sont constituées à hauteur de 65,98 M€ au titre du X^{ème} Programme d'Intervention et de 33,74 M€ au titres des programmes antérieurs.

Les avances remboursables et les avances convertibles en subvention atteignent 35,79 M€ en 2015.

Le montant des avances remboursables et avances convertibles en subvention s'est élevé à 35,79 M€ en 2015 pour 38,07 M€ en 2014 soit une baisse de 6 %. Plus spécifiquement, le montant des avances et prêts remboursables s'élève au total à 33,12 M€ en 2015 pour 31,99 M€ en 2014, soit une hausse de 3,5 %. Les avances convertibles en subvention attribuées en 2015 s'élèvent à 2,67 M€ pour 6,08 M€ en 2014, soit une baisse de 56,10 %.

Cette baisse fait suite aux évolutions des modalités et taux de financements relatifs aux avances convertibles attribuées dans le cadre du X^{ème} Programme d'Intervention 2013-2018.

Les avances remboursables et convertibles du compte Financier 2015 sont constituées à hauteur de 20,05 M€ au titre du X^{ème} Programme d'Intervention et de 15,74 M€ au titre du 9^{ème} Programme d'Intervention.

La contribution à l'ONEMA totalise 15,16 M€ en 2015. Ce montant est composé du reversement de 5,04 M€ à l'ONEMA, déduction faite des frais d'assiette et de recouvrement, de la fraction de la redevance pour pollutions diffuses lui revenant pour le bassin Artois-Picardie. Cette recette est affectée au crédit du plan «écophyto 2018 » pour la lutte contre les pesticides. L'Agence a également versé 10,12 M€ au titre du fonds de concours ONEMA.

► Investissement : 8,02 M€

Les dépenses d'investissement atteignent 8,02 M€ soit 4,19% des dépenses totales pour l'exercice 2015. Ces dépenses sont constituées :

- des dépenses d'investissement courantes liées aux développements de logiciels, acquisitions de matériels informatiques, transport, outillage et d'aménagements sur le siège de l'Agence (0,81 M€),
- des investissements d'intervention sur le programme d'intervention liés à l'acquisition de parcelles (0,01 M€)
- au remboursement, pour la partie capital, du prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (7,20 M€).

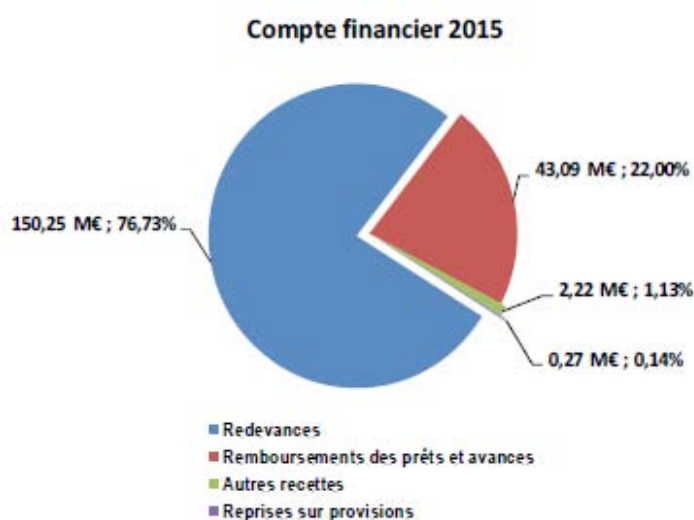
LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

➤ Les recettes : 195,83 M€

L'ensemble des recettes 2015 s'élève à 195,83 M€ contre 206,81 M€ en 2014.

Cette diminution provient essentiellement du montant des redevances émises sur l'exercice 2015 (150,25 M€ en 2015 contre 152,32 M€ en 2014) et du montant constaté des reprises sur provisions pour risques et charges d'intervention.

La répartition des recettes pour 2015 s'établit comme suit :



Le produit des redevances atteint 150,25 M€ en 2015 soit 76,73% des recettes totales.

Il diminue de 1,36 % (150,25 M€ en 2015 contre 152,32 M€ en 2014) et représente 76,73 % des recettes totales.

Cette diminution du montant des redevances (- 2,07 M€) résulte essentiellement de l'anticipation de l'application du nouveau décret sur la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) applicable au 1er janvier 2016. En vue de la comptabilisation des recettes sur la base des encaissements sur l'exercice 2016 et afin d'éviter une double comptabilisation des redevances sur les exercices budgétaires 2015 et 2016, certains acomptes de convention sur les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et de modernisation des réseaux de collecte ont été décalés sur l'exercice 2016.

Parallèlement, le calendrier des émissions de redevances a été modifié afin de caler les émissions et les encaissements sur le même exercice comptable.

Par ailleurs, il est constaté des recettes supérieures aux prévisions sur le produit de la redevance pour pollutions diffuses (15,88 M€ en 2015 contre 10,79 M€ en 2014). Le législateur a mis en place en 2015 l'élargissement de l'assiette et une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances, ce qui a mécaniquement entraîné un effet de sur-achat en 2014 en vue de stockage. Cet effet de sur-achat est constaté sur chacun des 6 bassins métropolitains.

Si on exclut la fraction reversée à l'ONEMA pour le bassin Artois-Picardie, le montant total des redevances Agence s'établit à 145,22 M€ en 2015, en comparaison d'un montant de 148,29 M€ en 2014.

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

La perception de la redevance pour pollutions diffuses pour le compte d'autrui s'élève à 113,84 M€ (hors budget) en 2015.

En application des articles L.213-11-15-1, R.213-48-49 du code de l'environnement et du décret N° 2011-529 du 16 mai 2011, la redevance pour pollutions diffuses sur l'ensemble du territoire métropolitain est prise en charge par l'Agence de l'eau Artois-Picardie pour le compte de l'ensemble des Agences de l'eau (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Corse, Seine-Normandie).

Il est à souligner que les émissions de titres ne sont pas comptabilisées comme des recettes budgétaires. Elles sont donc mentionnées ici à titre informatif. Elles ont été reversées, après encaissement, à chacune des Agences concernées et à l'ONEMA pour la fraction Eco-Phyto en lien avec chaque bassin (après déduction de 1,1 % de frais de gestion).

Les remboursements des prêts et avances s'élèvent à 43,09 M€ en 2015, soit 22% des recettes totales.

Ces recettes augmentent de 15,73 % par rapport à l'année dernière (43,09 M€ contre 37,23 M€ en 2014). Elles sont constituées essentiellement des remboursements d'avances sans intérêts consenties sur les Programmes d'Intervention antérieurs et des prêts antérieurement accordés au personnel.

Ces montants se répartissent comme suit :

- ▶ les remboursements des avances d'intervention (30,37 M€)
- ▶ les conversions d'avances en subventions (12,70 M€)
- ▶ les remboursements des prêts au personnel (0,02 M€)

Le montant des remboursements en capital des avances (hors avances convertibles et prêts au personnel) reste globalement stable par rapport à l'exercice précédent (30,37 M€ contre 29,72 M€ en 2014) et est conforme à la prévision inscrite au budget 2015 (+ 0,52 M€).

Par ailleurs, les conversions d'avances en subventions s'établissent à 12,70 M€ contre 7,49 M€ en 2014. Une moins-value de 1,39 M€ a été réalisée par rapport aux prévisions de recette inscrites au budget initial 2015.

L'année 2015 a été marquée par d'importantes conversions d'avances en subventions liées à des travaux d'amélioration des réseaux existants après avoir constaté l'atteinte des objectifs fixés en matière environnementale par les services techniques de l'Agence.

Les produits financiers exceptionnels et recettes diverses atteignent 2,22 M€ soit 1,13 % des recettes totales.

Ces produits regroupent pour l'essentiel des produits exceptionnels ainsi que des produits de gestion courante provenant de l'annulation de mandats sur exercices antérieurs.

Les reprises sur provisions s'élèvent à 0,27 M€ soit 0,14 % des recettes totales.

Elles reprennent d'une part, les reprises sur provisions relatives à des dépréciations des créances contentieuses et d'autre part, les reprises sur provisions pour risques et charges (intervention et passifs sociaux).

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

› Le fonds de roulement

Le fonds de roulement s'établit en fin d'année à 42,28 M€ contre 36,52 M€ en fin 2014, soit une augmentation de 5,76 M€ et l'équivalent de 2,65 mois de dépenses totales de l'année 2015.

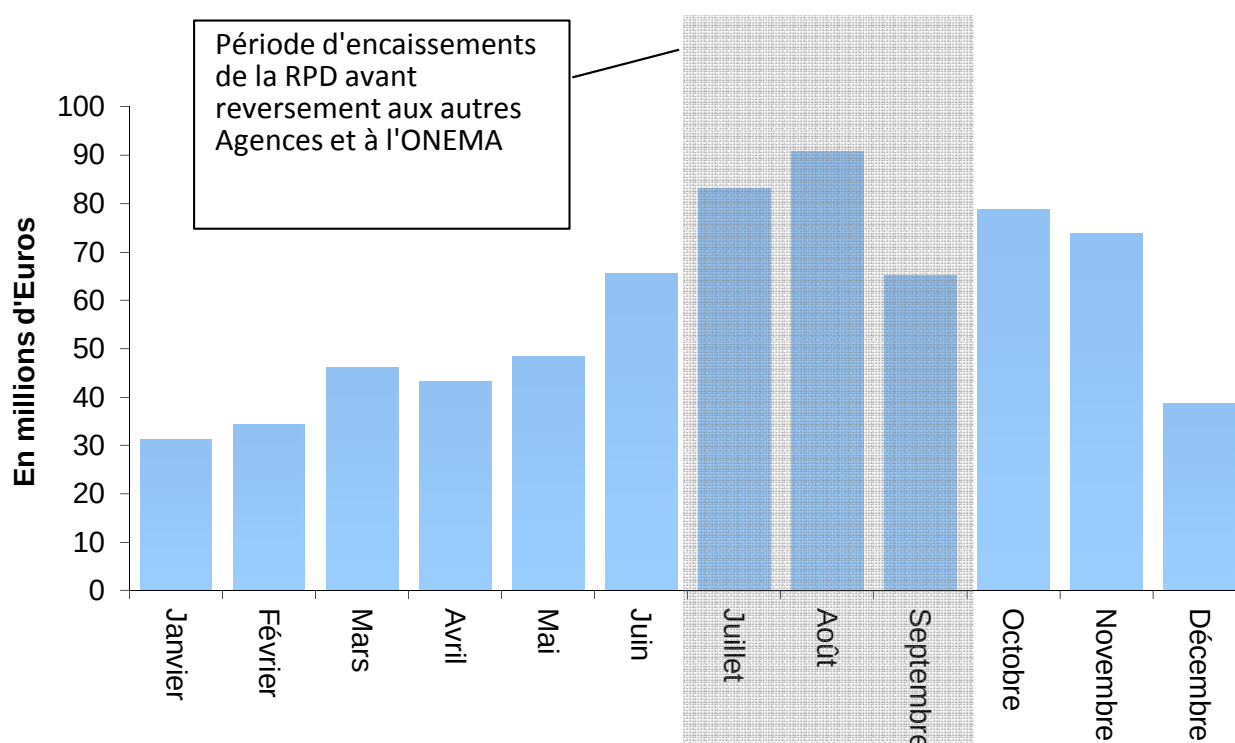
› La trésorerie

A la fin de l'exercice 2015, la trésorerie, atteint 38,70 M€, soit 2,42 mois de dépenses 2015.

La pointe de trésorerie en juillet et août s'explique par le délai de latence entre l'encaissement du produit de la redevance pour pollutions diffuses pour l'ensemble des bassins métropolitains et leur reversement aux 5 autres Agences et à l'ONEMA pour la part Ecophyto.

EVOLUTION DE LA TRESORERIE POUR L'EXERCICE 2015 :

L'évolution de la trésorerie pour l'exercice 2015 est représentée dans le graphique ci-dessous.



LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU X^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION EN 2015

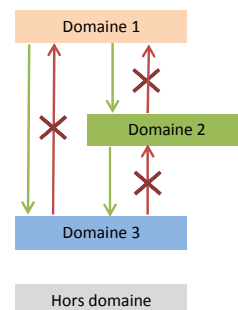
Le X^{ème} Programme d'Intervention 2013-2018 a été adopté par le Comité de Bassin et le Conseil d'Administration du 19 Octobre 2012 puis révisé par le Comité de Bassin et le Conseil d'Administration du 16 Octobre 2015. Il s'articule autour de 5 axes de priorités :

- ▶ relever de nouveaux défis
- ▶ préserver les succès remportés
- ▶ assurer une solidarité durable
- ▶ planifier, soutenir et promouvoir
- ▶ réduire les coûts de fonctionnement

Durant l'année 2015, une révision et 2 adaptations de programme ont été réalisées afin de :

- ▶ reporter sur l'année 2015 les dotations non consommées de 2014,
- ▶ effectuer la révision de mi-parcours, ce qui a permis de renforcer le X^{ème} Programme d'Intervention pour un montant de 17,4 M€ au sein des domaines encadrés, tout en respectant le plafond de ces domaines ; et de renforcer de 19,5 M€ les primes de performance épuratoire, hors domaines. Par ailleurs, cette révision s'est traduite également par l'ajustement des dotations et du reversement de la redevance pour pollutions diffuses à l'ONEMA, hors domaines également.
- ▶ optimiser nos dotations par rapport aux sollicitations des maîtres d'ouvrages.

Le X^{ème} programme de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, comme celui des autres Agences de l'eau est, en termes de dépenses, encadré financièrement dans chacun des 3 domaines définis par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité. Ces domaines se caractérisent par une fongibilité asymétrique entre eux, c'est-à-dire qu'il est permis de réaffecter des dotations initialement prévues pour le domaine 1 vers le domaine 2 ou 3, et du domaine 2 vers le domaine 3, sans que l'inverse ne soit possible (cf. schéma ci-contre). Cette nouveauté par rapport au 9^{ème} programme restreint quelque peu la souplesse d'utilisation des dotations d'intervention entre différentes lignes de programme.

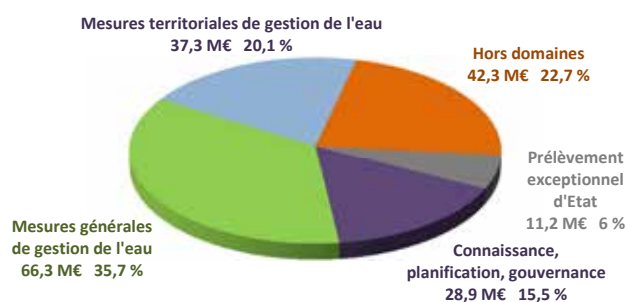


→ Transfert de dotations possible
 → Transfert de dotations impossible

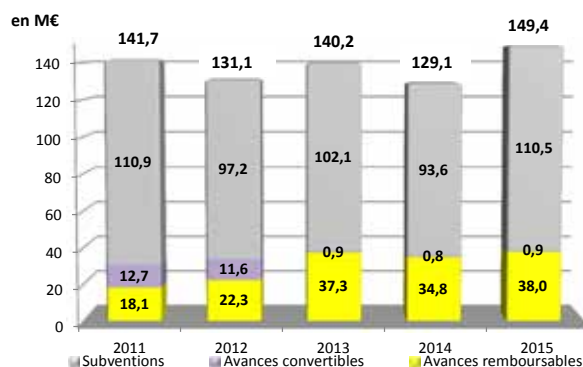
En 2015, les engagements totaux (domaines et hors domaines) ont atteint 186,023 M€, représentant 92,93% des dotations ouvertes. Les aides décidées (hors dépenses courantes et prélèvement exceptionnel de l'Etat) ont porté sur un volume financier de 149,391 M€.

La répartition des engagements durant l'année par domaine et par nature d'aide s'établit comme suit :

Ventilation des engagements 2015 par Domaines



Ventilation des décisions par type d'aide
 (hors dépenses courantes et prélèvement exceptionnel d'Etat)



LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

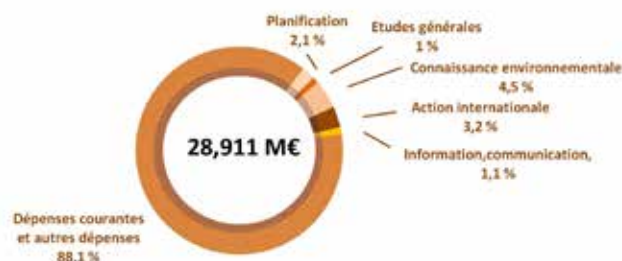
» Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance : 28,911 M€

Les études générales, la connaissance environnementale, la communication et la planification ont été aidées à hauteur de 2,509 M€ d'aides en 2015.

L'Agence a également consacré 0,940 M€ à destination de l'action internationale.

Les dépenses courantes et autres dépenses de l'établissement s'élèvent à 25,462 M€.

Cette catégorie de dépenses prend en compte le remboursement, en 2015, de 7,972 M€ du prêt contracté en 2012 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer une partie des projets de mise à niveau des stations d'épuration publiques au regard de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines.

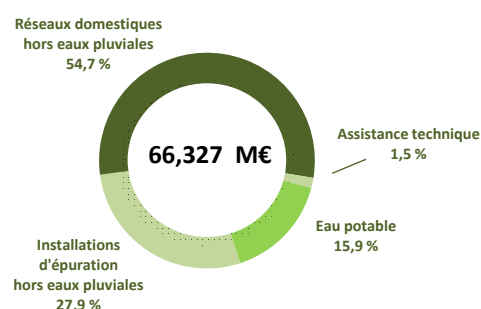


» Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau : 66,327 M€

Les installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées (hors eaux pluviales) ont bénéficié de décisions d'aides à hauteur de 18,504 M€, et les décisions consacrées aux réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées ont porté sur 36,264 M€.

Les aides de l'Agence consacrées aux interventions liées à l'eau potable ont atteint 10,534 M€ en 2015.

Les participations financières consacrées à l'assistance technique auprès des collectivités, industries et agriculteurs ont porté sur un volume de 1,026 M€ en 2015.



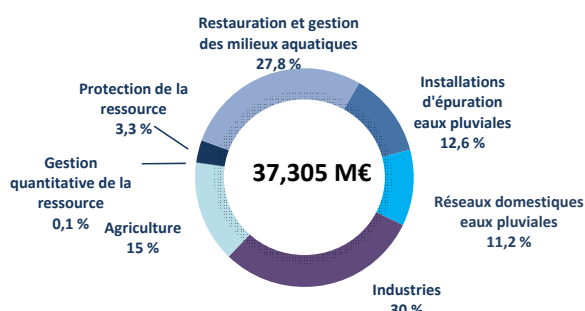
» Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau : 37,305 M€

Les aides aux interventions portant sur les eaux pluviales se sont portées à 4,688 M€ pour les installations de traitement et à 4,199 M€ pour les réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées.

Les aides pour la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles se sont élevées à 11,197 M€.

Les participations financières relatives à la lutte contre la pollution d'origine agricole ont atteint 5,585 M€ en 2015.

Les actions relatives à la gestion quantitative, la protection de la ressource et la restauration des milieux aquatiques ont été soutenues financièrement par l'Agence à hauteur de 11,636 M€ en 2015, poursuivant ainsi la montée en puissance portée par le X^{ème} Programme d'Intervention :



- Les aides décidées à destination de la restauration et de la gestion des milieux aquatiques ont atteint 10,366 M€.
- Les aides décidées en 2015 se sont élevées à 0,032 M€ à destination de la gestion quantitative de la ressource et 1,238 M€ dans le domaine de la protection de la ressource en eau.

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

› Hors domaines : primes de performance épuratoire et contribution à l'ONEMA : 42,310 M€

Les engagements consacrés à l'aide à la performance épuratoire se sont élevés à 27,151 M€.

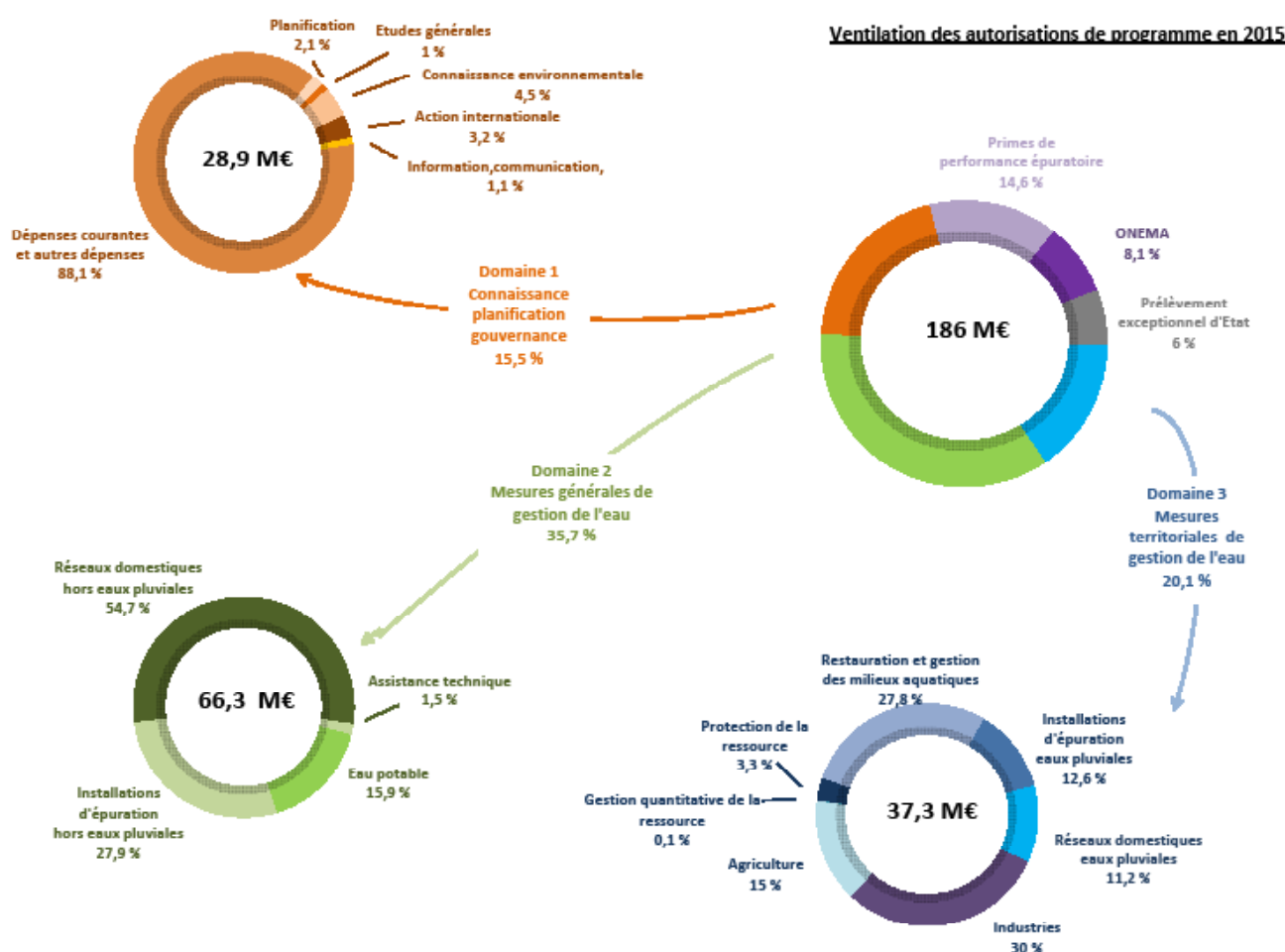
La contribution de l'Agence à l'ONEMA a été en 2015 de 15,159 M€ : 10,124 M€ via le fonds de concours, et 5,035 M€ via le reversement de la Redevance Pollutions Diffuses (RPD) pour le programme Ecophyto.

› Le prélèvement exceptionnel de l'Etat en 2015 : 11,170 M€

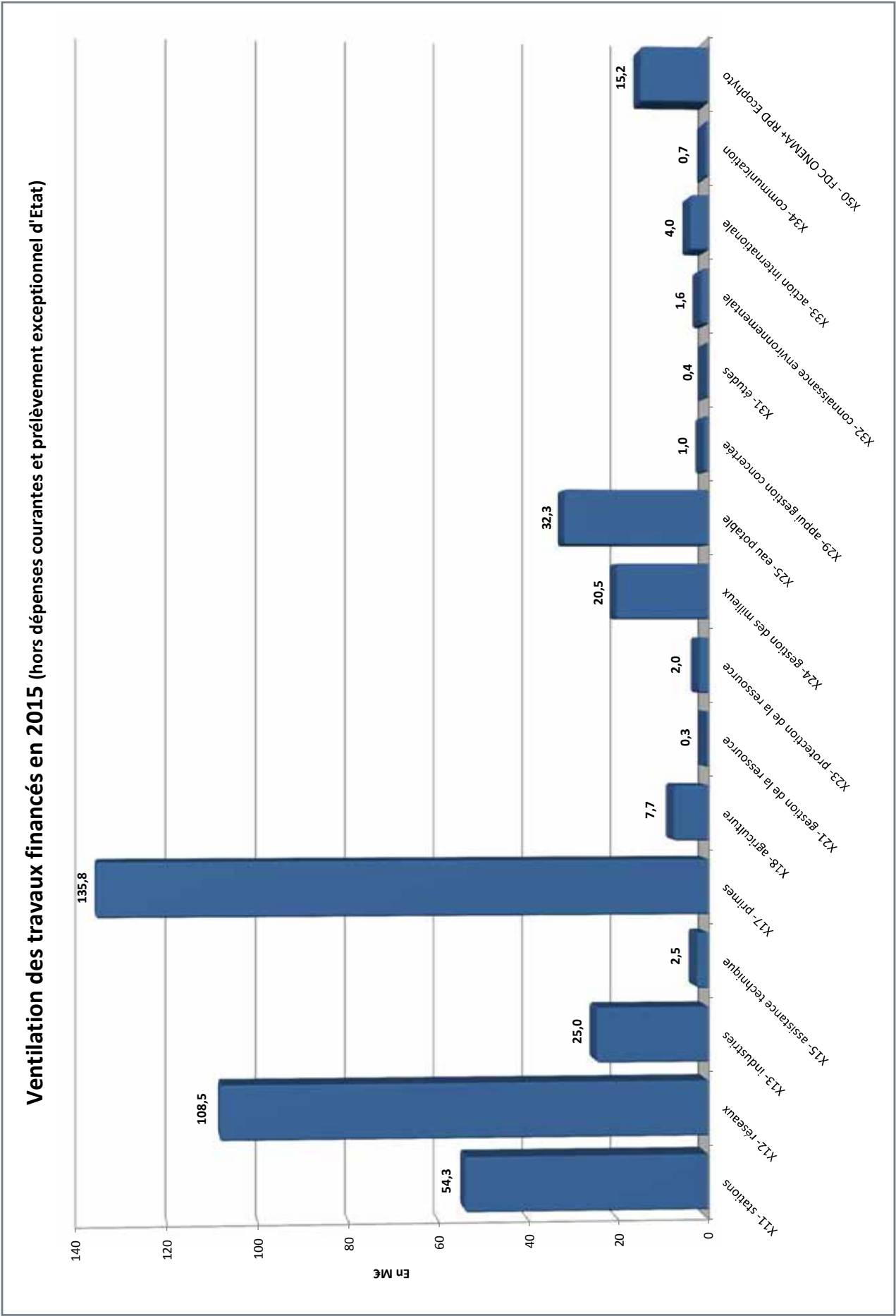
Afin d'associer les opérateurs de l'Etat à l'effort de redressement des comptes publics, les autorités de tutelle ont demandé aux Agences de l'Eau d'inscrire dans leurs budgets initiaux 2015 à 2017 un prélèvement annuel de 175 M€ au bénéfice de l'Etat.

Pour l'Agence de l'eau Artois Picardie le prélèvement exceptionnel s'élève à 11,170 M€ en 2015.

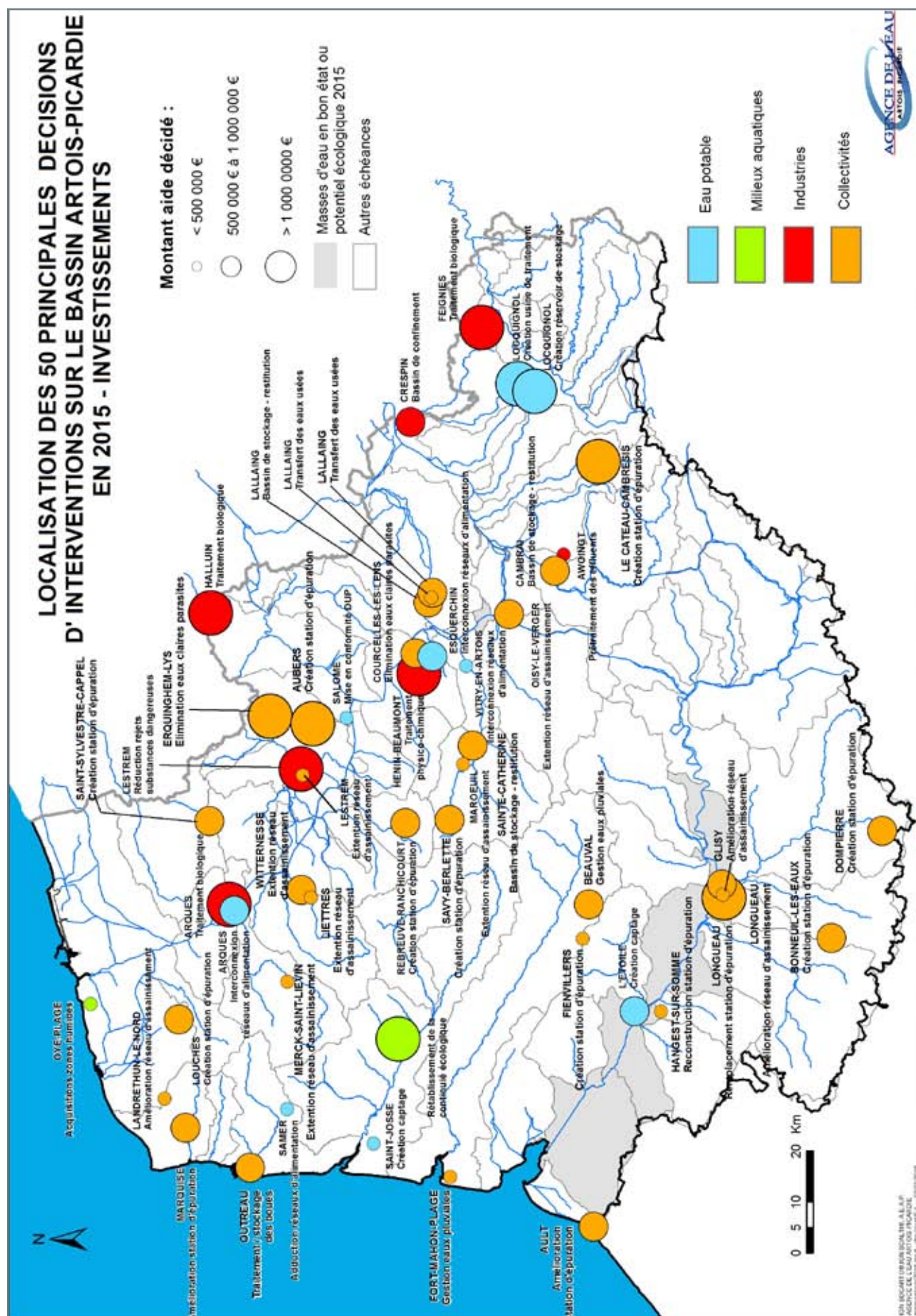
› Synoptique des Autorisations de Programme décidées en 2015



LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION



LOCALISATION DES 50 PRINCIPALES DECISIONS INTERVENTIONS SUR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE EN 2015 - INVESTISSEMENTS



GLOSSAIRE

> A

ADOPTA	Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales
AMEVA	AMEnagement et Valorisation du bassin de la Somme
ANC	Assainissement Non Collectif
ARS	Agence Régionale de Santé

> B

BI	Budget Initial
BNV-D	Banque Nationale des Ventes réalisées par les Distributeurs de produits phytosanitaires
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières

> C

CA	Conseil d'Administration
CB	Comité de Bassin
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CESER	Conseil Economique Social et Environnemental Régional
CHSCT	Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail
CLE	Commission Locale de l'Eau
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
COB	Contrat d'Objectifs
CODERST	COMité DEpartemental des Risques Sanitaires et Technologiques
COP	Conference Of Parties
CT	Comité Technique

> D

DBO	Demande Biologique en Oxygène
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DCSMM	Directive Cadre Stratégie Milieu Marin
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DGAL	Direction Générale de l'Alimentation
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique

> E

Eh	Equivalent Habitant
ERU	Eaux Résiduaires Urbaines
ETP	Equivalent Temps Plein
ETPT	Equivalent Temps Plein Travaillés

> F

FNDAE	Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau
-------	---

> G

GBCP	Gestion Budgétaire et Comptable Publique
GEMAPI	GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GPECC	Gestion Prévisionnel des Emplois des Carrières et des Compétences

> I

IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
INERIS	Institut National de l'Environnement Industriels et des RISques
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRSTEA	Institut national de Recherche en Sciences et Technologie pour l'Environnement et l'Agriculture

> L

LEMA	Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
LNE	Laboratoire National de métrologie et d'Essais

> M

MAEC	Mesure Agro-Environnementale et Climatique
MAP	Modernisation de l'Action Publique
MATAER	Mission d'Assistance Technique A la restauration et l'Entretien des Rivières
MES	Matières En Suspension
METOX	MÉtaux TOXiques
MI	Matières Inhibitrices
MISEN	Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature

GLOSSAIRE

> N

NOTRE	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
NR	Azote réduit

> O

ODR	Observatoire du Développement Rural
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORQUE	Opérations de Reconquête de la Qualité des Eaux
OSMOSE	Outil national pour le Suivi des Mesures Opérationnelles Sur l'Eau
OTEU	Ouvrage de Transfert des Eaux Usées

> P

PAMM	Plan d'Actions pour le Milieu Marin
PAOT	Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé
PAPI	Programme d'Action et de Prévention des Inondations
PARCE	Plan d'Action pour le Rétablissement de la Continuité Ecologique
PCAE	Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles
PDM	Programme de Mesures
PDRH	Programme de Développement Rural Hexagonal
PDRR	Programme de Développement Rural Régional
PEA	Plan Eau et Agriculture
PGRI	Plan de Gestion du Risque Inondation
PI	Programme d'Interventions
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PMBE	Plan de Modernisation des bâtiments d'élevage
PPC	Programme Pluriannuel Concerté
PVE	Plan Végétal pour l'Environnement

> Q

QVT	Qualité de Vie au Travail
-----	---------------------------

> R

RGPP	Réforme Générale des Politiques Publiques
RIOB	Réseau International des Organismes de Bassin
RPD	Redevance Pollutions Diffuses
RRPC	Raccordement au Réseau Public de Collecte
RSDE	Recherche de Substances Dangereuses pour l'Eau

> S

SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SANDRE	Service d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau
SATANC	Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Non Collectif
SATEGE	Service d'Assistance Technique à la Gestion des Epandages
SATEP	Service d'Assistance Technique à la gestion de l'Eau Potable
SATESE	Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Epuraton
SAU	Surface Agricole Utile
SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SI	Système d'Information
SIE	Système national d'Information sur l'Eau
SISPEA	Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement
SMABE	Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de l'Erclin
SMAGE	Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux
SPSI	Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière
SRR	Suivi Régulier des Rejets
STEP	STation d'EPuration
SYCLOE	SYstème de Connaissance et de Localisation des Epandages
SYMCEA	Syndicat Mixte Canche Et Affluents
SYMVAHEM	SYndicat Mixte de la VALée de la HEM
SYRAH	SYstème Relationel d'Audit à l'Hydromorphologie

> V

VPN	Virtual Private Network
-----	-------------------------

> W

WISE	Water Information System for Europe
------	-------------------------------------

ANNEXES PAR DEPARTEMENT

Département de l'Aisne	154
Département du Nord	165
Département de l'Oise	176
Département du Pas-de-Calais .	187
Département de la Somme	198

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L' AISNE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

› Participations financières engagées dans le cadre de l'élaboration et du suivi des SAGE

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,000	0,000
Etudes	0,000	0,000
Autres :	0,039	0,024
<i>Animation</i>	<i>0,039</i>	<i>0,024</i>
<i>Actions de communication</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	0,039	0,024

LE GRAND CYCLE DE L'EAU

› Participations financières accordées dans le cadre de la connaissance environnementale

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des autorisations de programme engagées
Eaux souterraines	0,006	0,006
Eaux de surface	0,053	0,046
Eaux littorales	0,000	0,000
TOTAL	0,060	0,053

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L' AISNE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre de l'entretien et de la restauration des cours d'eau

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux*	-0,001	-0,001
Etudes	0,158	0,007
Autres	0,015	0,007
<i>Animation</i>	<i>0,015</i>	<i>0,007</i>
<i>Financement d'emplois</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Action de communication</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	0,171	0,013

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde

› Participations financières accordées dans le cadre du curage des sédiments toxiques

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,000	0,000
Etudes	0,014	0,003
Autres	0,000	0,000
TOTAL	0,014	0,003

› Participations financières accordées dans le cadre des zones humides

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,089	0,044
Etudes	0,002	0,001
Autres	0,018	0,004
<i>Acquisition et veille foncière</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Animation</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Action de communication</i>	<i>0,018</i>	<i>0,004</i>
<i>Autres interventions</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	0,109	0,049

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L' AISNE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre de la lutte contre l'érosion

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,008	0,005
Etudes	0,000	0,000
Animation	0,000	0,000
Acquisitions foncières	0,000	0,000
TOTAL	0,008	0,005

› Participations financières accordées dans le cadre de la lutte contre les inondations

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,000	0,000
Etudes	0,000	0,000
Acquisitions foncières	0,000	0,000
TOTAL	0,000	0,000

› Participations financières accordées dans le cadre de la protection des eaux souterraines

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,033	0,024
Etudes	0,000	0,000
Autres :	0,027	0,021
Acquisition foncière	0,000	0,000
Actions de communication	0,000	0,000
Aide à la rédaction et au suivi des procédures	0,008	0,008
Animation	0,000	0,000
Procédure de périmètre de protection	0,020	0,014
TOTAL	0,060	0,045

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L' AISNE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

LE PETIT CYCLE DE L'EAU

› Participations financières accordées dans le cadre de l'alimentation en eau potable

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,182	0,053
Usines de traitement	0,000	0,000
Travaux d'interconnexion	0,000	0,000
Création de captages	0,000	0,000
Création de réservoirs de stockage	0,000	0,000
Travaux d'adduction	0,000	0,000
Pose compteurs sectoriels	0,000	0,000
Télésurveillance*	-0,004	-0,002
Réhabilitations de réservoirs de stockage	0,105	0,014
Acquisition matériel de recherche de fuites	0,080	0,040
Autres travaux	0,000	0,000
Etudes	0,051	0,026
SATEP (cf. Assistance technique départementale)	0,000	0,000
Actions de communication	0,000	0,000
TOTAL	0,233	0,078

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réduction pour solde

› Participations financières accordées dans le cadre du raccordement au réseau public de collecte

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,294	0,121
TOTAL	0,294	0,121

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L'AISNE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre des réseaux d'assainissement

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	0,823	0,404
<i>Réseaux extension de collecte</i>	<i>0,561</i>	<i>0,311</i>
<i>Réseaux amélioration</i>	<i>0,163</i>	<i>0,059</i>
<i>Réseaux OTEU</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Elimination eaux claires parasites</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Mise en place autosurveillance</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Branchements sous domaine public</i>	<i>0,100</i>	<i>0,034</i>
Etudes	0,000	0,000
Autres	0,000	0,000
TOTAL	0,823	0,404

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Opérations financées au taux de la zone 1 :	1,015	0,509
<i>Travaux</i>	<i>1,015</i>	<i>0,509</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Opérations financées au taux de la zone 2* :	-0,191	-0,105
<i>Travaux</i>	<i>-0,191</i>	<i>-0,105</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Opérations financées au taux de la zone 3 :	0,000	0,000
<i>Travaux</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	0,823	0,404

*Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L' AISNE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre des stations d'épuration

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	0,000	0,000
<i>Amélioration de stations</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Création de stations</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Remplacement de stations</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Traitement/stockage des boues</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Mise en place autosurveillance</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Etudes	0,000	0,000
Actions de communication	0,000	0,000
TOTAL	0,000	0,000

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Priorité 1 :	0,000	0,000
<i>Travaux</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Priorité 2 :	0,000	0,000
<i>Travaux</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Priorité 3 :	0,000	0,000
<i>Travaux</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	0,000	0,000

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L' AISNE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

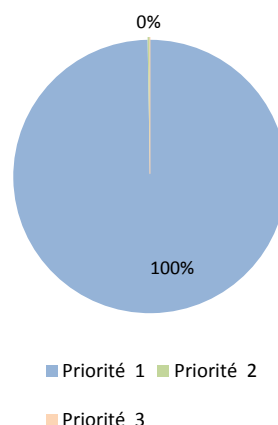
› Participations financières accordées dans le cadre de la gestion des eaux pluviales

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
LP 115 - Traitement des eaux pluviales :	0,005	0,001
<i>Gestion des eaux de pluie urbaines</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Bassins de pollution</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Actions de communication</i>	<i>0,005</i>	<i>0,001</i>
LP 124 - Travaux réseaux eaux pluviales :	0,560	0,252
<i>Amélioration des réseaux</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Elimination des eaux claires parasites</i>	<i>0,560</i>	<i>0,252</i>
TOTAL	0,565	0,253

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Priorité 1 :	0,560	0,252
<i>Travaux</i>	<i>0,560</i>	<i>0,252</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Priorité 2 :	0,005	0,001
<i>Travaux</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,005</i>	<i>0,001</i>
Priorité 3 :	0,000	0,000
<i>Travaux</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	0,565	0,253

Répartition du montant des PF pour le pluvial (0,253 M€) par priorité



ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L' AISNE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre de l'assistance technique départementale

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
SATEGE	0,245	0,012
SATANC	0,000	0,000
SATESE	0,153	0,019
SATEP	0,000	0,000
TOTAL	0,398	0,031

› Participations financières accordées dans le cadre de l'aide à la performance épuratoire

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Prime	3,827	0,765
TOTAL	3,827	0,765

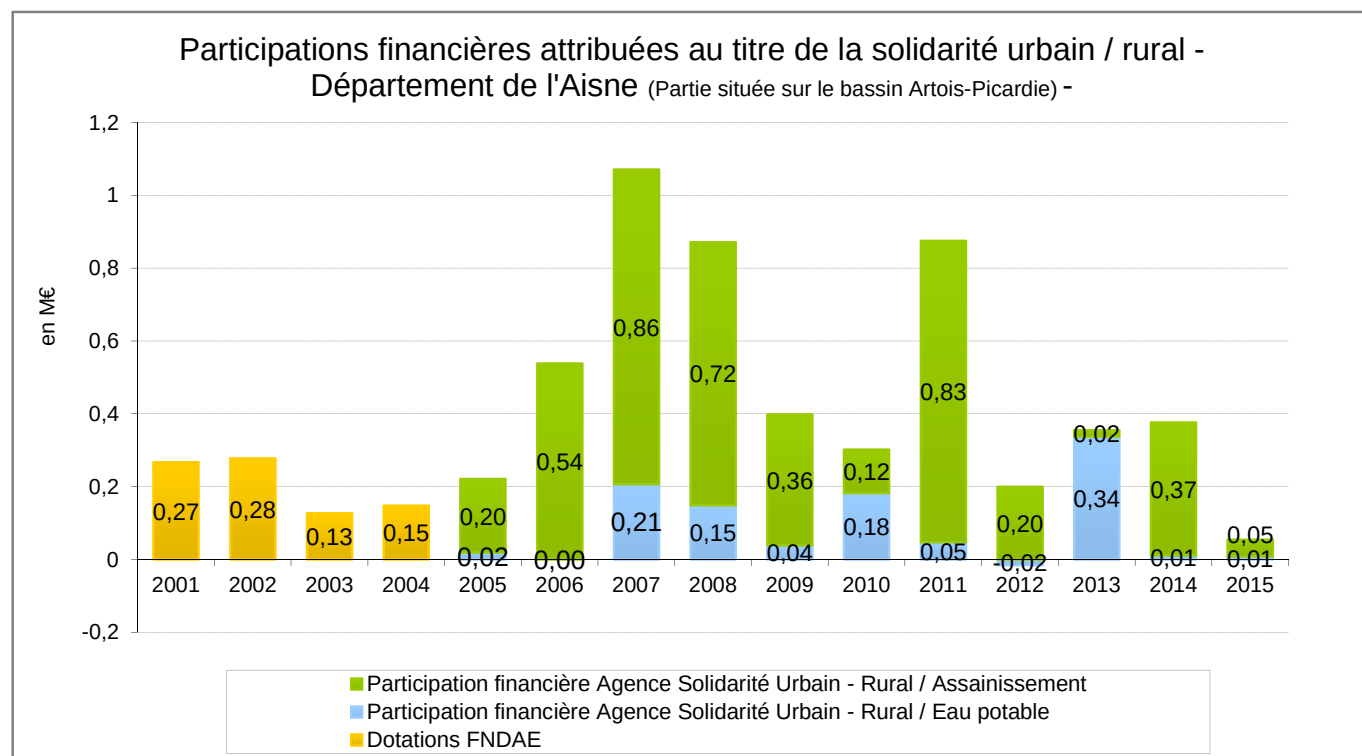
› Participations financières accordées dans le cadre de l'Assainissement Non Collectif (ANC)

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,067	0,031
dont ANC Maîtrise d'ouvrage privée	0,067	0,031
dont ANC Maîtrise d'ouvrage publique	0,000	0,000
Etudes	0,000	0,000
TOTAL	0,067	0,031

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L'AISNE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre de la solidarité urbain-rural



› Participations financières accordées dans le cadre des économies d'eau

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	0,080	0,040
Economies d'eau en industrie - LP 132	0,000	0,000
Economies d'eau - LP 210	0,000	0,000
Pose compteurs sectoriels - LP 210	0,000	0,000
Pose compteurs sectoriels - LP 252	0,000	0,000
Travaux télésurveillance - LP 252	0,000	0,000
Acquisition matériel recherche de fuites - LP 252	0,080	0,040
Prélocalisateurs acoustiques - LP 252	0,000	0,000
Etudes :	0,051	0,026
Etudes - LP 210	0,000	0,000
Etudes - LP 252	0,051	0,026
TOTAL	0,131	0,066

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L' AISNE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre de la lutte contre les pollutions industrielles

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	0,000	0,000
<i>Traitement biologique</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Traitement physico-chimique</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Prétraitement</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Lutte pollution accidentelle</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Recyclage intégral</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Opération collective</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Recyclage partiel</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Mise en place autosurveillance</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Technologie propre</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Travaux économies d'eau</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres travaux</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Etudes	0,048	0,024
Assistance technique aux industriels	0,037	0,008
Autres	0,000	0,000
TOTAL	0,084	0,032

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	0,000	0,000
<i>Priorité 1</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Priorité 2</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Priorité 3</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Priorité 4</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Priorité 5</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Hors priorités</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Etudes	0,048	0,024
Assistance technique aux industriels	0,037	0,008
Autres	0,000	0,000
TOTAL	0,084	0,032

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L' AISNE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre de la lutte contre les pollutions diffuses

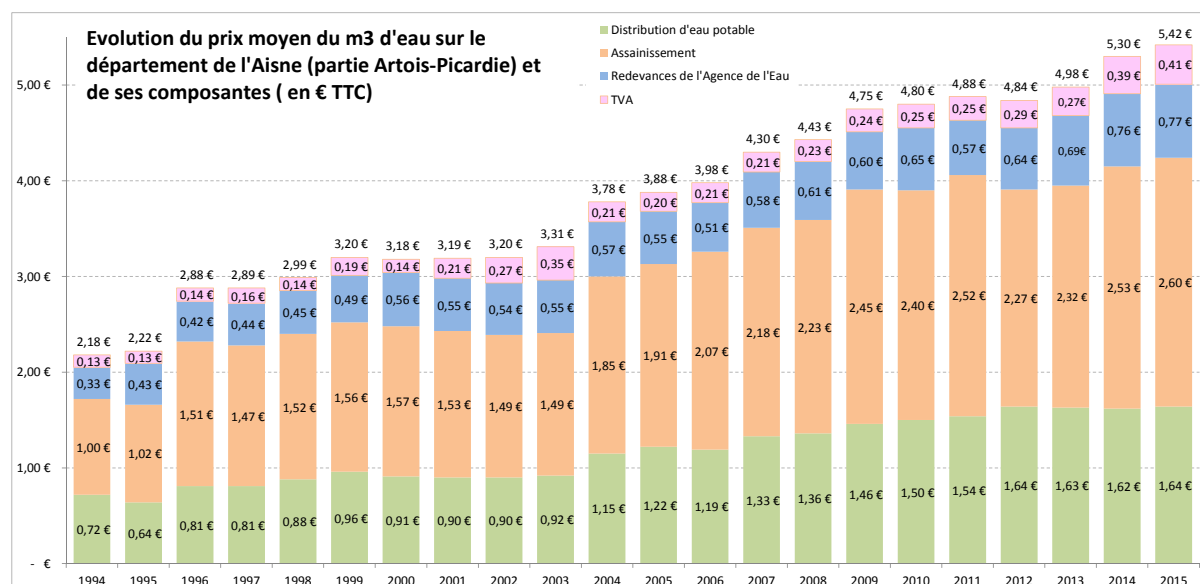
Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	0,042	0,032
PEA	0,010	0,010
MAEC	0,000	0,000
PCAE - Partie mise aux normes (Ex PMBE)	0,000	0,000
PCAE - Autres dossiers (Ex PVE)	0,003	0,003
Agriculture biologique	0,025	0,017
Phytosanitaires non agricoles	0,005	0,002
Etudes :	0,019	0,030
Pollutions diffuses*	0,005	0,027
Maintien agriculture en zones humides	0,000	0,000
Soutien agriculture bio et agroforesterie	0,014	0,003
Actions de communication	0,000	0,000
TOTAL	0,061	0,062

* Le montant plus élevé en participations financières qu'en travaux résulte de l'annulation et/ou de la réduction pour solde de certains dossiers décidés en 2013 et 2014.

LE PRIX DE L'EAU

› L'évolution du prix des services de l'eau sur le département de l'Aisne



ANNEXE RELATIVE AU
DEPARTEMENT DU NORDLA GOUVERNANCE DE LA
POLITIQUE DE L'EAU› Participations financières engagées dans le
cadre de l'élaboration et du suivi des SAGE

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,000	0,000
Etudes	0,009	0,004
Autres :	0,275	0,196
Animation	0,281	0,199
Actions de communication*	-0,006	-0,003
TOTAL	0,284	0,200

* Les montants négatifs résultent d'annulations ou de réductions pour solde

LE GRAND CYCLE DE L'EAU

› Participations financières accordées dans le
cadre de la connaissance environnementale

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des autorisations de programme engagées
Eaux souterraines	0,053	0,053
Eaux de surface	0,465	0,396
Eaux littorales	0,191	0,107
TOTAL	0,709	0,556

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DU NORD

› Participations financières accordées dans le cadre de l'entretien et de la restauration des cours d'eau

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,862	0,452
Etudes	0,000	0,000
Autres	0,606	0,345
<i>Animation</i>	<i>0,508</i>	<i>0,322</i>
<i>Financement d'emplois</i>	<i>0,098</i>	<i>0,023</i>
<i>Action de communication</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	1,467	0,797

› Participations financières accordées dans le cadre du curage des sédiments toxiques

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,702	0,126
Etudes	0,295	0,074
Autres	0,000	0,000
TOTAL	0,997	0,200

› Participations financières accordées dans le cadre des zones humides

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,163	0,082
Etudes	0,123	0,060
Autres	0,767	0,184
<i>Acquisition et veille foncière</i>	<i>0,352</i>	<i>0,149</i>
<i>Animation</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Action de communication</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres interventions</i>	<i>0,415</i>	<i>0,035</i>
TOTAL	1,054	0,327

ANNEXE RELATIVE AU
DEPARTEMENT DU NORD

» Participations financières accordées dans le cadre de la lutte contre l'érosion

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,095	0,057
Etudes	0,117	0,059
Animation	0,236	0,168
Acquisitions foncières	0,060	0,035
TOTAL	0,507	0,319

» Participations financières accordées dans le cadre de la lutte contre les inondations

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,891	0,223
Etudes	0,551	0,242
Acquisitions foncières	0,000	0,000
TOTAL	1,442	0,465

» Participations financières accordées dans le cadre de la protection des eaux souterraines

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,619	0,384
Etudes	0,000	0,000
Autres :	0,267	0,198
Acquisition foncière*	-0,001	-0,001
Actions de communication	0,000	0,000
Aide à la rédaction et au suivi des procédures	0,076	0,076
Animation	0,117	0,085
Procédure de périmètre de protection	0,075	0,037
TOTAL	0,886	0,581

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DU NORD

LE PETIT CYCLE DE L'EAU

› Participations financières accordées dans le cadre de l'alimentation en eau potable

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	18,971	6,108
Usines de traitement	9,500	3,202
Travaux d'interconnexion	5,281	1,498
Création de captages	0,000	0,000
Création de réservoirs de stockage	4,000	1,348
Travaux d'adduction	0,000	0,000
Pose compteurs sectoriels	0,079	0,040
Télésurveillance	0,015	0,004
Réhabilitations de réservoirs de stockage	0,107	0,017
Acquisition matériel de recherche de fuites	0,011	0,005
Autres travaux*	-0,021	-0,005
Etudes	0,422	0,211
SATEP (cf. Assistance technique départementale)	0,007	0,003
Actions de communication	0,000	0,000
TOTAL	19,399	6,322

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réduction pour solde

› Participations financières accordées dans le cadre du raccordement au réseau public de collecte

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	2,928	1,210
TOTAL	2,928	1,210

ANNEXE RELATIVE AU
DEPARTEMENT DU NORD

> Participations financières accordées dans le cadre des réseaux d'assainissement

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	36,049	11,915
<i>Réseaux extension de collecte</i>	13,929	4,478
<i>Réseaux amélioration</i>	17,080	5,357
<i>Réseaux OTEU</i>	4,219	1,819
<i>Elimination eaux claires parasites</i>	0,000	0,000
<i>Mise en place autosurveillance</i>	0,477	0,209
<i>Branchements sous domaine public</i>	0,343	0,052
Etudes	0,228	0,114
Autres*	-0,067	-0,001
TOTAL	36,209	12,028

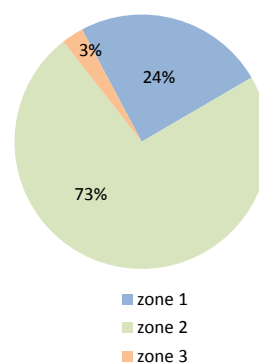
*Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Opérations financées au taux de la zone 1 :	8,360	2,931
<i>Travaux</i>	8,262	2,882
<i>Etudes</i>	0,098	0,049
<i>Autres</i>	0,000	0,000
Opérations financées au taux de la zone 2 :	26,584	8,761
<i>Travaux</i>	26,522	8,698
<i>Etudes</i>	0,129	0,065
<i>Autres*</i>	-0,067	-0,001
Opérations financées au taux de la zone 3 :	1,265	0,335
<i>Travaux</i>	1,265	0,335
<i>Etudes</i>	0,000	0,000
<i>Autres</i>	0,000	0,000
TOTAL	36,209	12,028

*Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

Répartition du montant des PF pour les réseaux d'assainissement (12,028 M€) par zone



ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DU NORD

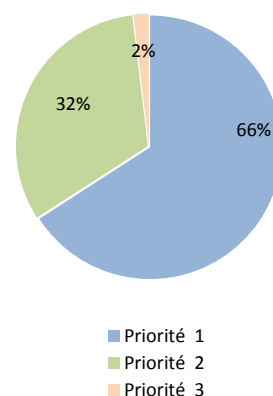
› Participations financières accordées dans le cadre des stations d'épuration

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	13,121	5,837
<i>Amélioration de stations</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Création de stations</i>	<i>11,836</i>	<i>5,547</i>
<i>Remplacement de stations</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Traitement/stockage des boues</i>	<i>1,285</i>	<i>0,289</i>
<i>Mise en place autosurveillance</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Etudes	0,021	0,010
Actions de communication	0,000	0,000
TOTAL	13,141	5,847

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Priorité 1 :	8,917	3,852
<i>Travaux</i>	<i>8,917</i>	<i>3,852</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Priorité 2 :	4,003	1,885
<i>Travaux</i>	<i>3,983</i>	<i>1,875</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,021</i>	<i>0,010</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Priorité 3 :	0,221	0,110
<i>Travaux</i>	<i>0,221</i>	<i>0,110</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	13,141	5,847

Répartition du montant des PF
pour les stations d'épuration
(5,847 M€) par priorité

ANNEXE RELATIVE AU
DEPARTEMENT DU NORD

> Participations financières accordées dans le cadre de la gestion des eaux pluviales

Données en M€

Type d'interventions		Montant des travaux	Montant des participations financières
PAR TYPE D'OPERATIONS	LP 115 - Traitement des eaux pluviales :	7,878	1,907
	Gestion des eaux de pluie urbaines	3,612	0,382
	Bassins de pollution	4,395	1,609
	Etudes*	-0,289	-0,108
	Actions de communication	0,160	0,023
	LP 124 - Travaux réseaux eaux pluviales :	7,258	3,064
	Amélioration des réseaux	1,627	0,812
	Elimination des eaux claires parasites	5,631	2,252
TOTAL		15,136	4,971

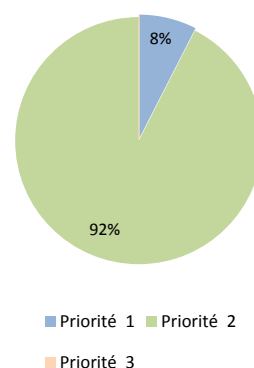
*Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

Données en M€

Type d'interventions		Montant des travaux	Montant des participations financières
PAR PRIORITE	Priorité 1 :	1,857	0,373
	Travaux	2,120	0,468
	Etudes*	-0,262	-0,094
	Autres	0,000	0,000
	Priorité 2 :	13,279	4,598
	Travaux	13,145	4,588
	Etudes*	-0,026	-0,013
	Autres	0,160	0,023
	Priorité 3 :	0,000	0,000
	Travaux	0,000	0,000
	Etudes	0,000	0,000
	Autres	0,000	0,000
TOTAL		15.136	4,971

*Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

Répartition du montant des PF pour le pluvial (4,971 M€) par priorité



ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DU NORD

› Participations financières accordées dans le cadre de l'assistance technique départementale

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
SATEGE	0,236	0,178
SATANC	0,000	0,000
SATESE	0,013	0,007
SATEP	0,007	0,003
TOTAL	0,256	0,188

› Participations financières accordées dans le cadre de l'aide à la performance épuratoire

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Prime	80,471	16,094
TOTAL	80,471	16,094

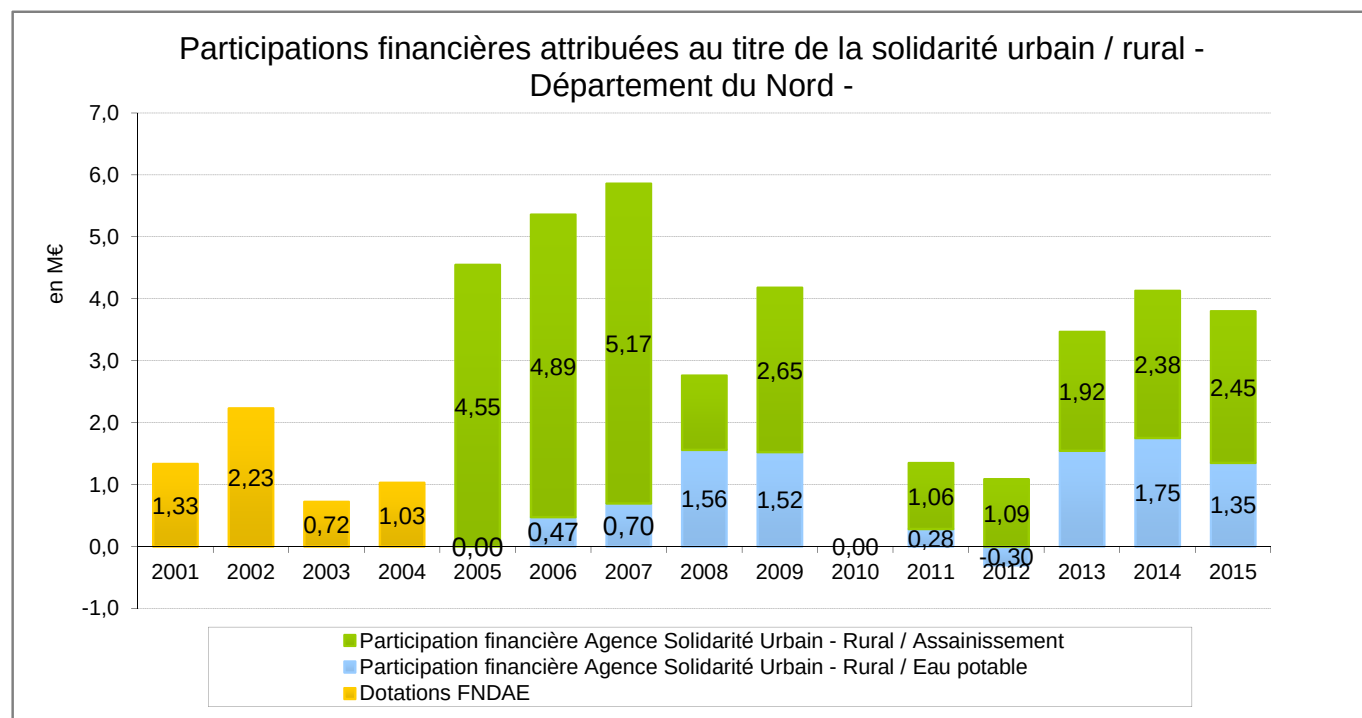
› Participations financières accordées dans le cadre de l'Assainissement Non Collectif (ANC)

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	1,065	0,374
dont ANC Maîtrise d'ouvrage privée	1,065	0,374
dont ANC Maîtrise d'ouvrage publique	0,000	0,000
Etudes	0,000	0,000
TOTAL	1,065	0,374

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DU NORD

› Participations financières accordées dans le cadre de la solidarité urbain-rural



› Participations financières accordées dans le cadre des économies d'eau

Type d'interventions	Données en M€	
	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	0,256	0,061
Economies d'eau en industrie - LP 132	0,130	0,007
Economies d'eau - LP 210	0,037	0,009
Pose compteurs sectoriels - LP 210	0,000	0,000
Pose compteurs sectoriels - LP 252	0,079	0,040
Travaux télésurveillance - LP 252	0,000	0,000
Acquisition matériel recherche de fuites - LP 252	0,000	0,000
Prélocalisateurs acoustiques - LP 252	0,011	0,005
Etudes :	0,009	0,005
Etudes - LP 210*	-0,009	-0,004
Etudes - LP 252	0,018	0,009
TOTAL	0,265	0,066

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DU NORD

› Participations financières accordées dans le cadre de la lutte contre les pollutions industrielles

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	8,742	4,385
<i>Traitement biologique</i>	3,803	2,234
<i>Traitement physico-chimique</i>	0,000	0,000
<i>Prétraitement</i>	2,074	1,136
<i>Lutte pollution accidentelle</i>	1,867	0,954
<i>Recyclage intégral</i>	0,412	0,197
<i>Opération collective</i>	0,236	0,128
<i>Recyclage partiel</i>	0,240	0,168
<i>Mise en place autosurveillance*</i>	-0,007	-0,004
<i>Technologie propre*</i>	-0,013	-0,003
<i>Travaux économies d'eau</i>	0,130	0,007
<i>Autres travaux*</i>	0,000	-0,435
Etudes	0,511	0,255
Assistance technique aux industriels	0,304	0,070
Autres	0,000	0,000
TOTAL	9,557	4,709

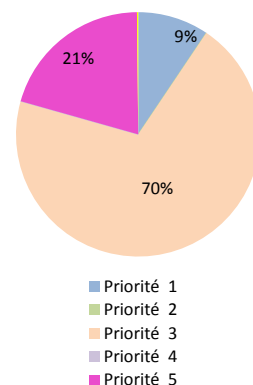
* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	8,742	4,385
<i>Priorité 1</i>	0,971	0,439
<i>Priorité 2*</i>	0,549	-0,278
<i>Priorité 3</i>	5,226	3,261
<i>Priorité 4</i>	0,000	0,000
<i>Priorité 5</i>	1,867	0,954
<i>Hors priorités</i>	0,130	0,007
Etudes	0,511	0,255
Assistance technique aux industriels	0,304	0,070
Autres	0,000	0,000
TOTAL	9,557	4,709

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

Répartition du montant des PF des travaux pour la lutte contre la pollution industrielle par priorité



ANNEXE RELATIVE AU
DEPARTEMENT DU NORD

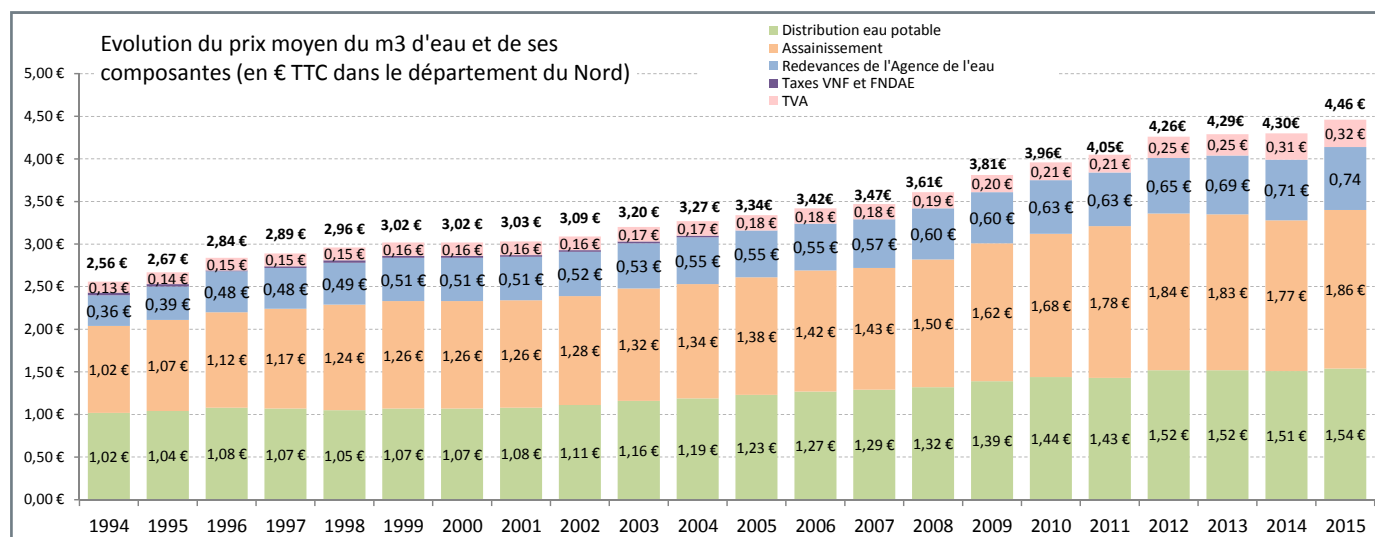
› Participations financières accordées dans le cadre de la lutte contre les pollutions diffuses

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	2,249	1,362
PEA	0,006	0,006
MAEC	0,450	0,450
PCAE - Partie mise aux normes (Ex PMBE)	0,000	0,000
PCAE - Autres dossiers (Ex PVE)	0,213	0,213
Agriculture biologique	0,948	0,500
Phytosanitaires non agricoles	0,632	0,193
Etudes :	0,886	0,535
Pollutions diffuses	0,220	0,092
Maintien agriculture en zones humides	0,411	0,288
Soutien agriculture bio et agroforesterie	0,255	0,156
Actions de communication	0,000	0,000
TOTAL	3,135	1,897

LE PRIX DE L'EAU

› L'évolution du prix des services de l'eau sur le département du Nord



ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L'OISE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

› Participations financières engagées dans le cadre de l'élaboration et du suivi des SAGE

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,000	0,000
Etudes	0,000	0,000
Autres :	0,009	0,005
<i>Animation</i>	<i>0,009</i>	<i>0,005</i>
<i>Actions de communication</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	0,009	0,005

LE GRAND CYCLE DE L'EAU

› Participations financières accordées dans le cadre de la connaissance environnementale

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des autorisations de programme engagées
Eaux souterraines	0,004	0,004
Eaux de surface	0,034	0,030
Eaux littorales	0,000	0,000
TOTAL	0,039	0,034

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L'OISE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre de l'entretien et de la restauration des cours d'eau

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux*	0,000	-0,001
Etudes*	-0,005	-0,001
Autres	0,009	0,004
Animation	0,009	0,004
Financement d'emplois	0,000	0,000
Action de communication	0,000	0,000
TOTAL	0,005	0,002

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde

› Participations financières accordées dans le cadre du curage des sédiments toxiques

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,000	0,000
dont Maîtrise d'ouvrage directe Agence	0,000	0,000
Etudes	0,000	0,000
Animation territoriale dédiée	0,000	0,000
TOTAL	0,000	0,000

› Participations financières accordées dans le cadre des zones humides

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,003	0,001
Etudes	0,002	0,001
Autres	0,002	0,000
Acquisition et veille foncière	0,000	0,000
Animation	0,000	0,000
Action de communication	0,002	0,000
Autres interventions	0,000	0,000
TOTAL	0,006	0,002

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L'OISE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre de la lutte contre l'érosion

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,000	0,000
Etudes*	-0,002	-0,001
Animation	0,000	0,000
Acquisitions foncières	0,000	0,000
TOTAL	-0,002	-0,001

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde

› Participations financières accordées dans le cadre de la lutte contre les inondations

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,000	0,000
Etudes	0,000	0,000
Acquisitions foncières	0,000	0,000
TOTAL	0,000	0,000

› Participations financières accordées dans le cadre de la protection des eaux souterraines

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,000	0,000
Etudes	0,000	0,000
Autres :	0,005	0,005
Acquisition foncière	0,000	0,000
Actions de communication	0,000	0,000
Aide à la rédaction et au suivi des procédures	0,005	0,005
Animation	0,000	0,000
Procédure de périmètre de protection	0,000	0,000
TOTAL	0,005	0,005

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L'OISE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

LE PETIT CYCLE DE L'EAU

› Participations financières accordées dans le cadre de l'alimentation en eau potable

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,012	0,002
Usines de traitement	0,000	0,000
Travaux d'interconnexion	0,000	0,000
Création de captages	0,000	0,000
Création de réservoirs de stockage	0,000	0,000
Travaux d'adduction	0,000	0,000
Pose compteurs sectoriels	0,000	0,000
Télésurveillance	0,000	0,000
Réhabilitations de réservoirs de stockage	0,012	0,002
Acquisition matériel de recherche de fuites	0,000	0,000
Autres travaux*	0,000	0,000
Etudes	0,006	0,003
SATEP (cf. Assistance technique départementale)	0,025	0,004
Actions de communication	0,000	0,000
TOTAL	0,042	0,008

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réduction pour solde

› Participations financières accordées dans le cadre du raccordement au réseau public de collecte

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,016	0,008
TOTAL	0,016	0,008

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L'OISE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre des réseaux d'assainissement

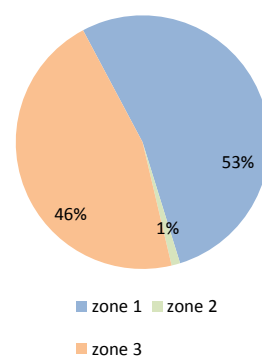
Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	3,505	1,377
<i>Réseaux extension de collecte</i>	<i>2,881</i>	<i>1,007</i>
<i>Réseaux amélioration</i>	<i>0,329</i>	<i>0,197</i>
<i>Réseaux OTEU</i>	<i>0,295</i>	<i>0,173</i>
<i>Elimination eaux claires parasites</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Mise en place autosurveillance</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Branchements sous domaine public</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Etudes	0,067	0,033
Autres	0,000	0,000
TOTAL	3,572	1,410

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Opérations financées au taux de la zone 1 :	1,631	0,747
<i>Travaux</i>	<i>1,595</i>	<i>0,729</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,036</i>	<i>0,018</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Opérations financées au taux de la zone 2 :	0,031	0,016
<i>Travaux</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,031</i>	<i>0,016</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Opérations financées au taux de la zone 3 :	1,910	0,647
<i>Travaux</i>	<i>1,910</i>	<i>0,647</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	3,572	1,410

Répartition du montant des PF pour les réseaux d'assainissement (1,410 M€) par zone



ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L'OISE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre des stations d'épuration

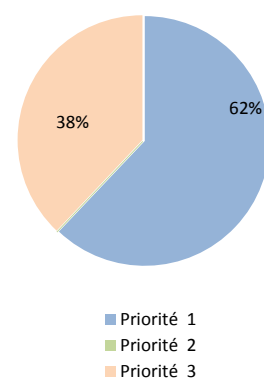
Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	2,333	1,379
<i>Amélioration de stations</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Création de stations</i>	<i>2,333</i>	<i>1,379</i>
<i>Remplacement de stations</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Traitement/stockage des boues</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Mise en place autosurveillance</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Etudes	0,000	0,000
Actions de communication	0,000	0,000
TOTAL	2,333	1,379

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Priorité 1 :	1,383	0,856
<i>Travaux</i>	<i>1,383</i>	<i>0,856</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Priorité 2 :	0,000	0,000
<i>Travaux</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Priorité 3 :	0,950	0,523
<i>Travaux</i>	<i>0,950</i>	<i>0,523</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	2,333	1,379

Répartition du montant des PF pour les stations d'épuration (1,379 M€) par priorité



ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L'OISE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

» Participations financières accordées dans le cadre de la gestion des eaux pluviales

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
LP 115 - Traitement des eaux pluviales :	0,470	0,327
<i>Gestion des eaux de pluie urbaines</i>	<i>0,466</i>	<i>0,326</i>
<i>Bassins de pollution</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Actions de communication</i>	<i>0,003</i>	<i>0,001</i>
LP 124 - Travaux réseaux eaux pluviales :	0,000	0,000
<i>Amélioration des réseaux</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Elimination des eaux claires parasites</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	0,470	0,327

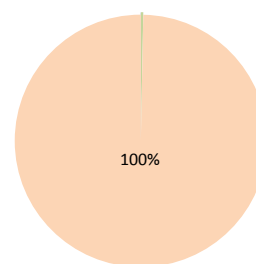
PAR TYPE D'OPERATIONS

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Priorité 1 :	0,000	0,000
<i>Travaux</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Priorité 2 :	0,003	0,001
<i>Travaux</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,003</i>	<i>0,001</i>
Priorité 3 :	0,466	0,326
<i>Travaux</i>	<i>0,466</i>	<i>0,326</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	0,470	0,327

PAR PRIORITE

Répartition du montant des PF pour le pluvial (0,327 M€) par priorité



■ Priorité 1 ■ Priorité 2
■ Priorité 3

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L'OISE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre de l'assistance technique départementale

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
SATEGE	0,000	0,000
SATANC	0,000	0,000
SATESE	0,136	0,019
SATEP	0,025	0,004
TOTAL	0,161	0,023

› Participations financières accordées dans le cadre de l'aide à la performance épuratoire

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Prime	0,339	0,068
TOTAL	0,339	0,068

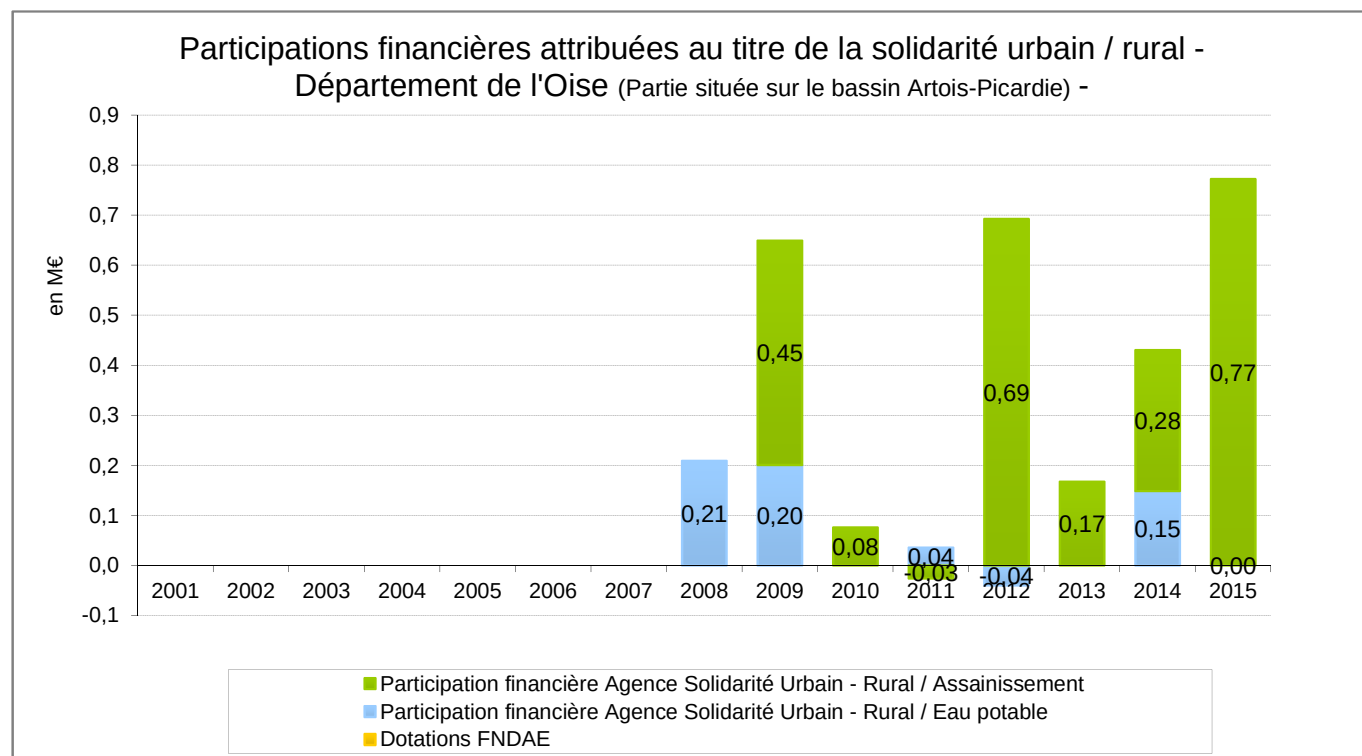
› Participations financières accordées dans le cadre de l'Assainissement Non Collectif (ANC)

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,191	0,076
dont ANC Maîtrise d'ouvrage privée	0,191	0,076
dont ANC Maîtrise d'ouvrage publique	0,000	0,000
Etudes	0,000	0,000
TOTAL	0,191	0,076

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L'OISE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre de la solidarité urbain-rural



› Participations financières accordées dans le cadre des économies d'eau

Type d'interventions	Données en M€	
	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	0,000	0,000
<i>Economies d'eau en industrie - LP 132</i>	0,000	0,000
<i>Economies d'eau - LP 210</i>	0,000	0,000
<i>Pose compteurs sectoriels - LP 210</i>	0,000	0,000
<i>Pose compteurs sectoriels - LP 252</i>	0,000	0,000
<i>Travaux télésurveillance - LP 252</i>	0,000	0,000
<i>Acquisition matériel recherche de fuites - LP 252</i>	0,000	0,000
<i>Prélocalisateurs acoustiques - LP 252</i>	0,000	0,000
Etudes :	0,006	0,003
<i>Etudes - LP 210</i>	0,000	0,000
<i>Etudes - LP 252</i>	0,006	0,003
TOTAL	0,006	0,003

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L'OISE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre de la lutte contre les pollutions industrielles

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	0,000	0,000
<i>Traitement biologique</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Traitement physico-chimique</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Prétraitement</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Lutte pollution accidentelle</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Recyclage intégral</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Opération collective</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Recyclage partiel</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Mise en place autosurveillance</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Technologie propre</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Travaux économies d'eau</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres travaux*</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Etudes	0,000	0,000
Assistance technique aux industriels	0,024	0,005
Autres	0,000	0,000
TOTAL	0,024	0,005

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	0,000	0,000
<i>Priorité 1</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Priorité 2</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Priorité 3</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Priorité 4</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Priorité 5</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Hors priorités</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Etudes	0,000	0,000
Assistance technique aux industriels	0,024	0,005
Autres	0,000	0,000
TOTAL	0,024	0,005

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE L'OISE (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre de la lutte contre les pollutions diffuses

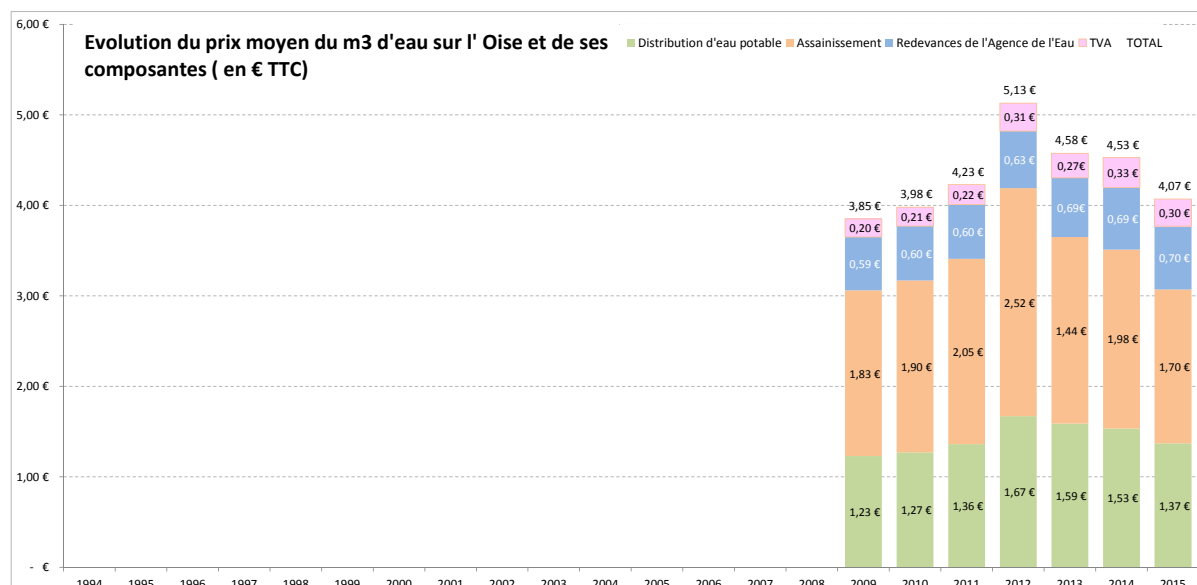
Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	0,130	0,118
PEA	0,001	0,001
MAEC	0,098	0,098
PCAE - Partie mise aux normes (Ex PMBE)	0,000	0,000
PCAE - Autres dossiers (Ex PVE)	0,006	0,006
Agriculture biologique	0,007	0,006
Phytosanitaires non agricoles	0,018	0,007
Etudes :	0,015	0,015
Pollutions diffuses*	0,007	0,013
Maintien agriculture en zones humides	0,000	0,000
Soutien agriculture bio et agroforesterie	0,008	0,002
Actions de communication	0,000	0,000
TOTAL	0,145	0,133

* Le montant plus élevé en participations financières qu'en travaux résulte de l'annulation et/ou de la réduction pour solde de certains dossiers décidés en 2013 et 2014.

LE PRIX DE L'EAU

› L'évolution du prix des services de l'eau sur le département de l'Oise



ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

› Participations financières engagées dans le cadre de l'élaboration et du suivi des SAGE

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,000	0,000
Etudes	0,083	0,041
Autres :	0,456	0,309
<i>Animation</i>	<i>0,449</i>	<i>0,306</i>
<i>Actions de communication</i>	<i>0,007</i>	<i>0,003</i>
TOTAL	0,539	0,350

LE GRAND CYCLE DE L'EAU

› Participations financières accordées dans le cadre de la connaissance environnementale

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des autorisations de programme engagées
Eaux souterraines	0,026	0,026
Eaux de surface	0,231	0,196
Eaux littorales	0,177	0,098
TOTAL	0,434	0,320

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

› Participations financières accordées dans le cadre de l'entretien et de la restauration des cours d'eau

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,785	0,512
Etudes	0,237	0,155
Autres	0,746	0,485
<i>Animation</i>	<i>0,677</i>	<i>0,467</i>
<i>Financement d'emplois</i>	<i>0,055</i>	<i>0,016</i>
<i>Action de communication</i>	<i>0,014</i>	<i>0,003</i>
TOTAL	1,768	1,153

› Participations financières accordées dans le cadre du curage des sédiments toxiques

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,000	0,000
Etudes	0,034	0,008
Autres	0,000	0,000
TOTAL	0,034	0,008

› Participations financières accordées dans le cadre des zones humides

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,963	0,383
Etudes	0,225	0,125
Autres	0,661	0,332
<i>Acquisition et veille foncière</i>	<i>0,661</i>	<i>0,332</i>
<i>Animation</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Action de communication</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres interventions</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	1,848	0,840

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

› Participations financières accordées dans le cadre de la lutte contre l'érosion

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,187	0,099
Etudes	0,140	0,076
Animation	0,430	0,302
Acquisitions foncières	0,043	0,010
TOTAL	0,800	0,487

› Participations financières accordées dans le cadre de la lutte contre les inondations

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	1,366	0,442
Etudes	1,161	0,167
Acquisitions foncières*	-0,006	0,007
TOTAL	2,522	0,616

* Le montant négatif résulte d'une réduction pour solde sur un dossier engagé en 2013

› Participations financières accordées dans le cadre de la protection des eaux souterraines

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,563	0,238
Etudes	0,130	0,077
Autres :	0,076	0,066
Acquisition foncière	0,000	0,000
Actions de communication	0,000	0,000
Aide à la rédaction et au suivi des procédures	0,043	0,043
Animation	0,000	0,000
Procédure de périmètre de protection	0,033	0,023
TOTAL	0,769	0,382

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

LE PETIT CYCLE DE L'EAU

› Participations financières accordées dans le cadre de l'alimentation en eau potable

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	6,411	2,025
Usines de traitement*	-0,304	-0,082
Travaux d'interconnexion	2,995	0,956
Création de captages	1,191	0,476
Création de réservoirs de stockage*	-0,427	-0,110
Travaux d'adduction	1,730	0,449
Pose compteurs sectoriels	0,274	0,135
Télésurveillance	0,174	0,062
Réhabilitations de réservoirs de stockage	0,783	0,129
Acquisition matériel de recherche de fuites	0,041	0,020
Autres travaux*	-0,046	-0,010
Etudes	0,484	0,238
SATEP (cf. Assistance technique départementale)	0,031	0,016
Actions de communication	0,019	0,008
TOTAL	6,946	2,287

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réduction pour solde

› Participations financières accordées dans le cadre du raccordement au réseau public de collecte

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	2,725	1,132
TOTAL	2,725	1,132

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

› Participations financières accordées dans le cadre des réseaux d'assainissement

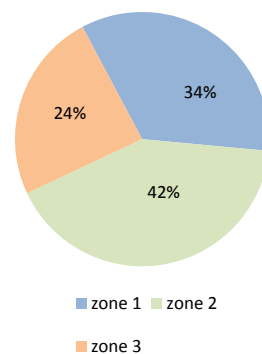
Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	38,739	14,627
<i>Réseaux extension de collecte</i>	<i>28,142</i>	<i>10,082</i>
<i>Réseaux amélioration</i>	<i>7,682</i>	<i>3,038</i>
<i>Réseaux OTEU</i>	<i>2,147</i>	<i>1,176</i>
<i>Elimination eaux claires parasites</i>	<i>0,358</i>	<i>0,161</i>
<i>Mise en place autosurveillance</i>	<i>0,070</i>	<i>0,041</i>
<i>Branchements sous domaine public</i>	<i>0,341</i>	<i>0,129</i>
Etudes	0,403	0,201
Autres	0,000	0,000
TOTAL	39,142	14,828

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Opérations financées au taux de la zone 1 :	17,035	6,713
<i>Travaux</i>	<i>16,804</i>	<i>6,598</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,231</i>	<i>0,115</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Opérations financées au taux de la zone 2 :	13,635	4,926
<i>Travaux</i>	<i>13,510</i>	<i>4,863</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,125</i>	<i>0,063</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Opérations financées au taux de la zone 3 :	8,472	3,189
<i>Travaux</i>	<i>8,425</i>	<i>3,165</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,047</i>	<i>0,024</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	39,142	14,828

Répartition du montant des PF
pour les réseaux
d'assainissement
(14,828 M€) par zone



ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

› Participations financières accordées dans le cadre des stations d'épuration

Données en M€

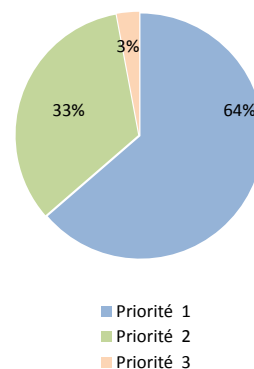
Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	8,945	4,268
Amélioration de stations	2,928	1,102
Création de stations	4,587	2,488
Remplacement de stations	0,000	0,000
Traitement/stockage des boues	1,430	0,678
Mise en place autosurveillance*	-0,001	0,000
Etudes	0,162	0,107
Actions de communication	0,000	0,000
TOTAL	9,107	4,375

* Les montants négatifs résultent des annulations de dossiers et/ou réduction pour solde

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Priorité 1 :	4,171	1,746
Travaux	4,088	1,678
Etudes	0,083	0,068
Autres	0,000	0,000
Priorité 2 :	2,365	1,417
Travaux	2,365	1,417
Etudes	0,000	0,000
Autres	0,000	0,000
Priorité 3 :	2,571	1,212
Travaux	2,492	1,173
Etudes	0,079	0,039
Autres	0,000	0,000
TOTAL	9,107	4,375

Répartition du montant des PF
pour les stations d'épuration
(4,375 M€) par priorité



ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

› Participations financières accordées dans le cadre de la gestion des eaux pluviales

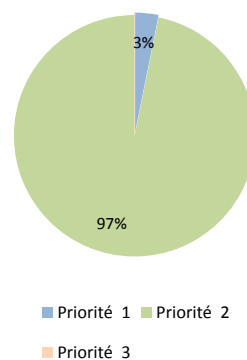
Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
LP 115 - Traitement des eaux pluviales :	3,948	1,187
<i>Gestion des eaux de pluie urbaines</i>	<i>0,364</i>	<i>0,106</i>
<i>Bassins de pollution</i>	<i>3,379</i>	<i>0,987</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,183</i>	<i>0,092</i>
<i>Actions de communication</i>	<i>0,022</i>	<i>0,003</i>
LP 124 - Travaux réseaux eaux pluviales :	2,213	0,883
<i>Amélioration des réseaux</i>	<i>0,774</i>	<i>0,308</i>
<i>Elimination des eaux claires parasites</i>	<i>1,438</i>	<i>0,575</i>
TOTAL	6,160	2,070

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Priorité 1 :	0,142	0,066
<i>Travaux</i>	<i>0,042</i>	<i>0,016</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,100</i>	<i>0,050</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Priorité 2 :	6,019	2,005
<i>Travaux</i>	<i>5,914</i>	<i>1,960</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,083</i>	<i>0,042</i>
<i>Autres</i>	<i>0,022</i>	<i>0,003</i>
Priorité 3 :	0,000	0,000
<i>Travaux</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	6,160	2,070

Répartition du montant des PF
pour le pluvial
(2,07 M€) par priorité



ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

› Participations financières accordées dans le cadre de l'assistance technique départementale

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
SATEGE	0,271	0,204
SATANC	0,000	0,000
SATESE	0,168	0,084
SATEP	0,031	0,016
TOTAL	0,470	0,304

› Participations financières accordées dans le cadre de l'aide à la performance épuratoire

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Prime	38,146	7,629
TOTAL	38,146	7,629

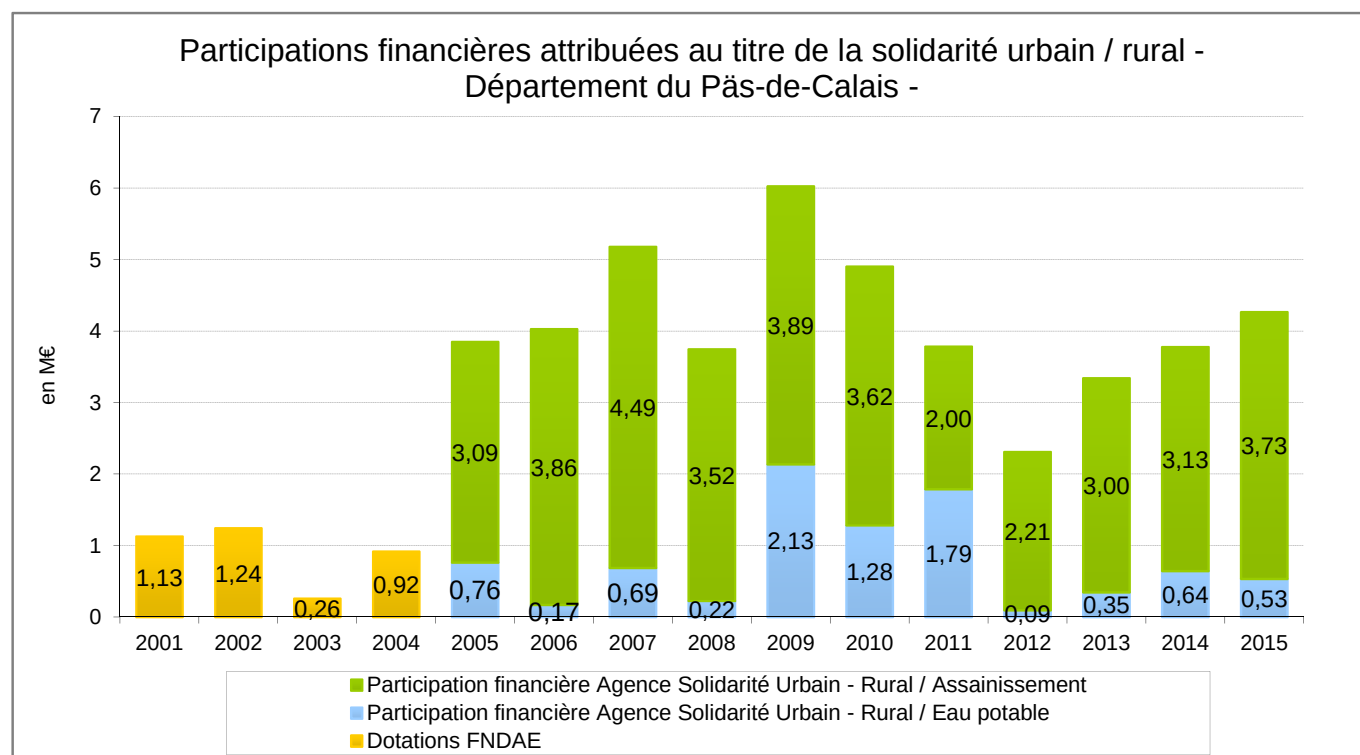
› Participations financières accordées dans le cadre de l'Assainissement Non Collectif (ANC)

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	3,669	1,371
dont ANC Maîtrise d'ouvrage privée	3,669	1,371
dont ANC Maîtrise d'ouvrage publique	0,000	0,000
Etudes	0,042	0,021
TOTAL	3,710	1,392

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

› Participations financières accordées dans le cadre de la solidarité urbain-rural



› Participations financières accordées dans le cadre des économies d'eau

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	0,618	0,190
Economies d'eau en industrie - LP 132	0,000	0,000
Economies d'eau - LP 210	0,304	0,036
Pose compteurs sectoriels - LP 210*	-0,001	-0,001
Pose compteurs sectoriels - LP 252	0,274	0,135
Travaux télésurveillance - LP 252	0,000	0,000
Acquisition matériel recherche de fuites - LP 252	0,017	0,009
Prélocalisateurs acoustiques - LP 252	0,024	0,012
Etudes :	0,049	0,020
Etudes - LP 210*	-0,014	-0,008
Etudes - LP 252	0,063	0,028
TOTAL	0,666	0,210

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

› Participations financières accordées dans le cadre de la lutte contre les pollutions industrielles

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	18,043	6,949
<i>Traitement biologique</i>	9,779	2,292
<i>Traitement physico-chimique</i>	6,533	3,908
<i>Prétraitement</i>	0,332	0,136
<i>Lutte pollution accidentelle</i>	0,651	0,290
<i>Recyclage intégral</i>	0,345	0,242
<i>Opération collective</i>	0,067	0,027
<i>Recyclage partiel</i>	0,000	0,000
<i>Mise en place autosurveillance</i>	0,045	0,022
<i>Technologie propre</i>	0,060	0,020
<i>Travaux économies d'eau</i>	0,000	0,000
<i>Autres travaux*</i>	0,231	0,013
Etudes	0,053	0,028
Assistance technique aux industriels	0,150	0,034
Autres	0,000	0,000
TOTAL	18,246	7,011

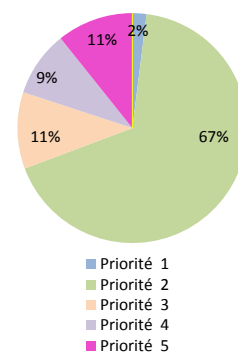
PAR TYPE D'OPERATIONS

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	18,043	6,949
<i>Priorité 1</i>	7,009	4,199
<i>Priorité 2</i>	2,827	0,362
<i>Priorité 3</i>	0,024	0,012
<i>Priorité 4</i>	7,444	2,060
<i>Priorité 5</i>	0,651	0,290
<i>Hors priorités</i>	0,088	0,026
Etudes	0,053	0,028
Assistance technique aux industriels	0,150	0,034
Autres	0,000	0,000
TOTAL	18,246	7,011

PAR PRIORITE

Répartition du montant des PF des travaux pour la lutte contre la pollution industrielle (6,949 M€) par priorité



ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

› Participations financières accordées dans le cadre de la lutte contre les pollutions diffuses

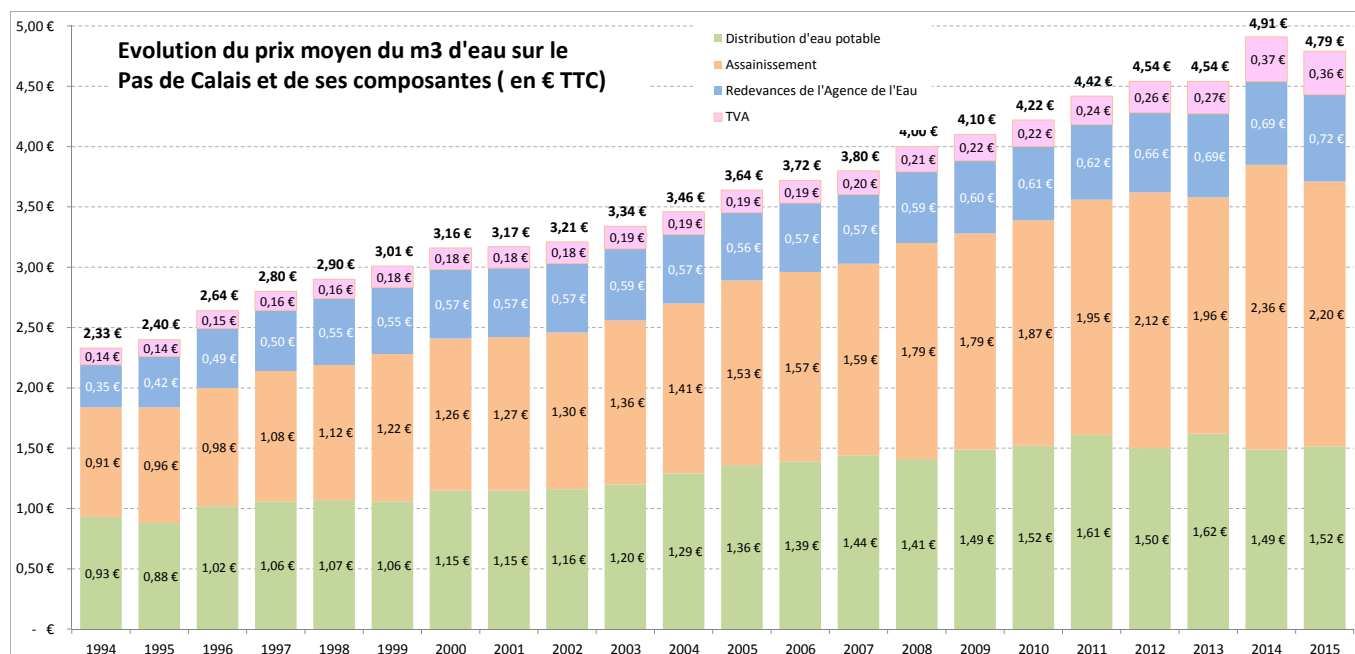
Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	0,965	0,670
PEA	0,001	0,001
MAEC	0,212	0,212
PCAE - Partie mise aux normes (Ex PMBE)	0,000	0,000
PCAE - Autres dossiers (Ex PVE)	0,252	0,252
Agriculture biologique	0,099	0,053
Phytoprotecteurs non agricoles	0,400	0,152
Etudes :	0,853	0,518
Pollutions diffuses*	0,110	0,052
Maintien agriculture en zones humides	0,171	0,115
Soutien agriculture bio et agroforesterie	0,572	0,351
Actions de communication	0,025	0,017
TOTAL	1,843	1,206

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

LE PRIX DE L'EAU

› L'évolution du prix des services de l'eau sur le département du Pas-de-Calais



ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE LA SOMME (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

› Participations financières engagées dans le cadre de l'élaboration et du suivi des SAGE

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,000	0,000
Etudes	0,000	0,000
Autres :	0,081	0,043
<i>Animation</i>	<i>0,081</i>	<i>0,043</i>
<i>Actions de communication</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	0,081	0,043

LE GRAND CYCLE DE L'EAU

› Participations financières accordées dans le cadre de la connaissance environnementale

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des autorisations de programme engagées
Eaux souterraines	0,036	0,036
Eaux de surface	0,315	0,268
Eaux littorales	0,049	0,027
TOTAL	0,400	0,331

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE LA SOMME (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre de l'entretien et de la restauration des cours d'eau

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,144	0,071
Etudes	0,202	0,016
Autres	1,136	0,726
<i>Animation</i>	<i>1,136</i>	<i>0,726</i>
<i>Financement d'emplois</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Action de communication</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	1,482	0,814

› Participations financières accordées dans le cadre du curage des sédiments toxiques

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,000	0,000
Etudes	0,000	0,000
Autres	0,000	0,000
TOTAL	0,000	0,000

› Participations financières accordées dans le cadre des zones humides

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,883	0,316
Etudes	0,263	0,142
Autres	1,379	0,617
<i>Acquisition et veille foncière</i>	<i>1,117</i>	<i>0,516</i>
<i>Animation</i>	<i>0,245</i>	<i>0,098</i>
<i>Action de communication</i>	<i>0,017</i>	<i>0,003</i>
<i>Autres interventions</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	2,526	1,076

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE LA SOMME (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre de la lutte contre l'érosion

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,141	0,031
Etudes	0,113	0,070
Animation	0,000	0,000
Acquisitions foncières	0,000	0,000
TOTAL	0,253	0,101

› Participations financières accordées dans le cadre de la lutte contre les inondations

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,000	0,000
Etudes	0,000	0,000
Acquisitions foncières	0,000	0,000
TOTAL	0,000	0,000

› Participations financières accordées dans le cadre de la protection des eaux souterraines

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,000	0,000
Etudes	0,088	0,049
Autres :	0,227	0,175
Acquisition foncière	0,000	0,000
Actions de communication	0,005	0,003
Aide à la rédaction et au suivi des procédures	0,043	0,043
Animation	0,148	0,108
Procédure de périmètre de protection	0,031	0,022
TOTAL	0,315	0,225

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE LA SOMME (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

LE PETIT CYCLE DE L'EAU

› Participations financières accordées dans le cadre de l'alimentation en eau potable

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	4,969	1,507
Usines de traitement	0,014	0,007
Travaux d'interconnexion	0,403	0,150
Création de captages	3,250	1,028
Création de réservoirs de stockage	0,000	0,000
Travaux d'adduction	0,000	0,000
Pose compteurs sectoriels	0,082	0,041
Télésurveillance	0,350	0,175
Réhabilitations de réservoirs de stockage	0,871	0,106
Acquisition matériel de recherche de fuites	0,000	0,000
Autres travaux*	0,000	0,000
Etudes	0,665	0,329
SATEP (cf. Assistance technique départementale)	0,004	0,002
Actions de communication	0,000	0,000
TOTAL	5,638	1,838

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réduction pour solde

› Participations financières accordées dans le cadre du raccordement au réseau public de collecte

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	1,053	0,474
TOTAL	1,053	0,474

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE LA SOMME (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre des réseaux d'assainissement

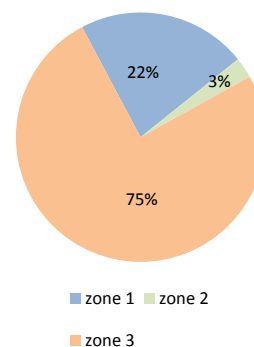
Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	11,460	4,538
<i>Réseaux extension de collecte</i>	<i>8,142</i>	<i>2,834</i>
<i>Réseaux amélioration</i>	<i>2,996</i>	<i>1,527</i>
<i>Réseaux OTEU</i>	<i>0,322</i>	<i>0,177</i>
<i>Elimination eaux claires parasites</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Mise en place autosurveillance</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Branchements sous domaine public</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Etudes	0,278	0,112
Autres	0,000	0,000
TOTAL	11,738	4,650

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Opérations financées au taux de la zone 1 :	2,407	1,025
<i>Travaux</i>	<i>2,275</i>	<i>0,959</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,132</i>	<i>0,066</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Opérations financées au taux de la zone 2 :	0,409	0,125
<i>Travaux</i>	<i>0,409</i>	<i>0,125</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Opérations financées au taux de la zone 3 :	8,922	3,500
<i>Travaux</i>	<i>8,776</i>	<i>3,454</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,146</i>	<i>0,046</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	11,738	4,650

Répartition du montant des PF pour les réseaux d'assainissement (4,650 M€) par zone



ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE LA SOMME (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre des stations d'épuration

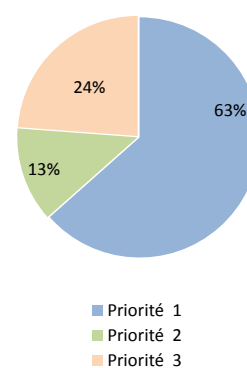
Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	8,231	4,120
<i>Amélioration de stations</i>	<i>0,946</i>	<i>0,530</i>
<i>Création de stations</i>	<i>0,806</i>	<i>0,469</i>
<i>Remplacement de stations</i>	<i>6,470</i>	<i>3,116</i>
<i>Traitement/stockage des boues</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Mise en place autosurveillance</i>	<i>0,009</i>	<i>0,005</i>
Etudes	0,151	0,063
Actions de communication	0,000	0,000
TOTAL	8,382	4,184

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Priorité 1 :	5,622	2,654
<i>Travaux</i>	<i>5,622</i>	<i>2,654</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Priorité 2 :	0,952	0,533
<i>Travaux</i>	<i>0,946</i>	<i>0,530</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,005</i>	<i>0,003</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Priorité 3 :	1,808	0,997
<i>Travaux</i>	<i>1,662</i>	<i>0,936</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,146</i>	<i>0,061</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	8,382	4,184

Répartition du montant des PF pour les stations d'épuration (4,184 M€) par priorité



ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE LA SOMME (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

» Participations financières accordées dans le cadre de la gestion des eaux pluviales

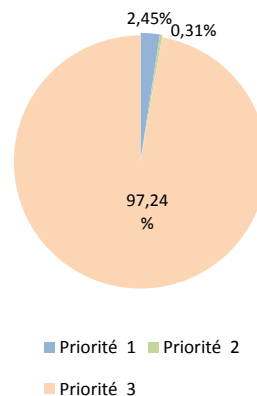
Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
LP 115 - Traitement des eaux pluviales :	1,903	1,266
<i>Gestion des eaux de pluie urbaines</i>	<i>1,617</i>	<i>1,134</i>
<i>Bassins de pollution</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,256</i>	<i>0,128</i>
<i>Actions de communication</i>	<i>0,030</i>	<i>0,004</i>
LP 124 - Travaux réseaux eaux pluviales :	0,000	0,000
<i>Amélioration des réseaux</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Elimination des eaux claires parasites</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	1,903	1,266

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Priorité 1 :	0,060	0,031
<i>Travaux*</i>	<i>-0,008</i>	<i>-0,003</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,068</i>	<i>0,034</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
Priorité 2 :	0,030	0,004
<i>Travaux</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>Autres</i>	<i>0,030</i>	<i>0,004</i>
Priorité 3 :	1,813	1,231
<i>Travaux</i>	<i>1,625</i>	<i>1,138</i>
<i>Etudes</i>	<i>0,188</i>	<i>0,094</i>
<i>Autres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL	1,903	1,266

Répartition du montant des PF pour le pluvial (1,266 M€) par priorité



ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE LA SOMME (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre de l'assistance technique départementale

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
SATEGE	0,218	0,154
SATANC	0,016	0,008
SATESE	0,352	0,177
SATEP	0,004	0,002
TOTAL	0,590	0,340

› Participations financières accordées dans le cadre de l'aide à la performance épuratoire

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Prime	12,972	2,594
TOTAL	12,972	2,594

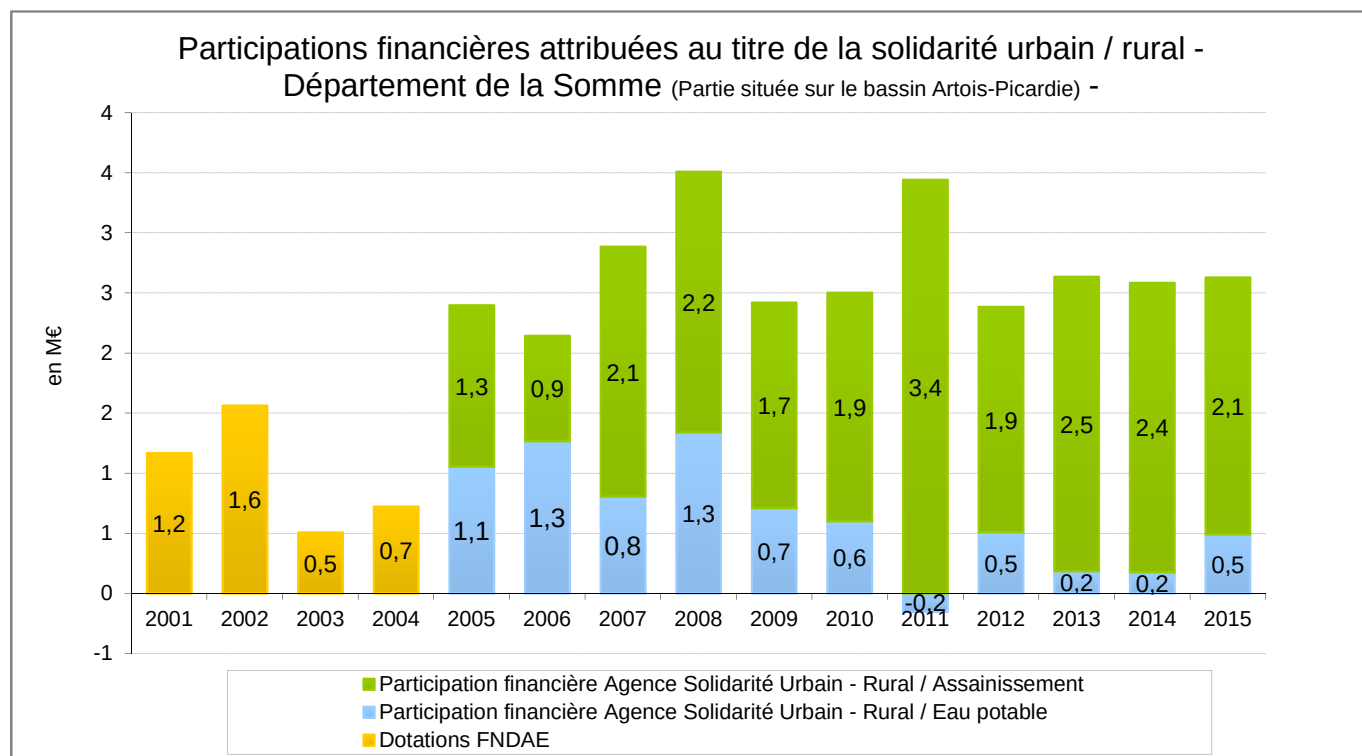
› Participations financières accordées dans le cadre de l'Assainissement Non Collectif (ANC)

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	2,048	0,834
<i>dont ANC Maîtrise d'ouvrage privée</i>	<i>1,891</i>	<i>0,772</i>
<i>dont ANC Maîtrise d'ouvrage publique</i>	<i>0,157</i>	<i>0,062</i>
Etudes	0,028	0,013
TOTAL	2,075	0,847

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE LA SOMME (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre de la solidarité urbain-rural



› Participations financières accordées dans le cadre des économies d'eau

Type d'interventions	Données en M€	
	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	0,516	0,218
Economies d'eau en industrie - LP 132	0,085	0,002
Economies d'eau - LP 210	0,000	0,000
Pose compteurs sectoriels - LP 210*	0,000	0,000
Pose compteurs sectoriels - LP 252	0,082	0,041
Travaux télésurveillance - LP 252	0,350	0,175
Acquisition matériel recherche de fuites - LP 252	0,000	0,000
Prélocalisateurs acoustiques - LP 252	0,000	0,000
Etudes :	0,369	0,185
Etudes - LP 210*	0,000	0,000
Etudes - LP 252	0,369	0,185
TOTAL	0,886	0,403

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE LA SOMME (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre de la lutte contre les pollutions industrielles

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	-2,421	-0,437
<i>Traitement biologique</i>	0,000	0,000
<i>Traitement physico-chimique*</i>	0,000	0,000
<i>Prétraitement**</i>	0,289	0,445
<i>Lutte pollution accidentelle</i>	0,000	0,000
<i>Recyclage intégral</i>	0,000	0,000
<i>Opération collective</i>	0,167	0,066
<i>Recyclage partiel</i>	0,000	0,000
<i>Mise en place autosurveillance</i>	0,007	0,004
<i>Technologie propre</i>	0,000	0,000
<i>Travaux économies d'eau</i>	0,085	0,002
<i>Autres travaux*</i>	-2,968	-0,953
Etudes*	-0,014	-0,007
Assistance technique aux industriels	0,205	0,047
Autres	0,000	0,000
TOTAL	-2,230	-0,397

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

** Le montant des participations financières apparaît supérieur au montant des travaux en raison de l'annulation d'un montant conséquent de travaux sur un dossier décidé en 2014.

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	-2,421	-0,437
<i>Priorité 1*</i>	-0,874	-0,268
<i>Priorité 2*</i>	-1,239	-0,188
<i>Priorité 3*</i>	-0,415	0,003
<i>Priorité 4</i>	0,022	0,015
<i>Priorité 5</i>	0,000	0,000
<i>Hors priorités</i>	0,085	0,002
Etudes*	-0,014	-0,007
Assistance technique aux industriels	0,205	0,047
Autres	0,000	0,000
TOTAL	-2,230	-0,397

*Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

ANNEXE RELATIVE AU DEPARTEMENT DE LA SOMME (PARTIE ARTOIS-PICARDIE)

› Participations financières accordées dans le cadre de la lutte contre les pollutions diffuses

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	1,639	1,498
PEA	0,022	0,022
MAEC	0,882	0,882
PCAE - Partie mise aux normes (Ex PMBE)	0,375	0,375
PCAE - Autres dossiers (Ex PVE)	0,046	0,046
Agriculture biologique	0,075	0,062
Phytophanitaires non agricoles	0,239	0,111
Etudes :	0,877	0,789
Pollutions diffuses*	-0,149	0,109
Maintien agriculture en zones humides	0,945	0,661
Soutien agriculture bio et agroforesterie	0,081	0,018
Actions de communication	0,000	0,000
TOTAL	2,516	2,287

* Le montant plus élevé en participations financières qu'en travaux résulte de l'annulation et/ou de la réduction pour solde de certains dossiers décidés en 2013 et 2014.

LE PRIX DE L'EAU

› L'évolution du prix des services de l'eau sur le département de la Somme

